

# AR SONER

LA REVUE DU FOLKLORE VIVANT DE BRETAGNE  
ORGANE MENSUEL DE BODADEG AR SONERION

DANS CE NUMERO :

Levée de battoirs .....	Polig Monjarret
Ar C'hogig Yaouank .....	(Chant populaire)
La Cornemuse dans l'imagerie .....	E Allain
Armée et Bagad, point d'histoire .....	«
Traité de la Musette .....	«
War zu an heol .....	Yann L'Helgoualc'h
Bale Merc'hed Redon .....	Polig Monjarret
et les chroniques habituelles	

## Le Bagad "MOUEZ AR VRO" de la Fédération Bretonne de Touraine



« Cette formation dirigée par M. LE GUEN, dont les premiers éléments s'affilièrent à la B.A.S. en 1954, a, cette saison, considérablement étendu son rayonnement. Accompagné du Cercle de danses (12 couples d'adultes) et du Groupe d'enfants, le Bagad « Mouez Ar Vro » a effectué 22 sorties en Charente, Haute-Vienne, Sarthe, Loir-et-Cher et Indre-et-Loire.

La manifestation la plus reconfortante a été la participation du Bagad au Festival International des Cornemuses à Brest où il obtenait une mention en 3<sup>e</sup> catégorie.

Récemment le Bagad « Mouez Ar Vro » a été agréé au sein de l'Union Artistique et Intellectuelle des Chemins de Fer ».

# LIRES & REVUES

## « LES AVENTURES DU ROI BACO »

marin nantais. Ce que l'on sait, de façon précise, du roi Baco, tient, en fait, en quelques mots. Né à Nantes, ou plus exactement à Chantenay, en ce quartier de l'Ermitage, qui fut une véritable pépinière de marins illustres, il navigua de bonne heure. Ce furent, tour à tour, les long-courriers, la course et la piraterie. Naufragé, il aborde une île sauvage, dont il subjugue la souveraine, qu'il épouse.

Vite biaisé de la vie de monarque sauvage, il rallie Nantes, emportant le trésor royal. Cette immense fortune, Baco la dissipe en quelques années en menant un train de vie digne de son titre de roi entrecoupé de saouleries crapuleuses, où repraisait le matelot des bordées de jadis. Sa générosité était non moins proverbiale et les tapeurs de toutes sortes, aussi bien que les institutions charitables et hospitalières le trouvaient toujours la main au gousset.

Ruiné, il tenta vainement de se faire restituer les prêts qu'il avait largement consentis. L'asile, qu'il réclama des maisons de charité ou des hôpitaux qu'il avait financés, lui fut refusé avec une égale ingratitude. Ecrasé de misère et de douleur, le malheureux périt de froid et de faim sur les quais du port de Nantes, qui l'avaient connu moussaillon, marin, puis fastueux monarque en rupture de royaume.

La précarité de ces renseignements et le pittoresque de cette odyssee fabuleuse firent que le personnage du roi Baco ne tarda pas à sortir de l'histoire proprement dite, pour s'installer dans la légende.

Dès lors, l'on pouvait tout imaginer de lui, à condition toutefois, de ne pas trahir les généralités du caractère de ce marin breton.

Combinant donc sa biographie rudimentaire avec ce que de savants érudits nous ont légué comme connaissance de la physiologie du port de Nantes et du genre de vie des Nantais de cette époque, il me fut aisé d'écrire un roman, mi-réel, mi-fiction, retraçant une histoire de roi Baco, laquelle doit avoir nombre de points communs avec l'existence que vécut réellement cet homme peu banal.

Je tenais, par loyauté envers mes lecteurs et aussi par respect pour la mémoire de mon héros à préciser clairement que cet ouvrage est une biographie très largement romanée et non une étude d'histoire.

L'honnête homme s'étant acquitté de ce devoir, le romancier pourra désormais rêver à sa guise.

### E. COARER-KALONDAN.

Les aventures du Roi Baco, marin nantais, est vendu 600 francs port en sus. Les commandes groupées émanant de sociétés folkloriques ou culturelles de Bretagne bénéficieront d'une ristourne de 33 %.

S'adresser chez l'auteur : E. Coarer-Kalondan, 12, rue Kléber, Nantes (L.-1).

La Fédération Bretonne de Touraine. — Nos amis de Tours admettent une plaquette trimestrielle qui a, sur d'autres merites celui de « tenir le coup ». Le N° 16 de cette revue offre un aperçu des activités

des émigrés bretons de Touraine, des statistiques démographiques, un article sur le renouveau de Grolx, une étude (à suivre) sur le bourg de Batz et une liste des ouvrages bretons de la bibliothèque de la F. B. T.

### JEUNESSES LITTÉRAIRES DE BRETAGNE (Yaouankiz lennek Breiz).

Une nouvelle association affiliée aux Jeunesses Littéraires de France est née. Elle s'appelle « Yaouankiz Lennek Breiz » (Jeunesses Littéraires de Bretagne).

Ses buts, constituant l'article premier de ses statuts, sont ainsi énoncés : « ...rassembler en Bretagne, en France, dans l'Union Française et éventuellement, à l'étranger, les jeunes gens de langue celtique et de langue française et de littérature française et étrangère, pour en faire soit une activité créatrice, soit, par la lecture, leur principal délassément, et de développer par tous les moyens, par tous les moyens, la culture des lettres et particulièrement celles de notre temps ».

En d'autres termes ces buts sont les mêmes que ceux des Jeunesses Littéraires de France, mais en y incluant le désir de s'intéresser également à la littérature de la Bretagne.

Le Président-Fondateur de « Yaouankiz Lennek Breiz » est notre ami Mériadec de Matignon, qui vient de succéder à M. Laurent à la Présidence de Kêr-Yreiz.

Adressez toute correspondance à Jeunesses Littéraires de Bretagne, Maison de la Bretagne, 3, rue du Départ, Paris-XIV.

AR FALZ (septembre-octobre 56), Nouvelle série N° 5.

Sous la plume de Pierre Hélias, un éloge à ce bretonnant exemplaire que fut Charles Le Seach, décédé le 10 septembre dernier, ainsi qu'un article en breton contenant la dernière lettre du regretté Président d'Ar Falz.

Un aperçu des activités folkloriques dans les sociétés laïques, et un compte-rendu de la semaine d'Etudes bretonnes et du Congrès d'Ar Falz au Dossen-Santec en septembre dernier, au cours duquel fut fondé le « Mouvement de la Culture Populaire ». Nous y trouvons également la composition du Conseil d'administration de ce Mouvement. De nombreux articles intéressant la langue bretonne dans les examens, la littérature bretonne, l'anthroponymie du pays de Plouha, la vie culturelle bretonne, et une planche de motifs décoratifs armoricains. En supplément, un encart : « Skol ar Brezoneg » : Kermarker (pennadenn-studi).

### NANTES-Tourisme, organe du S. I. Loire-Atlantique.

Le N° 24, du 3<sup>e</sup> trimestre 56, est consacré au folklore du Pays Nantais :

Chansons de concert de Nantes et de Saint-Viaud ; cérémonies traditionnelles jadis en usage à l'occasion des fiançailles, (recherche de l'époux, superstitieuses et présages de mariage, accordeilles, contrats et cadeaux, etc.) et du mariage (invitations à la noce, la noce, le cortège, à l'Eglise, après la messe nuptiale, chanson de la mariée...).

Egalement des illustrations de masques du décor nantais du XVIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles, classés par une...

10<sup>e</sup> ANNEE — N° 99

GENVER | CHWEVER | 1957  
JANVIER | FEVRIER

# AR SONER

ORGANE MENSUEL DE BODADeg AR SONERION

Rédaction - Administration :	Directeur : Dorig LE VOYER	ABONNEMENTS :
Polig MONJARRET	Service des ventes et publicités	3 mois ..... 180 frs
34, Rue Carnot, LORIENT	Robert FAVENNEC	6 mois ..... 300 frs
Tél. 4-52 (Morbihan)	B.P. 3 QUIMPERLE (Finistère)	Un an ..... 500 frs
C. C. P. Nantes 1436-15		Soutien ..... 1.000 frs
		Etranger ..... 700 frs
		et F.O.M. .... 700 frs
		Le Numéro : 50 frs

## LEVÉE DE BATTOIRS...

La sortie du dernier numéro d'« Ar Soner » a provoqué une véritable levée de battoirs ! Plus de cent lettres en quatre jours, et pas toutes très encourageantes je vous l'assure.

Je vous en offre quelques extraits.

### D'un caporal-chef d'Algérie :

... Je suis déçu. Votre journal était intéressant, et autour de moi on le lisait, on se l'arrachait ; même ceux qui ne sont pas Bretons y prenaient intérêt et le commentaient. J'ai été quelquefois fier d'être le Breton abonné auquel on demandait, « ton journal ? ». Et bien le dernier numéro je n'ai pas osé le montrer. C'est du dégonflage et je ne renouvelerai pas mon abonnement...

### D'un pensionner d'Ille-et-Vilaine :

Je regrette quant à moi le retour d'Ar Soner à son ancien format. Je regrette surtout que son contenu se limite désor-

### D'un abonné Finistérien :

Vous avez pris là une décision bien grave. Comment peut-on agir avec tant de désinvolture ? Je viens de m'abonner à votre journal (abonnement de soutien à 1.000 francs et j'estime avoir été trompé. Là « technique » du binclo ne m'intéresse pas, c'est de l'hébreu pour moi, ce qui ne m'empêche pas d'éprouver du plaisir et d'être fier même lorsque vos troupes descendent la rue Jean-Jaurès de Brest... D'un autre Finistérien : (B.A.S.) :

... tu as eu tort de changer ainsi du jour au lendemain l'esprit du journal. La moindre des choses c'était de faire un référendum et de demander l'avis de tous les sonneurs. Nous sommes déçapoints au Bagad. Bien sûr la « tech-



Par Polig MONJARRET



mais aux seules questions musicales et techniques. Une majorité de B.A.S. était, par la nature même des événements, enclins à s'intéresser aux questions économiques et sociales, primordiales à notre époque. Il est vrai que par une évolution naturelle l'on passe de l'économique au politique et que l'activité politique est difficilement compatible avec la neutralité (statutaire) de B.A.S. D'autant plus que l'obstruction systématique de l'Administration jacobino-parlémentaire nous pousse irrésistiblement à la lutte ouverte.

Puisse-t-ils être désormais rassurés les quelques froussards petit-bourgeois. En se bouchant les yeux et les oreilles ils pourront quelque temps encore camoufler la B.A.S. en une association conformiste et bien-pensante, genre société d'Archéologie musicale à l'esprit « gens de lettres ».

Aura-t-on du moins l'assurance que l'organe Kendale'h reprenne à son compte les questions économiques, sociales (et politiques sous-jacentes) délaissées par AR SONER. Mais même dans ce cas il est à craindre que le nouveau journal ne soit qu'une pâle copie d'Ar Vro...

nique » a du bon, elle est indispensable, mais n'est-ce pas toi-même qui as dit dans une réunion que tu préférerais un médiocre sonneur bon breton qu'un excellent sonneur pas breton du tout ? AR SONER, tel qu'il était ces derniers temps, était parfait. Le numéro de décembre n'intéresse que moi au bagad, et encore...

### D'un autre Finistérien (B.A.S. également) :

Enfin vous voilà revenu à la formule idéale, celle que vous n'auriez jamais dû abandonner, celle d'AR SONER du début...

### D'un abonné de Paris :

Vous donnez l'impression de ne pas savoir ce que vous voulez ni où vous allez. Dans le cercle de mes intimes nous avons applaudi les derniers numéros car, je n'hésite pas à le dire, AR SONER était le seul journal réellement breton, bien fait et intéressant, copieux, et qui n'hésitait pas à appeler un chat un chat. Le « bulletin » de décembre, malgré tout

ce que vous dites, est un recul de dix ans. Vous avez pris là une lourde responsabilité ; j'espère avec vous, mais j'en doute, que les événements ne vous donneront pas tort...

#### D'un abonné Nantais :

Nouvel abonné à « Ar Soner » par les soins de L.M., j'ai été surpris du changement subit, mais ta mise au point me suffit, et je suis sûr que cette décision a été mûrement réfléchie et que seuls des impératifs ont pu la dicter.

#### D'un abonné de Toulon :

J'ai été quelque peu navré de voir « Ar Soner » abandonner un terrain sur lequel il combattait si vaillamment et si fructueusement, mais non pas étonné, car il y a longtemps que je sais que pour un Breton la guerre civile entre Bretons apporte plus de satisfactions que la lutte pour la Bretagne, et que quand une organisation marche bien, il n'est rien de plus urgent que de la détruire ; mais j'espère que la B.A.S. et « Ar Soner » continueront leur bon travail avec autant de succès...

#### D'un abonné de Dinard :

Lorsque le dernier numéro d'« Ar Soner » m'est parvenu je m'apprêtais à vous renouveler mon abonnement et à apporter ma part (trop modeste) à la souscription pour la diffusion de votre journal. Je comptais vous adresser mes vives félicitations pour la nouvelle orientation qu'il avait manifesté depuis six mois... Enfin ! on allait former des jeunes bretons, les placer devant leurs responsabilités bretonnes et les véritables problèmes de leur pays... Le travail s'avérait urgent car chaque année, la culture bretonne s'en va un peu plus... Vous allez réagir avec vos jeunes et il était grand temps !

Vos articles, ceux de Kerber... étaient enthousiasmants et encourageants ; votre position était raisonnée, souhaitable et justifiée. En effet, si la B.A.S. n'est peut-être pas appelée à avoir une action politique directe, elle se devait cependant de former ses jeunes et de les éveiller à tous les problèmes bretons, dans quelque domaine qu'ils se trouvent. Il était inévitable qu'en fussent gênés certains qui préfèrent les positions confortables et paisibles.

La B.A.S. pouvait apporter au Mouvement Breton, un appui et une forme irremplaçable. Vous auriez pu encadrer les extrémistes (1) ; ceux-ci maintenant vont d'autant plus se porter vers les solutions excessives qu'ils vont être obligés, dans leur action, de compenser ce manque d'adhésion sur laquelle ils auraient peut-être pu compter.

Aussi vous devinez mon regret profond à la réception du dernier journal. Hélas ! de nouveau, à la B.A.S., les problèmes bretons vont se réduire à des histoires de croche pointée !... C'est tout un pan de l'avenir de la Bretagne qui me paraît ainsi s'écrouler ; la B.A.S. avait une influence bretonne unique à jouer sur les jeunes ; personne ne pourra l'assurer à sa place.

J'ignore les motifs de votre décision ; ils doivent être assez impérieux. Pourtant la nouvelle orientation de votre journal avait soulevé le nombre de ses abonnés, ce qui signifiait qu'il répondait à une attente (qui ne sera plus satisfai-

te)... Il vous aurait peut-être été possible de continuer ; vous êtes propriétaire du journal. Ceux de la B.A.S. qui voulaient en rester aux querelles byzantines des écoles de tambours... auraient pu éditer un bulletin s'en tenant à leur petit horizon. Quant à ceux qui leur raient retirés leur perte n'aurait pas été décevante ; tant de sonneurs sont tellement décevants, ne pensant qu'aux sorties, avec un esprit breton parfaitement nul.

Il est possible que ayez dû vous plier à des nécessités très impératives que j'ignore, c'est pourquoi, je me contente, sans vouloir juger, de vous exprimer mes très vifs regrets. Je veux encore espérer que vous n'avez pas dit votre dernier mot et qu'un jour, vous reprendrez la lutte de ces derniers mois...

#### D'un abbé Morbihannais :

De qui se moque-t-on ? Ar Soner n'intéressera plus personne désormais, sinon quelques rares férus de musique. Comment voulez-vous que les paysans de mon secteur se passionnent pour un méthode de musette du XVIIIe, alors que je n'arrive déjà pas à les intéresser aux méthodes actuelles de binoué et de bombarde ? Dites-vous bien que pourtant vous aviez réussi à attirer leur attention par vos articles économiques. S'ils jouent du binoué ils ont tout de même d'autres préoccupations et ce n'est pas un défaut que de penser d'abord à vivre...

#### D'un anonyme des Côtes-du-Nord (lettre postée à Lannion) :

... que s'est-il donc passé ? Avez-vous reçu de Kendalch toutes les assurances que son journal aurait le même esprit breton que celui d'Ar Soner de novembre par exemple ? Je doute que vous abandonniez ainsi le combat sans crier gare ? Ne soyez pas étonné si ceux qui vous faisaient confiance vous tournent le dos désormais. Vous les avez abusés et ce n'est pas digne de vous...

« Ar Soner » était pourtant arrivé à un stade encore jamais atteint depuis la fin de la guerre ; vous n'hésitez pas à imprimer noir sur blanc ce que nous sommes de plus en plus nombreux à penser et à dire...

Vous dites que vous n'abandonneriez pas la lutte mais qu'elle ne fera en d'autres domaines. Lesquels donc ? Pourquoi n'avez pas été plus précis pour être plus convaincant ? Et où donc trouverions-nous ce qui manquera désormais dans « Ar Soner » ? ...

#### D'un abonné du Finistère :

... Je ne peux que vous apporter toute ma sympathie. C'est une sage décision que celle-là et l'avenir vous donnera raison l'en suis certain. Je dois tout de même prendre des réserves en ce qui concerne cette publicité intempestive pour cours Ober en ZH ; elle est contraire à cette union que nous souhaitons tous. Pour la première fois le breton possède une orthographe reconnue par la Faculté, il faut absolument que toutes les autres disparaissent.

#### D'un « vieux militant » (comme il l'intitule lui-même) de Loire-Inférieure.

Votre journal ne m'avait jamais intéressé avant, j'ai contracté un abonnement de soutien en octobre parce que vous lui aviez donné le souffle breton qui lui manquait et que j'appréciais. Votre « re-

cul de dix ans » est en somme une escroquerie. Vos affaires de si bémol pouvaient très bien continuer à paraître à côté des articles que vous appelez économiquement et qui sont pour moi simplement nationalistes. C'est le mot qui convient.

Je suis d'accord avec vous sur la solution politique de tous nos problèmes, c'est la seule et je mets au défi quiconque d'en proposer une autre ; par contre je ne suis pas du tout d'accord avec vous quand vous dites qu'elle n'est pas votre ressort. Mais de quel ressort est-ce donc alors ? Les jeunes du mouvement breton actuel ne semblent s'intéresser à rien d'autre qu'à la danse ou au binoué ; est-ce là ce qui sauvera notre nation ?

Je suis un vieux militant et, croyez-moi, j'ai connu bien des déceptions en trente-cinq années de luttés pour la Bre-

tagne, mais je n'ai jamais été aussi déçu que ce matin en recevant votre « Soner » devenu une insipide feuille de chou...

#### D'un Breton émigré :

... malgré toute l'admiration et le respect que je dois à un ancien, je ne peux m'empêcher de vous dire que vous m'avez causé une grande déception. « Ar Soner » était notre nourriture bretonne ; il nous apportait chaque mois des raisons de croire et d'espérer, à nous les émigrés, qui ne le sont pas de gaieté de cœur mais uniquement parce qu'il faut vivre. Vous ne pouvez mesurer toute la peine que m'a causée le dernier numéro. Pourquoi avez-vous fait ça ? Avez-vous eu des ennuis ?

Inutile donc désormais de m'envoyer « Ar Soner », il ne m'intéresse plus...

Je pourrais citer encore quelques douzaines de lettres de ce genre et... trois ou quatre seulement qui ont approuvé ces changements d'esprit et de format. C'est peu mais c'est suffisamment symptomatique, et, comme l'on dit habituellement dans les salles de Rédaction, nos lecteurs sauront en retirer les conclusions qui s'imposent !

Il n'était point nécessaire de posséder des dons de devin pour prévoir cette « levée de battoirs ». Nous avions prévu ces protestations et ces écroulements. Malgré cela nous n'avons pas hésité à procéder à ces importantes modifications. Pour l'instant, il ne saurait être question de reconsidérer la question, mais, puisqu'en d'autres milieux bretons on semble tout limiter à un an, nous nous réservons le droit de revoir cette affaire à cette même échéance au cas où nous ne serions pas satisfaits. En conséquence nous restons sur nos gardes, prêts à parer les coups d'où qu'ils viennent. Nos amis peuvent nous faire confiance, nous n'avons pas l'habitude de nous laisser bernier quand il s'agit de la Défense de la Bretagne.

Dans le dernier numéro, j'ai écrit ceci : « Si nous avions adopté cette ligne de conduite, c'est parce que la plus grande majorité de nos lecteurs l'avaient eux-mêmes adoptée. Si nous l'abandonnons aujourd'hui, c'est parce que nous savons qu'ils pourraient trouver ailleurs ce qui désormais manquera dans « Ar Soner ».

L'important courrier reçu en décembre nous a prouvé que nous avions raison en ce qui concerne la première partie de ce slogan : la plus grande majorité de nos lecteurs ont en effet approuvé cette « ligne de conduite ».

Mais si nous avons décidé de l'abandonner, c'est parce que nous savons en effet, du moins nous l'espérons, que ces mêmes lecteurs pourront trouver ailleurs cette pâture que nous avons volontairement décidé de négliger.

Kendalch lance un journal qui sera servi gratuitement à 20 membres de chaque groupe folklorique. Nous savons d'autre part que le Journal « Jeune Bretagne » a l'intention d'étendre son rayon d'action et, pour ce faire, de consentir à de lourds sacrifices financiers.

Trois publications à tirage limité, c'était en Bretagne au moins deux de trop. Il fallait donc, nécessairement, que quelqu'un fasse un sacrifice, et qui donc l'aurait fait sinon nous-mêmes ? Nous y avons consenti, certes pas de gaieté de cœur, mais pour le seul bien de la Bretagne. Plutôt que de voir se disperser la clientèle, les efforts financiers, les collaborateurs, nous avons jugé qu'il était préférable de nous retirer de la lice et de donner leur chance aux autres, dont nous apprécions la pureté et la sincérité des sentiments bretons.

Nous savons aussi qu'« Ar Soner », qui était devenu le seul périodique breton réalisant un bénéfice — ce qui est tout de même un fait assez rare en Bretagne — sera désormais déficitaire !

Eh oui, nos comptes sont là et le prouvent, nous savons que désormais « Ar Soner » ne fera plus ses frais. La formule actuelle : pillage supplémentaire, piquage, couverture tirée à part, mise sous bande à la main, nous coûtera plus cher. D'autre part nous savons que nous allons perdre au moins un tiers de nos abonnés.

Alors, direz-vous, pourquoi avoir lâché la proie pour l'ombre ?

Parce, tout simplement, il fallait que quelqu'un fasse un sacrifice et nous savions pertinemment que personne d'autre ne l'aurait fait. Nous avons encore en effet, ancrée au cœur cette conception qui semble périmée, et doit passer avant tout, et surtout avant les petites fiertés personnelles, l'intérêt de la Bretagne et du Mouvement Breton.



Je crois aussi devoir répondre publiquement à notre abonné du Finistère qui approuve la nouvelle formule mais déplore cette « publicité intempestive » pour les publications d'Al Liamm et des cours Ober.

Je viens de dire qu'avant trois mois nous aurons perdu plus du tiers de nos abonnés et que notre bulletin sera en conséquence déficitaire. Sans doute notre abonné trouverait-il normal que nous sacrifions encore le bénéfice des publicités ?

Qu'attend-il lui-même pour nous adresser une publicité en « orthographe reconnue par la Faculté » (payante également, bien entendu !) Jusqu'à ce jour nous avons gratuitement inséré les annonces concernant les ouvrages nouveaux édités en KLT ou en Vannetais ou en T. J'estime donc qu'il est malséant de critiquer une publicité — payante soit elle — pour des éditions qui n'ont peut-être pas bénéficié d'une aide financière officielle mais qui n'en existent pas moins pour autant.

J'ai cru naïvement, il fut un temps, que l'enseignement rationnel du breton était conditionné à la reconnaissance officielle d'une orthographe. J'ai loyalement défendu ce principe et suis encore prêt à le défendre, même contre cette orthographe « ZH » que j'ai apprise en 1941. Je suis encore disposé à admettre une seule orthographe, celle du Chanoine Falc'hun ou une autre. Mais seulement le jour ou la loi Deixonne sera appliqué au lieu d'être sabotée, seulement le jour ou le breton sera payant aux examens. En attendant j'estime que toutes les orthographes ne valent ni mieux ni plus l'une que l'autre. Je me refuse d'autre part à considérer l'orthographe comme un ferment de division entre Bretons ; car la langue bretonne est surtout une langue parlée, et il n'y a pas trente six manières de la bien parler. *Peurunvanerien* et *Falc'hunerien* devraient être au moins d'accord sur ce point.

Je veux aussi espérer que « l'Union que nous souhaitons tous » se fera le jour où la langue bretonne sera officiellement enseignée, aux heures normales, quand les professeurs seront rémunérés pour ce travail, et surtout quand les élèves auront le droit de choisir leur langue maternelle en lieu et place d'une langue allemande ou espagnole au bachot. En attendant je considère que l'union ne peut se faire sur le dos de quelques uns, et qui défendent avec autant d'acharnement sincère, et avec des arguments de valeur au moins égale, des principes identiques.

Qu'on me prouve donc mes torts, je saurais les reconnaître. L'attitude hostile et roublarde de tous les ministres de l'Éducation Nationale me donne pour l'instant raison.

Pour ces motifs AR SONER accueillera toutes les orthographes bretonnes, reconnues ou non : K.L.T., Vannetais, Peurunvan, Universitaire, et les autres...

POLIG MONJARRET.

## HOR FAMILH VRAS

**GANEDIGEZ** (Naissance). — Gwenole Riou a zo laouen o kemenn deoc'h ganedigez o t'fisar vihan : Soazig, Annoig, Rozenn.

An Aotrou hag an Itron Maurice RIOU  
5, Straed Flaou - « Ker Julio »  
DINAN, 12 a viz Kerzu 1956

**KANV** (Deuil). — Nos amis Simone Stéphan, Robert Stéphan, M. et Mme Noël Stéphan, ont eu la douleur de perdre leur père, M. Noël Stéphan, à Douarnenez le 9 décembre 1956.

Mme Erwaner Galbrun a eu la douleur de perdre son mari M. Pierre Galbrun, à Vincennes le 22 novembre 1956.

À leurs amis si cruellement éprouvés « Ar Soner » présente ses condoléances les plus sincères.

### DINER AR SONER

Total précédent :	5.129 frs
M. Le Guen (Tours) :	1.060 »
Sergent-Chef Halléguen (Mecha - Bel - Kiri, Maroc) :	1.000 »
Le Noblet (Vincennes) :	338 »
	7.429 frs

### Immatriculation des Groupes

Par erreur quelques groupes ont été omis dans la liste publiée dans le précédent numéro.

Bagad du Pays de Retz (Nantes) = 44 - ER
Quic en croigne, Saint-Malo = 33 - SM
Bagad du Likés (Quimper) = 29 - QY
Bagad du Lycée (Quimper) = 29 - QO

## AR C'HOGIG YAOUANK

Kanet gant an Itron Kotonneg, eus Skrignag

Ton dastumet gant POLIG MONJARRET

Komzou dastumet gant  
LOEIZ KOTONNEG

Me'm boa eur cho-gig ya-ouank oa du-mañ ganeomp-ni  
E oa kro-get da ga-na tra-la-la la la la lo  
E oa kro-get da ga-na met bre-mañ ne ra mui

Me 'm boa eur c'hogig yaouank' oa du-mañ ganeomp-ni (2 w.)  
E oa kroget da ganañ 'met bre-mañ ne ra mui.

Eun nozvez goude e goan a teu eur sonj n'o benn : (2 w.)  
« Me fell din mont an noz-mañ dre eur valcadenn,

Me a fell din mont d'ober eur droiad war ar maez (2 w.)  
Da glask he merc'h Perrina, digant an intañvez !

Perrin merc'h an intañvez din-me 'zo dereat (2 w.)  
Kanerez ha dañserez skedus he daoulagad.

Noz vat deoc'h Intañvez, setu me deut gant prez (2 w.)  
Da glask ho merc'h Perrina 'vit hanter-hegez.

Pa z'oun bet anvet « kogig » gant holl dud ar vro-mañ (2 w.)  
Me 'fell din kaout eur bolez evit n'om diduan.

Kousket eo en he gwel e penn-an-traon an ti (2 w.)  
Mont a ran betek enni da c'houlenn diganti :

C'hwil vefe laouen, paourig, da gavet eur pried (2 w.)  
Eur paotr yaouank 'zo amañ d'az koulenn digouezet.

## Le jeune petit coq

J'avais un jeune petit coq, il était par ici avec nous.  
Il avait commencé à chanter mais maintenant il ne chante plus.

Un soir après son dîner, il lui vient une idée en tête :

- « Je veux aller ce soir en promenade,
- « Je veux aller faire un tour dehors,
- « Chercher chez la veuve sa fille Perrine !
- « Perrine la fille de la veuve me convient.
- « Chanteuse et danseuse, son regard est brillant.
- « Bonne nuit la veuve, me voici venu en hâte
- « Chercher votre fille Perrine pour être ma moitié (à mon) foyer.
- « Puisque j'ai été nommé « petit coq » par tous les gens du pays
- « Je dois trouver une poulette pour me reposer.

(La Veuve). — « Elle est au lit, endormie en bas, au bout de la maison,

- « Je vais jusqu'à elle l'interroger.
- « Serais-tu heureuse, pauvrete, de trouver un époux ?
- « Un jeune homme est ici, venu te demander.



Berroc'h kavjes an amzer bremañ e-pad an hañv (2 w.)  
Tommañ rafe da wele pa zeufe ar goañv. »

« O ya, va Mamm, emezi, moarvat me a zo drant (2 w.)  
Me 'm eus a greiz va c'halon da gaout eur paotr yaouank.  
Ma 'z eo kaner ha dañser hag eur paotr a zibab (2 w.)  
Me 'm eus ar brasañ fizians d'ober tiegez mat ».

Ha setu ar paotr yaouank, 'zo joaius ha seder, (2 w.)  
Penn-da-benn en eur ganañ è tistroas d'ar gêr.

« Assa eta, Yann Gogig, te 'zo bet o vale (2 w.)  
Eun tammig 'maout diwezat oc'h embann domp an deiz  
Ma 'z eo gwir ez on kogig me 'zo 'fin aneval, (2 w.)  
Ret eo din me mont bremañ betek ar presbital.

Demat deoc'h, Aotrou Person, setu me deut gant prez, (2 w.)  
Da c'houlenn c'hwil tizefe eur c'hog hag eur boleaz. »

Neuze a respontas din kasi en eur c'hoarzin : (2 w.)  
« Deut atao e-barz ar zal kemer eur banne gwin.  
Eun tammig out bet troet eun tamm war ar gevier (2 w.)  
Te 'c'h eus bety klevet biskoaz 've dimezet ar yer ?  
« Digarezit ac'hanon n'am eus bet drouk-komzet (2 w.)  
Ha gwa d'ar baotred yaouank a zo bet lezañvet.  
Evit ar re 'komzañ deoc'h 'zo gour ha femelenn (2 w.)  
O c'houlenn bezañ staget gant ar memez chadenn. »

Neuze, pedit anezo da zonet d'an iliz (2 w.)  
Me c'houlenno diganto eun tammig katekiz. »

Pa c'houlennas diganto ne a ouezint netra (2 w.)  
'war-benn ar sakramantou, darn ar re bouezusan.

Tec'hit d'ar gêr, bugale, 'vit eur bloavez pe zaou (2 w.)  
Da c'hortoz bezañ desket roll ar sakramantou ».

Neuze oc'h ajont o daou d'ar gêr en eur ouelañ : (2 w.)  
« Ha ret eo deomp, emezañ, studiañ ar re-mañ,

« Tu trouverais le temps plus court maintenant pendant l'été,  
« Il te chaufferait ton lit quand viendrait l'hiver.

- (La Fille). — « Oh oui, maman, dit-elle, sans doute suis-je joyeuse  
« Au fond de mon cœur, d'avoir un jeune homme.  
« S'il est chanteur et danseur, et un garçon de choix  
« J'ai la plus grande confiance de faire un bon ménage.  
Et voici le jeune homme joyeux et serein  
Tout à fait, en chantant il rentra chez lui.
- (La Mère). — « Alors, Jean « Petit Coq », tu as été te promener ?  
« Tu es un peu tard à nous raconter ta journée.
- (Yann). — « S'il est vrai que je suis un petit coq, je suis un fin animal.  
« Je dois aller maintenant jusqu'au presbytère :  
« Bonjour, Monsieur le Recteur, me voici venu en hâte,  
« Vous demander si vous pouvez marier un coq et une poulette.  
Il me répondit alors presque en riant :
- (Le Recteur). — « Entre toujours dans la salle prendre une goutte de vin ;  
« Tu as été un petit peu, quelque peu, induit en erreur.  
« Tu n'as tout de même jamais entendu dire que les poulets se marient ?
- (Yann). — « Pardonnez-moi si je me suis mal exprimé.  
« Et malheur aux pauvres gens qui ont reçu un surnom !  
« Quant à ceux dont je vous parle ils sont homme et femme  
« Et demandent à être unis par une même chaîne.
- (Le Recteur). — « Alors priez-les de se rendre à l'église.  
« Je leur enseignerai les rudiments du catéchisme ».  
Lorsqu'il leur demanda s'ils savaient quelque chose  
Sur les sacrements, quelques-uns des principaux.  
« Filez chez vous, les enfants, pour un an ou deux  
« En attendant d'avoir appris la liste des sacrements.  
Alors ils allèrent tous deux chez eux en pleurant.
- (Yann). — « Comme il nous faut, dit-il, étudier ceux-ci

Ni a fell deomp studiañ 'pad an deiz hag an noz (2 w.)  
Ma n'oufemp ket 're nevez ni 'zesko ar re-goz ».

Tri pe bevar miz goude 'teuas an Intanvez (2 w.)  
Da gaout an Aotrou Person, a lavaras : « Taol evez,  
« Rak va merc'h 'zo langisant, eur pennad 'zo dija, (2 w.)  
Kent 'vit gwasaat he c'hleñved 'ya bepred war Wellañ.  
Eun 'nezo 'zo triwec'h vloaz hag eben 'zo pemzek, (2 w.)  
Pell 'zo m'int en om garout c'hortoz bout dimezet.  
« O zegasit d'an iliz ma vezint unvaniet ! » (2 w.)  
Ha setu int bet o daou, dim'et hag eurejeñ.  
C'hwil, lavaras ar person, o peus gant din plegañ ; (2 w.)  
Eur vuhez hir hag eürus hetañ d'è, er bed-mañ. »

(Skriagnag, war-dro 1880).  
(En niverenn gentañ : Son Kupldon)

« Nous devons donc les étudier le jour et la nuit.  
« Si nous ne savons pas les nouveaux nous apprendrons les anciens ».  
Trois ou quatre mois après la Veuve vint  
Trouver le Recteur, elle (lui) dit : « Prends garde,  
« Car ma fille est en langueur, il y a déjà un moment,  
« Au lieu d'empirer sa maladie va toujours en s'améliorant !  
« Le premier d'entre eux a dix-huit ans, la seconde quinze.  
« Il y a longtemps qu'ils s'aiment et qu'ils sont dans l'attente de se  
[marier.

(Le Recteur). — « Amenez-les à l'église pour qu'ils soient unis !  
Et les voici tous deux qui furent fiancés et mariés.  
« Vous m'avez fait plier ! dit le Recteur,  
« Je leur souhaite une longue et heureuse vie en ce monde ».

(SCRIGNAC, environ 1880).

N.D.L.R. — Au sujet du chant paru dans le dernier numéro : « MARI-JANIG VRAO », je me dois d'apporter quelques précisions :  
Contrairement à ce qui a été annoncé ce chant n'est pas de la région de Scrignac et ne date pas des « environs » de 1880. C'est notre ami Kerlann qui en composa les paroles et la musique en 1936. Quelle ne fut pas sa surprise de reconnaître dans le N° 98 son texte adapté à un air totalement étranger ou sien !  
N'est-ce pas là une preuve absolue du savoir-faire de ce chansonnier populaire ? Créer quelque chose que le peuple adopte, chante, transforme même, on y adaptant, comme le veut la tradition, n'importe quel air connu. Mme Cotonec, la mère de notre regretté camarade Loëz Cotonec (1) possédait un répertoire populaire étendu ; elle connaissait aussi ce chant composé par Kerlann et il est certain qu'elle ne précisa pas à son fils qu'elle ne le savait que de fraîche date ; où et comment l'avait-elle appris ? Sans doute ce chant de marche devenu un chant à danser correspondait tellement bien aux autres chants de « dans-diskuz » que, dans son esprit, elle ne le distinguait plus des nombreux autres qu'habituellement elle chantait.  
Loëz Cotonec avait noté sur ses manuscrits : « ma grand-mère a appris ces chants à ma mère ; elle les détenait elle-même, en grande partie, d'un domestique qui travailla à la ferme vers 1880 ».  
C'est en septembre 1943, au camp B.A.S. de Gouézec, que Loëz Cotonec me permit de noter cet air.  
(1) Décédé accidentellement en 1951 à La Membrolle (M.-et-L.) où il était instituteur.

## SUL, LUN, MERTH, MERGHER...

LYVER DEHYOW HA GOLYOW 1957.  
Levr deiziou ha gouelioù 1957).  
A Cornish calendar produced by E.G.R. Hooper and K.O. Chetwood-Aiken. Illustrations by R. Morton Nance, R. Gendall et K.O. Chetwood-Aiken.  
Distribution by Miss H. Charles, Higher Minnis, Redruth Cornwall.  
Bretonned, goulenit an deiziou-moger kernewek evit 1957 !  
Digant Kerlann, Keranna, YERRES (S.-et-O.).  
Priz : 150 Lur + mizoù-kas.  
Calendrier cornique mural publié par nos amis de la Cornouaille d'Outre-Manche, 14 pages avec illustrations à la plume.  
Prix : 150 francs + port.  
Le demander à : Kerlann, Keranna, YERRES (S.-et-O.).

## TROUVÉ

Un KABIG marine, au local de Kevrenn de Gourin, après les fêtes de Brest. Le réclamer à M. Blanchard, Gourin.

## VENTES ET ACHATS

A VENDRE : 1 grosse caisse 60 x 30, 4 tambours de fond (double timbre), 2 tambours de fond (adultes).  
S'adresser : Blanchard, Kevrenn, Gourin (Morbihan).

## ARMÉE et BAGAD - Point d'Histoire

On donne souvent l'année 1948 comme celle de la naissance du premier bagad. Je ne pense pas que ce soit tout à fait exact car il apparaît que le premier bagad fut en fait le groupe de sonneurs constitué à Dinan en 1946 au 71<sup>e</sup> B. I.

A ce propos je reproduis ci-dessous un article intitulé : « Régiment Breton » que j'écrivis en 1947 et qui parut dans le journal « La Plus Grande Bretagne » en septembre 1947 (N° 11, 1<sup>re</sup> page).

« Les Bretons sont toujours heureux de savoir que leur particularisme est respecté et même parfois mis en honneur ; aussi ces quelques nouvelles ne pourront que leur faire plaisir.

« Le 71<sup>e</sup> B.I., actuellement à Dinan, — il a d'ailleurs toujours tenu garnison dans la région, son ancêtre, le Régiment de Penthièvre, participait à la bataille de Saint-Cast — pourrait être à juste titre qualifié de régiment breton. Ne serait-ce qu'à cause de son recrutement et de ses lieux de garnison : après Lamballe, ce fut alternativement Saint-Brieuc et Dinan. On retrouve les armoiries du Du Guesclin. Si certains Bretons n'estiment ce dernier qu'assez peu, nul ne peut nier, cependant, qu'il incarne les vertus guerrières, la loyauté, la force et la bravoure du peuple breton. C'est avec plaisir que l'on voit l'aigle noir à deux têtes, barré de rouge, se détachant sur fond blanc, reproduit sur les voitures du bataillon, les fanions des Compagnies, les flammes des clairons et des tambours et bientôt flotter au grand bourdon des binious.

« La musique du 71<sup>e</sup> possède, en effet, une clique de binious qui pour n'être pas excessivement importante par son nombre n'en a pas moins une grande valeur symbolique. C'est le premier régiment français qui, depuis 1905 (date de la dissolution de la clique du 48<sup>e</sup> R.I. de Guingamp), défila au son des binious.

« La musique militaire, depuis le 1<sup>er</sup> juin de cette année, ne fait plus aucun déplacement sans être précédé de ses 10 sonneurs. Ceux-ci ont fait défiler à diverses reprises, accompagnés des tambours, tout le bataillon escortant son drapeau. Ils se sont montrés à Dinan, Saint-Servan, Dinard, Carhaix, Romilly, Saint-Cast, etc...

« Ce bataillon est breton par bien d'autres aspects. La place nous manque pour en parler plus longuement, nous nous contenterons de citer cet exemple : « Le 10 juillet, à eu lieu, au camp d'Aucalleuc, près Dinan, une fête montée par le bataillon, un « dépayement » pour employer le terme technique usité dans la nouvelle armée. Nous n'avons pas le compte rendu exact de cette soirée, mais voici les détails qui nous sont parvenus la veille de la séance elle-même :

« Le chant adopté pour être chanté par le bataillon tout entier est la version française du « Gwir Vretoned ». Imaginez une immense place d'armes, dans un camp de notre Bretagne et ce chant entonné par des centaines de soldats, dans le soir !

« Trois compagnies présentent chacune deux chants, dont « Anne de Bretagne », « Jean-François de Nantes », « La Danaé », « Matelin an Dall », « Les deux sonneurs de Landévant », une chorale de Bretonnants chante en breton le « Bro goz ma Zadou » ; d'autres soldats dansent, des luteurs bretons font une exhibition. Tout ceci réalisé dans un bataillon exclusivement par des soldats ».

Précisons aujourd'hui que si à l'époque il n'y avait pas plus de sonneurs B.A.S. (deux seulement, Roger Loarer et moi-même) affectés à ce régiment, c'est simplement parce que le seul fait de demander son affectation à cette musique semblait automatiquement provoquer l'envoi en Allemagne ou dans une garnison lointaine...

La dizaine de sonneurs voyait son effectif complété par un rang de cinq tambours. Nous défilions dans l'ordre suivant : bombardes, binious, tambours. Cet ensemble participait avec le reste de la musique à toutes les cérémonies officielles et lors d'une remise de fourragères le commandant adjoint (originaire de Berrien) me fit cette réflexion : « Jouez dès l'arrivée des personnalités. Il faut leur montrer que les Bretons et les binious sont à leur place ici ».

Le répertoire comportait une dizaine d'airs dont la marche de Landivisau et celle de B.A.S. airs bien oubliés aujourd'hui.

Nos répétitions étaient assez nombreuses et le matériel fourni par l'armée. Le soir dans les chambrées, il fallait souvent sonner des danses et j'ai appris beaucoup d'airs, surtout des montagnes, avec mes camarades d'alors.

Parfois nous allions aux réunions du Cercle Celtique local mais l'accueil n'était pas enthousiasmant. Le Directeur, sonneur, craignait la concurrence...

Lors de notre déplacement à Carhaix (3 jours pour les fêtes de La Tour d'Auvergne) nous rendîmes visite à Léon Brus qui vint plusieurs fois

déjeuner et diner avec nous. Cela le changeait du menu mais surtout de la boisson de l'hôpital...

A la liste des déplacements ci-dessus, il faut ajouter Guéméné-Penfao, Versailles et bien d'autres villes dont le nom m'échappe actuellement.

Tels sont très brièvement quelques détails et souvenirs sur la clique des binious du 71<sup>e</sup> en 1946-47 (le mot bagad n'existait pas encore). Je rappellerai le nom de quelques-uns de ces sonneurs qui furent les premiers à jouer en groupe : Roger Loarer, de Morlaix ; Pierre Fiche, de Scaër ; André Bourbao, d'Ergué-Armel qui actuellement dirige un orchestre de danse.

Si certains pouvaient compléter ces quelques notes par des souvenirs personnels, des photos ou coupures de Presse, j'en serai très heureux. Il ne serait pas tout à fait inutile de préciser la vie et l'action de ce premier groupe de sonneur.

Emile ALLAIN,  
Penn-Soner au 71<sup>e</sup> B.I. (1946-47)

NDLR. — E. Allain a raison lorsqu'il dit que le premier bagad à fonctionner d'une manière permanente fut celui du 71<sup>e</sup> B.I. de Dinan en 46-47. Mais l'origine différente de ses membres et le caractère « militaire » du groupe ne lui permettaient pas de participer à la vie d'une communauté locale comme le font les bagad actuels.

J'ai conservé toute la correspondance échangée avec le Commandant et le Chef de Musique de ce Régiment à cette époque. Cette correspondance fut interrompue vers 1949 ou 1950 quand je pris la décision de ne plus communiquer les noms des sonneurs en âge d'accomplir leur service militaire ; comme le dit très justement E. Allain, la plupart d'entre eux étaient affectés n'importe où, sauf à Dinan. C'est notamment le cas de Roger Loarer qui, affecté au Camp de Meucou près Vannes, aurait été expédié en occupation en Allemagne sans l'intervention directe au Ministère d'une personnalité bretonne.

Le sésais de bagad B.A.S. qui précéderent cette formation militaire sont les suivants :

- En 1942, à Guingamp, au patronage Charles de Blois, une quinzaine de jeunes gens suivent des cours. Sans l'occupation allemande et le S.T.O., cet essai aurait sans doute été concluant.
- En septembre 1943, au premier camp B.A.S. de Gouézec, pendant 12 jours, 25 sonneurs défilent ensemble pendant plusieurs heures chaque jour, le long du chemin de halage du canal de Nantes à Brest, ou dans les allées du Parc de Kerriou.
- Le 4 juin 1944 à Vannes, lors des Fêtes Folkloriques organisées au profit des sinistrés de Lorient et de Saint-Nazaire, 24 sonneurs B.A.S. défilent ensemble dans les rues de la cité et interprètent plusieurs airs sur le podium.
- En août 1946, au second camp B.A.S. à Argol, plus de 50 sonneurs défilent ensemble plusieurs fois par jour. Aux Fêtes interceltiques de Brest (auxquelles participent les campeurs d'Argol) la B.A.S. présente un groupe d'une soixantaine de sonneurs qui défilent ensemble pendant plusieurs heures.
- En juillet 1947, aux premières Fêtes de Cornouaille d'après-guerre, près de 60 sonneurs défilent ensemble dans les rues de Quimper.
- En juillet 1947 également, aux Fêtes Interceltiques de Saint-Brieuc, la B.A.S. présente un groupe de 82 sonneurs.
- En août 1947, au camp B.A.S. de Sarzeau, une quarantaine de sonneurs défilent ensemble plusieurs fois par jour.

Mais ces bagadou d'occasion, ne sont pas en effet une formation constituée comme celle du 71<sup>e</sup> B.I. Cependant, à Angers et à Paris, dès 1945, des embryons de bagadou existent dans les milieux étudiants. Avant Dinan, avant Carhaix, ils fonctionnent tant bien que mal, livrés à eux-mêmes. Comme Dinan, comme ces bagadou d'occasion, ils connaissent les mêmes difficultés, ont les mêmes problèmes à résoudre : regroupement de sonneurs isolés pour un tempo (plutôt que recrutement dans une localité bien délimitée) avec le renouvellement périodique des membres aux fins d'études, aux changements de Faculté, ou à la « quille ». C'est le cas actuel de Lann-Bihoué.

Précisons également que Dorig fabriqua pour le 71<sup>e</sup> B.I. de Dinan, des instruments d'un moulurage spécial réservé à l'armée. La disparition du bagad militaire de Dinan vers 1950 permit à Dorig de livrer à des « civils » des binious possédant ce moulurage.

*Dorig*

# WAR-ZU AN HEOL

(2<sup>e</sup> Catégorie, Concours 57)

Yann L'HELGOUALC'H

## PARTITION DE BINIOU

*f* = 100

A

B

C

## PARTITION DE BOMBARDE

A

B

C

Ce morceau, qui peut être utilisé comme marche, a été composé lors d'un déplacement en Yougoslavie en 1954. Il est formé de trois phrases écrites en contrepoint et peut de la sorte être joué en canon.

On peut utiliser la formule suivante : les binioù jouent seuls A-B sans répéter. Les Bombarde jouent A-B tandis que les binioù jouent B-C ; les Binioù répètent B.C.... On peut terminer sur un unisson général de A-B.

Bien d'autres combinaisons peuvent être trouvées d'ailleurs, suivant le goût du penñsoner.

Il convient cependant d'observer certaines règles : ne pas jouer trop vite, mais au contraire bien détacher toutes les notes. Veiller à un accord impeccable, afin que la superposition des phrases ne se traduise pas par un caquillage inaudible. Ne pas bousculer les fins de phrase, ceci étant surtout valable pour les bombarde qui, par manque de souffle, tendent à trop presser le mouvement. Le détaché des bombarde doit être soutenu, en particulier là où il y a des traits sous la tête des notes ; ne jouer « piqué » que là où il a été mis un point sous la tête des notes. Bien « filer » les notes finales. Les « virgules », au haut des portées, indiquent les respirations.

Yann L'HELGOUALC'H

Discographie. — « Kevrenn de Rennes », chez Ducretet-Thomson, 45 tours, 450 V 038 standard.

# BALE MERC'HED REDON

POLIG.



*coeur* *f* = 100

coeur

f



## La Cornemuse dans l'imagerie

Un article paru dans un récent numéro d'Ar Soner nous a montré le joueur de cornemuse qui surmonte l'une des fontaines de Berne. M. Rubli, l'auteur de l'article, signale qu'il s'agit de la libre imitation d'une gravure de Durer. Nous donnons une reproduction de cette gravure (N° 1).

L'œuvre d'Albert Durer (né à Nuremberg en 1471, mort en 1528) mérite l'attention. Tout d'abord parce qu'elle est de Durer qui est probablement le plus grand graveur de tous les temps mais aussi, pour nous, à titre de document. La reproduction que nous donnons ne peut être parfaite techniquement mais elle est suffisante pour pouvoir examiner ce sonneur allemand du début du XVI<sup>e</sup> siècle.

Il s'agit d'un paysan, d'un berger plus exactement. La gravure étant de 1514, c'est donc un personnage valable pour se faire une idée assez précise du sonneur et de l'instrument tels qu'ils se présentaient aux XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles.

Le personnage est habillé « très court » et fait penser aux Ecossais par la



Fig. 1. — Gravure de A. DURER de 1514



Fig. 2. — BERGER ALLEMAND, gravure allemande de 1535

longueur de ses vêtements qui dégagent les genoux. Il porte une arme et dessous l'on distingue une bourse fixée à la ceinture analogue au sporran écossais. Décidément un berger, qu'il soit d'Allemagne ou des Highlands, semble obéir à la même nécessité dans l'habillement.

L'instrument comporte en plus du sac, qui est très grand, un long levriad, un sutell et deux bourdons de longueur différente. Ceux-ci sont fixés à une même souche, chose très courante à l'époque, et sont munis de pavillon à leur extrémité. Ce pavillon joue le rôle des caisses, dites de résonnance, qui existent actuellement sur nos instruments.

La cornemuse est tenue plus sur la poitrine que sous le bras. Qu'elle soit à droite il n'y a là rien d'étonnant car ceci se rencontre assez fréquemment. Encore ne s'agit-il peut-être que d'une faute que l'on rencontre dans l'interprétation même des plus grands artistes. Faut-il ajouter une grande valeur documentaire à la position des doigts ? Je n'en suis pas trop sûr.

En tout cas chacun d'entre nous a l'impression en voyant cette gravure, qu'il ne serait pas trop maladroit s'il fallait jouer de l'instrument représenté. Bien que 4 siècles et demi nous séparent de cette époque, il n'y a pas loin entre notre

instrument et celui qui servit de modèle à Durer. Que ne pouvons-nous connaître quelques-uns des airs de ce sonneur que grâce à lui nous pouvons contempler ! D'autres œuvres de Durer utilisent le personnage du sonneur — mais aucune à notre connaissance — la réserve est nécessaire car l'œuvre du graveur est immense — de manière si précise. Il existerait cependant un « sonneur irlandais » gravé également par Albert Durer.

Il est une autre gravure allemande (N° 2) également, réalisée vers 1535, qui si elle présente moins de qualité artistique n'en a pas moins, pour nous autant de valeur documentaire.

Il s'agit là encore d'un berger, dont le costume, du moins quant à la longueur est voisin de celui rencontré sur la gravure de Durer.

L'instrument est lui aussi peu différent. Les bourdons présentent des variantes quant à leur sommet. Ils sont plus proches des nôtres. Le levriad se termine dans le bas, de façon identique à celui de certaines « veuzes » du Pays Nantais. On peut supposer qu'il y a 8 trous sans compter celui du pouce, mais, je le répète, il est souvent délicat d'accorder pleinement créance aux artistes pour ces détails ? Le dessin, en tout cas, laisserait supposer que le petit doigt de la main gauche est utilisé.

Quoiqu'il en soit, j'espère que des documents de ce genre aideront à prendre conscience de l'étendue dans le temps et dans l'espace de la communauté du monde des sonneurs.

E. ALLAIN — Décembre 1956.

## Création de la Société des Ecrivains en Langue Bretonne

La société des écrivains en langue bretonne vient de voir le jour. Elle a été créée sous les auspices de la revue littéraire Al Liamm. Son but est de défendre les droits et les intérêts des écrivains ainsi que d'étudier les problèmes se rapportant à leur travail. Les membres de la société se réuniront tous les ans, au cours de l'été, en assemblée générale.

Cette société dont le président est Jarl Priel, écrivain bien connu, lauréat du grand prix de littérature de la Fondation Culturelle bretonne, et

le secrétaire Ronan Huon, directeur de la revue A. Liamm, groupe déjà les principaux écrivains modernes de langue bretonne. Nous citerons : Abanna, Abeozen, Benead, Bourdelles, R. Brisson, Roperzh, Kervella-Klerg, Armans ar C'hâlvez, Kervella-Kongar, Jakez Konan, Per Denez, Per Even, A. Gulicher, Maodez Glanndour, F. R. Meavan, Yeun ar Gow, Heussaff, Roparz Hemon, Ronan Huon, Langleiz, Youenn Olier, Penn ar C'hoad, Jarl Priel, Secrétariat : R. Huon, 132, rue de Verdun, Brest.

## BERR HA BERR

PARIS. — Y. M. de Gouyon-Matignon a été élu Président de Ker-Vreiz et M. Louis Bothorel, Vice-Président. M. Pierre Laurent a résilié ses fonctions de Président qu'il remplissait depuis dix ans, ses obligations professionnelles devenant de plus en plus absorbantes. Il a été élu Président d'Honneur.

SAINT-BRIEUC. — La Fondation Culturelle Bretonne a tenu son assemblée générale, à la Chambre de Commerce de Saint-Brieuc, le 9 décembre dernier. Les débats étaient présidés par M. le Dr Du Jardin, assisté de MM. F. Mocar, Hélias, Trépos et Fal'huon.

RENNES. — M. le chanoine Fal'huon, professeur à la Faculté des Lettres de Rennes, a été nommé aumônier général du Bleun-Brug.

RENNES. — Depuis 136 ans les Rennais attendaient que leur Ecole de Médecine et de Pharmacie devienne une Faculté. C'est maintenant chose faite. Rennes possède maintenant toutes les Facultés et peut rivaliser désormais avec Lille, Nancy, Lyon, Paris, etc...

RENNES. — Un émetteur provisoire de télévision sera prochainement installé aux buttes de Coësmes et fonctionnera dès le mois de mars prochain.

QUIMPER. — Le sculpteur François Bazin, Grand Prix de Rome, auteur de nombreux monuments dont celui des F.F.L. à la Pointe des Poils, à Camaret, est décédé à l'âge de 59 ans le 9 décembre dernier.

PARIS. — Le musicien breton Paul Le Flem vient de se voir décorer la Légion d'Honneur.

CARHAIX. — Les communes de Carhaix et de Plouguergat viennent d'être fondues ensemble. Il n'existe plus désormais qu'une seule commune, et une seule paroisse, celle de Carhaix-Plouguergat.

SAINT-RAPHAËL. — L'Amicale des Bretons de Saint-Raphaël et de ses environs vient d'être créée. Le Président en est M. Marcel Pinoul, (B.A.S.) originaire de Guingamp.

GOURIN. — Le 3<sup>e</sup> Pardon des Sonneurs eut lieu le 29 Septembre 1957.

## TRAITE DE LA MUSETTE par J. HOTTETERRE

(Suite)

Par E. ALLAIN

- Chapitre I** — De la connaissance des Parties dont est composée la Musette.  
**Chapitre II** — Disposition du soufflet de la Musette, etc...  
**Chapitre III** — De la manière de doigter et de former les tons naturels sur le grand chalumeau.  
**Chapitre IV** — Contenant l'étude de la première leçon sur un petit air facile avec une démonstration méthodique pour la conduite du soufflet.  
**Chapitre V** — Premier Air pour la seconde leçon.  
**Chapitre VI** — Démonstration de la gamme ou Echelle du petit chalumeau.  
**Chapitre VII** — Explication instructive touchant les Dièzes, les bémols, les Tremblements du grand chalumeau.  
**Chapitre VIII** — Contenant deux airs pour la troisième leçon, une explication de la valeur des notes.  
**Chapitre IX** — Contenant la quatrième leçon où l'on pratiquera le tremblement du SOL d'en haut, celui du SI d'en bas, le FA dièse simple en haut.  
**Chapitre X** — Contenant la cinquième leçon, où l'on pratiquera l'UT simple sur le petit chalumeau.  
**Chapitre XI** — Contenant la sixième leçon, où l'on pratiquera le Tremblement sur le LA d'en bas.  
**Chapitre XII** — Contenant l'étude d'UT Tierce mineure.  
**Chapitre XIII** — Qui contient l'étude du mode SOL Tierce majeure.  
**Chapitre XIV** — Contenant l'étude du Mode de SOL Tierce mineure.  
**Chapitre XV** — Des ports-de-voix, flattemens et battemens.  
**Chapitre XVI** — De l'accord du bourdon.  
**Chapitre XVII** — Ce qu'il faut observer pour entretenir et conserver une musette en bon état.

C'est elle que nous suivrons en donnant l'essentiel de chacun des chapitres et quelques citations. Je pense que celles-ci ne présenteront aucune difficulté de compréhension. On est en présence de la langue française du XVII<sup>e</sup> siècle et certains mots pourront apparaître à quelques-uns utilisés de façon inhabituelle. Je ne crois pas qu'ils soient incompréhensibles et quelques instants de réflexion permettent de faire le point. Quant aux tournures de phrases elles sont, elles aussi vieilles de plus de deux siècles. Qu'on s'en accomode. Pour les citations j'ai l'intention de les reproduire intégralement dans les détails : point au lieu de pas, y au lieu de i (comme dans roy, cy-dessus), inexistence du t ou du p, dans des mots comme temps, battemens, oi au lieu de ai etc... Si par hasard quelques lecteurs étaient gênés dans la lecture, qu'ils en fassent part et nous procéderons à des transpositions. Ce qui nous guide c'est le souci de fournir des documents, faut-il encore évidemment, qu'ils puissent être lus par la plupart d'entre nous.

La préface s'étend sur deux pages et contient bien des phrases que j'aurais utilisées si je les avais connues plus tôt. L'auteur estime que la musette bien jouée est l'un des plus agréables instruments, mais qu'il est peu flatteur dans ses premiers éléments. « J'avoue, précise-t-il, que l'oreille souffre un peu dans les premiers essais, jusqu'à ce que l'on soit parvenue à ce que l'on appelle bien boucher et donner le vent égal ».

Bien placer les doigts et boucher correctement les trous restent dans les préoccupations des sonneurs débutants. Peut-être néglige-t-on un peu ce que Hotteterre entend par « donner le vent égal ». Trop de sonneurs sont en effet satisfaits s'ils peuvent jouer sans interruption. Ils négligent l'intensité de la pression et le résultat est déplorable. Ce défaut frappa beaucoup Donald Mac Lean lors du concours de 1955. Le manque de pression égale est plus grave et nuit à la sonorité et à la justesse.

Selon l'auteur la musette est facile à apprendre et comme tout auteur de méthode, il fait part de son espoir que grâce à son œuvre l'étude en sera encore facilitée et le degré de perfection accru.

« Quoiqu'il en soit, écrit-il, je me flatte que mon projet ne sera pas inutile et qu'il ne fera qu'augmenter le goût des amateurs pour cet instrument qui, tout champêtre qu'il est, refléur et règne avec plus de vogue que jamais ; quoique les compositions de musique soient bien différentes de ce qu'elles étaient du temps de nos Pères, tant pour la difficulté de l'exécution, que par la singularité et la variété infinie du travail. Aussi a-t-on rendu la musette susceptible de ce changement en la perfectionnant dans sa construction ».

Ce rappel des perfectionnements apportés à la musette, perfectionnements dus surtout à ses père et grand père, termine la préface.

On aborde tout aussitôt la lecture de :

### L'AVERTISSEMENT

L'auteur y expose brièvement ce qu'il a mis dans sa méthode. En puis des instructions générales il a inséré une codification de l'usage du soufflet, exposé la valeur des notes et des pauses, parlé des transpositions et des agréments (ornementation), traité des anciens bourdons ainsi que des modernes et de leurs différents accords et « enfin, enseigné comment on peut conserver, entretenir et même réparer, en partie, une musette, lorsqu'il y arrive quelque dérangement ; et qui peut avoir son utilité en plusieurs occasions et dont on ne fera usage qu'autant qu'on le jugera à propos ».

Les airs sont des marches, des vaudevilles, des chansons et brunettes. Il convient de préciser que les Brunettes constituaient un type de chansons d'un caractère tendre, plutôt enjoué et dont la mélodie était simple, aimable et facile. Quant au mot vaudeville il ne faut pas lui donner son sens actuel mais se souvenir de sa forme primitive : vau de Vire. Ce type de chanson est dû à un ouvrier de Vire, Olivier Basselin, qui au XV<sup>e</sup> composait des chansons qui courent bientôt le vau (vallon) de Vire.

J. Hotteterre n'a pas publié que ce genre d'airs. « On en trouvera d'une autre espèce et d'assez travaillées pour pouvoir exercer les écoliers forts ».

### CHAPITRE PREMIER

De la connaissance des parties dont est composée la Musette.

Le moyen le plus simple est de se reporter à l'illustration contenue dans l'ouvrage original et que nous reproduisons.

Voici le nom des parties de l'instrument en correspondance avec les lettres portées sur la gravure.

- A — C'est le « réservoir du vent », le sac,  
 B — Les deux B s'appliquent aux chalumeaux,  
 C — Qui est à peine visible, représente le bourdon,  
 D — Soufflet,  
 E — Porte vent, qui assure le passage de l'air du soufflet dans le sac, muni d'une soupape.  
 F — Ceinture qui passe autour de la taille et maintient le soufflet,  
 G — Bracelet qui passe autour du bras droit,  
 H — Sommet du bourdon appelé *dôme* ou *bonnet*.

Ce qu'actuellement nous nommons « souche » est ici la boîte. Il y a donc la boîte des chalumeaux, des bourdons, du portevent, etc...

L'alimentation en air ne se fait non pas directement par le souffle humain mais par le soufflet. En plus de cette différence il faut signaler :

— L'existence de deux chalumeaux (levriad) invention récente, puisque due à Martin Hotteterre.

— Le bourdon, à sons multiples.

L'auteur apporte les précisions suivantes :

« Les chalumeaux sont percés de plusieurs trous. Les uns pour être bouchés par des clefs les autres sont percés par les doigts. Les bouts d'en haut des chalumeaux qui entrent dans les boîtes se nomment Tenons ainsi que ce qui contient les clefs. Chaque clef a son ressort et est garnie d'un cuir mince sous la partie d'en haut que l'on appelle la Tête ou la Soupape, et celle d'en bas, la Palette ».

« Le Bourdon est garni de layettes, lesquelles sont enclavées dans des couillises à l'entour, et servent à accorder les différents sons avec le grand chalumeau, en découvrant plus ou moins les ouvertures ou lumières qui sont dessous ».



Nous reviendrons plus tard sur ce point qui est pour nous, sonneurs, un peu obscur. Ce principe de nos bourdons est en effet très différent, et aussi leur réglage.

Abstraction faite de ces différences, le principe de la musette est bien celui de notre binou. C'est évidemment du uilleau-pipe qu'elle est la plus proche, également aussi de la cornemuse à soufflet des Lowlands.

En tout cas, je suis persuadé que l'on reconnaîtra facilement que nous avons affaire à un vrai sonneur en lisant ce qui suit : « Il me reste à parler des anches, qui est ce qui donne le son à la musette et ce qui en est pour ainsi dire l'âme. Il y en a d'ordinaire une à chaque chalumeau et 4 ou 5 au bourdon. Elles sont très fragiles et l'on ne doit point y toucher que l'on soit bien stylé à les manier.

Quant au problème des housses, il ne passe pas inaperçu :

« On habilite toujours la peau, et pareillement le porte vent, d'une espèce de robe que l'on nomme couverture (à rapprocher du mot anglais « cover » actuellement en usage). On couvre de même, si l'on veut, le soufflet et ce qui en dépend. Le velours est ce qui convient le mieux à cela, attendu qu'il est moins glissant que les autres étoffes, de soie, d'or ou d'argent... On peut mettre aussi une espèce de chemise entre la peau et la couverture, ce qui entre-tient la propreté de celle-ci ».

On ne peut rien dire de plus à l'heure actuelle. Peut-être seulement discuter sur le fait qu'il affirme que le velours est moins glissant que d'autres étoffes. Ce n'est pas mon avis, encore que je n'ai jamais eu de tissus de soie, de fils d'argent ou d'or !

#### CHAPITRE DEUXIEME

Disposition du soufflet et de la musette ; Attitude du corps ; Position des mains sur le grand chalumeau et méthode pour donner le vent.

Si après avoir écrit un Traité Élémentaire destiné à démontrer l'étude du doigté du binou, je devais écrire un second traité devant permettre d'aborder la pratique de l'instrument lui-même, je ne pourrais, à propos du soufflet et de la pression, écrire autre chose que ce qui va suivre. Seule la forme pourrait être différente.

« La plus grande difficulté que l'on ait à surmonter dans les premières leçons de la musette, c'est de donner le vent bien égal et de concilier le mouvement des doigts avec celui des bras sans qu'ils se gênent et s'embrassent l'un l'autre. Car il arrive presque toujours que lorsque l'on veut remuer les doigts, les bras s'arrêtent tout court. L'on doit donc s'exercer pendant quelque temps à ne faire que souffler et boucher tous les trous du grand chalumeau, excepté le 8<sup>e</sup> qui est destiné pour le petit doigt de la main d'en bas ».

Pour parvenir à sonner du binou, il faut tout d'abord ne se soucier que d'acquiescer le mécanisme, synchroniser le soufflet et le mouvement du bras. Ce n'est qu'une fois ce mécanisme acquis que les doigts pourront entrer en action. Nos quelques courtes années d'expériences sont confirmées par une autorité. Remercions cet ancien.

(à suivre)

### Kevredigez ar Vrezonegerien Yaouank

Kevredigez yaouank, ananomp-ni da gomz da zifenna yezh hon taden. Kalz ac'hanomp a ehoerri binou, met nebetut a gomz brezoneg. Ober e reomp eur galy d'ar Vrezonegerien yaouank.

Sevendur Breiz, ken bras ha ken brudet a zo hianv awalc'h. Eet eo d'ar re yaouank en em vodan da gendrec'hel hent ar wir Vretoned. Setu pesak en em sav Kevredigez ar Vrezonegerien yaouank. Metra n'eo gouennet, nemet antreal enni evit brudan hor bro hag hor yezh. Gervel a reomp an holl Vrezonegerien o deus etre 19 hag 21 vloaz (1947) hag a gar hor mammyro, ar re a gomz ar yezh koulz hag ar re a zeak anezan. Ar Vrezonegerien yaouank 'int ket stand. Ma ne deont ket an holl en hon touez, n'eo ket ezomm mont pelloc'h. Gortoz a reomp eur respont digant an holl.

C'hwil a glevo marteze hor mouez, mesket gant hini hor bro, Brezonegerien yaouank, en em vodomp evit hor bro hag evit hor yezh. Poent-se breman dimp anezan an amzer-da-vent.

Eur ez omp, kenreiz ker, e heuliet ar

pal a ziskouezomp deoc'h. Ho trugarekaat a reomp a greiz kalon.

Bebet Breiz hag hec'h ene ! Ra vero adsavet Breiz hag he yezh gant nerz ar bugale !

Kevredigez ar Vrezonegerien Yaouank

G. S. — Embann a ra « Al Liamm » evidomp pajennoù e « brezoneg eun ». Ar pajennoù-se a c'hello bezan kaset d'an izili evit metra. Enno e vo embannet ivez hor gouennou, hor menozioù... hep gwech ma fello deomp.

Erfin e c'hellomp kenskrivan e brezoneg pe e galleg. Eul liam start a vo etrezomp dre ar hed-holl.

Ma fell deoc'h kaout diakteriadurioù all, Ma fell deoc'h kaout skritur diouret da Y. L. Perot, Ecole des skritur diouret da Y. L. Perot, Ecole des Cozellers, Dinan (C.-du-N.), pe da E. Bannier, Evrou, 64, bd. St-Sacns, Alger (Algérie). Respontet a vo deoc'h gant pijadur. Ha ma'z kasatis da zont en hon touez, kasit dimp hep dale hoc'h ano, hoc'h ad, hag ha zhoulec'h. Bennoz-Dout.

K.A.V.X.

## EDITIONS B. A. S. ET AR SONER

KANAOUENNOU — 12 chants bretons harmonisés à 4 voix mixtes par JEF LE PENVEN, l'exemplaire ordinaire .....	150 frs
l'exemplaire de luxe .....	240 frs
KAN A DISKAN, chants bretons sur feuilles volantes, les 6 franco .....	50 frs
YAOUANKIZ A GAN, 15 chants bretons harmonisés à 2, 3 et 4 voix mixtes par Polig Monjarret, l'exemplaire ordinaire .....	125 frs
l'exemplaire de luxe .....	200 frs
PETRA EO B.A.S. (Qu'est-ce que B.A.S. ?). Numéro spécial d'AR SONER (vendu 80 francs en 1952) contre 20 francs de timbres.	
Cartes postales « CHANTS BRETONS », la carte .....	10 frs
par 50, la pièce .....	7 frs
INSIGNE B.A.S. (vert, blanc, rouge, violet, jaune, orange) la pièce ..	140 frs
SKOL AR BINIOU, de Dorig Le Voyer .....	190 frs
CHOUER ER BEUZ, 80 airs recueillis et notés par Polig Monjarret .....	300 frs
TRAITE ELEMENTAIRE DE BINIOU, d'Emile ALLAIN .....	300 frs
METHODE DE BOMBARDE, de Yann L'HELGOUALC'H .....	300 frs
DEK SONENN, de Roperh er Mason .....	180 frs

Ces tarifs sont ceux réservés aux membres de B.A.S. Majoration de 33 % pour les libraires et non B.A.S.

S'adresser à Robert MARIE rue Maupertuis, RENNES. C. C. P. Rennes 1244-77.



## PAPIER A LETTRE BRETON



AR SONER vient d'éditer des blocs de papier à lettre portant en exergue le drapeau à bandes noires et blanches.

Le bloc de 50 feuilles, franco : contre 8 timbres à 15 francs.

Sonneurs de bagadou, groupez vos commandes :

10 blocs, franco .....
 1.100 frs || 20 blocs, franco ..... | 2.000 frs |

Passez vos commandes à AR SONER, 34, rue Carnot, LORIENT (Morbihan).



Le Gérant Responsable : Polig MONJARRET  
C.P.P.P. N° 26052

Editions et Imprimerie de Bretagne, Lorient



# la chaîne de nos amis

EVIT HO YEC'HED, GRIT GANT AN HOLEN-MOR HEPKEN !

## COBRASEL



**SEL FIN**

En boîte de carton de 0 kg. 500

**SEL GROS**

En boîte de carton de 1 kg.

Marque "COBRASEL"

AN HOLEN-MOR A ZO GWELLOC'H  
EGET AN HOLEN-MAEN

Le Sel Marin Breton  
Lavé, Séché

HA MARC'HATMATOC'H EO !

COMPAGNIE BRETONNE DES SELS MARINS DE L'OUEST  
BATZ (Loire-Inférieure) Téléphone 57 Batz

## " STOUVTOUL "

- PRODUIT D'ENTRETIEN ET D'ETANCHEITE POUR SACS DE BINIOU.
- Contenance 1/4 de litre.
- Prix de vente du bidon : 400 frs, port en sus.

FOURNISSEUR EXCLUSIF :

**Dorig LE VOYER**

Rue B. de la Rogerie

RENNES (Ille-et-Vilaine)

10<sup>e</sup> ANNEE — N° 100 — Le Numéro : 100 francs

MARS | MEURZ 1957  
AVRIL | EBREL

# AR SONER

LA REVUE DU FOLKLORE VIVANT DE BRETAGNE  
ORGANE MENSUEL DE BODADEG AR SONERION

DANS CE NUMERO :

Tradition, que de crimes on commet en ton nom .....	Dorig Le Voyer
L'apport de la Bretagne à la littérature .....	Yann Sicard
De la Bretagne à la France et à l'Europe .....	Yann Fouéré
Traité de la Musette .....	Emile Allain
Revue de la Presse Bretonne .....	P. M.
Les airs imposés du concours 1957 .....	(Commission technique BAS.)
Gramatica Celtica .....	Emile Allain
Centenaire d'un hymne celtique .....	C. Le Mercier d'Ern
Pour la statue de Nominé .....	Soazig Guérin
Son Cupidon .....	(Chant breton)

et les chroniques habituelles



Le Bagad du Lycée Anatole-Le Braz, de Saint-Brieuc

## TARIF DE LA PUBLICITE

1 numéro .....	2.000 francs
3 numéros .....	4.000 francs
6 numéros .....	6.000 francs
12 numéros .....	10.000 francs

### BREIZ

Organe mensuel  
de la Confédération Kendalc'h

300 francs par an

B. P. 399 Rennes

C. C. P. Rennes 44-67

### Editions de Bretagne

(SKRIDOU BREIZH)

Square du Casino

LA BAULE (Bretagne)

De nombreux ouvrages  
sur la Bretagne  
en breton et en français

CATALOGUE SUR DEMANDE

CASE  
A LOUER

CASE  
A LOUER

10<sup>e</sup> ANNEE — N° 100

MARS | MEURZ 1957  
AVRIL | EBREL

# AR SONER

ORGANE MENSUEL DE BODADeg AR SONERION

Rédaction - Administration :

Polig MONJARRET

34, Rue Carnot, LORIENT

Tél. 4-52 (Morbihan)

C. C. P. Nantes 1436-15

Directeur : Dorig LE VOYER

Service des ventes et publicités

Robert FAVENNEC

B.P. 3 QUIMPERLE (Finistère)

ABONNEMENTS :

3 mois ..... 180 frs

6 mois ..... 300 frs

Un an ..... 500 frs

Soutien ..... 1.000 frs

et F.O.M. .... 700 frs

Le Numéro : 50 frs

## TRADITION...

### que de crimes on commet en ton nom...

Il est toujours intéressant de comparer l'évolution des instruments populaires à celle de la musique populaire instrumentale.

On constate au premier abord que la musique et les instruments sont intimement liés et que leur évolution dut aller toujours de pair. Du moins le voudrait la logique.

En reculant dans le temps nous trouvons des instruments d'une grande simplicité, ne permettant l'émission que de quelques notes, et, parallèlement, une musique d'une étendue limitée.

Doit-on penser que le peu de possibilités offertes par ces instruments est la cause de l'étendue limitée de cette musique ? ou, au contraire, croire que ces instruments furent conçus en fonction de la tessiture réduite de la musique appréciée en ces temps reculés ?

Personnellement je pense que c'est la musique qui détermina l'instrument, car il serait illogique de dire qu'au départ l'homme possédait un instrument absolument complet, dont il ne sût tirer parti de toutes les possibilités que progressivement et lentement.

Lorsque le compositeur populaire améliora ses phrases musicales, ajouta aux quelques notes habituellement utilisées, une, puis deux, puis d'autres notes, il fallut améliorer également les instruments.



Dorig LE VOYER



C'est ainsi je pense que les instruments populaires évoluèrent en même temps que la musique.

Cette progression lente nous permet d'atteindre ce que nous pouvons considérer aujourd'hui comme la quasi-perfection. Perfection en ce qui concerne les possibilités de nos propres instruments populaires et je veux notamment citer la Bombarde.

Ce Hautbois rudimentaire est, pour un instrument populaire, doté du maximum de possibilités. Il possède deux octaves, une sous-tonique ou une sensible ; s'il n'est pas transpositeur ni entièrement chromatique, il permet tout de même d'interpréter toute la musique populaire bretonne, y compris la musique traditionnellement chantée.

Les sonneurs de couple — je parle en particulier des vieux sonneurs — savaient utiliser toutes ses possibilités.

Je cite tout d'abord la bombarde, car le biniou Koz ne possédait pas un levriad destiné à reprendre note par note les phrases du talabarder. Ce biniou Koz n'est d'ailleurs pas si ancien qu'on le prétend parfois. Son ancêtre devait être, je pense, le biniou idéal, d'une tonalité identique à celle de la bombarde, et certainement du même type que les autres cornemuses européennes. Il n'a

évolué qu'en Basse-Bretagne, puisque le Haut-Pays avait su conserver, jusqu'à sa disparition récente, un instrument plus voisin de ces cornemuses. La tonalité était proche du la, si bémol, si naturel ou ut ; ce biniou s'appelait véze ou trument breton disparu.

Je pense donc qu'à une époque quelconque, les Bretons possédèrent un biniou idéal, aux possibilités plus nombreuses que celles du biniou Koz traditionnel. Le nier serait nier l'évidence. Comment, en effet, expliquer que seuls en Europe les Bretons auraient possédé un instrument si aigu ?

Il faut bien l'avouer, le biniou Koz, de par la hauteur de sa tonique, offrait peu de facilités de s'accorder convenablement. La plupart d'entre eux étaient atrocement faux.

Il y a une quarantaine d'années que sonna le glas du biniou Koz. La guerre de 14-18 lui fut fatale.

La venue de l'accordéon, des pianos mécaniques, lui porta un coup mortel, et la corporation des Sonneurs vit ses effectifs diminuer jour après jour.

Il était grand temps de faire quelque chose avant qu'il ne disparaisse tout à fait.

La technique de fabrication de ces instruments était des plus archaïques. Des menuisiers, des tourneurs... produisaient ces instruments. Il arrivait parfois que, malgré l'outillage rudimentaire dont ils disposaient et la « technique » toute de tâtonnements approximatifs qu'ils avaient mis au point (!), un instrument à peu près juste sortait de leurs mains. Mais, en général, le principal défaut de ces instruments était l'irrégularité de leur fabrication. S'ils avaient à peu près tous la même silhouette, le même aspect extérieur, il était rare d'en trouver deux ou plusieurs d'une tonalité absolument identique et d'une justesse, même approximative, à peu près semblable.

Le sonneur terminait heureusement le travail. La perce au tisonnier rougi au feu ou à la baïonnette affûtée sur une meule de grès tournée à la main, ne donnait que rarement satisfaction à l'utilisateur. Celui-ci, s'il n'arrivait à obtenir « à la pointe du couteau » un accord plus conforme à ses goûts, en venait, de guerre lasse, à trouver un doigt correspondant au levriad. En somme il cherchait à jouer « juste » sur un instrument faux. Il y parvenait d'ailleurs, et rares étaient les sonneurs qui sur 7 trous n'arrivaient pas à tirer 4 ou 5 notes à peu près correctes !

Nous n'en sommes plus là fort heureusement. Nous avons même dépassé ce stade, puisque d'instrument d'accompagnement le biniou (le biniou bras bien entendu) est devenu un instrument de solo.

Nous sommes tombés d'un excès dans l'autre. Hier le biniou servait de « fond » à la bombarde, il lui permettait de reprendre haleine, soutenait son rythme de ses notes aiguës, émoussait les danseurs par son timbre, donnait en contre-point la réplique au talabarder. Aujourd'hui le biniou, inconsciemment ou involontairement peut-être, tend à supplanter la bombarde.

On en arrive même à dire que la bombarde est un instrument fait pour empoisonner la vie des sonneurs de bagad ! Ah ! s'il n'y avait pas cette satanée bombarde, comme le jeu de bagad serait simple et agréable ! comme toutes les fantaisies seraient permises !

Ce n'est pas un mal en soi que le biniou bras soit devenu un instrument de solo. C'est même très bien, et je n'y suis pas opposé bien au contraire.

Mais la Bombarde ?

Que devient-elle dans tout cela ? Que devient encore la musique bretonne qui s'y adapte naturellement et pour laquelle elle a été faite ? Oui, on pense et on dit que la Bombarde empoisonne la vie des sonneurs de bagad. Pour limiter ces... « inconvénients » on interdit à celle-ci tout ce qui n'est pas plat et ordinaire ; surtout ne rien faire qu'elle puisse aller au-delà des possibilités (réduites) du biniou bras (ou du bag-pipe).

Les frais sont faits par la musique elle-même, puisqu'en dernier ressort, c'est elle qui se trouve diminuée ; des coupes sombres dans le répertoire, une sélection sévère, un rejet pur et simple de tout ce qui n'est pas majeur ! Et si ce répertoire « sélectionné » ne suffit pas, on « fabrique » des airs à tire-larigot, et pas toujours selon les arcanes sacrés de la tradition.

Par principe, tout ce qui est modal est rejeté. Tout air nanti d'un accident est impitoyablement écarté et réservé aux rares sonneurs de couple qui existent encore et qui croient, eux, à la tradition. Que dire aussi de nos mesures irrégulières ? Elles sont impitoyablement éloignées, ce qui est regrettable, ou « égarées » ce qui est pire !

Pourquoi donc ai-je passé des années à étudier un levriad offrant les moyens de réaliser les trois accidents que l'on retrouve dans notre musique nationale — la bémol, ré bémol, sol bémol — ? Pourquoi donc ? puisque par principe, est évité tout air traditionnel qui n'est pas dans le majeur le plus ordinaire ?

Il arrivait aussi que les anciens (et les jeunes sonneurs de couple n'y manquent pas aujourd'hui encore) interprétaient les airs mineurs en prenant comme base la sus-tonique. Sous prétexte que cela est en désaccord avec les bourdons, ce système est aussi abandonné. Mais ce désaccord de la tonique du levriad et « du » bourdon est traditionnel et n'a rien de choquant pour une oreille bretonne.

La musique instrumentale bretonne a ainsi perdu 80 % de son répertoire traditionnel.

Il est évident que les méthodes écossaises n'ont pas prévu d'ornements pour notre musique, et que seule celle qui ne présente aucun accident (sauf peut-être le la bémol) peut les utiliser !

Il est évident, également, qu'un levriad écossais ne permet pas ces « fantaisies » que j'ai sciemment imposées à mes levriados. Il est impossible en effet, d'utiliser les « fourchettes » sur un levriad écossais ou « inspiré » de l'écossais ; et comme le grand chic actuel consiste à remplacer le biniou par la cornemuse, il n'existe pas d'autre moyen que de renier la musique bretonne la cornemuse, il n'existe pas à cette méthode et à cet instrument étrangers ! C'est bien qui ne s'adapte pas à cette méthode et à cet instrument étranger ! Et il ne viendrait à l'idée ennuie de personne, sauf peut-être à quelques Bretons trop attachés à la tradition qu'ils connaissent et qu'ils respectent, de trouver ailleurs un motif valable ou propre à justifier cette censure !

Mais ceci ne serait encore que moindres mal si les compositeurs actuels, épris de majeur, faisaient breton. Ils donnent l'impression d'ignorer absolument l'instrument pour lequel ils composent.

Ils ne composent, pas en effet, pour des bombardes — comme cela était hier encore traditionnel — mais pour des biniou (j'allais écrire cornemuse) en fonction de méthodes (j'allais écrire « Tutor ») qui n'offrent que de très loin de rares correspondances avec les réalités bretonnes.

Ces constatations devaient être écrites noir sur blanc. Je ne veux pas nier le bon travail qui est fait actuellement ; je déplore simplement qu'il soit incomplet ; je regrette surtout qu'il ne déforme l'esprit des sonneurs actuels, qu'il ne leur donne une fausse idée de la musique bretonne traditionnelle.

Nous sommes peut-être les seuls, dans l'Ouest européen, à posséder cette musique typique, et nous l'abandonnons. Jetons un regard sur ce que font les sonneurs des Balkans. Leurs instruments ont des intervalles, différents des nôtres, correspondant à leur musique modale et la transformant quand au contraire ; ils conservent cette gamme modale et la bombarde, direz-vous ? Peut-être, mais c'est là un argument supplémentaire pour cette thèse que je défends. C'est la bombarde notre premier instrument.

Nous ne faisons pas actuellement le quart de ce que nous devrions faire. Si nous ne respectons pas la tradition en reprenant les airs jusqu'à ce jour rejetés, nous serons les responsables de sa mort.

La musique bretonne est parvenue jusqu'à nous avec ses particularités. Alors que le monde moderne n'a conservé que le majeur et le mineur, nous avons cette chance inespérée, et dont nous devrions être fiers, de posséder une musique utilisant couramment une douzaine de modes, dont au moins cinq s'adaptant aisément à nos instruments.

La B.A.S., qui s'est donné pour tâche de maintenir la tradition et de sauver la musique bretonne, fera-t-elle en quelques années tout le mal que les siècles passés n'ont pu faire ?

Allons-nous détruire, sous prétexte d'importations étrangères d'instruments et de méthodes, tout ce que nos anciens nous ont légué ?

War Roudou hon Tadou. « Sur les traces de nos pères... telle était notre devise. Elle peut, elle doit le redevenir.

Que cette année, qui marque le quatorzième anniversaire de notre Assemblée, et qui voit aujourd'hui le centième numéro de notre bulletin, soit l'année du respect de la tradition, l'année de la fidélité aux anciens.

Ne soyons plus les héritiers insoucients et prodiges de nos aïeux. Ils avaient su conserver à la Bretagne son caractère et son particularisme. De cet héritage sacré nous n'avons pas le droit de rejeter le moindre parcelle. Tout ce qu'ils nous ont légué vaut qu'on s'y intéresse. Tout ou rien ! Car pour le moment nous ne portons intérêt qu'à ce qui précisément en est le moins digne et nous rejetons ce qui fait que la musique bretonne existe, ce qu'elle a su conserver et qu'elle est encore, dans cet Occident où tout se standardise, probablement la seule à posséder.

Denis LE VOYER.

N.B. Je me tiens à la disposition de tous ceux qui désireraient des précisions sur ce sujet. Qu'ils m'écrivent, je leur répondrai par retour.



# L'APPORT DE LA BRETAGNE A LA LITTÉRATURE

Par YANN SICARD

Il y a un an ou deux paraissait dans cette grave revue qu'est « Hommes et Mondes » un article d'un savant statisticien, nommé Dominique Braga, tendant à prouver que notre Bretagne est, de tout le territoire français, la région la plus stérile au point de vue intellectuel, et en particulier au point de vue littéraire. Des cartes y étaient jointes et les chiffres fournis établissaient de façon péremptoire que la presque totalité des écrivains de génie sont nés du Nord-Est de la France, c'est-à-dire de la partie germanique du pays (Paris compris, bien entendu), la production des pays de langue d'Oc étant pauvre, et celle de notre vieille province celtique à peu près nulle. Vous me direz évidemment qu'on peut faire dire aux chiffres à peu près tout ce qu'on veut et que la statistique n'est que la forme savante du mensonge... D'accord !...

Il est certain que le choix qu'a pu faire ce Monsieur Braga entre les écrivains pour déterminer ceux qui ont vraiment de la valeur est subjectif et plus qu'arbitraire. Il aurait à coup sûr été mieux avisé de tenir quelque compte d'un Lamennais, d'un Tristan Corbier ou d'un Max Jacob... seulement cela aurait pu nuire à la belle ordonnance de la thèse qu'il entendait soutenir.

Toutes réserves faites, par conséquent, sur la valeur de la méthode qu'il a employée, écoutons donc quelques-unes de ses conclusions : « Quel décalage ! La France penche à l'Est... L'Atlantique l'invite à la pêche, mais pour l'esprit il faut s'avancer dans la terre, entrer dans le continent. Pauvre péninsule armoricaine aventurée en pleine mer et vue intellectuellement ! », et encore : « La France a été atteinte d'hémiplegie. Elle a multiplié les coups de dés du génie dans sa moitié orientale. La moitié occidentale est à la remorque ». Voilà donc ce que nous sommes, mes pauvres amis : des nullités intellectuelles, des zéros tout juste bons à pêcher la sardine.

En bien ! n'en déplaise à Monsieur Dominique Braga, et malgré les plus savantes statistiques, je dis, moi, que sans la Bretagne la littérature française, la littérature européenne même, serait très pauvre. Ce ne serait qu'un immense désert d'où l'on ne verrait émerger que d'austères constructions

des pyramides n'abritant que des tombeaux.

Qu'importeraient, en admettant qu'elles fussent vraies, les statistiques sur le nombre d'écrivains célèbres au kilomètre-carré ? Ce qui compte, c'est le souffle poétique et spirituel, c'est l'AWEN. Et, je l'affirme, et je m'en vais maintenant le démontrer, dans la vieille civilisation occidentale, l'AWEN souffle de l'OUEST.

D'ailleurs, aux affirmations de la revue *Hommes et Mondes*, il convient d'opposer l'appréciation d'une personnalité qui avait, elle, autrement de génie littéraire que Monsieur Dominique Braga — à qui je fais peut-être une publicité qu'il ne mérite pas — j'ai nommé George Sand. Nous lisons, en effet, dans ses « Promenades autour d'un village » : *Une seule province de France est à la hauteur, dans sa poésie, de ce que le génie des plus grands poètes et celui des nations les plus poétiques ont jamais produit. Nous voulons parler de la Bretagne.*

## L'AWEN

Des premiers souffles de l'AWEN breton, aux temps lointains de l'Armorique gauloise, nous ne pouvons malheureusement avoir que des idées très vagues.

Alors que de cette même époque il nous reste de nombreuses et riches pièces de la littérature suréennienne, grecque, romaine, hindoue, chinoise... nous n'avons pas le moindre manuscrit, le moindre tablette qui nous fassent connaître quelque chose de la poésie gauloise. Mais il ne faut pas en déduire pour autant que cette poésie n'existait pas.

Les Druides, en effet, interdisaient l'usage de l'écriture, probablement pour obliger leurs disciples à graver profondément dans leurs mémoires tous les poèmes qu'ils leur enseignaient, au lieu de s'abandonner à la facilité de suppléer par l'usage de parchemins à des connaissances trop incertaines ? Rappelons-nous que si le mot latin « lectio », qui veut dire : leçon, vient du verbe « legere » = lire, le mot breton correspondant « kental » tire son origine de « kana » = chanter. On voit par là toute la différence de conceptions entre deux civilisations. Dans la civilisation cel-

tique tout enseignement est oral, dans la civilisation méditerranéenne ont est seulement « doctus cum libro ».

Il existait donc, je dirai : par définition, toute une poésie druidique, formant l'enseignement théologique, philosophique et scientifique de la classe religieuse. Il est probable que Pythagore en a transcrit quelques fragments en grec, car il semble bien qu'il avait reçu l'initiation druidique et que sa philosophie était d'origine celtique.

On sait, en outre, que la société celtique comportait, au bas de l'échelle de la classe religieuse, des *barâtes*, c'est-à-dire des poètes sacrés. Leur rôle était de célébrer les hauts faits de leur clan et du roi auquel ils étaient attachés, de chanter l'héroïsme des guerriers morts au combat et de soutenir le moral des armées à la bataille en improvisant des poèmes qu'ils chantaient en s'accompagnant sur la harpe.

Les poèmes sacrés devaient donc exister par milliers chez les Celtes, depuis les morceaux théologiques comparables aux psaumes hébreux ou à la gîta hindoue, jusqu'aux chants de guerre, en passant par les prières rituelles ou magiques. Ils se transmettaient par tradition orale, et cette tradition a été rompue en partie — en partie seulement — par la conversion au Christianisme. Quelques passages, cependant, se sont maintenus dans les chants populaires, où il est bien difficile de démêler ce qui est authentique de ce qui a été rajouté. On peut citer dans cet ordre d'idées le chant des *Séries* (« Ar Rannou »), dialogue entre un druide et son disciple, que le clergé chrétien s'est efforcé de ridiculiser en l'appelant « Gosperou ar Raned » : les Vêpres des Grenouilles ou bien cet admirable chant sauvage :

« Gwad, gwin ha koroll

D'id Heol !

Gwad, gwin ha koroll !

Tan ! Tan ! Dir ho dir ! Tan ! Tan !

Tan ! Tan ! Tir ha tann ! Tann !

Tann ! Tir ha tir ha tann ! »

En bref, lorsque l'occupation romaine vint faire peser son joug implacable sur notre pays, la partie instruite de la population gauloise possédait une culture très brillante qui ne le cédait en rien aux cultures orientales ou gréco-latines. On sait en particulier par César que les Gaulois se passionnaient pour les débats oratoires. Les études philosophiques étaient poussées très loin, les connaissances en matières de sciences naturelles dépassaient celles des autres peuples. Mais la poésie n'était pas qu'une simple compilation de cette somme de connaissances : il s'y ajoutait un souffle d'après sau-

vage, un dynamisme, une vigueur qui manquaient totalement aux cultures méditerranéennes.

## L'ÉCHEC DE LA ROMANISATION

Les habitants des villes se laissèrent vite romaniser (la collaboration des citadins avec les occupants est de toutes les époques et de tous les pays) tandis que les campagnes restèrent longtemps celtiques. Dans les rapports entre citadins et ruraux se créa un jargon qui n'était ni latin, ni celtique et d'où devait sortir, après un apport germanique de nouveaux occupants, la langue française. Mais dans notre péninsule retirée au bout du monde, la romanisation n'a pu être très poussée. On n'y trouve nulle part d'écoles renommées comme celles de Toulouse, Autun ou Bordeaux. On n'entend pas parler de vie intellectuelle latine florissante, d'écrivains ayant adopté la langue de Virgile. Au contraire, on parle encore de culture druidique. C'est ainsi qu'Ausone a connu un druide armoricain du nom de Phoebitius qui composait des hymnes au dieu Belen.

En définitive, l'Armorique ne paraît pas avoir été jamais sérieusement déceltisée, et sa receltisation complète aux V<sup>e</sup> et VI<sup>e</sup> siècles par les immigrants des îles d'Outre-Manche se fera sans peine. Tout, dans les récits d'autrefois, nous prouve d'ailleurs que les relations entre l'Armorique, les Cornouailles, le Pays de Galles et l'Irlande étaient suivies, et qu'elles n'ont jamais cessé. C'est ce qui fait qu'on ne peut guère songer, à cette époque, à dissocier la littérature de la Bretagne Armorique de celle des autres peuples britanniques, Gallois et Cornique. Des bardes nés au pays de Galles venaient se fixer en Armorique, d'autres nés en Armorique allaient faire des stages d'études dans les Cornouailles, si ce n'est en Irlande. Les traditions dont ils étaient dépositaires formaient donc un tout, un patrimoine commun.

L'histoire et la légende — on ne sait pas très bien où finit l'histoire et où commence la légende — nous ont conservé les noms d'un certain nombre de bardes particulièrement réputés. Ils ne fleurirent pas — non ! — dans les statistiques de la revue *Hommes et Mondes*, mais qui sait quelle n'aura pas été leur influence dans le monde obscur d'alors, à un moment où la littérature latine était morte et où la littérature française n'existait pas encore ?

C'étaient Taliesin, le « prince des bardes d'Occident », né au Pays de Galles et émigré dans la Péninsule de Rhys, Saint-Sulio, qui se fit moine, Hyarnion, père de Saint-Hervé, Myrddhin (Merlin ou Merlin), grand prêtre du druidisme, qui aurait été

converti au christianisme par Saint Kado, et Gwenc'hlan, armoricain de pure race qui, lui, resta fidèle à sa religion celtique et combattit farouchement le christianisme. C'était un grand savant et un prophète. Il mourut en prison, aveugle, les yeux crevés par un prince étranger qui s'était saisi de lui. Ses prophéties ont été conservées jusqu'à la Révolution, mais, hélas ! perdues à ce moment-là comme tant d'autres chefs-d'œuvre irremplaçables, victimes d'un vandalisme aveugle. On a retrouvé en 1929 au manoir de Keromnès, en Loquenolé, un dialogue entre le roi Arthur et Gwenc'hlan, qui est une copie datée de 1619 d'un manuscrit de 1450. Je ne sais pas ce qui, dans ce dialogue, mérite réellement d'être attribué à Gwenc'hlan, si ce n'est quelques prophéties comme celle-ci : « avant la fin du monde, la plus mauvaise terre produira le meilleur blé » (*an douar fallaff a roy gouelaff*). Par contre la tradition populaire, recueillie et plus ou moins arrangée par Hersart de la Villemarqué, nous a conservé ses dernières imprécations, contenues dans un long poème d'un lyrisme puissant et vigoureux. Le début est plein de grandeur altière :

Pa guz an heol, pe goenv ar mor  
 Me oar kana war dreuz ma dor  
 Pa oan youank me a gane  
 Pa'z un deut koz, me gan en de  
 Me gon en noz, me gan en de  
 Ha me zo keziet koulskoude.  
 La fin est un grand cri de haine :

Pa oan em bez ven, hunet dous  
 Klevis an er c'hervel en nouz,  
 He erigou herà a c'halve,  
 Hag an holl evned eus an nê ;  
 Ha lavare dre he c'hervel :

« Savet prim war o Houaskell  
 N'eo ket kig brein ehas pe zenved  
 Kig Kristen rankomp da gaouet ! »

Voilà donc ce qu'était la culture bretonne, à un moment où la culture française était encore inexistante ! Des poèmes, des légendes, des enseignements, des prophéties que les bardes répètent, ornent et commentent.

En France, toute la vie intellectuelle ne vise alors qu'à une imitation servile des anciens modèles romains. Ce qu'on appelle la Renaissance carolingienne qui n'est qu'un approfondissement de la culture latine, un effort d'érudition reste absolument stérile, ne suscite aucun chef d'œuvre.

Dans le domaine des études théologiques, un seul nom émerge en Occident, mais comme par hasard c'est celui d'un Celte, d'un Irlandais venu enseigner en France, Jean Scot Erigène.

#### LES PREMIERS PAS DE LA LITTÉRATURE FRANÇAISE

Il faut attendre la fin du XIe siècle pour que la langue vulgaire de la Fran-

ce commence à donner une littérature. On voit se répandre alors les *Chansons de Gestes*. Ce ne sont que des œuvres assez primitives, que les trouvères et les jongleurs chantaient devant des auditoires de soudards.

Le style en est monotone et sans originalité. Les sentiments qui y sont exprimés se ramènent essentiellement à la brutalité germanique, à peine tempérée par la foi chrétienne. De l'amour, il n'était pour ainsi dire pas question. Les guerriers de cette époque ne connaissaient que la satisfaction brutale de leurs desirs. Il est vrai que dans les pays de langue d'Oc fleurissait au contraire une poésie courtoise, mais l'amour tel qu'il était conçu par les troubadours de ces pays du soleil devenait un pur jeu d'intellectuels, sans aucune attache avec la vie.

Il manquait donc un souffle, une inspiration, pour vivifier le corps inerte de la littérature européenne de cette période. Ce souffle, ce fut de Bretagne qu'il vint. Les Trouvères, en effet, entrèrent en contact avec leurs collègues, les Bardes, et s'assimilèrent rapidement tout ce qui faisait la valeur civilisatrice du patrimoine celtique. Cette culture, cette civilisation qu'ils recurent des Bretons, ils s'en firent rapidement les propagateurs à travers toute la chrétienté, et c'est ainsi que se mit à fleurir une riche littérature dont l'influence se fit sentir jusque sur les mœurs puisqu'elle se traduisit par l'institution de la Chevalerie, simple transposition de l'organisation sociale et de l'idéal celtiques.

Les sujets et souvent la forme, empruntés aux harpeurs bretons (j'entends par là de Grande et de Petite Bretagne) constituent ce qu'on appelle la *Matière de Bretagne* :

*Roman de la Table Ronde*, ou cycle Arthurien ;

*Roman de Tristan et Yseult* ;

*Lais bretons*, c'est-à-dire de charmants chants d'amour, d'une délicatesse de sentiments inconnue jusqu'alors.

Dans toutes ces œuvres l'analyse psychologique est subtile, les caractères cessent d'être conventionnels, deviennent complexes, délicats, nimbés de rêverie.

Ce fut là une révolution capitale. Le roman d'amour, inconnu jusqu'alors... a fait son chemin depuis. La poésie, la véritable poésie de l'âme et de la nature, s'est introduite dans les récits. Un idéal de dévouement et de tendresse est né dans les cœurs barbares.

Tous les pays ont puisé leur inspiration dans cette matière de Bretagne. Ils y puisent encore. Wagner, par exemple, en a tiré son Parsifal. On est en droit d'affirmer que jusqu'au XIII<sup>e</sup> siècle le monde celtique est resté le foyer intellectuel dont le rayonnement s'étendait à tout l'Occident.

#### ABELARD

En matière de philosophie même, ce sont toujours les Celtes qui ont ouvert des chemins. Après le Breton Pélagé et l'Irlandais Scot Erigène, c'est un homme de chez nous, un Armoricain de bonne race, qui a obligé ses contemporains à penser, qui a tiré leurs esprits hors des sentiers rebattus : j'ai nommé Pierre Abélard, le champion du *conceptualisme*. Brillant philosophe dont la logique écrasait tous ses contradicteurs, orateur aussi beau qu'éloquent, personnage puissant, bouillant de vie et d'ardeur, il a toujours, en vrai Celte, fait preuve d'indépendance d'esprit et d'indiscipline spirituelle.

Il était, certes, uniquement de culture latine. Il n'aimait pas les moines bretons parmi lesquels on l'envoya vivre en pénitence à Saint-Gildas de Rhuys, et de la langue bretonne, il disait : « *lingua nîhi ignota et turpis* » = langue que j'ignore et honteuse...

J'ouvre ici une petite parenthèse. C'est toujours ainsi qu'on traduit cette formule « langue que j'ignore et honteuse ». Si j'avais eu pourtant à la traduire de moi-même, j'aurais traduit : « langue que j'ignore, et j'en suis honteux ». Grammaticalement, cela m'aurait mieux satisfait... mais je veux bien croire que j'aurais été un affreux contresens, et je suis trop piètre latiniste pour entreprendre là-dessus la moindre discussion.

Je ferme la parenthèse, et je dis maintenant que s'il était de culture latine, Abélard était bien breton de tempérament, breton jusqu'au bout des ongles, et cela nul ne pourra le contester.

En tous les domaines donc, jusqu'au XIII<sup>e</sup> siècle, c'est la Bretagne qui, seule, éclaire le monde.

#### LES AUTRES GENRES LITTÉRAIRES MÉDIEVAUX

On va sans doute me dire que depuis l'expansion en Europe de la littérature épique empruntée à la Matière de Bretagne, d'autres genres littéraires s'étaient fait jour, dans lesquels l'apport de notre province paraît nul : les fabliaux, les chroniques, le roman savant, le théâtre.

En ce qui concerne les *fabliaux* et le *roman savant*, c'est exact. Pour le second, d'ailleurs, je n'ai pas l'impression que ce soit une grande perte pour nous !

Les *chroniques* n'ont pas, à mon sens, un bien grand intérêt littéraire, si elles présentent beaucoup d'intérêt pour les historiens et les chercheurs modernes. En tout cas, il serait faux de dire qu'elles sont inexistantes en Bretagne : nous avons le *Roman d'Aquin*, qui est bien antérieur aux

travaux de Villehardouin, et les ouvrages de Guillaume Le Breton sur le régime de Philippe Auguste.

Du théâtre en Bretagne à cette époque lointaine, il ne subsiste aucune trace. Peut-on en déduire qu'il n'existait pas ? Certainement non. Les vestiges qui nous sont restés du théâtre en France à la même époque sont les drames liturgiques et les miracles y étaient un des plaisirs préférés du peuple. Les drames liturgiques étaient des représentations régulièrement données dans l'église même, à l'occasion des grandes fêtes. On y employait la langue française avant même qu'elle fut reconnue langue littéraire.

Pourquoi en aurait-il été autrement en Bretagne ? On ne risque guère de se tromper en supposant qu'on jouait dans les églises bretonnes des drames liturgiques en breton, et ce d'autant moins que la coutume s'en est perpétuée jusqu'aux temps modernes au moins dans une paroisse, celle de Poulleu, où la célèbre Pastorale n'est autre qu'un drame liturgique à la mode du Moyen-Âge.

Au XV<sup>e</sup> siècle, la mode était partout aux *Mystères*, c'est-à-dire à la représentation sur scène de sujets de l'Ancien ou du Nouveau Testament ou de la vie des Saints.

De ceux qui étaient joués en breton, très peu nous ont été conservés. Dans un « *Mystère de la Résurrection* » en français, daté de 1456, on trouve le *Crede* en breton. Il se trouve dans une scène qui nous montre les langues se répandant à travers le monde, ce qui semble indiquer qu'il existait une littérature religieuse en breton qui avait sa place dans le monde.

De la même époque environ, nous possédons une *Bazs Santez Nonn* (vie de Ste-Nonne), qui est un mystère assez court, de moins de 2.000 vers. La forme en est très soignée et la versification tout à fait riche, obéissant aux règles extrêmement complexes de la prosodie bretonne ancienne.

A ce propos, je ne puis m'empêcher de hasarder une hypothèse qui s'impose à mon esprit, c'est que les règles de la versification française doivent, elles aussi, être d'origine bretonne. En effet la poésie gréco-latine observait une métrique reposant sur la quantité des syllabes, brèves ou longues, et ne connaissant pas la rime. Comment est-on passé de là, en français, à une simple computation des syllabes avec assonance, puis rime des dernières syllabes des vers deux à deux, si ce n'est sous l'influence d'une poésie voisine déjà sur ces principes, qui ne peut guère être que la poésie celtique ?

La poésie bretonne admettait des règles de versification extrêmement complexes, dont son imitatrice française n'a retenu qu'un schéma très simpli-

fié. Outre les rimes finales savamment alternées, les vers comportaient des rimes intérieures. Et attendez, ce n'est pas tout : dans la strophe ordinaire de six vers la rime finale des deux premiers vers est rime intérieure du troisième et en est en particulier l'avant-dernière syllabe. La même chose se reproduit pour les trois derniers vers. Exemple :

ALLAS ! me so dALL ha FALLet  
Ha ma DaouIAGAD so bADet  
Na guelEt ne gallaf quET sur  
NA Cuf NA Car nemeux goarant  
Na nep am REN so quEN neant  
Mazeo truANT ma avANTur.

On se rend compte du tour de force que représente l'élaboration d'une pièce de 2.000 vers selon de tels principes ! Evidemment et excès de formalisme bride l'écrivain, mais il donne au verbe une richesse incomparable et il arrive parfois à donner à l'expression une vigueur et un pouvoir évocateur absolument inimitables.

Du XVI<sup>e</sup> siècle, nous possédons davantage de manuscrits de mystères bretons :

Un *Burzud bras Jezuz*, imprimé en 1530 ;

Une *Buhez Santez Barba*, de 1557 ;  
Une *Buhez Sant Gwenote*, de 1580.

Dans toutes ces œuvres, comme dans le *Buhez Santez Nonn*, on trouve beaucoup plus de virtuosité dans la forme que d'originalité dans la composition ou dans les idées. Mais on cherchait plus à instruire le peuple qu'à faire œuvre de novateurs.

Je n'ai pas l'impression que le théâtre profane ait pris en Bretagne le développement qu'il a pris en France au XV<sup>e</sup> siècle. De toute façon, les *farces* ou *sotties* qui ont pu être jouées chez nous avaient les mêmes sujets que celles qui étaient jouées ailleurs. Je crois savoir qu'il existait par exemple une version bretonne de la farce du Cuvier, mais je suis incapable de dire dans quel pays cette farce a pris naissance, et quels autres pays n'ont été que des imitateurs.

#### LA POÉSIE LYRIQUE MÉDIÉVALE

Dans le domaine de la poésie pure, de la poésie lyrique, le Moyen-Age breton n'est pas plus riche que le Moyen-Age français. Remarquons d'ailleurs qu'à cette époque les poètes de langue française suivent l'exemple des Bretons et s'efforcent beaucoup plus aux proesses rythmiques et à l'observation de formes compliquées qu'à l'expression de sentiments profonds. Et tout cela tient à l'origine didactique de la poésie druidique. Lorsque toute la pédagogie consistait à faire retentir par cœur des milliers et des milliers de vers, il était important que leur forme permit de se les graver facilement dans la tête. Or les règles posées

en ces temps lointains ont survécu à leur cause, et, bien plus, on été adoptées par les voisins, les Français, qui cherchaient à se donner une législation de la versification. Notons aussi que le caractère originel de procédé mnémotechnique qu'à la versification explique le déclin de la poésie dans le monde depuis l'invention de l'imprimerie, malgré les efforts qui ont été faits pendant quelques siècles pour confondre poésie et versification, confusion artificielle que rien ne justifie.

Ce n'est donc pas dans les œuvres lyriques trop factices qu'au Moyen-Age il faut chercher la vraie poésie, celle du cœur, celle qui naît du souffle de l'Âwen : il faut la chercher dans les légendes qu'on se redit aux veillées et dans les chansons qui se chantaient aux fêtes ou dans les grandes salles des châteaux. Là s'épanouissent les possibilités infinies de la Matière de Bretagne, et c'est à leur propos que le monde entier a pu alors s'écrier avec Marie de France : « *Bretaigne est poésie* ! ».

Il me faut néanmoins citer les œuvres que nous connaissons de la poésie lyrique bretonne au XV<sup>e</sup> siècle. Eh bien, en breton, on trouve par exemple une pièce intitulée *Buhez Mabden*, qui pose tragiquement le problème de la destinée humaine. Son intention édifiante est évidente et il fait songer au Grand Testament de Villon.

Du même genre est le *Miroir de la Mort*, *Melzour ar Maro*, composé en 1519 par *Iehan an Archer Coz*, de Plougonven.

À la poésie française, la Bretagne a donné les œuvres de Jean Meschinot, poète bien oublié à l'heure actuelle, mais dont les « *Lunettes des Princes* » ont été le *best seller* des premières années du XV<sup>e</sup> siècle. Meschinot, à qui Marot lui-même rendait hommage, a été le maître d'hôtel des Ducs de Bretagne, depuis Jean V jusqu'à Anne de Bretagne. Il a suivi celle-ci à la Cour de France, sans cesser pour autant de chanter son amour pour sa Bretagne. Son style est macaronique au possible, parce que tel était la mode à l'époque. Il n'empêche que, grâce à lui, les lettres bretonnes ont maintenu, à cette période qui précède de peu la Renaissance, leur haute renommée.

#### LE SOMMEIL

Mais alors, voici que nous arrivons à la Renaissance... Cette fois tout change : la Bretagne devient stérile, complètement endormie au point de vue intellectuel. Pourquoi cela ?

Tout simplement parce que la Renaissance est une réaction d'un certain intellectualisme pédant contre l'influence celtique. Des écolâtres imbus de l'esprit de système ont posé comme postulat que la civilisation

gréco-latine était la seule vraie, et que par conséquent rien n'est valable que ce qui imite l'antique, ou tout au moins s'en inspire directement. Joachim du Bellay ne pousse-t-il pas le ridicule jusqu'à écrire : « *Que faut-il donc ? Imiter ! Imiter les Romains comme ils ont fait des Grecs.* »

... *Lis donc et relis premièrement, ô poète futur, les exemplaires grecs et latins ; puis me laisse toutes ces vieilles poésies françaises aux jeux floroux de Toulouse et au Puy de Rouen, comme rondeaux, ballades, virelais, chants royaux, chansons et autres telles épiques qui corrompent le goût de notre langue et ne seront, sinon à porter témoignage de notre ignorance.* »

Du Bellay a eu le bon goût de ne pas trop suivre lui-même les Conseils qu'ils donnaient là, mais d'autres les ont pris au sérieux.

Et puis, hélas ! Malherbe vint ! D'où pour la France une période de deux siècles pendant laquelle ne vont s'élaborer que des œuvres d'une plasticité rigoureuse, mais froide, d'une ambition démesurée, mais sans chaleur humaine, que l'on appelle : la grande époque du *classicisme*.

Tout va devenir conventionnel, artificiel. La sincérité est sévèrement bannie. Dans les œuvres littéraires les situations comme les caractères et les sentiments seront faux pour vouloir approcher de trop près le sublime.

Le résultat est un profond ennui — qu'il est de bon ton de ne pas avouer. C'est le temps des rodomontades de Corneille et du délayage pontifiant de Racine... Racine, ce triste personnage qui avait empoisonné sa maîtresse, l'actrice Duparc, enceinte de ses œuvres. C'est le temps du cynique La Fontaine, dont le fiel amer sert aujourd'hui de petit lait aux enfants des écoles primaires.

L'homme, à cette époque, forme le centre de toutes les œuvres, mais non pas tel qu'il est, dans ses connexions avec le reste du Cosmos. On en fait une entité absolue et on le présente tel qu'on croit qu'il devrait être, cause et but de tout l'Univers, entièrement détaché de la Nature, de la Contradiction et de la Vie.

#### LA BRETAGNE N'ECRIT PLUS

Aussi la Bretagne n'avait-elle aucune place dans ce mouvement d'idées. La Fontaine pouvait bien dire que « le destin adresse à les gens quand il veut qu'on enrage ». La Bretagne vivait, tandis que les humanistes — ou soi-disant tels — faisaient des phrases et rêtaient la vie.

Dans son effacement, pourtant, quelques noms émergent. C'est Noël du Fail, l'aimable auteur des *Propos Rustiques*, des *Balivernies*, des *Contes* et *Discours d'Eutrapel*. Noël du Fail, mon

collègue magistrat, lequel ne dépare nullement notre corporation, est une sorte de disciple de Rabelais. Ses écrits sont pleins de gaieté. Il ne fait peut-être pas preuve d'autant de verve que son modèle mais, comme nous pouvions nous y attendre, il met dans son œuvre beaucoup plus d'intime poésie.

Un autre grand Breton est, un siècle et demi plus tard — vous voyez que je passe très vite sur cette période dont la littérature française s'enorgueillit tant parce qu'elle est... non pas française mais latine — un autre grand Breton est Alain Le Sage, de Sarzeau, qui a droit à un grand chapitre dans les manuels d'histoire de la littérature française. Ses pièces de théâtre et ses romans sont des études de mœurs fort bien observées. Son style est simple et direct. Ses idées sont vigoureuses. Tout le monde connaît au moins de nom ses œuvres : *Turcaret*, *Gil Blas*, *Le Diable boiteux*, etc.

Comme Noël du Fail, Le Sage était plein de malice et de gaieté. De cette saine gaieté qu'on trouve dans nos campagnes, sauf peut-être dans le Léon. Car nous savons bien, nous, que s'il est exact de dire que le Breton est un rêveur, hanté souvent par les problèmes de l'« Au-Delà », il est faux de croire que la joie, la malice, l'entrain, lui soient étrangers. Jakez Kroc'h et Gwilhou Vihan sont aussi bien chez nous que l'Ankou ou que les personnages de Châteaubriant. Bien plus souvent Jakez Kroc'h et le héros de Châteaubriant sont un seul et même personnage.

Bien Breton, Le Sage l'était encore par son caractère, son comportement dans la vie. Les financiers dont il démasquait les agissements dans *Turcaret* lui offraient des sommes fabuleuses pour qu'il retire sa pièce : il a préféré vivre dans la misère mais continuer à dire ce qu'il avait à dire.

Or, le sage n'a-t-il fait que d'être un bon écrivain de son temps ? Certes non. S'il n'avait fait que cela, il n'aurait pas été vraiment un écrivain breton. Un écrivain breton n'est jamais de son temps, c'est un révolutionnaire, un pionnier, un apôtre. Le Sage n'a pas failli à ce principe. Il a renoué l'art du théâtre et du roman en y introduisant la peinture fidèle des mœurs. Et aussi les mots d'esprit. Or, la vérité des situations, la simplicité de l'action manquaient terriblement jusque là dans la tradition littéraire française.

Bien sûr j'aurais pu mentionner encore quelques lettres bretons du XVI<sup>e</sup> et du XVII<sup>e</sup> siècles, tels un d'Argentré ou un François de La Noue, ou certains prédicateurs célèbres. Mais ils n'ont joué qu'un rôle insignifiant et l'un se place à l'échelle humaine, et c'est à l'échelle humaine que j'entends me placer.



LE MOUVEMENT PHILOSOPHIQUE  
DU XVIII<sup>e</sup> SIECLE

Dans le mouvement d'idées qui précède à la Révolution, les Bretons, bien entendu, sont présents. Et ils agissent. On peut même dire que l'une des premières manifestations publiques de l'esprit nouveau fut l'attaque victorieuse menée par le Procureur Général de Rennes, René Caradeuc de La Chalotais, contre des Jésuites.

Le matérialisme même trouva un apôtre en Bretagne, en la personne du malouin La Mettrie, tandis que de l'autre côté de la barre c'est un Breton encore, Elie Fréron, qui s'oppose à Voltaire et défend avec courage la cause perdue de la monarchie.

La tourmente révolutionnaire n'a pas été propice aux œuvres de l'esprit, on s'en doute. Ce qui fait qu'après la froideur mortelle du classicisme, puis le grand dérèglement des esprits, le génie français était devenu totalement incapable de plus rien produire de valable.

Heureusement, la Bretagne était là.

Maintenant qu'on avait besoin d'elle, elle allait répondre « présente ! » et le souffle de l'Avenir allait de nouveau se propager d'ouest en est.

Un grand génie, tout imprégné de celtisme, fit entendre une voix qui ouvrit à l'esprit des horizons nouveaux. J'ai nommé Châteaubriand. On trouve dans son œuvre non pas seulement le sens de la Nature qui avait déjà commencé à s'introduire dans la littérature avec Jean-Jacques Rousseau, mais bien la communion à la Nature, ce qui est exclusivement celtique. On y trouve une inquiétude spirituelle qu'ignoraient les grands humanistes classiques. On y trouve encore une imagination déchaînée, une révérence devant lesquelles on pense invinciblement à toutes les légendes celtiques qui relatent les Navigations vers les îles merveilleuses où les Songes des Héros. On y trouve enfin une fierté indomptable.

Je m'en voudrais d'énumérer ses chefs-d'œuvre. Tout le monde les connaît et en a lu au moins une partie, que ce soit cette grande épopée qu'est le Génie du Christianisme, ces romans pleins de couleur qui s'appellent Atala, René, Le Dernier des Abencérages, Les Natchez ou Les Martyrs, ou bien ses récits de voyage comme l'Itinéraire de Paris à Jérusalem, ou enfin ces souvenirs où il s'exprime tout entier, les Mémoires d'Outre-Tombe.

Son style est si puissant que son esprit a imprégné toute une génération, que le romantisme est son œuvre et qu'on peut bien affirmer que sans lui ni Hugo, ni Lamartine, ni Vigny n'auraient écrit ce qu'ils ont écrit.

Mais il ne suffisait pas à la Bretagne de redonner un nouvel essor à la littérature. Le désarroi des esprits révolutionnaires avaient tout détruit sans rien mettre à la place. Châteaubriand qui a donné l'exemple de la littérature engagée, avait démontré la nécessité sociale d'un retour à la religion, mais la religion n'était plus adaptée au monde nouveau, à la société qui s'instituait, fondée sur des principes neufs et aussi sur le progrès matériel et la servilité de l'homme vis-à-vis de la machine.

Alors comme Pélagie, comme Scot Erigène, comme Abélard, un Celte s'est levé pour prôner un christianisme plus chrétien que celui de l'Eglise. C'est un malouin lui aussi, Félicité de Lamennais.

## LAMENNAIS

Comme les autres penseurs bretons, il a été condamné par Rome, mais a ouvert une voie dans laquelle finalement Rome s'est engagée.

C'est là une véritable vocation chez les Bretons !

Brûlant de charité, Lamennais a été le créateur du catholicisme social et s'il existe encore, malgré tout, de nos jours, en Europe, une certaine spiritualité, c'est bien à lui qu'on le doit.

Ses œuvres, l'Essai sur l'Indifférence et les Paroles d'un Croquant, sont aussi imprégnées de génie celtique que celles de Châteaubriand. Non seulement la hardiesse de la pensée, le sens de Dieu et de la charité en sont des manifestations bien typiques, mais encore la forme même, pleine de poésie, sonne bien breton.

Châteaubriand et Lamennais, voilà donc deux Bretons qui ont exercé une influence considérable sur la pensée européenne moderne. Mais chez nous tout va par trois, si l'on en croit les vieilles Triades de l'île de Bretagne. Cette fois, il ne sera pas failli à la règle. Pour achever la triade, un autre breton de génie est venu peser de tout son poids sur l'esprit de ses contemporains, c'est Renan.

## RENAN

Sa philosophie et sa conception de l'Histoire sont aujourd'hui dépassées, mais en leur temps elles ont vivement impressionné ses milliers d'admirateurs. Séminariste défrôqué, il avait une culture assez vaste pour entreprendre des études historiques portant spécialement sur l'histoire des Hébreux, dont il connaissait la langue, et sur les origines du Christianisme. Il l'a fait en homme qui a perdu la foi et ne croit pas aux miracles, mais respecte néanmoins la religion parce qu'elle représente un idéal.

Car ce sceptique était un idéaliste.

presque un mystique. Ce positiviste, ne croyant qu'à la Science, cachait, au fond, un cœur de romantique. Il l'a avoué lui-même dans ses Souvenirs d'Enfance et de Jeunesse. Il a reconnu n'être qu'un tissu de contradictions. Un Breton peut-il être autre chose, d'ailleurs, je vous le demande, qu'un tissu de contradictions ?

Ce que l'on peut retenir de son message, c'est un certain relativisme qui nous ouvre, malgré lui, des perspectives sur l'Infini.

Renan, malgré la caducité de ses théories, reste, et restera sans doute toujours très lu en raison de la perfection de son art. Sa phrase est si simple qu'elle atteint à une véritable limpidité, et néanmoins son intensité frappe le lecteur. C'est un verbe prestigieux. Il n'y a peut-être pas plus séducteur que Renan.

Ces trois grands Bretons, Châteaubriand, Lamennais et Renan, comptent probablement beaucoup plus à eux trois dans l'histoire de la pensée humaine que tous les autres littérateurs français du XIX<sup>e</sup> siècle réunis. J'en ai même vu l'aveu sous la plume de critiques parisiens.

## LE CELTISME

Après cela, il semblerait qu'il n'y ait plus qu'à tirer l'échelle. L'apport de la Bretagne à la vie intellectuelle du monde moderne paraîtrait suffisant. Mais on ne peut tout de même passer sous silence un certain nombre de littérateurs plus modestes mais non sans valeur. La nécessité de faire un choix entre eux pour ne pas ramener cet exposé à une sèche énumération me fait craindre d'être injuste. On pourrait, si l'on voulait citer sept ou huit cents noms. C'est qu'en effet le renouveau celtique était commencé.

C'est pendant la Révolution qu'un avocat au Parlement de Bretagne, Jacques Le Brigant, s'est avisé de prendre conscience de l'originalité et de la valeur de la personnalité celtique. Il en a convaincu un de ses amis, le célèbre « Premier Grenadier de France » : Théophile-Malo Corret de Kerlauffret de La Tour d'Auvergne. Et mon Le Brigant d'écrire, entre autres, un « vocabulaire latin-celtique-français et anglais » et un poème, « Le Barde Armoricain », et mon La Tour d'Auvergne de rencherir avec des « Nouvelles recherches sur la langue, l'origine et les antiquités des Bretons » et des « Origines gauloises ». Tout cela tendait à mettre le celtisme au-dessus de tout, et ne fut pas sans impressionner l'opinion.

Il faut sa Grammaire bretonne, suivie de 15 ans après par son Dictionnaire celtique-breton, cherchant l'un et l'autre à restituer à la langue bretonne sa pureté primitive. Cette œuvre devait être poursuivie plus tard par des

Ernault, Vallée, Roparz, Hémon et autres.

Ce mouvement devait porter ses fruits, des fruits innombrables. Toute une littérature bretonne s'est mise à fleurir, faite au début de beaucoup de négligences et d'enfantsillages, puis s'affirmant de plus en plus jusqu'à atteindre le niveau des plus grandes littératures.

LA LITTÉRATURE BRETONNE  
EN FRANÇAIS

En même temps, les écrivains bretons de langue française prenaient plus ou moins conscience de la richesse de notre patrimoine culturel et y puisaient d'une façon ou d'une autre.

Citons tout d'abord un très grand poète, méconnu de son vivant, mais que la gloire est venue couronner après sa mort, Edouard Joachim Corbière dit Tristan Corbière, l'un des poètes maudits, l'auteur des Amours Jaunes. Il m'est bien difficile en vous en lisant quelques vers de vous donner une idée de son œuvre, truculente et touchante à la fois. Je veux pourtant en citer quelques-uns... à tout hasard ceux-ci :

Ma solitude — toi — Mes hiboux à l'œil d'or  
— Toi ! Ma girouette folle : oh Toi !  
[Que sais-je encore ?  
Une lointaine voix : c'est Ta Chan-  
son — C'est fête  
Les rafales fouillant Ton nom perdu  
C'est bête, mais c'est Toi ! Mon  
[Cœur au grand ouvert  
Comme mes volets en pautenne  
Bat, tout affolé sous l'haleine  
Des plus bizarres courants d'air.

Une Nantaise brille également parmi les plus grands poètes du Parnasse, c'est Elisa Mercœur à qui tout le monde prédisait l'avenir le plus prestigieux, mais que la mort vint ravir trop tôt.

Villiers de l'Isle-Adam, Frédéric Le Guyader, Jos Parker, Louis Tiercelin, Anatole Le Braz, Charles Le Goffic de l'Académie Française, Marie-Paule Salonne, Yann Nibor, Botrel, Théophile Briant, Claude Dervenn et bien d'autres poètes font honneur à la Bretagne.

De chez nous encore, quoique d'ascendance juive, est le plus grand poète de l'entre-deux guerres, le Quimpérois Max Jacob, sorte de Villon des temps modernes, jongleur chrétien au destin dramatique, qui a signé certaines de ses œuvres d'un pseudonyme qu'il a voulu bien celtique de Morwen le Galloque.

Parmi les prosateurs, quelques nous émergent également :

L'un des plus grands conteurs d'Occident avec Walter Scott, Andersen et Lewis Carroll est un Breton, un Nantais : Jules Verne. On a souvent fait remarquer qu'il exprime de notre race

le besoin d'évasion et l'amour du rêve. Est-il un seul garçon d'Europe ou d'Amérique qui n'ait pas lu — comme ses ancêtres lisaient les aventures de Merlin, du Roi Arthur et de Perceval — plusieurs de ses œuvres ?

Plus effacés, mais fort lus aussi, ont été Emile Souvestre et Paul Féval, Zénaïde Fleuriot et Gyp.

Des philosophes de chez nous ont exercé une influence qui n'était pas négligeable : Jules Simon, Théodule Ribot, Félix Le Dantec.

Le roman moderne doit beaucoup à Louis Hémon dont le Maria Chapdelaine est un chef-d'œuvre qui a marqué toute une époque.

D'autres romanciers de chez nous laisseront une empreinte durable dans les lettres françaises. On peut tout d'abord citer de nouveau les noms d'Anatole Le Braz et Charles Le Goffic, qui ont su remettre à l'honneur dans la littérature les valeurs traditionnelles du terroir breton, comme d'autres l'ont fait pour d'autres terroirs telle George Sand pour le Berry. Ils sont un peu démodés, peut-être, mais ils ont joué leur rôle en leur temps, et c'était un rôle primordial. On trouve d'ailleurs encore aujourd'hui sous la plume des critiques des appréciations telle que celle que je lisais récemment « cet admirable peintre de la Bretagne qu'était Anatole Le Braz ». Mais après eux, suivant la voie qu'ils avaient ouverte, se sont levés de plus grands romanciers qu'eux : Alphonse de Châteaubriant, Auguste Dupouy, Jean Merrien, Anne de Tourville, Yvonne Chauffin, Henri Queffelec, Louis Guilloux, Rémy... J'en passe et des meilleurs.

Et je ne parle pas de tout ce que la matière populaire bretonne, le souffle poétique de l'Arvor, l'Awen en un mot, a inspiré à des gens qui n'étaient pas de chez nous comme Pierre Loti ou Roger Verceel. Il faudrait pour cela consacrer toute une étude à l'apport de la Bretagne à la seule littérature contemporaine.

Mais si tous les écrivains bretons ont transmis au monde quelque chose du message celtique c'est la littérature bretonne en breton qui est la plus riche de dynamisme interne.

#### LA LITTÉRATURE EN BRETON

Peu abondantes sont les œuvres valables, mais la qualité en compense amplement la quantité.

La première grande œuvre a fait couler beaucoup d'encre et en fera couler encore beaucoup. C'est le Barzaz Breiz de Théodore Hersart de La

Villemarqué — Kervarker pour les Bretons. Ce chartiste, voué aux recherches historiques, avait eu l'occasion d'entendre aux veillées, dans le manoir familial de Mizon, des conteurs populaires, bardes errants et mendiants. Il connaissait des gens du peuple capables de lui chanter de vieilles complaintes bretonnes. Il était donc tout naturel qu'il fit une compilation de ces gwerzes et sones pour les sauver de l'oubli. Mais quoique chartiste, il méprisait la vérité scientifique et ne s'attachait qu'à la vérité artistique, comme Châteaubriant dont il était un fervent admirateur. Il a donc remodelé les chants populaires qu'il avait rassemblés ou dont il n'avait peut-être conservé qu'un souvenir vague. D'aucuns ont soutenu que l'ensemble du Barzaz Breiz est son œuvre exclusive et, comme Luzel, crié à la supercherie. Cela ne me paraît pas possible : le génie de Kervarker dépasserait alors la mesure humaine, il laisserait très loin derrière lui non seulement l'insipide Homère, mais même Shakespeare. Il y a certainement beaucoup d'authentique génie populaire dans le recueil appelé Barzaz Breiz mais Kervarker y a ajouté aussi beaucoup de son génie propre et cela donne un chef-d'œuvre qui a laissé sans souffle les plus grands romantiques et qui s'aligne sur les plus magnifiques monuments de l'humanité, la Mahabharata, les poèmes de Saadi ou le Cantique des Cantiques.

Que dire des chants rassemblés dans le Barzaz Breiz, sinon qu'ils réalisent la plénitude de beauté barbare et d'aspiration à l'infini qui expriment dans sa totalité l'esprit de notre race ?

La poésie populaire a été beaucoup plus consciencieusement recueillie par Luzel, mais cela n'a pas donné de chef-d'œuvre comme le Barzaz-Breiz. Il y a ajouté une œuvre personnelle « Bepred Breizad ».

Beaucoup plus grand est Brizeux, qui a écrit de très beaux poèmes, la plupart en langue française (citons l'émouvant poème « Marie ») mais deux en breton « Telen Arvor » et « Furnez Breiz ».

Quelques noms émergent encore hors de la masse des rimailleurs bretons : Prosper Proux, Narcisse Quéllen, Olivier Souvestre, Loëz Herrieu, Filomena Cadoret, Ropers er Mason, Langleiz, Maodez, Glanndour, Reunan Ar Moug. Tous ceux-ci sont d'authentiques poètes et ont écrit de fort jolies choses.

Mais le grand poète breton, jusqu'ici inégalé, c'est Bleimor. Bleimor, c'est-à-dire Jean-Pierre Calloch, né

à l'île de Groix, mort hélas sur le front en 1917. Mystique, vibrant, il a joué en Bretagne le rôle que Péguy a joué en France. Son génie, tout en profondeur, mais à l'expression admirable de clarté et de pureté, s'exprime mieux que nulle part ailleurs dans cette sorte de testament spirituel qu'est « Ar en deultin » (à genoux). Il faut l'avoir lu en entier. En voici quelques vers :

O doueter en ofrennoù en eur chapel,  
Eur chapelig didrous er menez Breiz  
Izel.  
Bout, dré eur galon glan, er houleu-  
enn distér]  
E luh perpet dirag en osti... O dous tēr  
Bout er béleg gredus ar zaw doh en  
aotēr]  
E kinig en aberh. O doustēr ! O doust-  
tēr !]

#### LES PROSATEURS

Dans le domaine de la prose, il a fallu attendre les années précédant la dernière guerre pour rencontrer des œuvres de mérite. Il est vrai que des contes avaient été publiés qui n'étaient pas dépourvus d'intérêt. J'ai pris, je ne le cache pas, grand plaisir à lire les « Marvailhou » d'Yvon Croca. Mais enfin ce sont là des écrits sans prétention.

Ce n'est que depuis la publication par Jakez Riou de « Grotenn ar Werc'hez », d'« An Ti Satanazet », et autres œuvres, que la langue bretonne peut s'honorer de posséder une littérature en prose digne d'elle. La langue de Jakez Riou est riche, distinguée, mais en même temps suffisamment proche des sources populaires où il puise son inspiration.

A cette littérature dont s'honore la Bretagne, se rattachent également les œuvres réalistes mais puissantes de Youenn Drezen (en particulier « Itron Varia Garmez »), les écrits savoureux de Yeun Ar Gow, le Kou de Tanguy Malmanche.

Ce dernier nom nous amène au théâtre.

#### LE THEATRE BRETON MODERNE

Le théâtre breton s'est longtemps limité à des œuvres mineures destinées à un public populaire. Citons en particulier le théâtre sacré de l'Abbé Le Bayon, dont les représentations à Ste Anne d'Auray connurent un grand succès avant la guerre de 1914.

Actuellement, le théâtre populaire vivant est représenté par les pièces radiophoniques de Per Hella.

Dans un domaine plus relevé, Jakez Riou a donné une excellente pièce

théâtrale « Nomenoë - Oë » et Langleiz une courte scénette de très grande valeur « An diou zremm », mais quand on parle de théâtre breton, c'est à Tanguy Malmanche que l'on doit penser.

La littérature bretonne possède avec les œuvres de Tanguy Malmanche des joyaux du plus pur éclat, mais ces joyaux, par un sort étrange, restent cachés. Ces pièces de théâtres sont pétrées de génie celtique le plus authentique et peuvent se comparer aux plus belles œuvres lyriques irlandaises comme celles de Synge. Elles sont dignes d'une audience internationale, mais la plupart n'ont presque jamais été jouées, certaines même jamais. Malmanche était un auteur très ombrageux, renfermé dans sa tour d'ivoire et un peu misanthrope.

Toutes ses pièces sont de véritables chefs-d'œuvre : « Marvailh an naonek », mimé de légende, « Salaün ar Fol », mystère de la vie de Saladin, mais d'une élévation à laquelle ce genre littéraire n'avait jamais atteint « Ar Bagantz », tragédie poignante et baignée de songe qui se passe chez les naufrageurs de la côte du Léon, et surtout — à mon avis — « Guroan ar marc'hek estranjour » qui ressortit à tout l'ineffable du rêve celtique et qui est l'une des plus belles œuvres que j'aie jamais lues dans quelque langue que ce soit.

Malmanche, c'est un mysticisme sauvage, une intense poésie, à la fois, brumeuse et réaliste. Avec lui, toute l'âme de la Bretagne s'exprime sans conventions, sans faux clinquant, dépouillée d'une sentimentalité livresque, vraie en un mot, vraie au-delà de ce que peuvent concevoir les sens et la raison, d'une vérité qui n'appartient qu'aux profondeurs de l'âme.

#### LE PASSÉ ET L'AVENIR

Voilà donc ce qu'a apporté jusqu'à présent la Bretagne à la Littérature. Même à l'échelle mondiale, le bilan me paraît intéressant. En outre, il est plein de promesses, car la culture bretonne est en plein essor et l'on peut espérer que ce qui a été réalisé dans le passé n'est que peu de chose auprès de ce que nous réserve l'avenir.

Nous avons vu que c'est chaque fois que les lettres françaises se sont trouvées manquer d'âme que la pensée bretonne s'est élançée sur les ailes du vent pour leur insuffler sa propre vigueur, sa richesse de rêve et de poésie.

Eh bien, qui niera qu'à l'heure actuelle la littérature non seulement en France, mais de tout l'Occident, est

essouffée, vide de substance ? Les œuvres sont nombreuses, certes. Il y a même surproduction. Mais c'est de la production purement commerciale, de laquelle l'esprit est absent. On voit déjà que ce sont des Bretons qui y maintiennent envers et contre tout une flamme de vie : Queffelec, Anne de Tourville et autres... Mais on at-

tend confusément un grand souffle rénovateur et ce grand souffle de l'Awen, je le crois de toutes mes forces, ne pourra cette fois comme les autres venir que de Bretagne.

Yann SICARD.

(Conférence faite à Pont-Aven le 23 Septembre 1956).



## COMMISSION TECHNIQUE

Le dimanche 9 décembre s'est tenue à Rennes la réunion annuelle de la Commission Technique de B.A.S. Y assistaient Dorig Le Voyer, Robert Marie, Emile Allain, Christian Hudin, Jean L'Helgouach, Ferdy Kerne, et Donatien Laurent. Lecture fut donnée d'une lettre de Polig Monjarret qui, retenu à Lorient par ses activités professionnelles, ne pouvait se déplacer, et d'une autre d'Albert Hémyer, s'excusant lui aussi de en pouvoir venir. Herri Léon n'avait pu au dernier moment se rendre à Rennes.

Plusieurs questions importantes étaient à l'ordre du jour : les examens de sonneurs, le concours de Brest, l'établissement d'une liste de moniteurs, etc...

La plus urgente était sans doute la recherche d'une plus grande efficacité dans l'application des décisions de la Commission Technique ; en effet depuis plus d'un an déjà, notamment à l'occasion des Concours de Bagadou de Brest, on avait pu remarquer que les mesures et règlements prévus par la C.T. restaient lettre morte pour ceux qui eussent dû les appliquer. Pour éviter qu'il en soit ainsi et après avoir clairement précisé le rôle de la C.T., compétente pour tout ce qui concerne la musique instrumentale populaire bretonne, son étude et son enseignement, on décida de désigner un secrétaire permanent chargé d'appliquer ou de faire appliquer de façon rigoureuse les décisions de la Commission. Emile Allain, déjà secrétaire général adjoint de la B.A.S. depuis deux ans, accepta de se charger de cette nouvelle fonction.

### EXAMENS

La question des examens de sonneurs fut alors abordée.

Un premier projet d'une série d'examens pour sonneurs de biniou préparé dès 1953 par Emile Allain et soumis à Polig avait déjà circulé l'an dernier entre les mains de Christian Hudin, Herri Léon et Donatien Laurent qui y avaient ajouté leurs remarques. Le programme des deux premiers examens fut soumis pour ratification à l'ensemble de la C.T. qui l'adopta après quelques modifications de détail.

Jean L'Helgouach rédigea rapidement un projet parallèle destiné aux sonneurs de bombarde. Les deux textes en seront publiés prochainement par « Ar Soner ». Ferdy Kerne fut chargé de préparer un projet analogue à l'usage des batteurs.

Ces examens qui devront être passés par tous les sonneurs bretons sont destinés à remplacer les anciens diplômes d'Hanter Drec'h, Trech Seizhenn et Frec'h Seizhenn Aour qui ne répondent plus aux connaissances que l'on est en droit d'exiger d'un sonneur breton à l'heure actuelle.

### CONCOURS DES BAGADOU 1957

*Air libre* : Le principe de l'air libre, retenu l'an dernier en troisième et première catégorie, fut l'objet de discussions quant à sa valeur et à son intérêt. Il s'agissait en effet d'une part de permettre aux bagadou doués de qualités précieuses d'originalité et de création de mettre celles-ci à profit mieux qu'elles ne sauraient le faire avec une partition imposée, mais d'autre part de ne pas défavoriser les bagadou qui, tout en possédant d'excellents éléments, n'ont pas parmi leurs membres de musiciens avertis et à l'esprit créateur. Pour sauvegarder cette double exigence, il fut décidé de maintenir, pour les bagadou de première catégorie uniquement, le principe d'un air à arrangement libre mais dont le thème serait imposé. Notée sur 20 et publiée à part des résultats du Concours proprement dit, cette épreuve ne compterait que pour départager deux ex-aequo ou racheter un concurrent dont la note serait très voisine de la moyenne exigée pour obtenir suivant le cas un premier, un deuxième ou un troisième prix.

## YANN AN HELGOUALC'H

TON NEVEZ SAVET GANT

HERRY LEON — AR BIG

Première Catégorie

$\text{♩} = 72-76$  - lent.



Musical score for page 18, featuring ten staves of music in a single system. The music is written in a key with one flat and a common time signature. Each staff begins with the instruction "Bom."

Musical score for page 19, featuring four staves of music in a single system. The music is written in a key with one flat and a common time signature. Each staff begins with the instruction "Bom."

Première Catégorie

## Kas a-barh

(La partition de bombarde se trouve dans la méthode de Y. L'HELGOUALC'H, page 50)

$\text{♩} = 90$

Musical score for "Kas a-barh", featuring three staves of music in a single system. The music is written in a key with one flat and a common time signature. The tempo is marked as quarter note = 90.

Première Catégorie

Arrangement libre de l'air ci-dessous

Évit mont d'an iliz (ARZHO)

Musical score for "Évit mont d'an iliz (ARZHO)", featuring three staves of music in a single system. The music is written in a key with one flat and a common time signature.

# BALE AR BASTORED

NOEL VANNETAIS

## Répertoire :

**Première catégorie :** L'air à arrangement libre choisi pour le Concours de cette année est « *Evit mont d'an Iliz* » (« *C'hwez er beuz* » p. 24, numéro 36) (1). Il devra être joué au moins une fois en entier par le bagad en station sur le podium. Les airs du Concours proprement dit sont : un « *kas a-barh* », dont la partition de bombarde se trouve dans la méthode de Jean L'Helgouach, p. 50, et dont la partition pour binou est publiée dans ce numéro, page 16. Il sera joué à la cadence 90 et chaimé avec « *An teir seien* » dont les binoues trouveront la partition dans le *Traité* d'Emile Allain, p. 62 et les bombardes dans la méthode de J. L'Helgouach, p. 51 (cadence 66). Enfin une *marche* d'Henri Léon dont les partitions pour binou et bombarde sont publiées ici et qui pourra ou non être enchaînée avec les deux airs précédents. (Cadence 80). Cette année encore il n'y aura pas de partition de tambour imposée.

**2<sup>e</sup> catégorie :** *Marche des Chouans* (*Traité* d'Allain, p. 67) et « *War zu an heol* » dont la partition se trouve dans le numéro de janvier 1957 et qui sera joué à l'unisson et à la cadence 100.

**3<sup>e</sup> catégorie :** *La marche pour débutants* du *Traité* d'Allain, p. 64, et « *Kerhet, bugulion* » qui servira en mé-

me temps d'air de triomphe pour toutes les catégories.

### Bagadou juniors :

**2<sup>e</sup> catégorie :** même programme que pour les 3<sup>e</sup> catégories adultes.

**3<sup>e</sup> catégorie :** même programme que pour les 3<sup>e</sup> catégorie adultes.

**3<sup>e</sup> catégorie :** Kerhet bugulion et une mélodie libre.

**Règlement et classement :** les principes adoptés par la C.T. lors de sa réunion du 5 décembre 1954 et publiés par « *Ar Soner* » dans son numéro 53 restent toujours valables. La Commission Technique a décidé néanmoins de se réunir à nouveau prochainement pour en revoir de plus près la mise en application pratique en tenant compte des enseignements des deux derniers Concours.

En ce qui concerne le jury il fut décidé de ne faire appel à des juges étrangers pour la notation des binoues que dans la mesure où ceux-ci connaissent dans ses grands principes notre musique instrumentale populaire et sont conscients de la position particulière de nos bagadou, encore devront-ils être de préférence assistés d'un juge breton. Les noms d'Ignatius Lambert, d'Alex Kiddie et de Jackie Smith ont été retenus. Il va sans dire qu'une telle restriction ne concerne pas la batterie pour laquelle, en l'absence d'une école vraiment bretonne du tambour, la compétence des juges irlandais et écossais n'est pas mise en cause.

Enfin, en ce qui concerne les résultats du concours, ne seront communiquées aux Bagadou et publiées sur « *Ar Soner* » que les moyennes des notes qu'ils auront obtenues pour chacune

des sept rubriques sur lesquelles porte le jugement, et non le détail des notes attribuées par chaque juré.

Dans le but de décongestionner le concours de Brest qui ne doit être qu'une finale nationale réservée aux bagadou de première et de deuxième catégorie, la C.T. a chargé Christian Hudin de prendre contact avec Kendalc'h afin d'organiser en d'autres villes bretonnes les concours de 3<sup>e</sup> catégorie et de bagadou juniors.

### MONITEURS

Une liste de moniteurs capables d'enseigner les rudiments des divers instruments lors des journées et des camps de formation Kendalc'h fut établie en tenant compte des diverses régions. Elle sera transmise au Secrétaire de Kendalc'h.

### JOURNAL

Le C.T. tient à féliciter la direction d'Ar Soner pour la nouvelle formule qu'elle a adoptée dans son numéro de décembre 1956. Elle souhaite que le journal bénéficie de collaborations nombreuses et envisage la création d'une rubrique « *Commission Technique* » où pourraient s'échanger les divers points de vue et qui permettrait de répondre à toutes les questions qui sont de son ressort — En outre elle émet le vœu, auquel s'associeront de

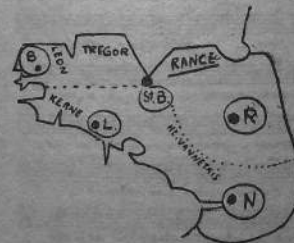
nombreux sonneurs, que le second volume de « *C'hwez er beuz* » paraisse rapidement en un seul volume et non, vue son urgence, par livraisons qu'il serait par ailleurs peu commode de réunir ensuite en un volume présentable — Il serait facile d'alimenter la chronique musicale d'Ar Soner par la publication, soit de chants populaires inédits, soit d'airs de binou également inédits (Dieu sait s'il en reste !) soit encore d'airs de création récente.

Avant de lever la séance un nouveau membre : William Pesce, du bagad Ar Plamm de Brest, fut admis au sein de la Commission Technique sur la proposition d'Emile Allain.

La Commission avait été en outre saisie de deux demandes qu'elle écarta comme n'étant pas de son ressort : l'une émanant du Secréariat de Kendalc'h et concernant la liste des bagadou membres de B.A.S. et le montant des indemnités à leur verser lors des sorties, l'autre ayant trait à la dénomination « *kevrenn* » et « *bagad* » et à la valeur respective de ces termes.

DONATIEN LAURENT

(1) Le *Marche* est à lire en 4/4 tout du long ; il faut donc rétablir un fa mineur au lieu d'un fa blanche à la fin de la 4<sup>e</sup> mesure et lire 4/4 au lieu de 5/4 à la 8<sup>e</sup> et dernière mesure.



### RESPONSABLES TECHNIQUES

Brest : Henri Léon

Lorient : Polig Monjarret

Nantes : Emile Allain

Rennes : Christian Hudin.

## COMMISSION TECHNIQUE

La Commission Technique de B.A.S. s'est réunie à Rennes le dimanche 24 février, assistaient à cette réunion MM. E. Allain, F. Kerne, C. Hudin, D. Laurent, Y. L'Helgoualc'h, D. Le Voyer, R. Marie, W. Pesce ; s'étaient excusés : A. Hémy et P. Monjarret.

Nous rendrons compte de cette réunion dans le prochain numéro.

## “ Grammatica Celtica et Musique Bretonne ”

L'ouvrage le plus connu, portant le titre de « Grammatica Celtica » (Grammaire de langue celtique), est celui du philologue allemand Zeuss. Ce n'est pas de ce livre que nous voulons parler.

Il s'agit d'une œuvre différente, intitulée « Grammatica Latino-Celtica » rédigée comme le titre le laisse supposer en latin. L'auteur en est l'abbé Alain Dumoulin et l'œuvre fut publiée à Prague en 1800.

Lors d'une conversation récente, Donatien Laurent m'avait parlé de cet ouvrage et signalé qu'il n'existait pratiquement plus, la Bibliothèque Nationale de Paris elle-même ne le possédant pas. Cette rareté était une raison supplémentaire pour me le faire

rechercher, l'autre raison étant qu'il comportait 5 airs bretons. Assez rapidement mes recherches ont été couronnées de succès et après avoir consulté l'édition originale, et probablement unique, j'ai pu faire prendre des photocopies des textes musicaux.

Cette « Grammatica Latino-Celtica » est d'un grand intérêt pour ceux qui s'occupent de l'histoire de la langue bretonne et aussi pour les musiciens bretons. En effet, c'est pratiquement la première publication d'airs bretons.

Nous essaierons dans ce court article de satisfaire un peu tout le monde en publiant le texte d'une chanson à boire, d'un « Schanson profan » comme dit l'auteur et la musique de 3 cantiques.

### I *Sara Cantamina Celtarum. Canticu Sacrus ar Vetronet.*

*Caromp oll n'guir gride-m'ar' Surur Christomp de zec. Caromp ac eu-komp  
e-le-er oguor le-er a-vec se-dre-er e se-melurus-melurysse*

*A doromp oll e sacramentan au-er, un duc her mad Je-  
su hon-mat-hon-salv' spe-re ju-c-u-rus - p'rioc'us e-bales*

*Dantes Mari - mam-de-c, e pep anver - guer'chepe-se-rus a-ve-  
hon-Me-c a-cho-hon-ru-a-ner En-vel ma-co-hon-Amer-*

*be-er hon-te-er-mer. ac-er-demp-dre-er-a-be-er ad-ve-er-a-de-er*

GRAMMATICA LATINO-CELTICA  
Doctis ac Scientiarum Appetentibus  
Viris Compolista

Ab

ALANO DUMOULIN,  
Presbytero, economi regni bohemiae  
auctore

PRAGAE BOHEMORUM  
Anno Reparatae Salutis  
1800

Voici maintenant le texte original d'un des deux chants profanes et les versions en breton moderne et en français que propose le grand druide Eostig Sarzhaw.

Chanson profane des Bretons

I

Le matin, au lever  
J'ai la mine si triste  
Que j'invite un pot de vin  
A me réjouir.  
Alors frappant sur ma poitrine  
En avalant pinte et chopine,  
Que le jupon approche,

Et m'envoie  
Le jus de raisin  
Qui pourrait me guérir,  
Et aussi me ruiner  
Mais j'aime le vin.

II

Si personne ne veut  
Donner suite à ma prière  
J'rai tout seul  
Au cul de la barrique  
La main sur le robinet  
Je me mettrai dans la « goule »  
Un coup de vin blanc,  
Pour calmer la démangeoison  
Dont je souffrais  
Dans le gosier ;  
Voilà le vrai moyen  
De guérir un homme.

I

Diouzh ar mintin  
E vez ken trist ma min  
Ken ma pedan ur banne gwin  
Da'm lakaat da c'horzhin  
Neuzekoan war ma feutrin (bru-  
ched

En ur sachañ pint ha chopin  
Tostait ar robenn (brozh)  
Degast din  
Ar sev eus ar resin  
Evelse, gwellaat din  
Bez e c'helle ma rivinan  
Mes, me a gar ar gwin

II

Ma ne briz den  
Sentin ouzh ma fedenn  
Me a yelo ma unann pen  
Da benn ar varrikenn  
Eno, ma dorn war ar blienn  
Me l'aske ebarzh ma « goulenn »  
Ur banne gwin gwenn  
Evit lazhan an debren  
A soufren (a c'houzhanven)  
E barzh ma gourlanhenn  
Setu eno ar gwir voien  
Evit gwellaat d'an den.

Texte Breton moderne.

I

Diuz ac mintin  
Eve kent trist ma min  
Kenn a me bed ur banne guin  
Dam lakat da c'hoarsin  
Neuze soan var ma feutrin  
En ur c'helen pint a schopin,  
Tostet dar robin  
Digaset din  
Ar jus us ar resin  
Helse gwellaat din  
Bea helse ma ruin  
Mes me garo ar guin

II

Ma ne briz den  
Senti us ma jedan  
Me a ialo ma unan pen  
Da ben ar varriken  
Eno ma dorn var ar blien  
Me lasko ebars em gulen  
Ur banne guin guen,  
Evit laza an debren

A suffren  
Ebars em gurlanschen ;  
Cetu eno ar guir voien  
Evit gwellaat dan den.

AR FIN

« Eostig Sarzhaw » ajoute cette remarque : « Les six derniers vers du premier couplet sont rendus obscurs par « Tosted d'Ar Robin » qui peut vouloir dire également « Tout près du robinet », à moins que le Barde, un peu « canaille », n'ait pensé au jupon de la servante ! Mais de toute façon il semble que la nécessité de la rime y soit pour quelque chose. »

\*

Après les paroles, voici de la musique.

Elle est notée en clef de FA. Pour ceux qui ne sont pas habitués à lire ainsi, il suffit de savoir que le RE habituel (4<sup>e</sup> ligne) est un FA. Il faut donc pour le premier air, par exemple, lire SOL FA MI SOL SI SI. A la clef, il y a un FA DIESE.

Le premier air est très connu. Il présente un caractère breton assez marqué et pourtant c'est une composition de l'Italien Pergolese (1710-1736).

Le second, avec quelques variantes à peu près négligeables, est l'« Adoromp Holl » que nous chantons encore.

Quant au troisième air, il ne m'est pas familier, encore que quelques mesures rappellent un cantique connu dans le diocèse de Nantes. Je laisse à un autre le soin d'en dire plus long.

A propos de titre, faisons rapidement les remarques suivantes :

— U de cantieu doit se prononcer OU ;

— US est mis pour eus ;

— Quant à VETRONET, il s'agit d'une faute d'imprimerie. Le reste de l'ouvrage utilise le mot correct : VRETONET. On peut excuser les imprimeurs de Prague. Ceux de Bretagne font aussi parfois des fautes...

E. ALLAIN.

### REMARQUES

Cet article m'amène à répéter ce que j'ai souvent exprimé. Actuellement, à notre époque, il faudrait avoir connaissance de toute la musique bretonne pour la bien comprendre, la mieux défendre et faire connaître et, aussi, la conserver. Autrement, ce n'était pas utile car les Bretons vivaient beaucoup plus que maintenant à l'état pur. Il subsistait des influences musicales de l'extérieur, c'est certain, mais n'était pas soumis comme nous à une imprégnation constante et profonde par toutes les musiques étrangères.



Il nous faut, plus qu'autrefois, revenir aux sources et pour cela les posséder. Certains d'entre nous ont noté des airs, retrouvé des notations faites autrefois ou bien possèdent des livres introuvables. C'est tout cela qu'il faut faire connaître ou publier à nouveau. Ils permettront à « Ar Soner » d'être une publication de grande

valeur qui constituera une source unique mais d'accès facile. « Ar Soner » sera ainsi le relai qui évitera à notre tradition musicale toute pure, toute déviation, sauvegardant ainsi dans un domaine non négligeable notre particularisme.

E. A.

## CENTENAIRE D'UN HYMNE CELTIQUE

### « Hen Wlad Fy Nhadau »

et

### « Bro Goz Ma Zadou »

Hen Wlad fy Nhadau (« Vieux Pays de mes Ancêtres ») a été composé en janvier 1856. Les auteurs en sont : pour le poème, Evan James, Barde « Ieuan ad Iago », né à Caerphilly en 1809, élevé à Margoe et mort à Pontypridd en 1878 ; et, pour la musique, le harpiste James James, son fils. Ils dorment aujourd'hui leur dernier sommeil dans le cimetière de Pontypridd, où leur tombe a été l'objet, le 17 mai 1914, d'un pèlerinage commémoratif organisé par la Fédération des Sociétés kymriques, cependant qu'un comité national se formait, sous la présidence de Lord Pontypridd, pour ériger un monument à leur mémoire.

Voici comment la revue galloise *Cymru'r Plant* a raconté l'origine de Hen Wlad fy Nhadau :

« Notre chant national nous est familier à tous. Mais peut-être que certains ignorent qui le composa et comment il fut composé.

« L'auteur des paroles si connues s'appelait Evan James, ou, comme il se désignait lui-même, « Ieu an ab Jago ». Il naquit à Caerffili en l'an 1809 et mourut en 1878. Il a laissé quelques autres poèmes et notamment des « englynion charmants à la rosée du matin. Mais c'est Hen Wlad fy Nhadau qui perpétuera sa mémoire. L'air en fut composé par son fils, James James, d'Aberdâr. On dit que les paroles et la musique furent créées en même temps et une tradition rapporte que l'œuvre fut élaborée dans les conditions suivantes :

« Un dimanche matin, Ieuan-ab-Iago fit prier son fils, qui résidait aux environs, de venir chez lui le soir même, avec sa harpe. Le soir donc, après la prière à la chapelle, la harpe fut apportée à « Heol y Talm » et accordée pour composer. Le barde tenait à la main son ardoise où il gravait les paroles, cependant que son fils donnait les notes sur la harpe, de sorte que poème et musique furent soigneusement adaptés l'un à l'autre. Les deux dernières strophes furent achevées le lundi matin, la première seule ayant été mise au point dès la veille.

« Et voilà comment naquit ce chant qu'on entonne aujourd'hui avec tant d'enthousiasme à la fin de tous les concerts donnés en Galles ».

L'hymne fut publié, pour la première fois, en 1860, dans un recueil de mélodies galloises, *The Gems of Welsh Melody*, édité par John Owen, Barde « Owen Alaw », avec addition par le même de paroles anglaises, d'accompagnements et de chœurs. Depuis lors, le poème et la musique de Hen Wlad ont été reproduits dans divers autres recueils, tels que *Caniadau Cymru*, anthologie de la Poésie galloise par W. Llewellyn Jones, et *The People's Song Book*. Le Fureteur Breton en a également donné en 1914 le texte gallois, accompagné d'une traduction française littérale par Pol Diverres.

Les traductions et adaptations de Hen Wlad fy Nhadau sont nombreuses. Le poème a été traduit dans toutes les langues celtiques. Au cours des grands Congrès Panceltiques qui marquèrent le début du XX<sup>e</sup> siècle, les délégués des nations-sœurs chantèrent tour à tour les adaptations de Hen Wlad dans chacun de leurs dialectes particuliers. En sorte que ce chant doit être considéré, non seulement comme le chant national des Gallois, mais comme l'hymne fédéral de la Grande-Celtie.

L'adaptation bretonne de Hen Wlad est de François Jaffrennou, Barde « Taldir ». C'est le *Bro goz ma Zadou*, chant national des Bretons d'Armorique.

Le *Bro goz* a été lui-même le point de départ d'adaptations nouvelles. Le pasteur gallois Rv. Jenkin Jones, alors en résidence à Quimper, s'est également inspiré de Hen Wlad dans un cantique breton qui figure dans son recueil *Telen ar C'hristen*. De même Joseph Cullandre a composé sur le même air son poème *Moueziou Tramor* (« Voix d'Outre-Mer »).

Le *Bro Bro goz ma Zadou* (« Vieux Pays de mes Pères », composé en 1897 par François Jaffrennou, Barde « Taldir », est une adaptation directe de l'hymne national gallois Hen Wlad fy Nhadau. Il se chante sur le même air au rythme grave, large et puissant, et les sentiments exprimés par l'un et l'autre chants sont identiques. Il convient de remarquer que cette heureuse similitude crée un lien de plus entre les deux nations-sœurs, justement fières de leur commune origine kymrique.

C'est en 1902 que *Bro goz ma Zadou* fut adopté comme hymne national des Bretons d'Armorique, au cours des assises solennelles tenues à Lesneven par l'Union Régionaliste Bretonne. Il est aujourd'hui chanté d'un bout à l'autre de la Bretagne, dans les fêtes, dans les congrès, aux représentations du théâtre populaire de Sainte-Anne-d'Auray ; il retentit même fréquemment à l'étranger, dans les principaux centres d'émigration bretonne, et sous les climats les plus divers, en Algérie, au Sénégal, à Madagascar, en Indochine, en Amérique, partout où l'on trouve des Bretons exilés et où ces exilés peuvent se grouper. Ajoutons qu'en 1911 la grande maison de phonographes Pathé a voulu enregistrer notre *Bro goz* dans sa collection d'hymnes nationaux et qu'à cet effet elle a prié le barde « Taldir » de venir à Paris, avec le Barde « Labouder » (Loeiz Herriou) pour chanter l'hymne breton et quelques autres chants populaires devant le micro enregistreur de ses machines parlantes.

*Bro goz ma Zadou*, adaptation de l'hymne gallois, a été lui-même traduit et adapté en plusieurs langues ou dialectes : en vers français par Henry de la Guichardière et par Charles de Keranbars, en vers corniques par le même Charles de Keranbars ou « Barz Melen » (alias D' Ch. Picquenard, qui fut l'Adjoint au Maire de Quimper).

*Bro goz*, comme nous l'avons dit, se chante sur l'air de Hen Wlad. Cet air, composé en 1846, est l'œuvre du harpiste gallois James James. Le Gallois John Owen, Barde « Owen Alaw », et le Breton Maurice Duhamel l'ont successivement enrichi d'accompagnements pour harpe et piano. Une édition complète (paroles bretonnes de « Taldir », adaptation française d'Henry de la Guichardière, musique de James James et accompagnement d'« Owen Alaw ») a été publiée en 1902. Une édition populaire sur feuilles volantes a été largement diffusée en Basse-Bretagne, jusqu'à la guerre de 1914, par les soins de l'imprimerie d'Ar Bobi, que dirigeait alors Taldir-Jaffrennou.

Camille LE MERCIER d'ERM.

A consulter : « Les Chants Nationaux des Peuples Celtiques », textes, traductions, notices et musique, par Camille Le Mercier d'Erm (in-16, 1920), dont une nouvelle édition, revue et complétée, est en préparation.

## UNE NOUVELLE SOCIÉTÉ L'ASSOCIATION DES AUDITEURS BRETONS DE LA RADIODIFFUSION FRANÇAISE

Une nouvelle société, l'Association des Auditeurs Bretons de la Radiodiffusion française, vient d'être déclarée conformément à la loi du 1er juillet 1901 et annoncée au Journal Officiel.

Le siège Social se trouve chez le président : M. Yann Le Fustec, restaurateur, 46 rue des Vinaigriers, Paris, 10<sup>e</sup>.

Secrétaire : J. Delalande, Keranna Yerres (S.-et-O.).  
Trésorier : J.-P. D'Haese, Keranna Yerres (S.-et-O.).

Elle a pour but de défendre les intérêts intellectuels et moraux des auditeurs. Toute personne à jour de sa redevance annuelle radiophonique peut en faire partie et contribuer ainsi à obtenir une plus grande participation de nos artistes et de nos orateurs dans des programmes vraiment bretons, ainsi que toutes sortes d'améliorations au point de vue diffusion.

Un régime intérieur, actuellement à l'étude, fournira des précisions aux intéressés.

Cotisation : 200 francs par an, J. P. D'Haese, Keranna, Yerres (S.-et-O.) C.C.F. 4914-83 (Paris).

## Son Kupidon

Kanet gant an Itron Kotonneg eus Skirignac

*♩ = 116*

Tos-la-it 'ta tud ya-ouank e-vit .Kie-vout eur son  
'zo bet ne-vez ao-zel Tra la la la la la lo,  
'zo bet ne-vez ao-zel di-war-benn Ku-pi-don

Tostañ 'ta tud yaouank evit klevout eur son,  
'Zo bet a nevez aozet diwarbenn Kupidon. (2 w.)

Ha me a tisplego d'eo'h darn diouz an efedou,  
Pere tougen peurvula e-barz ar c'halonou.

Pa oan-me o studia me 'm eus bet ar gentel  
Digant eur mignon bennak (hag a zo gwirheñvel)

Evit diouall va c'halon diouz an amourusted,  
Pe birviken plijadur n'am bije war ar bed.

'Met allaz d'ar mare-se, n'oan ket evit kredi,  
A vije ar garantez barrek mat d'an zerri.

Siouaz, a greiz va c'halon me a c'hoarze neuze  
Da gement den a zouge chadenn ar garantez.

'Met breman a welan sklaer, dre va dieverded,  
Ez' oun dalc'het da gredi dre va skiant-prenet.

En abeg d'am holl foaniou e teuan da veiza  
Etouesk ar brasa drein 'mân ar rozenne gaera.

## La Chanson de Cupidon

1. Approchez-donc jeunes gens afin d'entendre une chanson qui a été nouvellement composée sur Cupidon.
2. Et je vous raconterai quelques-uns des effets qu'il porte le plus souvent dans les cœurs
3. Pour moi, lorsque je poursuivais mes études, j'ai reçu la leçon de la part d'un de mes amis (laquelle est vraisemblable)
4. de (savoir) défendre mon cœur de l'amour ou, jamais, je ne pourrais avoir de plaisir sur la terre.
5. Mais hélas, à cette époque là, je n'étais pas porté à croire que l'amour puisse être bien susceptible de me briser.
6. Hélas, du fond du cœur je risais quant à moi alors, de toute personne qui portait la chaîne de l'Amour
7. Mais maintenant je vois clair à travers mon imprudence, Je suis tenu d'y croire de par ma propre expérience.
8. En raison de toutes mes peines j'en viens à saisir que c'est au milieu des épines les plus grandes que se trouve la plus belle rose

Venez ne fazi morse da zont da ourdrec'h  
An natur a c'hourc'hemenn, ha ret eo doe'mp senti.

Lavaret a zo bet d'in gant darn va mignoned  
Penaos oa siouaz ar Gwall oc'h ober eur boked,  
Da rei d'in-me va-unan, ha d'am mestrez dilenn  
Da zont da n'omp zisparti, pe kaout evit lodenn.

Evel eur c'haread bleun goloet a louzou  
Ez eo beuzet va c'halon gant an-huanadou.

Ankeniet oun dibaouez ha beuzet a c'hiac'har,  
Heñvel diouz an durzunell kollet ganti he far.

Ha ma weljes ac'hanoun, breman va c'hamarad,  
Va c'halon zo poanlet, beuzet va doulagad.

Ankounac'het eo ganin kentel silvidigez,  
Gwechall e kër Landreger 'poe roet d'in gant prez  
Met da guzul yac'haus n'ay ket diouz va spered,  
Siouaz d'in en am c'halon ne m'oa ket en cullhet.

Asa ta Teodou fallakr ha n'eo poent déoc'h  
Rei d'omp pelloc'h ar sioulded hag eun tammig-péoc'h  
D'an dud yaouank 'barz ar vro, da ren o yaouunkis,  
Hag ive da n'om garout ebarz an onestiz.

A bep tu dre lec'h ma it c'houl laka an anken,  
Gwasoc'h oc'h ebarz ar vro eget m'eo ar Vosann.

Dre ho komzou kontammet rojoc'h da bepini  
Oc'h-c'houl barrek da lakaat ar vein da n'om zebri.

Etre an tad hag ar mab, 'tre ar breur hag ar c'hoar,  
Hag etre ar priedou c'houl laka ar glac'har ;

Etre ar servijerien, etre ar vignoned,  
Ganeoc'h 'barz a flijadur ez int dispartiet.

..

9. Vénus ne manque jamais d'en venir à triompher ;  
la Nature commande, il nous faut lui obéir.
10. Il m'a été dit par certains de mes amis  
comment, hélas, le mal semblait un bouquet
11. Afin de donner choix, à moi-même et à ma fiancée,  
ou d'en venir à nous séparer, ou de nous avoir en partage.
12. Comme une charretée de fleurs recouvertes d'herbes  
mon cur est noyé par les soupirs.
13. Je suis affligé sans cause et noyé dans le chagrin  
semblable à la tourterelle qui a perdu son compagnon.
14. Ah ! si tu pouvais m'apercevoir maintenant, mon camarade !  
Ton cœur est compatissant ; mes yeux sont noyés !
15. J'ai oublié la leçon de sauvegarde  
qu'autrefois à Tréguier même du m'avais donné à la hâte.
16. Mais ton franc conseil ne s'en ira pas de ma tête  
quoiqu'hélas intimement je l'aie suivi.
17. Hé bien voyons, méchantes langues, n'est-il pas temps pour vous  
de nous donner plus longuement le calme et quelque paix
18. Aux jeunes, dans la contrée, pour mener leur jeunesse  
et aussi s'entraîner en toute honnêteté.
19. De tout côté où que vous alliez, vous semez la douleur,  
vous êtes pires dans la région, que l'est la Peste.
20. Par vos paroles empoisonnées que vous avez semées à chacun  
vous êtes, quant à vous, bien capables de mettre les pierres à s'entredevoier.
21. Entre le père et le fils, entre le frère et la sœur  
et entre les époux vous mettez l'affliction,  
entre les domestiques, entre les amis...
22. Par vous, dans leur plaisir, ils sont séparés.

Klevit petra ' zo skrivet gwechall war ar Skritur :  
« Ra vezo miliget holl an deodou dinatur,

« Pere gant o gwall gomzou a fak ' disrannerez  
« Etre tud hag a veve ebarz an unvaniez ».

Klevit ive Sant-Bernard ar souezus abad,  
Pe Sant Loëz, roue Franz, o kentelia e vab ;

Hag a lavare dezañ savje prosez oñtan  
Ma zrouk-prezegfe morse 'wech bennak dirazàn.

'Met kent evit echul, d'an hini a garan  
Ez eo ret d'in dont da gas va c'homzou diweza

Bezit 'ta feal d'ho ker, me vezo d'am hini ;  
Birviken ar Gwall deodou n'hellint omp dispartil.

Ha start evel ar c'herreg er mor er barr-amzer  
Me am bo anaou degez ma vec'h feal d'ho ker.

Hag en omp garfomp hon daou diouz a wir galon.  
An despet d'ar gwall deodou a zo 'bar ar c'hanton.

Hag ar maen-penn-dlazez demeure ar garante(z)  
A n'omp unvano erfin dre ar c'hraz a Zoue.

Rak skiant awalc'h am eus evit gallout kredi,  
Penaos 'n eus trec'hour ebet hep eo ret brezelli.

Komzou dastummet  
gant Loëz Kotoneg  
Ton dastummet gant  
Polig Monjarret.

23. *Attendez-vous ce qui a été écrit autrefois dans l'écriture*  
*« Que soient maudites toutes les langues cruelles*  
24. *Celles qui par leurs mauvais propos semèrent la discorde*  
*entre les gens qui vivaient dans la concorde ».*  
25. *Entendez également Saint-Bernard, l'étonnant abbé,*  
*ou Saint-Louis, Roi de France, enseignant son fils*  
26. *et qui lui disait qu'il lui eusse fait un procès*  
*si jamais il en venait à mal parler, une fois, devant lui.*  
27. *Mais avant de terminer, à celle que j'aime*  
*je me dois de venir adresser mes derniers propos :*  
28. *« Soyez donc fidèle à votre parole, je le serai à la mienne,*  
*jamais les mauvaises langues ne pourront nous séparer ».*  
29. *Et solide comme les rochers dans la mer pendant la tempête,*  
*je me rendrai compte si vous êtes fidèle à votre parole.*  
30. *Allons, aimons-nous tous deux d'un cœur sincère*  
*en dépit des mauvaises langues qui existent dans le canton*  
31. *et la pierre d'assises de l'Amour*  
*nous untra enfin par la grâce de Dieu*  
32. *Car j'ai assez de sens pour pouvoir croire*  
*comment il n'a de vainqueur sans qu'il faille batailler.*

### Immatriculation des Bagadou

TOURS. — « Motez ar Vro » (Bagad  
de la F.B.T.) 37 T.S.  
TOURS. — « Bugale Breiz », 37 T.B.  
PLOEUC. — 23 O.E.

Costumes d'occasion. — Faire offre au  
Cercle Celtique « Bugale-Breiz », 47, rue  
Traversière, TOURS (Indre-et-Loire).

HANTER-DREC'H. — Lucien Bodin (Sei-  
zenn) a accordé le Ruban Vert à Yves  
Robert (binou) et à Max Bedert (binou) à  
Paris, le 17 novembre 1956.  
Félicitations.

### A VENDRE

Binou Le Mann, ébène Ivrais, 3 bordsans,  
tonalité la. S'adresser à M. Dangy, Bâti-  
ment G 2, rue Jules-Le Grand, Lorient.

## Les Concarnois : Comment on les appelle et comment on les connaît

La Pinasse Pauvre, Suçon, La Puce,  
Kastell, Tam Piche, Petit Coeur, Chu-  
pennik, Bamboche, Le Picou, Petits  
Yeux, Mephisto, La Vache Aveugle, Ca-  
rabousse, Petit Pettou, La Pompe, La  
Poupe, Pouche (ou Capitaine Para-  
pluie), Souque, N'Escope, Teck, Bibi,  
La Dame, Malloche, Japonnais, La  
Chiasse, Gros Brick, Malo, Père Neuf,  
Vieux Rassi, Lanlirik, Le Chinois, Le  
Flatteur, Chinanik, Peau de Veau, Bi-  
det, La Ravissante, Flappi, Kerner, Le  
Train, Bidoche, Pot de Coalta, Nan-  
quette, Sans Cotriade, L'Anglais, Jean-  
Marie La Béquille, Bidoric, Jean Sans  
Vent, Kuch, La Belle Armande, La  
Comette, Le Cog du Village, La Pari-  
sienne, Louzou, Boudin Blanc,

Café, Cliquen, Doux Chéri, Faill  
Chapeau, Gigi, La Brosse, Gratte Cul  
Oreille de Cochon, Grand Kig, Mor-  
zenbrun, Marie Mon Vingt Sous, Pé-  
chera sûr, Nez de Chien de six sous,  
Papillon, Mangeur de Bon Dieu, Petit  
Pompier, Pissou Doré, Pièce de Cou-  
teau, Mangeur de Lard, Roi des Pa-  
lourdes, Soldat du Christ, Torpilleur,  
Sophie Mille Culs, Victorine Change  
Pen, Petit Bragou, Le Lapin, Lagar-  
dère, Les Grandes Oreilles, Jules la  
Cave, Ker Kulo, D'Artagnan, Bragou  
Ber, Flanelle, Grand Loche, Jalmine  
Cul Crotté, Lacey de Boudin, Freppel,  
Grand Quai, Fachoda, Jakez Cam, Co-  
chon Noir, La Belle Cuisse, La Gaz-  
elle, La Conjurée, Le Joli, L'œil de  
Moscou, Louizic Petit Nez, L'Ours  
Greine, Colibri, Fayot, Fend l'Air, Cha-  
peau Large, Bonnet Blanc, Bon Jésus,  
Bigorneau, Esrai Plus, La Jolie,

Cayenne, La Mangeuse de Laine,  
Dégourdi, Vitesse, Montouteau, Bateau  
Blanc, La Croisicaise, La Chiceuse,  
Fouille Cul, Nez Togne, Coup de Sac,  
Soic Cabellou, L'Homme de Coton,  
Charles à Poêle, Mandchou, Rabalan,  
Mal à mon Cul, Le Chasseur, La Can-  
ne, La Môme 3 francs, La Môme dix  
sous, La Femme sans Boyaux, Baby  
sans Pelotes, Jean qui Chie, Carabi-  
nier, Face à face à quasi moëlle, Le  
Couteur, Rigolo, Jean-Marie mon  
Ours, Bec Salé, Tacot, La Bouille, La  
Moquée, Bestric sans cul, Chevaux de  
Bois, Tante Perrine tête de Merlu,  
Kervera, Diable en quatre, Boif  
sans soif, Jean - Marie l'Aviron,  
Marchand de Choux, Malpitte, Tueur  
de Bon Dieu, Marie-Jeanne liche mon  
lait, Marie-Jeanne Bec Bleud, Marie-  
Jeanne Bragou Reud, Le Téléphone,  
Mangeur de Guigne, Malamé, Bran-  
quet, Chef de Gare, Le Paysan, Le Si-  
gne de la Croix, Le Tour de la Table,

Le Zouave, Men Gleuz, Moch' Hou,  
Marianne Pennarar, Marie-Jeanne La  
Pompe, Picotte, Petit Rats, Petit Tail-  
leur, Petit Cheval, Petit Gas, Petit Ta-  
cot, Paotcreut, Paotr Youn, Pennec  
Roi de Coeur, Pennec Le Riche, Pennec  
l'Homme Saoul, Tête de Langoustine,  
Train de dix heures, Stang Dour,  
Stang Kud, La Polka, L'Allonge, Mme  
Ceinture, Le Dresser, Baromètre, Pe-  
tit Cam, Qu'est-ce que Dieu, Suce ma  
Gaulle, Saper, Kolik, Le Bousou, C'est  
cinq sous, Ça diminue, La Fourché,  
Moustache, Tête de Bouc, Avale Dour,  
Général, Le Préfet, Le Grave, Marfa,  
Avaleur de Boulon, Petit Dragueur, Pi-  
geon, Gas du Lin, Mangeur de Torche,  
Tancrette, Tronze tes Guêtres, Pen-  
toutlik, Marie Groc, Le Merlan, Cadie  
Gros Cul, Bec Chopine, Cagnan,

Pierre La Digue, La Belle par Der-  
rière, Petit Poisson, La Légion, La  
Tête d'Épingle, Petit Lolo, Grand Lolo,  
Picholdic, Manège, Mangeur de Nez,  
Sonneur de Cloches, Trou de Cul de  
Pain Noir, La Poitrine, L'Éfant, Bar-  
gen, Jambé de Laine, Lochou, Jean La  
Scie, Puitte à Fort, Terron, Débrouil-  
lard, Bot la Lunette, Piquette, La  
Beauté Rare, La Louche, Trois Brasses  
de Guetie, Pique Puce, Jean La Selle,  
L'Armoire, Manque pas un Homme.

Vient de paraître  
aux Editions AL LIAMM :

**GEOTENN AR WERC'HEZ**  
**ha danevelloù all**  
de  
**JAKEZ RIOU**

Sur Rives numérotés ..... 850 frs  
Sur Alfa numérotés ..... 550 frs  
Sur papier ordinaire ..... 400 frs

En vente chez P. BODEMAN, 3 Che-  
mins des Potiers, ERGUE-ARMEL (Finis-  
tère), C.C.P. Rennes 312-23.

Sous Presse :  
AMAN HAG A-HONT  
de J. Priel  
LA LITTÉRATURE  
EN LANGUE BRETONNE  
Illustrée, de la Villamarqué à nos jours,  
par Abozon



# TRAITÉ DE LA MUSETTE

par J. HOTTETERRE

(Suite)

Par E. ALLAIN

Suite du chapitre II, intitulé : « Disposition du soufflet de la musette ; Attitude du corps ; Position des mains sur le grand chalumeau... »

Les manières de tenir la musette, son soufflet, les chalumeaux puis de se servir du soufflet ; enfin, en partie, de doigter sont exposées dans ce chapitre mais nous ne nous étendrons pas sur ces aspects qui permettraient à chacun de nous de pouvoir jouer de la musette, à condition d'en posséder une...

Sachons cependant que le sac est sous le bras gauche et le soufflet sous le droit ; que c'est la main gauche qui est en haut sur le chalumeau, la main droite étant évidemment en bas.

Nous reviendrons, avec J. Hotteterre, dans les chapitres suivants sur le doigt. Terminons ce chapitre II en relevant les conseils de tenue donnés aux sonneurs.

« Le corps ne saurait être trop ferme, car outre l'avantage de la bonne grâce, il en résulte beaucoup plus de facilité. L'on aura encore attention à ne point faire de grimaces, ce qui arrive quelquefois ; c'est pourquoi il sera bon d'étudier de tems en tems devant un miroir. » (1)

Les doigts ne sont pas oubliés, ils doivent être « bien disposés c'est-à-dire ny trop allongés, ny trop arrondis, ny de travers. Les mains seront en avant et les chalumeaux droits et perpendiculaires ».

## CHAPITRE III :

De la manière de doigter et de former les tons naturels sur le grand chalumeau

La musette utilisée à cette époque comporte 2 chalumeaux et quelques clefs. L'un des chalumeaux est plus grand que l'autre et l'on peut donner avec ce chalumeau par un doigté simple n'utilisant aucune clef une suite de 9 notes (échelle identique par l'étendue à celle de notre instrument).

Auparavant, nous l'avons signalé, la musette était plus simple. La méthode d'Hotteterre est valable pour les instruments du type antérieur. L'auteur l'a ainsi voulu et c'est pourquoi il développe tout d'abord le doigté simple et donnera des airs qui correspondent à l'étendue du grand chalumeau utilisé sans clefs, airs qui, en conséquence sont jouables sur nos instruments. Je le signale afin que certains lecteurs désireux de déchiffrer et de jouer quelques-uns de ces airs, qui seront par la suite publiés, puissent le faire aisément en utilisant leur biniou.

Le grand chalumeau comporte 8 trous. (En réalité davantage car il y a des trous dont un pour le pouce et l'autre pour le petit doigt. L'auteur recommande de commencer en bouchant tous les trous sauf celui du bas : « le petit doigt reste vacant ».

La première chose à réussir est de bien boucher les trous. « Pour y arriver on a besoin d'un peu de patience, car le mouvement des bras et surtout du droit dérange si insensiblement les doigts de dessus leurs trous que les sons que l'on produit dans les premiers essais sont très déplaisants à l'oreille. Pour s'assurer si on les bouche exactement, on relèvera les doigts l'un après l'autre, commençant par les plus bas ; et si l'on entend toujours le même son c'est une marque qu'il y a quelque trou d'en haut débouché. »

« Lorsque l'on se sera exercé pendant quelque temps à bien boucher, ce qui se connaît quand le son est grave, ferme et net, on commencera à doigter c'est-à-dire à faire agir les doigts. La première opération sera (les 7 trous étant bouchés) de boucher le 8<sup>e</sup> avec le petit doigt de la main d'en bas et de relever subitement. Ce qui est proprement donner un coup de doigt. Cette opération fera articuler la note SOL. »

L'auteur donne ensuite ce qu'il intitule :

Gamme, ou échelle des tons naturels du grand chalumeau.

Il développe ensuite le doigté de chaque note. La vue du tableau aurait fait apparaître que la gamme du grand chalumeau de la musette allant de SOL à SOL avec une note grave supplémentaire, un FA. Nous n'insisterons pas plus avant, dans l'immédiat, sur le doigté, peu de sonneurs ayant l'occasion d'avoir une musette entre les mains. Dans le futur nous reviendrons sur ce détail en essayant de publier un tableau comparatif du doigté de diverses cornemuses.

NOTE. — Je reprends ici un exemple de transposition facile évoqué dans

les annexes du « Traité Élémentaire ». Vous pouvez à la gamme de SOL substituer celle du biniou les tons et 1/2 tons étant placés aux mêmes endroits.

		1/2 ton				1/2 ton		
SI b	DO	RE	MI b	FA	SOL	LA	SI b	
SOL	LA	SI	DO	RE	MI	FA	SOL	

## CHAPITRE IV :

Contenant l'étude de la première leçon sur un petit air facile avec une démonstration méthodique pour la conduite du soufflet, une instruction sur le tremblement, etc...

Ce chapitre débute par une déclaration de principe dont l'intérêt n'échappera pas à ceux qui enseignent le biniou. « Lorsque l'on aura acquis l'habitude de doigter et de souffler on pourra commencer à jouer quelques petits airs. Les plus simples et les plus connus seront les plus convenables pour cela ».

L'auteur informe de son intention de « distribuer » ses premières leçons en ne les parcourant que les tons naturels du grand chalumeau. C'est ce qui, de manière pratique, peut le plus nous intéresser.

A son avis il ne faut pas utiliser le bourdon. « On n'en distinguera que mieux les sons du chalumeau ce qui sera d'une plus grande facilité pour l'étude ».

L'air de cette leçon nous le reproduisons intégralement avec le texte s'y rapportant. Plusieurs trouveront superflus les passages concernant le soufflet. Je tenez cependant à montrer jusqu'à quel point la méthode s'occupait du moindre détail. Je connais plusieurs méthodes pour instruments à soufflets (uilleau-pipes, cabrette) aucune ne traite de la synchronisation du jeu du soufflet avec la ligne mélodique.

« Cet air est à trois tems, c'est-à-dire que chaque mesure est composée de 3 notes, qui sont d'un tems chacune, ou de l'équivalent. Les chiffres qui sont au-dessus des notes désignent et constatent la manière de gouverner le soufflet dans ces premières leçons. Savoir :

- 1 est le coup qui se donne en baissant le bras
- 2 est le premier lever du bras
- 3 le deuxième lever.

On se souviendra avant de rien opérer d'enfler la peau de la musette de la manière que je l'ai déjà expliqué. Remarque bien que ces levées du bras droit ne doivent être marquées par aucune saccade, ce serait un grand défaut ».

Au-dessus de 3 des notes de l'air on remarque une croix. C'est l'indication d'un groupe de notes d'ornementation que Hotteterre appelle « tremblement ».

« Le tremblement se prépare toujours sur la note supérieure. Ainsi pour trembler le RE qui est la sixième note de l'air cy-devant il faut former un MI. On finit en bouchant le trou sur lequel on a tremblé. On conçoit qu'il faut battre plus ou moins selon la valeur de la note ».

L'auteur termine cette première leçon en insistant sur la nécessité de suivre ses indications concernant le soufflet. Plus tard la facilité sera acquise, l'élève pourra faire autre chose. « Mais il faut aller pié à pié et étudier pendant quelque tems suivant la méthode que j'ay enseignée icy » écrit-il pour terminer ce chapitre IV.

(A suivre)

E. ALLAIN.

N.D.L.R. — 1.) Ce conseil de jouer devant un miroir fut donné par Poëig à tous les élèves qu'il a formés depuis 1943.

## De la Bretagne à la France et à l'Europe...

*Cette brochure reproduit avec fidélité le texte de la conférence que j'ai prononcée à Rennes le 16 mai 1956, devant la Section de Rennes de la Jeunesse Etudiante Bretonne, et que j'ai répétée à Ker-Vreiz, à Paris, le 29 mai suivant, puis devant le Cercle Celtique de Quimper le 6 novembre 1956.*

*Le texte enregistré à Quimper par Polig Monjarret a servi de base à la rédaction du texte ci-dessous. Je me suis borné à rectifier les négligences de forme du texte parlé et à développer certains passages sur lesquels j'avais plus particulièrement insisté à Rennes ou à Paris. Tel quel le texte écrit est donc un peu plus long que l'une quelconque des trois conférences ci-dessus. Enfin, pour la clarté de l'exposé, j'ai, dans le cours du texte, inséré des sous-titres qui, bien entendu, ne figuraient pas dans le texte parlé.*

YANN FOUERE

Je dois d'abord remercier la Jeunesse Etudiante Bretonne de l'occasion qu'elle me donne ce soir de me retrouver à Rennes et m'adressant à un public rennais. Rennes pour moi est peuplée de souvenirs, mêlés de joies et de peines comme tous les souvenirs.

C'est à Rennes, qu'enfant, j'ai joué sous les ombrages du Thabor, et si je n'y ai pas fait comme vous mes études, j'y suis revenu il y a quelque quinze ans. Quatre années durant, j'y ai dirigé le journal que j'avais fondé, et dont les bureaux se trouvaient à l'ombre même des tours de cette cathédrale dont les cloches sonnent tant d'heures, joyeuses ou tristes, de notre histoire. Au cours de ces mêmes années, en tant que Secrétaire général du Comité Consultatif de Bretagne, c'est également à Rennes que j'ai siégé à la droite du Préfet régional, dans la grande salle du Conseil général. Un peu plus tard, c'est de Rennes aussi que j'ai connu les prisons, et j'ai plaisir à reconnaître ici, ce soir, les visages sympathiques de quelques-uns de ceux que la défense de leurs convictions bretonnes y avaient conduit avec moi. Je ne sais en vérité s'il est tellement de Rennais qui puissent se prévaloir d'une connaissance aussi complète de tous les aspects de leur cité !

Mon but, ce soir, sera surtout d'éveiller en vous des idées et des réflexions sur des sujets mal connus, même des étudiants, parce qu'il sont soigneusement tenus sous le boisseau par le système politique et administratif qui nous régit et par suite, par l'enseignement officiel qui vous est, et nous a été à tous, dispensé. Puisque je m'adresse à des étudiants et qui plus est, à des étudiants bretons, vous me pardonneriez de supposer connu de vous un certain nombre de faits et de notions historiques, comme de faire parfois appel à des notions élémentaires de droit public et international qui nous seront nécessaires pour éclairer notre exposé.

Si j'ai intitulé cette conférence « De la Bretagne à la France et à l'Europe », c'est parce que je voudrais faire bien ressortir qu'il n'est plus possible aujourd'hui d'isoler la Bretagne de la France, ni la France de l'Europe. Pas plus que la Bretagne, la France n'est aujourd'hui une nation indépendante dont les problèmes peuvent s'isoler et se régler sans tenir compte de l'ensemble européen. Ceci est d'autant plus vrai que les dimensions de l'Europe se sont elles-mêmes singulièrement rétrécies depuis la dernière guerre. Ses marches, ces marches qui avaient été, au cours des siècles passés, victorieusement défendues et gardées contre les assauts de l'Asie par les Chevaliers Teutoniques et les Templiers français, unis dans la défense de la Chrétienté, puis par les nations de l'Est européen, héritières de leur tradition et fidèles à leur mission historique, ces marches de l'Europe ont été conquises et submergées. L'Asie est à Prague et à Budapest, au cœur même de ce qui était autrefois l'Europe, et l'on sait de quelle main de fer ces glacis européens sont aujourd'hui tenus.

De cette toute petite Europe qui nous reste, les Bretons et les Français font également partie, et il leur faut travailler en commun à sa sauvegarde par delà les égoïsmes nationaux. A l'édification de cette Europe qui nous reste, les Bretons

doivent apporter leur pierre : ils doivent apporter leur contribution à la construction de la maison commune.

Je voudrais essayer de vous montrer ce soir que les conceptions que nous, Bretons, avons toujours défendues au cours de noire histoire, peuvent seules apporter le salut, non pas seulement à la Bretagne mais encore à la France, dont aujourd'hui l'Empire tombe en pièces, et par delà la France, à l'Europe elle-même. Car celle-ci ne pourra se construire harmonieusement sans faire appel à ce que nous pourrions appeler la conception « bretonne », pour ne pas dire celtique, de l'Etat et de la nation.

### En Bretagne l'Etat et la Nation ne sont jamais confondus

Vous savez que la Bretagne s'est constituée de bonne heure en Etat indépendant. Il n'est pas inutile de souligner ce qu'est le seul des peuples celtiques à avoir formé véritablement un Etat de structure moderne avant l'époque contemporaine. L'unification politique, la reconstitution de la souveraineté entre les mains du Duc de Bretagne, se sont opérées très tôt. La Bretagne sort de la féodalité et de l'émiettement de l'autorité politique qu'elle implique bien avant la plupart des autres Etats d'Occident, et notamment plus d'un siècle avant la France. L'Etat Breton existe alors qu'on peut guère parler d'un Etat Français. Jean V est le maître incontesté de la péninsule bretonne alors que son contemporain Charles VII n'est encore que le dérisoire Roi de Bourges, et que l'on ne sait lequel, du prince français ou du prince anglais, est le légitime Roi de France.

Le concept national, l'idée de nation, ne seront pleinement développés que plus tard, mais on peut en suivre la naissance précoce en Bretagne grâce au système politique qui la régit. L'Etat Breton se développe selon des lignes très libérales, et de bonne heure « la nation », c'est-à-dire les représentants des trois classes de la population, clergé, seigneurs et villes, sont associés au gouvernement du duché et à son administration. Les « Etats de Bretagne » sont vraiment la représentation de ce qui va peu à peu devenir, et que l'on va peu à peu appeler « la nation bretonne ».

L'Assemblée bretonne a des sessions régulières et est convoquée au moins une fois par an par le Duc ; elle participe étroitement à la vie de l'Etat et elle est partie essentielle de son gouvernement. Rien d'important ne se fait, même en matière internationale, sans l'approbation ou la consultation des Etats de Bretagne dont la compétence arrive à s'étendre ainsi des finances à l'administration et à la politique pure.

L'influence des Etats ne fait que s'accroître dans la vie de l'Etat Breton, et elle ne fut jamais aussi importante que dans les deux derniers siècles de l'indépendance bretonne. On voit même les Etats contribuer à chasser un souverain : Jean IV, qui avait montré une sympathie trop prononcée pour les Anglais. Mais on les voit aussi prendre la tête du mouvement populaire qui rappellera un peu plus tard ce même Jean IV lorsque le Roi de France voulut profiter de son absence pour annexer la Bretagne. Plus tard, au 16<sup>e</sup> siècle, après les guerres malheureuses qui sonnèrent le glas de l'indépendance bretonne, après même que, par suite des mariages d'Anne de Bretagne et de sa fille Claude de France, la lignée des souverains bretons se fut fondue dans celle des souverains français, ce sont encore les Etats de Bretagne qui vont discuter des conditions de la réunion définitive de la Bretagne à la France. Car, et ceci est fondamental, en Bretagne la nation a toujours eu une existence distincte de celle du souverain. Il y avait la Bretagne, la nation bretonne que représentaient les Etats, et il y avait le souverain, le Duc, chef de l'Etat et qui personnifiait ce même Etat. Deux pouvoirs différents, deux entités distinctes qui n'étaient jamais confondues.

Lorsque les Etats débattent, en 1532, les conditions de la réunion à la France, le souverain, le Duc, et par suite l'Etat breton, n'étaient plus que des fictions juridiques puisque le Duc était en même temps le Dauphin de France. Il n'y avait plus réellement d'Etat breton. Mais la Bretagne, la nation, subsistait, personnifiée par les Etats, assemblée désormais devenue vraiment nationale. Nous verrons que ceci, qui est la conception proprement bretonne de l'Etat et de la nation, est absolument étranger aux conceptions françaises de l'époque. Aussi comprend-t-on fort bien que les Etats de Bretagne, sur le point de voir la Bretagne, définitivement intégrée à un Etat français dont les conceptions politiques

et les principes de gouvernement différaient complètement de celles qui régissaient l'Etat breton, aient jugé indispensable de prendre leurs précautions. La Bretagne avait été vaincue, la résistance armée à ce « grand » de l'époque qu'était la France était sans espoir et aurait plongé le pays dans la ruine et le chaos ; la cause française avait fait d'énormes progrès en Bretagne depuis les mariages de la Duchesse Anne. Les habiles rois de France faisaient patte de velours, distribuant efficacement privilèges et prébendes, maniaient patte de maître la corruption. Il était devenu inévitable, et peut-être nécessaire, de s'unir à un ensemble étatique plus vaste. Mais en sacrifiant à la paix, en abandonnant sa souveraineté en matière internationale, en abdiquant ses prérogatives d'Etat indépendant, la Bretagne entendait conserver ses institutions libérales, ses libertés financières et administratives, et en un mot son « autonomie », nous dirions aujourd'hui son « autonomie interne ». Et le roi de France, grand politique, s'empresse, faut-il le dire, de faire aux Etats de Bretagne cette concession, et de garantir solennellement l'autonomie interne de la Bretagne par ce que l'on a appelé depuis le Traité de 1532.

### En Bretagne la Nation pré-existe à l'Etat, en France c'est l'Etat qui crée la Nation

C'est bien en effet d'un véritable traité qu'il s'agissait, puisque ce contrat d'Union avait été débattu de concert entre les représentants de la nation bretonne et ceux du Roi de France, ceux de « l'Etat » Français, car en Bretagne, nous l'avons vu, la nation et l'Etat sont deux choses distinctes. Dans l'esprit des Bretons, la nation bretonne continuera de vivre au sein de l'Etat Français comme elle avait vécu au sein de l'Etat breton. Rien ne sera changé que la personne du souverain : le pouvoir central siégera désormais à Paris au lieu de siéger à Rennes ou à Nantes ; mais l'autonomie bretonne fixera des limites à son pouvoir, comme elle avait fixé des limites au pouvoir du souverain breton.

Malheureusement la conception française et la conception bretonne de l'Etat ne vont pas tarder à s'opposer. Car le développement politique de la France s'accomplit selon des lignes et des données totalement différentes de celles qui ont dirigé celui de la Bretagne. Lorsque l'Etat français n'en était encore qu'à ses premiers balbutiements, et que l'autorité de son chef ne dépassait pas les limites d'une minuscule principauté, les légistes du roi avaient déjà posé le principe « *Si veut le Roi, si veut la loi* ». Ce que le Roi veut, la loi le veut. C'est le Roi, et le Roi tout seul, qui fait la loi. C'est de ce principe là qu'est née la France : c'est grâce à lui qu'elle va se créer, s'agrandir, devenir la première nation d'Occident.

Charles Maurras avait raison de parler « *des quarante rois qui en mille ans firent la France* ». C'est véritablement cette lignée de rois, aidés de leur administration, qui firent la France. Et il est permis de penser que sans le principe posé par ces légistes, et par la suite impitoyablement appliqué, ces rois n'auraient pas pu créer la France, telle du moins que nous la connaissons.

Les rois de France n'ont pu faire la France telle qu'elle est encore aujourd'hui qu'en rassemblant quantités de peuples divers, d'origines différentes, qui ne parlaient pas la même langue, n'obéissaient ni aux mêmes lois, ni aux mêmes coutumes, ni aux mêmes conceptions de la vie, des populations aussi éloignées les unes des autres spirituellement que matériellement. « *D'un agrégat inconséquent de peuples désunis* » pour employer le mot de Mirabeau ou « *D'une agglomération internationale de peuples* » pour employer celui de Seignobos, les rois de France ont entrepris de faire « la France ». Ils ne l'ont pu qu'en appliquant tous leurs soins et toute leur énergie à construire un Etat. Et c'est cet Etat, artificiellement créé, qui a peu à peu créé « la France », en s'imposant, souvent par la force, aux nations diverses qui existaient préalablement sur ce territoire qui allait devenir le territoire français.

On a pu dire avec raison que l'histoire de la France était l'histoire d'une monarchie et d'une administration. Un des plus pénétrants analystes politiques contemporains, le Suisse Herbert Luethy constate que l'histoire de la France est en réalité celle de la constitution de son Etat, « *celle d'une administration centrale aux milliers de têtes anonymes, d'une armée de légistes, de scribes et de comptables qui, avec une obstination de termites, ont fait de la France, l'étrange unité de civilisation et de routine qu'elle constitue. Cette adminis-*

*tration se développa et s'agrandit sans interruption depuis ses débuts où elle se limitait au minuscule petit groupe de fonctionnaires qui entourait les rois du 10<sup>e</sup> siècle, dont le domaine s'étendait à peine au-delà des faubourgs de Paris. Ecrasant, lentement et sans pitié, toutes les velléités d'indépendance, tout pouvoir qui tentait de s'opposer au sien, elle assura la continuité de la France à travers toutes les dynasties et toutes les révolutions » (1)*

Cela n'alla pas, certes, sans luttes ni sans souffrances ; rien de grand d'ailleurs ne se fait sans cette rançon. Aux nécessités de la construction de l'Etat, les droits des nations allaient peu à peu être sacrifiés. Alors que les Etats de Bretagne se réunissent de plus en plus fréquemment, les Etats généraux de France se réunissent de moins en moins fréquemment, et ne tardent pas à disparaître complètement. L'Etat se passe de la Nation. L'Etat tend à façonner artificiellement une Nation nouvelle, en essayant de fondre dans le même creuset les nations diverses, de la Bretagne à la Flandre, à l'Alsace, au Languedoc et au Dauphiné, qui ont été soumises parce que leur soumission était nécessaire à la création, à la constitution de l'Etat Français. Et ceci, qui vous paraît à vous tout naturel parce que l'Ecole et l'Université vous l'ont enseigné, constitue en réalité quelque chose d'exceptionnel, un phénomène presque unique dans l'histoire des peuples. Il n'y a guère que la France qui offre ce spectacle extraordinaire d'un Etat s'efforçant de créer de toutes pièces une nation, une et nouvelle, dont les limites territoriales se confondraient avec les siennes.

Vous pouvez apercevoir maintenant la différence fondamentale qui existe entre la conception « française » de l'Etat et ce que j'ai appelé, pour la commodité de cet exposé, la conception « bretonne » de l'Etat. Car cette conception bretonne est aussi celle de presque tous les peuples de l'Europe du Nord, et notamment celle des peuples anglo-saxons. *En Bretagne, l'Etat se modèle sur la Nation. C'est la Nation qui façonne l'Etat, car l'Etat est et doit être au service de la Nation. En France, au contraire, c'est l'Etat qui va créer la Nation. L'Etat préexiste à la Nation. L'Etat Français existe alors qu'il n'y a pas encore, et pour cause, de Nation française, en dehors de quelques provinces groupées autour de Paris. C'est l'Etat qui va s'efforcer de construire la Nation française élargie ; il le fera selon des principes, des lois, des enseignements qui seront jugés les plus aptes à assurer la permanence et la toute puissance de l'Etat Français.*

A ce plan ambitieux, les droits et libertés des diverses Nations réunies dans le sein de l'Etat Français devaient rapidement apparaître comme un obstacle. Une certaine mesure de despotisme était nécessaire pour le mener à bien. Les Rois de France respectent parfaitement, au début, l'autonomie interne de la Bretagne. Mais Louis XIV va s'efforcer de la briser. Face à la conception française de l'Etat, les Bretons, dans leur Parlement et dans leurs Assemblées nationales, vont s'efforcer de défendre la conception bretonne de l'Etat, c'est-à-dire d'un Etat qui respecte les droits et les libertés des Nations qui le composent. En défendant leur particularisme, comme aujourd'hui nous le défendons encore après eux, c'est cela qu'en réalité ils défendent, et que nous aussi nous défendons.

Marcel Planiol, grand professeur de droit, que beaucoup d'entre vous connaissent bien pour avoir eu entre les mains le « *Traité de Droit civil* » de Planiol et Ripert, Breton lui aussi, a résumé en quelques lignes le problème : « *Le fonctionnement régulier du Parlement général, le vote des impôts par le Clergé, les barons et les villes, le procédé employé pour la confection des ordonnances, donnaient aux institutions de la Bretagne un caractère tempéré analogue à celui des institutions anglaises. Ce système contenait en germe toutes les libertés politiques, qui s'y développaient peu à peu et d'une façon naturelle. La main brutale de la royauté à tout détruit. La Bretagne, qui avait eu le bonheur de garder longtemps son indépendance, eut par contre coup le malheur d'être annexée à la France au moment où la royauté prenait décidément l'allure d'un gouvernement despotique » (2).*

Il ne faut pas s'étonner que les Bretons soient à la pointe du combat contre la monarchie absolue, qu'ils n'hésitent même pas à affronter les armes à la main.



Ils se sont unis à la France, mais ils ne veulent pas y être « intégrés ». En devenant sujets de l'Etat Français, au lieu de l'être de l'Etat breton, ils n'en veulent pas moins rester Bretons. Pendant deux siècles et demi ils luttent contre la monarchie française pour conserver leurs libertés particulières. Grâce à leur obstination, à la veille de la Révolution française, ils avaient reconstitué à peu près intégralement cette « autonomie interne » que le grand Roi s'était efforcé de leur enlever.

La Révolution soulève en Bretagne de grands espoirs. Dans l'esprit des Bretons, comme dans celui de beaucoup de Français, la Révolution devait être à la fois sociale et fédérale. Les droits et les libertés de la Nation bretonne, et presque tous les Cahiers de Doléances des Trois Ordres de Bretagne se font l'écho de ce souci, devaient être sauvegardés et garantis. Mais, si la Révolution fut, dans une certaine mesure, sociale, elle ne réussit pas à être fédérale. Au lieu de fédérer elle cherche au contraire à unifier : la plupart des dirigeants révolutionnaires appartenaient à cette bourgeoisie qui souffrait des privilèges sociaux qu'elle voulait supprimer, mais qui, associés déjà depuis longtemps, à l'administration royale et au gouvernement, étaient imbus des idées de gouvernement unitaire chères à la monarchie absolue. La plupart aussi sont des théoriciens, disciples des Encyclopédistes, et vont s'efforcer de soumettre la réalité à leurs théories. Ici encore le souci de la construction de l'Etat va passer au premier plan, et les droits des Nations, même celui de « La Nation » tout court, vont y être impitoyablement sacrifiés.

Les dernières libertés des Nations qui composent la France disparaissent. Dans l'ivresse de la construction d'un monde nouveau, on fait table rase du passé. On rase la Bretagne de la carte. L'Etat nouveau prend naissance sur les ruines des Nations qui composaient la France de la monarchie. Au lieu de respecter les Nations au sein d'un nouvel Etat, on veut d'abord les anéantir, afin que ce que la monarchie n'avait pu, ou n'avait voulu faire jusqu'au bout, soit enfin accompli : grâce à l'Etat, grâce à la dictature de l'Etat, créer une Nation unique, une et indivisible, la Nation française.

La langue française devient la langue de la liberté, la seule que doit parler la Nation, voire même le monde entier car ainsi, par la simple vertu de l'usage exclusif du Français, la Nation et le monde seront vraiment libres !...

Il est évident que ces conceptions là, les Bretons ne pouvaient les accepter. Pour eux, si la Bretagne était dans le royaume de France, elle n'était pas du royaume. Si nous voulions, à l'époque actuelle, faire une comparaison, nous pourrions dire « L'Algérie est dans la France, mais elle n'est pas la France ». La Bretagne était incorporée dans l'Etat Français, mais elle n'y était pas, et ne voulait pas, y être « intégrée ». C'est pour cela que les Bretons se lèvent : la Chouannerie fut à l'origine, et tous les historiens impartiaux sont là dessus d'accord, un véritable soulèvement national, un sursaut du vieil esprit de liberté et d'indépendance qui ne voulait pas accepter la suppression des libertés dont jouissait encore la Nation bretonne au sein du royaume de France. Car ainsi que le dit P.J. Proudhon, « les Jacobins... en rétablissant avec un surcroît « d'absolutisme le système de la royauté sous le nom de République une et indivisible... sacrifièrent le principe même de la Révolution... La République « une et indivisible des Jacobins a fait plus que détruire le vieux fédéralisme « provincial... elle a rendu la liberté impossible en France et la Révolution illu- » soire (3).

Les Bretons avaient lutté contre l'Etat Royal, mais l'Etat Républicain dépassait encore, et de loin, l'Etat Royal en tyrannie, car il s'attaquait jusqu'aux croyances des Bretons, voulait soumettre les âmes avec les corps, et voulait appeler les Bretons à se battre au loin pour des causes qui leur étaient complètement étrangères.

### Les Chouans comme les Bleus luttent pour la conception bretonne de l'Etat

La Bretagne résiste donc, les armes à la main. Mais ce n'est pas seulement la Bretagne des Chouans qui résiste : C'est aussi la Bretagne des Bleus, car les Républicains bretons ne vont pas tarder à rejoindre les Chouans dans leur opposition à la dictature et à la tyrannie de l'Etat Jacobin au despotisme du gouvernement de Paris. Pour eux la République devait être fédérale : or, elle

n'avait fait que renforcer le centralisme monarchique. Les Républicains bretons se rangent tous, ou presque, dans le Parti Girondin, c'est-à-dire Fédéraliste. Pour eux, Paris, ne doit être qu'un quatre-vingt-neuvième de la France, et non pas le seul et unique centre du gouvernement et de l'administration. Une armée bretonne républicaine se lève pour aller mettre à la raison les tyrans de Paris. Mais les Républicains bretons seront vaincus comme le seront les Chouans.

Les Chouans et les Bleus s'opposent en Bretagne et la guerre civile les divise. Mais l'historien, qui peut juger leur combat avec quelque recul, s'aperçoit qu'au fond ils luttent pour la même chose, animés d'un identique idéal. Ils luttent contre la toute puissance de l'Etat, contre les excès et la dictature de l'Etat. Ils luttent pour les droits de la Nation, ou des Nations, contre la tyrannie d'un pouvoir central qui voulait enlever à ces dernières leurs libertés essentielles et leurs moyens d'expressions propres. Ils luttent en fait pour la conception « bretonne », et contre la conception « française » de l'Etat et de la Nation.

Sur ce point leur lutte se rejoignait et cela restait vrai même s'ils se battaient entre eux. Je ne crois pas trop m'avancer en disant que dans quelques années on pensera plus communément qu'on ne le fait encore aujourd'hui que la même chose s'est produite à une époque toute récente, au cours des événements qui ont meurtri ma propre génération. Il y a seulement quinze ans, certains Bretons pensaient que les premiers ennemis étaient ces soldats vêtus de vert qui étaient venus chez nous sans y avoir été invités. D'autres pensaient qu'il ne s'agissait là que d'un mal temporaire, difficile à supporter, irritant, douloureux, comme la crise aiguë d'une maladie soudaine, mais qui, comme toute crise, comme tout état anormal, serait limitée dans le temps. Ceux-là pensaient que la principale maladie à combattre et à vaincre, ce n'était pas celle-là, mais que c'était la maladie chronique, la maladie insidieuse, et d'autant plus redoutable qu'elle détruisait insensiblement, lentement et comme en secret, le corps et l'âme même, non seulement de la Bretagne, mais encore de la France. Cette maladie-là, qui était pour nous le premier ennemi dans l'ordre des urgences, parce que c'était l'ennemi de toujours, c'était la centralisation idéologique, politique et administrative de la France, la toute puissance de l'Etat central dont certains Français peuvent dire aujourd'hui qu'il a transformé la France en camps différents, voire même s'opposer les uns aux autres faute de mutuelle compréhension ; mais du fond d'eux-mêmes ils menaient la même lutte qui est la lutte de l'esprit de liberté contre l'esprit de servitude.

Ce qu'il faut surtout retenir, c'est qu'avec la défaite des Bretons à la fin du 18<sup>e</sup> et au début du 19<sup>e</sup> siècle, avec la défaite des Chouans, comme avec celle des Bleus, a été vaincue pour de longues années une conception libérale de l'Etat, la conception d'un Etat respectueux des Nations qui le compose. Cette défaite s'est accomplie au profit d'un Etat césarien et autoritaire qui prétend, et qui prétend lui seul, incarner la Nation et se confondre avec elle, un Etat qui loin de respecter les libertés des Nations qui le composent, va s'efforcer de détruire ces Nations, et de parfaire son œuvre en bâtissant sur leurs ruines une Nation abstraite et théorique, qui sera la Nation française et que lui, l'Etat, et lui tout seul, incarnera.

L'Etat ne se confond pas avec la nation : plusieurs nations peuvent coexister dans l'Etat.

Pourtant à la lumière de l'histoire et du droit, je parle de l'histoire des peuples et du droit public international et non pas seulement de l'histoire officielle de la France et du droit français, à la lumière de l'histoire et du droit, cette conception typiquement française ou latine de l'Etat-nation, (car l'Espagne en est de nos jours encore inspirée), est une conception monstrueuse et anachronique des principes qui doivent gouverner les relations entre l'Etat et les Nations, entre l'Etat et les populations soumises à son autorité. Car il peut y avoir, et il y a presque partout, plusieurs nations dans un même Etat. Il peut arriver aussi, mais le cas est aujourd'hui de plus en plus rare, qu'une Nation soit divisée entre plusieurs Etats : ce fut le cas de la Pologne au 19<sup>e</sup> siècle. Cela n'empêchait pas plus la Pologne d'exister nationalement que cela n'empêchait la Bretagne d'exister au sein de l'Etat Français bien que l'Etat breton ait disparu, et bien qu'elle cohabitait avec d'autres Nations au sein de ce même Etat Français. Je crois qu'il n'existe guère de formations étatiques modernes à ne pas englober plusieurs Nations au sein d'un même Etat.

Car l'Etat ne se confond pas avec la Nation. L'Etat n'est qu'une formation politique et juridique qui doit être mise au service de la Nation ou des Nations qui le composent. Ce n'est pas à l'Etat de créer ou de modeler une Nation, mais c'est bien au contraire aux Nations qui le composent de se donner la forme d'Etat qui leur convient. Il n'y a plus guère qu'en France et en Espagne où l'on continue à confondre Etat et Nation, et à maintenir que l'Etat ne peut et ne doit comprendre qu'une seule Nation dont les limites territoriales doivent coïncider avec les siennes. Qui ne voit que c'est cette conception, aussi anachronique qu'erronée, a conduit la France aux difficultés de tous ordres qu'elle rencontre à présent, notamment au sein de son Empire colonial ?

Heureusement pour eux, la plupart des autres Etats ont une conception entièrement différente du problème. En Grande Bretagne, par exemple, chaque citoyen sait qu'il y a plusieurs Nations qui cohabitent au sein de l'Etat dont il est le sujet. Je me rappellerai toujours ma conversation, lorsque j'étais maître de conférence à l'Université de Swansea, avec un jeune lycéen londonien venu passer ses vacances au Pays de Galles, et que j'interrogeai sur son séjour : « J'en suis très content, me dit-il très simplement, d'autant plus que c'est la première fois que je sors d'Angleterre ». Cela paraît là-bas tout simple, car chacun sait que la Grande Bretagne est un Etat, mais qu'au sein de cet Etat, il y a trois Nations distinctes qui sont l'Angleterre, l'Ecosse et le Pays de Galles, et cela n'empêche aucun des membres de ces trois Nations d'être citoyens loyaux du même Etat.

Mais représentez-vous maintenant le cas d'un jeune lycéen parisien qui serait venu à Rennes ou à Quimper passer ses vacances, auquel on aurait posé la même question, et qui aurait répondu que c'était la première fois qu'il sortait de France ? Les Bretons de Rennes et de Quimper ont eu l'esprit tellement déformé par l'enseignement qui leur a été donné, par l'action tenace et persévérante d'un Etat central qui depuis plus d'un siècle s'est efforcé de les convaincre qu'il n'y avait en France qu'une seule Nation au sein de l'Etat, qu'ils n'auraient pas compris ce lycéen parisien, en admettant qu'il ait pu exister. Et si ce lycéen parisien théorique s'était avisé de tenir des propos semblables il y a douze ans devant le Préfet ou le Commissaire de Police, nous l'aurions eu très certainement pour compagnon dans l'un de ces nombreux camps de concentration que l'on a rempli si légèrement de dizaines de milliers de personnes au moment de la Libération...

En fait, cette conception « française » de l'Etat nation est à l'origine de bien des maux, de bien des injustices, de bien des catastrophes, dont nous, Bretons, sommes loin d'être les seuls à avoir souffert. Car si l'Etat et la Nation doivent se confondre, si la Nation doit être uniformisée, celui qui s'est écrié : « Pour l'unité linguistique de la France, la langue bretonne doit disparaître » était bien dans la logique du système. Aussi nos droits, nos libertés particulières et notre culture, ont-ils été sacrifiés systématiquement à un mythe, à une fiction philo-sophico-juridique qui est celle de l'Etat-Nation. Nous verrons que nous n'avons pas été les seuls à en souffrir, et que cette conception est responsable de bien des erreurs commises dans le domaine international ; car elle est un des éléments qui ont provoqué la décadence de l'Europe et sa balkanisation.

### L'Histoire ne peut pas être regardée seulement par le bout français de la lorgnette

Pour vous faire toucher du doigt l'absurdité de ce système et le manque total de réalisme de cette conception française de l'Etat-Nation, je me bornerai à évoquer l'une des conséquences de son application. Je veux parler de l'organisation de l'enseignement en France, et par conséquent en Bretagne. S'il faut en effet uniformiser la Nation, il faut d'abord uniformiser l'enseignement qui sera donné aux futurs citoyens. Dès lors le but de l'enseignement en France n'est pas essentiellement de donner à ces futurs citoyens une instruction ou une éducation qui les prépare à la vie de tous les jours, mais il est surtout d'en faire des Français, des Français interchangeables, des citoyens abstraits, d'une République juridique, ayant tous, autant que possible, la même philosophie et la même conception de la vie, mais ayant tous, en tous cas, la conviction inébranlable qu'ils appartiennent à la même souche, qu'ils ont la même origine, qu'ils sont non pas seulement citoyens de l'Etat Français, mais membres d'une seule

Nation française, Nation généreuse, qui n'admet ni ne reconnaît aucune différence entre eux.

Dès lors l'on va s'efforcer de couler dans le même moule tous les citoyens français, quelle que soit leur couleur, leur race, leur religion, leur langue, ou leur civilisation. L'édifice est si satisfaisant du point de vue de l'esprit, si simple, si évident, que chez la plupart des Français, et en tous les cas chez les responsables de l'Education nationale en France, la théorie et la fiction, car il ne s'agit que d'une théorie et d'une fiction, ont pris le pas sur la réalité.

Et ainsi l'on fera annoncer sans rire aux petits nègres du Sénégal et aux petits Arabes de l'Aurès comme aux petits Bretons, aux petits Alsaciens, aux petits Provençaux ou aux petits Parisiens en leur enseignant l'Histoire, que : « Nos ancêtres étaient grands et blonds, qu'ils s'appelaient Gaulois et habitaient la Gaule »...

Dans la plupart des cas, cet enseignement officiel et uniforme est une injure à la réalité. Mais cet « irréalisme » de l'Enseignement est encore plus évident, même à l'esprit des enfants, dans l'hémisphère Sud, où la France possède encore quelques colonies, et auxquels on envoyait les mêmes livres que ceux qui sont en usage dans les écoles de France. On apprenait ainsi que l'hiver s'étendait de décembre à mars et que les chaleurs coïncidaient avec les mois de juin, juillet et août, et que Noël était célébré dans la neige. Pour les enfants de là-bas, pourtant, Noël, celui de la réalité, pas celui de l'école, est synonyme d'un jour de vacances passé au bord de la mer sous les rayons d'un chaud soleil. L'école enseigne ainsi à l'enfant une sorte de conte de fées, un monde irréel peuplé d'illusions et de chimères. Bien que nous n'habitons pas l'hémisphère austral, c'est aussi un genre de conte de fées que l'on nous a enseigné, à nous tous, Bretons ou Alsaciens, Flamands ou Provençaux, Arabes ou Malgaches, Sénégalais ou Indochinois, du moment que nous étions englobés dans l'Etat Français ou dans l'Empire Français.

Dans les premiers mois de cette année, le Prince Moulay Hassan, fils du Sultan du Maroc, fit aux Ambassadeurs une conférence à laquelle assistaient, et pour cause, les plus hautes personnalités de la République. « On ne peut, dit-il, en substance, établir un parallèle entre la manière dont l'histoire que vous enseignez est acceptée en France, et la manière dont elle est acceptée par les Marocains. Dans bien des cas, l'histoire ne peut pas être regardée par le seul bout de la lorgnette française ou européenne. La bataille de Roncevaux contre les Maures, celle de Charles Martel à Poitiers n'ont pas été pour nous des victoires. Nos ancêtres à nous, c'étaient ceux que Charles Martel a vaincu. Il faut que vous pensiez que votre histoire, celle que vous enseignez, n'est pas forcément la nôtre ».

N'en est-il pas exactement de même pour nous en Bretagne. L'histoire de France ne peut être considérée comme notre histoire que depuis quatre siècles. Les Mérovingiens ? A l'époque où ils régnaient sur quelques terres autour de Paris, nos ancêtres étaient encore en Grande-Bretagne. Charlemagne ? Nous l'avons combattu. La guerre de Cent Ans ? La Bretagne ne s'y est pas mêlée. Pour un livre d'histoire de France, Nominé est un rebelle. Pour nous, c'est un héros national, le Père de la Patrie, celui qui a réalisé l'unité bretonne et consolidé l'indépendance de la Bretagne. Saint Aubin du Cormier, qui ouvrit à Charles VIII les portes de la Bretagne, loin d'être une victoire, est pour nous une irréremédiable défaite. Notre histoire à nous, Bretons, ce n'est pas l'histoire officielle, la seule que l'on persiste à nous enseigner. Le moins que nous puissions demander c'est qu'à côté de l'histoire France, celle de l'Etat dont nous faisons partie, on nous enseigne aussi l'histoire de Bretagne, celle de la nation à laquelle, que nous le voulions ou non, nous appartenons.

### L'enseignement en France est organisé selon des préoccupations philo-sophico-politiques plus que d'éducation et d'instruction

Mais de telles préoccupations sont absolument étrangères à la politique officielle et traditionnelle de l'Etat Français. Car ce sont des soucis d'ordre politique et non des soucis d'instruction et d'éducation qui commandent l'attitude traditionnelle de l'Etat Français en matière d'enseignement. Le but de l'école est resté avant tout celui que lui avait déjà assigné Napoléon, créateur du

système : celui de faire des Français, voire même d'en fabriquer de toutes pièces. Non pas des Français de chair et de sang, gardant de solides attaches avec le réel, mais des Français « standards » et interchangeables, des citoyens abstraits d'une république juridique. La vérité est ainsi sacrifiée au souci d'une unité nationale qui n'est d'ailleurs aujourd'hui devenue menacée que parce que, justement, les peuples qui composent la France ou son Empire s'aperçoivent maintenant qu'on a voulu leur cacher la vérité. Le rapport publié par la délégation galloise à la suite de sa visite officielle en Bretagne en avril 1947, indique que M. Naegelen, ministre de l'Education Nationale, n'hésita pas à déclarer à une délégation d'instituteurs bretons, venue lui demander l'enseignement du breton, que leur tâche dans les régions bretonnantes, comme la tâche de leurs collègues en Algérie, était « d'assimiler » à tout pris la population. Dès lors, on ne peut guère s'étonner, devant de semblables déclarations, que cet admirable construction politico-philosophico-juridique qui est l'Etat Français, craque aujourd'hui de toutes parts.

Les Français, et surtout leurs dirigeants, s'en étonnent cependant avec la plus extraordinaire bonne foi et naïveté. Un siècle et demi de centralisation administrative politique et spirituelle leur a tellement façonné le raisonnement et la pensée, qu'ils sont surpris et peinés que des peuples auxquels ils ont fait l'honneur de les élever jusqu'à eux, en leur conférant la qualité et les droits des Français, se montrent indifférents à la générosité de ce cadeau ; que de plus ils puissent le refuser, est pour eux incompréhensible et leur paraît le comble de l'ingratitude !

Récemment encore, la France a cru de bonne foi pouvoir résoudre le problème algérien, dont la complexité ne se laisse pourtant pas enfermer dans des formules toutes faites, en confiant aux Arabes et aux Berbères la citoyenneté française, et en créant ce nouveau phénomène juridique et sociologique : « le Français musulman ». Les Français n'aperçoivent pas que cette solution si enfantine puisse être le moins ridicule. Les Bretons, comme les Algériens, les Alsaciens, comme les Flamands ou les Basques, étant des citoyens français ou l'étant devenus, devraient pourtant se sentir fiers d'être régis par les mêmes lois et d'avoir les mêmes droits que tous les autres Français ! Il est par conséquent ridicule de leur part de demander l'enseignement de leur langue et de leur histoire dans leurs écoles. Ne sont-ils pas Français ? Dès lors il est normal qu'ils se contentent de l'enseignement de la seule langue française et de la seule histoire de France...

Les fonctionnaires de l'Etat Français, et tout spécialement ceux de l'Education Nationale, ont été eux-mêmes tellement « préfabriqués » par ce système que la plupart en sont venus à croire que ce qu'enseigne l'école que l'Etat leur confie le soin de diriger, est bien la seule, l'unique vérité. Lorsque, au Comité Consultatif de Bretagne, nous contrôlions le déroulement de l'épreuve obligatoire d'Histoire de Bretagne au Certificat d'Etudes, que nous avions réus à obtenir, le rapport d'un inspecteur primaire d'un arrondissement bretonnant nous est venu entre les mains. Ce fonctionnaire consciencieux s'étonnait avec une vertueuse indignation que les enfants aient pu parler dans leurs compositions de choses aussi extraordinaires que celles d'un Etat Breton qui n'avait jamais existé, et qu'ils aient même pu inventer de toutes pièces des personnages historiques affublés de noms barbares comme Nominé ou Convoion !

### La manière dont est organisé l'enseignement en France en fait un phénomène presque unique au monde

On ne saurait trop faire ressortir que ce système d'enseignement centralisé qui caractérise la France est à peu près unique au monde. Il n'y a qu'en France où l'enseignement soit tout entier dirigé par l'Etat Central : c'est Paris qui nomme tous les fonctionnaires de l'enseignement, qu'ils soient professeurs en Sorbonne ou seulement instituteurs stagiaires ; qu'ils soient confiers tous les diplômes ; c'est Paris qui règle les plus petits détails du programme et décide souverainement des matières que toutes les écoles de France devront enseigner ; c'est également lui qui décide de tout ce qu'elles ne devront pas enseigner ; car la liberté de choix en la matière n'existe pas. L'intolérance de l'Etat en matière religieuse et le problème de l'enseignement libre sont des conséquences naturelles de cet état de choses. Du jour où l'on assigne d'abord

à l'école un rôle politique qui est de former un Français type, il est normal que l'Etat en vienne peu à peu à vouloir aussi inculquer à l'enfant un système philosophique arrêté par l'Etat. De nos jours, on baptise cette ambition du nom de laïcisme ou de neutralité de l'enseignement. Mais il se passe en matière d'enseignement ce qui se passe en matière de gouvernement : à vouloir tailler un vêtement qui aille uniformément à tous les Français, on a fini par n'en habiller aucun d'un vêtement qui lui convienne vraiment : Ceci n'est pas qu'une simple métaphore. Ce qu'un reporter du journal « Le Monde » a pu constater récemment en Chine est dans la logique du système : l'uniformisation y a pénétré jusque dans le costume, masculin et féminin : seuls les ennemis de l'Etat ne sont pas habillés en bleu de chauffe ! Vouloir imposer une école d'Etat unique, laïque et obligatoire pour tous, relève à peu près de la même idée.

La France est en réalité presque seule à s'inspirer encore de cette conception « dictatoriale » de l'Enseignement. Aux Etats-Unis, qui ont pourtant été aux prises avec les problèmes soulevés par l'arrivée de millions d'immigrants de race, de langue, de culture et de religions diverses, il n'existe pas de Ministère fédéral de l'Instruction publique. L'enseignement est complètement hors de la compétence de l'Etat central. Chacun des Etats particuliers est libre d'organiser l'enseignement à sa guise et la plupart du temps l'école est, dans chaque localité, entre les mains d'un bureau d'Education dont les membres sont élus par les contribuables et que la municipalité aide à pourvoir aux besoins des écoles. Les écoles privées sont, comme les écoles publiques, habilitées à conférer des diplômes de valeur officielle et sont maîtresses de leurs programmes.

En Angleterre, n'importe quel groupe de citoyens peut avoir son école s'il le désire : et le gouvernement traite sur un pied d'égalité toutes les écoles et les aide pareillement : Ce sont en général les autorités locales, guidées par des organismes consultatifs et par des organisations de professeurs qui déterminent les matières d'enseignement. Chaque école recrute elle-même, sur titres, ses propres professeurs et ni l'Etat, ni les autorités locales, n'interviennent dans leur nomination.

En Belgique, où les leaders socialistes, à la différence de leurs collègues français, ont toujours professés, à la suite du Flamand Van der Velde, que ni l'Etat ni les communes n'ont à diriger les écoles, l'enseignement moral et religieux est obligatoire dans les écoles primaires, sauf aux enfants dont les familles demandent qu'ils en soient exempts. Chaque commune doit avoir une école primaire, mais elle peut adopter une école privée au lieu d'entretenir une école publique.

L'école « adoptée » doit remplir certaines conditions de local, de programme, de diplômes pour les maîtres, mais elle conserve sa pleine autonomie. Comme l'école publique, son financement est la charge des communes et de l'Etat, et son personnel reçoit les mêmes traitements et les mêmes pensions que celui des écoles publiques.

En Hollande, le pays où la modernisation de l'enseignement est la plus poussée, chaque commune est tenue d'assurer à sa population scolaire l'enseignement primaire, sauf si les écoles privées y suffisent. Tout organisme constitué légalement qui désire fonder une école privée, a le droit d'exiger, et de la commune les fonds nécessaires à la construction et l'aménagement de l'école, et de l'Etat le traitement de ses professeurs, à la seule condition que cette école soit fréquentée par un pourcentage suffisant de la population scolaire.

Le même libéralisme se retrouve en Allemagne et en Suisse. Dans aucun de ces deux pays, il n'existe de Ministère de l'Education Nationale. Chacun des « *Laender* » allemands, chacun des « *Cantons* » suisses, jouit d'une complète autonomie culturelle : ils ont chacun, pour ainsi dire, leur propre Ministère de l'Education qui décide souverainement, sans intervention de l'Etat central, du régime de l'enseignement et des programmes scolaires. Ceux-ci peuvent donc varier complètement d'une province à l'autre ; mais afin d'harmoniser l'ensemble et de lui donner un minimum d'unité, il existe, au stade de l'Etat Central, une Conférence des Ministères de l'Education locaux qui, sans avoir le pouvoir de les mettre en application, recommande l'adoption de certaines mesures par les autorités locales et conseille ces dernières...



## L'organisation de l'Etat Français est dictatoriale dans son principe

On s'aperçoit tout de suite de l'énorme différence qui existe entre ces régimes et celui qui nous est encore imposé : face au libéralisme pratiqué par le régime français se singularise par ses tendances dictatoriales et par son intolérance vis-à-vis de tout ce qui n'est pas décidé par l'Etat Central. En matière d'enseignement comme en matière politique, seule la « diversification » des pouvoirs est pourtant une garantie, la seule efficace, de liberté.

Parce que je me suis battu pendant de longues années contre le Ministère de l'Education Nationale pour obtenir l'enseignement de la langue bretonne et de l'histoire de Bretagne dans les écoles, je sais fort bien que la Bretagne ne verra satisfaite aucune de ses revendications culturelles tant que nous n'aurons pas obtenu cette « diversification » de l'enseignement. Ou, pour parler plus clair, tant que nous n'aurons pas obtenu une « autonomie culturelle » qui permettra aux autorités bretonnes elles-mêmes, sans intervention de l'Etat Central, de déterminer souverainement, sous réserve de la coordination nécessaire avec les autres pays ou régions de France, le régime, le statut et les programmes de l'enseignement en Bretagne. Demander cette liberté élémentaire n'a rien d'extraordinaire : tous les peuples de l'Occident civilisé, en dehors de ceux de France, en jouissent déjà ; mais ceux-là se leurrent ou font semblant de se leurrer, qui professent que, dans l'état actuel des choses, les revendications culturelles de la Bretagne pourront jamais être accueillies, sans parler d'être satisfaites. Ils iront de pétition en pétition, de rebuffades en rebuffades, et n'auront pas fait avancer d'un pas la cause qu'ils prétendent défendre...

Et pourtant, la réforme que nous demandons, qui nous donnerait « l'autonomie interne », serait loin de ne bénéficier qu'aux Bretons. Non seulement toutes les nations de France qui possèdent une langue propre, une histoire particulière, une culture originale, en retireraient les bienfaits, mais encore tous les pays de France et tous les Français. Ces derniers y trouveraient, en particulier, la plus sûre garantie d'une vraie liberté, d'une liberté réelle et non plus théorique. L'appareil administratif et politique français est aujourd'hui si étroitement centralisé que si une dictature, quelle qu'elle soit, s'empare du gouvernement central, toutes les ressources du pays sont immédiatement mises à sa disposition : les institutions sont déjà en place, qui lui permettront de se rendre maîtresse des esprits comme des choses, des cerveaux comme des corps. Ce qui permet aux Français de jouir encore d'une liberté relative dont, dans une certaine mesure, celle d'expression, c'est que si l'Etat Français est fort et, par l'intermédiaire de son système politique centralisé, dictatorial, le gouvernement est faible. Le gouvernement français, chroniquement instable, n'a que l'apparence du pouvoir : c'est l'administration, les milliers de têtes anonymes dont parle Herbet Luethy, qui assure la permanence et l'omnipotence de l'Etat Central. Des lors, si le gouvernement cesse d'être un gouvernement parlementaire, si le pouvoir est saisi à Paris par une minorité à tendance et à méthodes dictatoriales, en un mot si le gouvernement, de faible devient fort, la France connaîtra la dictature et la tyrannie la plus effroyable. La dictature du gouvernement qui, pour l'instant, n'existe pas, s'ajoutera alors à la dictature de l'Etat qui déjà existe : ces deux forces, au lieu de se contrarier comme jusqu'à présent, s'uniront pour supprimer les derniers vestiges de liberté qui restent aux Français, et jusqu'à l'ombre de l'apparence même de celle-ci...

Car il n'y a pas que dans le domaine de l'enseignement que la conception française de l'Etat-nation a fait ses ravages. Ses conséquences ont été plus néfastes encore sur le plan politique, non pas seulement dans le domaine de la politique intérieure, qui est celui dont la Bretagne a souffert, mais aussi dans le domaine de la politique internationale qui est celui dont l'Europe toute entière a souffert. On peut même dire qu'elle est responsable pour une large part du chaos européen qui nous a déjà conduit à deux guerres mondiales.

## La conception française de l'Etat-Nation contre l'Europe

Lorsqu'il s'est agi, après la première guerre mondiale, de construire une nouvelle Europe sur la ruine des Empires Centraux, on a créé des Etats nationaux à la mode française. On s'est efforcé de réaliser cette chose impossible

qui était de doter chaque nation d'un Etat souverain dont les limites territoriales coïncideraient autant que possible avec celle de la nation. Pour obéir à l'idée, louable en elle-même, de donner aux peuples d'Europe Centrale les libertés nationales auxquelles ils aspiraient, on a multiplié les souverainetés nationales et créé des milliers de kilomètres de frontières nouvelles. On a morcelé l'Europe à plaisir, on l'a « balkanisée ».

Il était nécessaire, certes, de donner à ces peuples les libertés politiques, administratives et culturelles que l'Empire d'Autriche-Hongrie ne leur garantissait qu'imparfaitement et ne leur concédait qu'en rechignant. Mais là où il aurait fallu multiplier les « *autonomies internes* », on a créé des indépendances, des indépendances totales, des souverainetés complètes.

En allant trop loin dans la satisfaction des nationalismes, on a travaillé contre l'Europe et l'on a rendu inévitable la deuxième guerre mondiale. Car aux frontières politiques se sont immédiatement ajoutées des frontières économiques et de cordons douaniers. On a ainsi brisé les liens économiques et historiques séculaires qui unissaient, par delà leurs différences, les peuples d'Europe Centrale, liens façonnés par l'unité géographique du bassin danubien. Un Etat comme la Tchécoslovaquie, par exemple, était un monstre, monstre économique, monstre géographique et monstre ethnique. Il s'étendait, et s'étend encore, sur près de mille kilomètres au cœur de l'Europe, comme un étroit couloir, groupant des régions économiques et géographiques que rien n'unissait, et soumettant à la loi de moins de sept millions de Tchèques, huit millions d'habitants appartenant à d'autres races et parlant d'autres langues...

Il y avait pourtant un moyen de concilier le droit des peuples et la nécessité d'éviter une balkanisation supplémentaire de l'Europe. C'était de réunir tous ces peuples au sein d'un Etat fédéral d'Europe Centrale, rôle qu'aurait pu remplir un Empire des Habsbourgs libéralisé, modernisé et transformé. Car le fédéralisme était et reste la seule méthode capable de concilier à la fois les droits légitimes des peuples et l'urgente nécessité des groupements économiques et politiques plus larges. Au sein de cet Etat fédéral, chacun des peuples d'Europe Centrale, inextricablement mêlés dans ce carrefour de races et de langues, aurait joui de l'autonomie politique, culturelle et administrative, seule garantie de ses libertés nationales, mais tous auraient participé de concert à l'édification et à la prospérité d'un ensemble économique et politique fédéral qui les aurait réunis.

Cette conception était bien loin des têtes françaises qui allaient jouer un rôle déterminant dans la conclusion des traités de paix. Pour eux, il ne pouvait y avoir de nation sans Etat ; ils ne pouvaient concevoir ce qui est à la base même de toute conception fédérale : à savoir que l'Etat, en devenant fédéral, peut réunir plusieurs nations, harmonieusement concilier leurs droits et garantir leurs libertés. Ils croyaient que la Tchécoslovaquie, du moment qu'ils l'avaient érigée en Etat souverain, pourrait former une nation, une seule nation, exactement comme l'Etat, en France, avait réussi, pensaient-ils, à créer une nation française unique, sur les ruines des différentes nations que cet Etat avait englobé. Ils refusaient de penser que cette conception autoritaire et dictatoriale de l'Etat-nation puisse un jour être mise en échec par la conception libérale de l'Etat fédéral. On voit aujourd'hui où cela les a conduits : après une deuxième guerre mondiale qui a fait éclater l'Europe artificielle construite à leur image qu'ils avaient voulu établir, leur Empire colonial s'écroule à son tour.

Car il n'est aujourd'hui plus permis à aucun Etat Européen de faire ce que les négociateurs des traités de paix ont fait en 1919 : vouloir imposer à d'autres l'application de règles et de lois qu'ils n'appliquent pas eux-mêmes...

## Le dogme de « l'une et indivisible » contre nos libertés

On a tout de même été obligé en 1919 de se rendre à l'évidence : la conception française de l'Etat-Nation ne « collait » pas avec la réalité en Europe Centrale ; il était impossible de faire coïncider les limites des Etats avec celles des nations. Aussi a-t-on imposé aux nouveaux Etats créés ou considérablement agrandis par la guerre, d'observer ce que l'on a appelé les « *Traité de minorité* ». Ces traités étaient destinés à garantir l'exercice des droits élémentaires, comme celui de l'enseignement de leur langue ou la pratique de leur religion aux populations dont la langue ou la religion n'étaient pas la même que celle du peuple qui

dirigeait l'Etat dans lequel on les avait englobé. On s'est aperçu depuis d'ailleurs, que ces garanties étaient en général insuffisantes et parfois inopérantes, si elles n'étaient accompagnées d'un certain degré d'autonomie politique, c'est-à-dire qu'elles allaient difficilement de pair avec la conception d'un Etat central unifié, diversifié et largement décentralisé.

Quoiqu'il en soit, en même temps que les vainqueurs de la guerre imposaient ces obligations à certains Etats d'Europe Centrale et Orientale, ils se gardaient bien de se conformer aux mêmes obligations : aucun d'entre eux pourtant ne pouvait arguer qu'ils ne possédaient pas, sur leur territoire, de minorités nationales. C'est évident, en particulier dans le cas de la France, ou l'Alsace, la Flandre, la Bretagne, le Pays Basque, pour ne parler que de ceux-là, sont incontestablement des communautés populaires nettement différenciées. Un des plus éminents spécialistes du droit international public, le Professeur Le Fur, dont les ouvrages sur l'Etat, les Nations et les nationalités font autorité, a répondu d'avance à toutes les objections que l'on s'obstine parfois à nous opposer.

*« Quand peut-on parler, dit-il, d'une minorité nationale ou d'une nationalité distincte ? Les traités des minorités en distinguent trois cas : les minorités de race, de langue et de religion. Laissons de côté le cas de la race qui est un des plus discutés et en effet le plus douteux... »*

*« Mais restent la langue et la religion : elles constituent les deux grandes causes de particularisme, auxquelles on peut en ajouter quelques autres : les conditions géographiques, l'histoire, les intérêts économiques, dont la réunion crée des traditions communes qui impliquent le même genre de vie et de mœurs et, par dessus tout, le vouloir - vivre collectif qui constitue la caractéristique essentielle des nationalités. »*

*« Or, tous ces caractères, la Bretagne les réunit à un haut degré ; elle possède une langue propre qui, malgré la lutte entreprise contre elle, est encore parlée par un million deux cent mille personnes ; elle est très attachée à sa religion ; si on met à part ceux qui ne pratiquent aucune religion, elle ne compte guère que des catholiques ; sa situation géographique, à l'extrémité ouest de la France, et l'existence de rois et de ducs indépendants, puis d'un Parlement distinct, lui ont permis de vivre longtemps isolée : elle est restée indépendante jusqu'en 1532, et n'a perdu son autonomie qu'en 1790. Toutes ces conditions lui ont assuré une forte individualité et la conscience de ce particularisme qui est un des éléments essentiels du vouloir-vivre collectif, caractéristique, non pas seulement des Etats indépendants, mais aussi de toute collectivité nettement différenciée. »*

*« Si donc, après la grande guerre, on a considéré comme indispensable de reconnaître des droits spéciaux aux minorités nationales de tous les Etats nouveaux ou très agrandis (alors que c'est surtout dans ces Etats nouveaux que la considération de l'unité à maintenir apparaît comme le plus nécessaire), le sentiment de la justice et une équité élémentaire ne commandent-ils pas aux Etats qui ont imposé cette exigence aux autres de la reconnaître chez eux également ? »*

C'est bien là pourtant ce que la France a fait. Ces libertés qu'elle a contribué à faire assurer à d'autres, elle s'est bien gardée de les appliquer à ses propres nationaux, niant qu'il puisse y avoir sur son territoire des « minorités nationales », car le dogme même sur lequel la vie politique et administrative française est toute entière bâtie, c'est que la France est à la fois un seul Etat et une seule nation, c'est que la République est une et indivisible. Dès lors l'on vient nous dire que puisque nous jouissons des mêmes libertés et des mêmes droits que tous les autres Français, nous n'avons pas à réclamer autre chose, que nous devons nous contenter de la France une et indivisible au lieu de réclamer une France unie mais fédérale. C'est encore le professeur Le Fur qui va pour nous, selon ses propres termes, répondre à « ce sophisme par lequel on prétend souvent rejeter toutes les revendications régionales ». « La Cour permanente de justice internationale, ajoute-t-il, aujourd'hui peut être la plus haute autorité internationale, dans un récent débat entre la Grèce et l'Albanie relatif, précisément, aux écoles minoritaires, a très sagement rendu un arrêt reposant sur cette idée de bon sens que donner à une minorité nationale les mêmes droits qu'à la majorité revient exactement à ne lui en donner aucun, ou seulement ceux que la majorité voudra bien lui concéder, puisque c'est d'elle que tout dépend, et qu'en

*démocratie parlementaire une minorité, quelque forte qu'elle soit, ne compte pas en présence de la majorité. C'est précisément l'idée fondamentale de la protection des minorités, cette grande conquête du droit des gens, qu'il faut espérer voir un jour adopter par les Etats qui ont jugé nécessaire de l'imposer aux nouveaux Etats d'Europe ». (5)*

Il est évident pour tout le monde, même pour les hommes d'Etat français lorsqu'il ne s'agit pas de la France, que pour une minorité nationale ou pour une communauté régionale distincte avoir « les mêmes droits » que la nationalité dominante, revient exactement à n'en pas avoir. Cela n'a pas empêché M. Naegelen qui, décidément, aura conquis une place de choix dans la mémoire des Bretons auprès de M. de Monzie, de s'écrier à Rennes alors qu'il était ministre de l'Education Nationale, au moment même de la visite de la délégation Galloise dont j'ai déjà parlé : « Certains ont pensé que nous devons avoir en Alsace et en Bretagne des libertés particulières ; nous pensons que les libertés accordées aux autres Français suffisent ». (6).

### La conception française de l'Etat-Nation à l'origine des séparatismes

M. Naegelen n'aurait su en termes plus clairs affirmer à nouveau la conception traditionnelle française de l'Etat-Nation. L'on demeure confondu cependant que ceux qui ont eu la charge de diriger la France au cours du dernier demi-siècle ne se soient pas aperçus que l'application et l'extension logiques de ce principe devait mener la France et son empire colonial vers la désagrégation. Car, si l'on pose comme une pétition de principe que la Nation doit se confondre avec l'Etat, qu'il ne peut et qu'il ne doit y avoir qu'une seule Nation dans l'Etat, alors on ne peut empêcher aucune Nation, aucun peuple possédant des caractéristiques nationales particulières de se prétendre autorisé à former un Etat séparé... »

C'est ainsi la tradition française, l'enseignement français, qui ont logiquement nourri les idées dont se sont alimentés et s'alimentent encore aujourd'hui tous les séparatismes, qu'ils soient Tchèques ou Croates, Irlandais ou Bretons, Algériens ou Indochinois, Malgaches ou Sénégalais. Il y a cent ans, l'Europe pouvait peut-être encore se permettre ce luxe de multiplier les indépendances nationales ; elle ne le peut plus aujourd'hui, et ce n'est pas au moment où les anciennes grandes nations comme la France et l'Angleterre sont en train de perdre leur indépendance que l'on peut songer à en créer de nouvelles. Le faire ne pourrait aboutir qu'au chaos, à un émiettement politique et économique, inconcevables à notre époque où il faut unir et fédérer le petit morceau d'Europe qui nous reste. La multiplication des séparatismes nous apparaît ainsi comme la séquelle néfaste du mythe français de l'Etat-Nation, une erreur nourrie de l'enseignement dispensé par la Sorbonne et consciencieusement appliqué par une administration centraliste qui trouve dans la survivance de ce mythe la garantie même du pouvoir quasi-absolu qu'elle détient aujourd'hui sur la masse des Français.

Peu d'hommes d'Etat européens contestent aujourd'hui qu'unir l'Europe est devenu une nécessité vitale. Mais, à tout le moins si nous voulons que cette union se fasse dans la paix et dans la liberté, en même temps qu'il nous faut unir il nous faut fédérer. Il faut en effet arriver à concilier cette aspiration vers une unité supérieure, vers une union nécessaire, et l'aspiration non moins profonde qui, en même temps, pousse les peuples à conserver, à cultiver leurs caractères nationaux particuliers. Car l'Europe qu'il faut construire ne peut et ne doit en aucun cas se construire comme s'est construit l'Etat Français : elle ne doit pas s'efforcer de couler dans le même moule tous les Européens, encore moins leur imposer une langue unique, et une philosophie commune. Elle doit donc se construire sur un mode fédéral : elle doit être une fédération d'Etats eux-mêmes fédéraux, reconnaissant ainsi qu'il n'y a aucune incompatibilité pour plusieurs nations à se réunir dans le même Etat Fédéral.

Qui ne voit ainsi que, lorsque nous revendiquons pour la Bretagne une certaine autonomie interne, nous réclamons du même coup l'application d'un principe dont les conséquences s'étendent bien au-delà des limites de la Bretagne. Seule cette conception « bretonne » de l'Etat et de la nation, celle que nous retrouvons au cours de notre histoire et dont nous ne sommes que les modernes

défenseurs, peut permettre de concilier l'unité et la diversité, de sauvegarder les droits de chaque peuple et de chaque nation, sans pour cela les empêcher de s'unir dans l'ensemble plus large d'un Etat commun.

C'est parce qu'elle persiste à tourner le dos à cette conception que la France est aujourd'hui aux prises avec d'aussi nombreuses difficultés au sein de son Empire. *Transformer sa constitution, reviser toutes les conceptions qui ont de puis des siècles servi de base à sa pensée politique, est devenu aujourd'hui pour la France, une question de vie ou de mort.* Elle court tout droit à des catastrophes encore plus profondes, si elle persiste à rester un Etat unitaire et centralisé, au lieu de devenir un Etat fédéral diversifié et décentralisé.

### Seul un Etat français pluri-national et fédéral conciliera unité et liberté et pourra contribuer à l'unité de l'Europe

Que peut-il se passer si la France persiste à rester fidèle à sa conception périmée de l'Etat-nation, à sa structure unitaire et centralisatrice ? M. de Monzie nous a dit un jour que pour l'unité linguistique de la France, la langue bretonne devait disparaître. Que pourraient donc répondre les Français si quelque dictature européenne venait un jour leur dire : « Pour l'unité linguistique de l'Europe, la langue française doit disparaître ? » Et si à leurs protestations on répondait comme on nous répond : « De quoi vous plaignez-vous. Vous avez les mêmes droits que les autres Européens ? »

Si la France reste fidèle à sa conception centraliste de l'Etat-Nation, qui n'admet ni ne reconnaît entre les Français aucune différence de langue, de race, de coutume ou de religion, il faudra qu'elle commence par aller jusqu'au bout de cette conception, et par se décider enfin à appliquer le principe qu'elle a inscrit dans la constitution de la IV<sup>e</sup> République. Ce principe proclame la complète égalité devant la loi de 80 millions de citoyens Français, sans distinction de race ou de couleur. Mais il n'a encore jamais été appliqué car tous les gouvernements ont reculé, et pour cause, devant les conséquences qu'il implique.

Les hommes politiques Français ont depuis la Révolution Française passé leur temps à proclamer des principes de ce genre : mais il sont peut-être les seuls au monde à croire que des proclamations sont tout aussi valables que des actes : car il y a une différence sensible entre le fait de proclamer un idéal et de le faire passer dans la réalité.

Si l'on veut appliquer le principe posé en exergue de la constitution française, en effet, il faut logiquement en accepter toutes les conséquences. C'est-à-dire qu'il ne faut pas seulement proclamer les Noirs, Malgaches et autres Arabes de l'Empire colonial français, citoyens français, mais il faut encore « les intégrer » à la France, de façon à leur donner effectivement les mêmes droits que les autres Français. Certains, on le sait, n'ont pas hésité à franchir cet obstacle.

Cela conduit logiquement à admettre que demain, le Parlement Français, siégeant à Paris, soit composé en majorité de représentants des peuples d'Outre-Mer. C'est-à-dire que les lois qui seront imposées à Paris, à Rennes, à Strasbourg ou à Toulouse auront été votées par une majorité de députés absolument étrangers à la métropole, à son mode de vie, et à sa civilisation. Il faut aussi logiquement admettre que la loi sur les Allocations Familiales s'applique exactement aux Arabes polygames comme aux Français de France, et en faire bénéficier un vénérable caïd ou chef de douar déjà assez riche pour posséder 5 ou 6 femmes et 50 ou 60 enfants...

On voit à quelles absurdités tout cela nous conduit : pourtant tout cela est strictement dans la logique du système... Cela n'empêche pas les peuples d'Outre-Mer de refuser ce magnifique cadeau de la citoyenneté française. Car, mis à part quelques arrivistes, ils n'aperçoivent pas ce qu'ils pourraient gagner à ce que leurs représentants siègent à la Chambre Française, à Paris, en qualités de Français intégrés et intégrés.

Ce n'est pas de jouir des mêmes droits et des mêmes libertés théoriques que les autres Français qui les intéressent, mais de jouir de droits et de libertés réels, qui leur soient propres, adaptés à leurs besoins, modelés sur leur genre de vie, leurs coutumes et leurs croyances. Il n'y a jamais eu que les encyclopédistes du 18<sup>e</sup> siècle et à leur suite les révolutionnaires français et les hommes politiques français, à être persuadés qu'une loi jugée bonne a priori puisse, comme un théo-

rème de géométrie, s'imposer à tout le monde et être également bonne pour tous ! Il ne s'agit là que d'une pure vue de l'esprit : une loi bonne à Paris ne vaudra rien à Dakar ou à Alger, et une loi adaptée à Marseille risque fort de ne pas convenir à Rennes. Ce n'est pas en siégeant à Paris, mais en siégeant à Alger que l'on peut le mieux gouverner l'Algérie et défendre ses intérêts propres. C'est de même en siégeant à Rennes ou à Nantes que l'on peut défendre les intérêts bretons, et non pas dans un Parlement central, noyé de préoccupations qui devraient être du ressort d'assemblées régionales. Car à Paris, les députés bretons ne seront jamais qu'une quarantaine sur 600. Paris devrait se borner à coordonner, à fédérer, à harmoniser les activités propres des régions, des communautés régionales ou nationales qui sont englobées dans l'Etat Français.

La conclusion est simple et fort claire. Ou l'Etat Français se diversifiera, ou il continuera de se désagréger. Ou l'Europe se construira pacifiquement dans le respect de la diversité des peuples, de tous les peuples, petits ou grands, qui la composent, ou bien quelque dictature étrangère à l'Europe la reconstruira sur les ruines d'une civilisation disparue. De même que l'Europe, si elle veut survivre doit devenir une libre fédération de peuples, de même la France, si elle veut subsister, doit aujourd'hui profondément transformer sa structure politique et administrative et réformer jusqu'à la pensée même qui a présidé à sa création. D'un Etat uni-national étroitement centralisé, elle doit devenir un Etat pluri-national, reconnaissant qu'il englobe plusieurs nations, les unissant dans le respect de leurs droits respectifs. *Il n'y a que dans un Etat Français de ce genre que la Bretagne pourra retrouver sa place, sa vraie place, voir ses intérêts défendus et sa culture sauvegardée. Il n'y a que dans une Europe gouvernée par ces principes que la France pourra sauver ce qui lui reste et qui lui est légitimement cher.*

### Il faut diversifier l'administration et fédéraliser l'Etat

Sans doute, ainsi que le soulignent la plupart des observateurs étrangers, surtout s'ils sont amis de la France et peinés de la voir persister dans des erreurs et un système qui risquent de lui être fatal, il est très difficile aux dirigeants intellectuels et politiques de la France de se réformer : « Ils sont comme nous tous, écrivait récemment le « New-York Times » prisonniers de leur histoire, de leur tradition, de leur mode de vie. Ils ont toujours eu des gouvernements « très centralisés » : ils doivent tout diriger depuis Paris, qu'il s'agisse de la France ou de ses colonies, ou qu'il s'agisse, comme c'est le cas pour l'Algérie, d'un territoire qui fait nominalement, et nominalement seulement, partie de « la France métropolitaine ! »

Il est encore aujourd'hui très rare que les fonctionnaires Français se rendent exactement compte de l'absurdité du système qui consiste, comme au temps du grand Empire, à gouverner de la même manière, en y appliquant les mêmes règlements administratifs, un département breton ou un département provençal, un département rural ou un département presque exclusivement urbain. Ainsi les Préfets Français de Napoléon gouvernaient selon les mêmes principes et les mêmes lois le département des Bouches-de-l'Elbe dont le chef-lieu était Hambourg, et celui dont le chef-lieu était Turin ou Lyon, Quimper ou Strasbourg, Anvers ou Toulouse. Encore le système était-il moins nocif à l'époque qu'il ne l'est aujourd'hui car la difficulté et la lenteur des communications avaient pour conséquence de laisser à chacun de ces Préfets, une autonomie de fait qui n'existe plus à notre époque.

Mais qu'on puisse et qu'on doive diversifier l'administration, briser son indivisibilité, comme diversifier et fédéraliser l'Etat, est encore une idée fort pénible à admettre par nos administrations centrales et leurs représentants. La loi doit s'appliquer indistinctement à tout le monde : comme elle doit être la même pour tous, elle ne peut avoir la souplesse nécessaire pour s'adapter aux besoins locaux et aux conditions réelles de la vie au lieu d'essayer de les violenter et de les façonner. On continue donc, par excès de logique, mais aussi au mépris de tout réalisme, d'essayer de plier la réalité aux théories. Si bien que la plupart des fonctionnaires en sont venus à penser que l'Administration avec un grand A est une fonction en soi et qu'elle se suffit à elle-même.

Je me rappelle toujours les discussions que j'ai eues avec un Préfet du Finistère, qui me reprochait d'attaquer dans mon journal l'Administration et certaines applications pratiques qu'elle faisait en Bretagne de règlements élaborés à



Paris par des administrations qui ne pouvaient avoir aucune notion des intérêts ni des besoins bretons. Et de s'étonner d'autant plus de mon attitude que je venais de sortir, moi-même, de l'Administration : « C'est bien la raison pour laquelle, lui répondis-je, je connais aussi particulièrement les défauts du système. Car, M. le Préfet, on ne doit tout de même pas oublier que c'est l'Administration qui est faite pour le public et non pas le public pour l'Administration ». De la même manière, les fonctionnaires doivent être au service du public et non pas le public au service des fonctionnaires !!! »

Cette pensée si simple dut lui apparaître sans doute une demi-révélation, car il ajouta, en prenant son bloc notes : « Il y a beaucoup de vrai là-dedans ; répétez-moi donc cela un peu que je prenne note : Je mettrai cela dans les prochaines instructions que j'adresserai aux fonctionnaires du département ».

Il est juste de dire que d'aussi simples vérités ont fini aujourd'hui par faire leur chemin. Surtout, il existe un nombre de plus en plus grand de « têtes pensantes » françaises à comprendre que, devant l'écroulement de son Empire, la France doit reviser les conceptions qui ont présidé à sa vie politique et administrative depuis cent cinquante ans. Un tel effort est nécessaire si elle ne veut pas perdre tout ce qui lui reste de puissance et de grandeur dans un monde en ébullition, et où elle est déjà, irrémédiablement, devenue une « petite nation ».

•••

Sous la pression des circonstances on commence à s'apercevoir, par exemple, que cette conception unitaire de l'Etat est incapable de faire face aux situations nouvelles, créées par l'évolution du monde et les conditions économiques et politiques de l'ère atomique. Il suffit aujourd'hui d'ouvrir au hasard n'importe lequel des grands journaux parisiens pour y voir développer des idées qui, en d'autres temps ont conduit bien des Bretons en prison ou à pire. C'est Robert Aaron qui découvre par exemple l'« Hypercentralisation est la cause de nos malheurs ». C'est Claude Delmas dans « Combat » qui prône l'idée fédérale et écrit : « Sur le plan métropolitain cela supposerait l'abandon des principes centralistes et l'adoption d'un système (basé sur le département ou la région), établissant l'autonomie des unités territoriales, allant ainsi bien au-delà de la décentralisation et impliquant des différenciations juridiques, judiciaires, scolaires, entre ces unités ».

Et de proner, dans la suite de son article, la création d'un Commonwealth Français, c'est-à-dire une Fédération des Nations Françaises, comme il y a une Fédération des nations groupées au sein du Commonwealth Britannique.

Passons maintenant au Monde, par exemple, où dans une des remarquables chroniques de géographie qu'il donne à ce journal, l'éminent géographe qu'est M. Le Lannou, s'exprime ainsi en parlant de la Sardaigne :

« Je n'ai pas le loisir ici de décrire par le menu, les aspects du grandiose aménagement » par quoi la Sardaigne sort du rang des régions déprimées. « Je veux simplement tenter d'en dégager la leçon. Je ne pense pas que la coïncidence soit fortuite entre l'octroi du statut de « région autonome » accordé après la guerre à la grande Ile italienne et les prémisses de sa résurrection. « Ce statut a pour la première fois permis aux Sardes d'utiliser au mieux des vraies nécessités régionales, le concours actif de leur grande patrie italienne ».

Le rapprochement n'est-il pas irrésistible avec la Bretagne qui, grâce aux efforts du C.E.L.L.E., auxquels on ne saurait trop rendre hommage, est aujourd'hui considérée officiellement comme une région déprimée et économiquement à développer ?

On nous objectera peut-être que Maurice Le Lannou est Breton et que ses constatations sur la Sardaigne ont pu être teintées de parti-pris. Mais c'est toujours dans le Monde que nous découvrons ce titre magnifique dû à Maurice Vaussart : « Vœu pour une revanche des Girondins ». Si je me permets de vous citer assez longuement cet article, c'est qu'il montre que ce journaliste a bien saisi le fond du problème, même s'il n'en tire pas toutes les conséquences. « La tradition révolutionnaire et napoléonienne, dit M. Vaussard, a écarté la France du fédéralisme à un degré unique en Europe. Parce que les Girondins essayèrent de soulever la province contre la tyrannie de la Commune de Paris et du triumvirat montagnard, parce que l'autoritarisme impérial porta au comble, la centralisation des services administratifs, le dogme de la République « une et indivisible » s'est imposé depuis 1815, même à la monarchie

momentanément restaurée et à la « République des ducs ». Le fédéralisme a fait chez nous figure d'hérésie majeure, fut-ce sur le plan économique ».

« L'étranger, au contraire, grâce à des formes diverses d'économie locale, a généralement préservé l'originalité de ses coutumes en même temps que la paix publique. Les désordres intérieurs ont commencé en Allemagne lorsque le pouvoir central y est devenu impérieusement contraignant ».

« L'Autriche-Hongrie eût sans doute évité à la fois la guerre et la révolution dissociait de 1918 si l'archiduc François-Ferdinand, succédant plus tôt à l'empereur François-Joseph, avait pu réaliser son plan de monarchie réaliste et dompter les prétentions hégémoniques des Magyars. C'est parce qu'il avait fait son apprentissage de la vie politique dans l'empire des Habsbourg et bénéficié des très grandes libertés dont, quoi qu'on en ait dit, jouissait le Trentin, que le président De Gasperi consentit si spontanément à l'autonomie administrative — c'est-à-dire « interne » — de la Sicile, du Val d'Aoste et du Haut Adige, et laissa inscrire dans la Constitution italienne, une extension possible d'un régime décentralisé conforme aux vœux constants du parti populaire. L'Espagne a dû pour une part sa terrible guerre civile au refus obstiné de reconnaître les franchises de la Catalogne et du Pays Basque... revendications provisoirement étouffées, mais nullement éteintes. La Belgique, depuis les lendemains de la première guerre mondiale, a pratiquement réalisé chez elle, la juxtaposition sous une même monarchie et un même gouvernement de deux groupes ethniques et linguistiques de plus en plus indépendants l'un de l'autre. Ne parlons pas de la Suisse, qui offre l'exemple classique de l'harmonie dans la diversité, tandis qu'à travers les immenses espaces américains, les U.S.A., le Canada, le Brésil, fédèrent des Etats extrêmement différenciés. Enfin le Commonwealth a réalisé le chef-d'œuvre d'une volonté commune entre pays qui, depuis l'adhésion de l'Inde et de Ceylan, n'ont même plus ni unité de race, ni unité de traditions ou de croyances ».

Et M. Vaussard de faire des vœux, comme son confrère M. Claude Delmas, pour la transformation de la France en Etat fédéral. « Ce serait le retour, conclut-il, à une grande tradition révolutionnaire qui pour se réclamer de Girondins, plutôt que des terroristes et du Marais, et avoir subi le discrédit d'une défaite historique, n'en est pas moins glorieuse et noble ».

Ajoutons seulement que, pour nous Bretons, cette tradition là était la seule vraie et authentique tradition révolutionnaire, puisque dans l'esprit de tous ceux qui la défendaient en Bretagne, la Révolution devait être à la fois fédérale et sociale.

### Les hommes politiques français qui emboîtent le pas seront-ils capables de se rallier à la conception bretonne de l'Etat ?

Cette évolution des idées qui, précisons-le, n'est due hélas ! en France, qu'à la pression des circonstances, n'a pas manqué d'avoir des répercussions jusque sur le plan politique. Il n'est pas rare d'entendre désormais les hommes politiques Français les plus éminents faire des déclarations fédéralistes, et aller même si loin dans cette voie que l'on ne peut s'empêcher de penser que pour des déclarations du même genre, ils n'auraient pas manqué d'être guillotisés en 1793, et plus simplement internés, emprisonnés et condamnés, voire même fusillés comme suspects en 1944 ou 1945 !

Le Congrès de l'U.D.S.R., par exemple, vient d'adopter au cours de son Congrès de Nancy, les motions de politique générale qui rendent un son véritablement révolutionnaire. Au cours de ces motions, le Congrès se déclare en faveur de la modification du principe fondamental de la Constitution, subsistant la République Fédérative à la République Une et Indivisible ». Il réclame de plus, au cours d'une motion sur la réforme des Institutions Françaises, « l'organisation fédérative de la République Française avec ses départements et territoires d'outre-mer ».

Les Girondins, en vérité, ont dû en tressaillir dans leur tombe ! Car l'adoption de ces principes, hors desquels nous estimons personnellement qu'il n'y a de salut ni pour la Bretagne, ni pour la France, ni pour l'Europe, signifierait tout simplement le retour à une conception de l'Etat qu'avec les Girondins, les

Bretons ont toujours défendue. Ils marqueraient le triomphe de la conception bretonne ou celtique de l'Etat, sur la conception française ou latine de l'Etat. Ils différencieraient clairement l'Etat et les Nations, et rendraient possible la coexistence au sein du même Etat de plusieurs nations, au nombre desquelles il ne faudrait pas seulement compter les nations d'outre-mer, mais aussi toutes les nations et communautés populaires différenciées qui, aux côtés de la nation française, continuent d'exister sur le territoire de la métropole.

Voilà les idées que nous avons toujours défendues, se faire de plus en plus populaires dans les cercles politiques et dans l'opinion, peut certes nous apparaître aujourd'hui comme une sorte de revanche surtout si, comme beaucoup de ceux de ma génération, nous avons souffert pour elles. Nous aurions tort cependant de relâcher notre vigilance, et de penser que les libertés bretonnes qui nous sont nécessaires nous seront un jour apportées sur un plat, sans que nous ayons fait l'effort pour les conquérir. D'autres, parmi nous, il y a quinze ans, ont fait une erreur de ce genre en pensant qu'une défaite française apporterait, par sa seule vertu, sa liberté à la Bretagne. Mais ce n'aurait été là qu'une solution de facilité et cette liberté là n'aurait rien valu : nous n'aurions jamais pu la garder, car nous ne l'aurions pas méritée. On n'obtient jamais que ce qu'on mérite. La leçon est vraie pour les peuples comme pour les individus. Sous toutes les latitudes, la liberté se paie, souvent d'un prix très élevé, et chaque génération doit y apporter son tribut. La nôtre ne peut, et surtout ne doit pas, faire exception à la règle. Car les libertés bretonnes nous ne les obtiendrons pas sans combat. La forme que prendra ce combat c'est vous qui le déciderez ; mais ce dont il faut être convaincu, c'est que ce combat est nécessaire.

Il ne faut pas se le dissimuler, ainsi que le soulignait Herbert Luethy, les têtes pensantes françaises sont très promptes à proclamer des principes, et même à les inclure dans des textes législatifs ou constitutionnels. Mais les milliers de têtes anonymes qui composent notre personnel administratif et gouvernemental n'apportent pas que des principes solennels, même proclamés par des textes, doivent obligatoirement être appliqués. Pour eux, le fait même de proclamer des principes est suffisant : leur application est chose secondaire. On n'a pas appliqué, et pour cause, les dispositions de la Constitution Française qui proclament que les 90 millions de citoyens français, quelle que soit leur race, leur religion ou leur couleur, ont des droits égaux. De même nous faut-il craindre que la proclamation de principes fédéralistes, dans l'esprit de beaucoup de dirigeants français, n'est qu'une proclamation de pure forme et de circonstance, destinée à résoudre ou à essayer de résoudre les difficultés que la France rencontre aujourd'hui au sein de ses possessions coloniales. Et si l'on en vient à l'application, il faut craindre que l'on ne juge pas les Bretons, les Alsaciens, et autres Flamands dignes des libertés politiques, culturelles et administratives que l'on se déclare prêt à concéder aux peuples d'outre-mer.

Les libertés bretonnes, celles des autres communautés nationales ou provinciales différenciées qui subsistent sur le territoire de la métropole, mais beaucoup d'entre elles sont déjà virtuellement inscrites dans la Convention européenne des Droits de l'homme, adoptée par le Conseil de l'Europe, il y a déjà cinq ou six ans. Au cours de la discussion de cette charte fondamentale, les représentants Français ont été les plus ardents à y faire inscrire les libertés de la personne humaine et des minorités. Mais pourtant, la France reste aujourd'hui le seul pays du Conseil de l'Europe, je dis bien le seul, à ne pas encore avoir ratifié officiellement cette convention, et par conséquent a implicitement refusé de se voir contrainte d'appliquer les principes qu'elle contient...

C'est ainsi qu'on a pu voir, il y a encore quelques semaines, un ministre de l'Education Nationale s'offrir le ridicule, sous la dictée de ses bureaux, de répondre à la Fondation culturelle de Bretagne qu'il ne peut admettre la langue bretonne comme deuxième langue vivante au baccalauréat « parce qu'on ne peut pas la considérer comme langue étrangère ». Faut-il donc, d'abord, que la Bretagne conquière son indépendance pour voir admettre le breton au baccalauréat ? Et ces Français de l'Empire, qui font partie de ces 90 millions de citoyens égaux en droit, sans distinction de race ou de couleur, sont-ils donc à la fois des étrangers et des citoyens français, qu'on leur permette de présenter comme deuxième langue au baccalauréat, leur langue maternelle, l'arabe, le maigache, ou le loutien ? Admirable logique... pour le pays de Descartes !

## Le combat pour nos libertés bretonnes particulières est aussi un combat pour la France et pour l'Europe

J'en ai assez dit pour vous montrer que notre vigilance ne doit pas se relâcher. Malgré les belles revendications de principe, malgré une évolution très sensible dans l'opinion des élites françaises, nous en sommes encore, nous Bretons, à attendre des réalisations. On a placé depuis la fin de la guerre, le problème breton sur le plan culturel d'une part, sur le plan économique de l'autre. Il apparaît aujourd'hui nécessaire de faire un pas en avant : il est illusoire de penser que les libertés culturelles de la Bretagne seront assurées, ou que ses intérêts économiques seront protégés, si un minimum de libertés politiques et administratives ne lui sont pas accordées. La conquête de ce minimum de libertés politiques et administratives au sein de l'Etat Français doit être notre premier objectif.

J'en ai assez dit aussi pour vous montrer que mener ce combat n'est pas seulement le mener en faveur de la Bretagne. Conquérir notre « autonomie interne », c'est également lutter pour un fédéralisme national et international sans lequel l'Europe ne pourra se construire, ni la France subsister. Nous ne menons pas un combat rétrograde, ni qui soit seulement le nôtre : nous menons en réalité le combat qui est celui de tous les peuples libres et de tous ceux qui, refusant de se réfugier dans un nationalisme français étroit ou dans un séparatisme breton absolu, dépassé par l'évolution du monde, veulent concilier les nécessités du gouvernement, de l'administration et de l'économie, avec le maximum de libertés collectives et individuelles. La lutte pour le particularisme breton, qu'il nous faut situer à mi-chemin entre le centralisme et le séparatisme s'insère ainsi dans un combat plus large : c'est lutter pour le triomphe d'une nouvelle conception de l'Etat, pour un principe spirituel qui n'est pas seulement applicable à notre petit coin de terre, mais aussi au reste de l'Europe, et par delà l'Europe à l'ensemble du monde.

Depuis 20 ans, nous autres n'avons pas fait autre chose que mener ce combat. La longue lignée de tous ceux qui nous ont précédés dans ce combat breton, depuis les protestataires des Etats de Bretagne et du Parlement, en passant par les Chouans et les Girondins et le mouvement breton moderne, n'ont jamais fait autre chose que de défendre ce que l'on voit aujourd'hui s'étaler en première page des journaux de Paris...

Lorsque mes camarades et moi avons créé « Ar Brezonneg Er Skol » en 1934, nous avons voulu démontrer que la langue bretonne, elle aussi, avait droit à la vie, à côté de la langue française. Nous avons réussi à rassembler derrière cette revendication, l'unanimité de l'opinion bretonne... Et puis nous nous sommes aperçus que cette revendication ne serait jamais satisfaite si elle ne s'accompagnait de certaines libertés politiques, seules capables de donner aux Bretons, les moyens de réaliser eux-mêmes l'enseignement de la langue bretonne, qu'une administration centrale hostile refuserait toujours d'appliquer loyalement. Nous avons donc demandé une transformation de l'Etat Français, une modification radicale des conceptions de base qui ont présidé à sa naissance et à son épanouissement.

Je peux bien dire ici que nous ne rêvions pas seulement d'une Bretagne que de larges libertés administratives, politiques et culturelles régionales auraient permis de développer économiquement et de sauver matériellement et spirituellement, mais que nous rêvions aussi d'une France humaine, d'une France qui n'aurait pas été la France lointaine, centralisée, jacobine, la France « maître d'école » que nous connaissons toujours, mais une France qui aurait pu prendre la tête d'une nouvelle conception du monde, frayer la voie à une nouvelle notion des rapports entre les peuples. Ne réunit-elle pas sur son sol des peuples aussi différents que les Bretons et les Alsaciens, que les Basques et les Flamands, et ces réalités nationales ne se moquent-elles pas éperdument des frontières politiques, ces frontières qu'il nous faut aujourd'hui abaisser et dévaloriser au lieu de renforcer. Dès lors, ces diversités qui étaient dans la France, ces diversités fécondes, que ses dirigeants centralisateurs prennent pour une cause de faiblesse et qu'ils s'efforcent par tous les moyens d'effacer, auraient pu au contraire devenir sa force.

« Je donne aux Basques, aux Alsaciens, aux Flamands, aux Bretons, aux Catalans, aurait pu dire la France, les libertés politiques administratives et

« culturelles particulières qu'ils réclament, et qui sont nécessaires à leur épanouissement spirituel comme à la défense de leurs intérêts. Ils pourront librement, au sein de la communauté française, gérer leurs propres intérêts économiques, vivre selon leurs aspirations et leurs croyances particulières, développer et enseigner leurs langues et leurs traditions propres. Rien de tout cela n'est incompatible avec l'existence d'un Etat fortement charpenté. C'est le statut que j'offre à tous les peuples qui sont rassemblés au sein de la France ou de son Empire ».

Qui ne voit ce que la France aurait pu éviter, si elle avait adopté la conception libérale, la conception bretonne et fédérale de l'Etat ? Elle aurait pu empêcher par exemple, les Flamands de France de regarder avec envie, les libertés politiques et culturelles que les Flamands de Belgique ont conquises. Elle aurait pu empêcher les Alsaciens de regretter le statut « d'autonomie interne » que l'Empire Allemand leur avait concédé en 1911 et que la France s'est empressée de leur enlever en 1919. Elle aurait pu empêcher certains Bretons d'aller chercher à Dublin, une foi et un exemple, et de loucher vers l'indépendance politique que l'Irlande a conquise par la force des armes. Elle aurait pu empêcher les Algériens d'aller chercher leurs mots d'ordres au Caire, et le Viet-Minh d'aller les chercher à Moscou.

Et du même coup, la France aurait pu faire que le Basque de Bilbao, le Catalan de Barcelone, le Wallon de Liège, le Vaudois de Lausanne, le Gallois de Cardiff, le Sarrois de Sarrebruck, d'autres peut-être encore, se seraient mis à rêver de la France. On aurait pu les y encourager, multiplier les contacts, organiser des échanges culturels. De quelle arme spirituelle puissante, la France n'aurait-elle pas alors disposé ? Qui sait si sa véritable grandeur n'était pas là, et le moyen d'accroître son rayonnement spirituel et de maintenir sa puissance matérielle, le seul moyen qui lui restait puisqu'elle n'avait plus le nombre ni la force physique. Après avoir, il y a cent cinquante ans, dominé l'Europe par les armes, elle l'aurait de nos jours dominé par l'esprit...

Car l'Europe de demain ne se construira avec quelque chance de succès que si l'ordre nouveau qui la créera assure à tous les peuples qui la composent, petits ou grands, forts ou faibles, indépendants ou non, la possibilité de développer librement leur langue et leur culture, de gérer leurs propres intérêts, de développer leur économie à l'intérieur d'une ou de plusieurs unités territoriales supérieures.

En défendant le particularisme breton, en luttant pour l'autonomie interne de la Bretagne, c'est pour cet ordre là que vous combattez.

Personnellement j'ai toujours pensé que la vie ne valait pas d'être vécue, et qu'un homme ne pouvait se réaliser pleinement s'il ne se dévouait à une cause qui dépasse un peu sa condition misérable, qui lui permette de s'élever au-dessus de lui-même et de se consacrer à autre chose qu'au seul service de ses intérêts immédiats. Il est donné à peu d'hommes, sans doute, de faire coïncider cette poursuite d'un idéal avec les nécessités de la vie matérielle. Je dois dire que pour ma part j'ai eu cette chance pendant quatre années pendant lesquelles, à la tête de mon journal, ou au Secrétariat du Comité Consultatif de Bretagne, j'ai pu faire coïncider les nécessités du gagne pain avec la poursuite de mon idéal : Quatre ans, c'est peu de chose, sans doute, d'autant plus que j'ai payé cher cette joie et cette plénitude : un an de prison et dix ans d'exil dont au moins la moitié de gêne et de misère pour moi et les miens avant d'avoir fini par être acquitté par le Tribunal Militaire de Paris... Mais la poursuite de cet idéal, d'autres, au cours de notre histoire, l'ont payés encore plus cher que moi. Ceux-là, s'ils étaient encore là, penseraient sûrement avec moi que les sacrifices ne sont jamais trop grands lorsque l'on croit à la cause pour laquelle on les consent. Chaque génération doit y apporter son tribut : pour moi, je suis fier d'appartenir à l'une de celles auxquelles le service de la Bretagne et de ses libertés a demandé la prison, l'exil ou la mort. J'ai confiance que ces sacrifices ne seront pas vains, et que vous serez nombreux, dans cette génération nouvelle, à continuer ce combat et à le mener au succès, quels que soient les sacrifices que le service de cette cause pourra vous demander. Car c'est ainsi, et ainsi seulement, que la Bretagne sera sauvée.

YANN FOUERE

Docteur en Droit,  
Président-Fondateur d'Ar Brezonneg er Skol,  
Secrétaire Général du Comité Consultatif de Bretagne.

- Note 1. — Herbert Luethy : « The State of France a contemporary study ». Secker et Warburg édit. 1955.
- Note 2. — Marcel Planiol : « Histoire des Institutions de la Bretagne » (Droit public et privé) — Rennes Cercle de Brocéliande édit. 1955.
- Note 3. — A.J. Proudhon : « Du principe fédératif ». Paris, Brossard, 1921.
- Note 4. — Rapport sur la visite en Bretagne de la Délégation Galloise Conseil de l'Eisteddfod Nationale du Pays de Galles-Cardiff 1947.
- Note 5. — Louis Le Fur : « Les droits et les devoirs de la France envers la Bretagne ». Rapport présenté au Congrès du Bleun-Brug de Plougastel, 1937, et reproduit par l'abbé Henri Poisson dans son livre « L'abbé Jean-Marie Perrot », Rennes Plihon édit., 1955.
- Note 6. — « Ouest-Matin », Rennes 16 Mai 1947.
- Note 7. — « Combat », 31 Août 1956.
- Note 8. — « Le Monde », 10 Mai 1956.
- Note 9. — « Le Monde », 23 Février 1956.

A ceux qui voudraient approfondir les idées soulevées dans cet exposé, je recommande, en dehors de la lecture des ouvrages généraux traitant de l'Histoire de Bretagne celle de quelques ouvrages suivants, tout en précisant qu'il ne s'agit là que d'une bibliographie extrêmement incomplète et sommaire et qui ne peut évidemment prétendre épuiser le sujet.

Y. F.

- P.J. PROUDHON. — Du Principe Fédératif — (Introduction et notes de Charles Brun) — Paris, Brossard, 1921.
- Charles BRUN. — Le Régionalisme. — Paris, Bloud, 1911.
- Charles BRUN. — Les Principes du Fédéralisme. — Paris, M. Giard, 1926.
- Louis LE FUR. — Races, nationalités, Etats. — Paris, Alcan, 1922.
- Auguste COGHIN. — Les Sociétés de pensée et la Révolution en Bretagne. — Paris, Plon, 1928.
- A. de la BORDERIE. — La Bretagne et son histoire. Leçon d'ouverture du cours d'Histoire de Bretagne, professé à la Faculté des Lettres de Rennes (10 Décembre 1890). — Rennes, Plihon, 1891.
- Marcel PLANIOL. — Histoire des Institutions de la Bretagne — Tome III — Cercle de Brocéliande, Rennes, 1955.
- Maurice DUHAMEL. — La question bretonne dans son cadre européen. — Rennes, Breiz Atao, 1929.
- Joseph MARTRAY. — Le Problème Breton et la Réforme de la France. — Editions de Bretagne, La Baule 1947. (Cet ouvrage s'inspire pour une large part de mon ouvrage sur « La Bretagne devant le Problème des Provinces », dont la publication fut interdite au début de 1944 par la censure du gouvernement de Vichy).
- PEUPLES ET FRONTIÈRES. — Revue d'information sur les nationalités d'Europe Occidentale — Collection, Rennes Imprimerie des Francs Bourgeois, 1937-1939.
- N.-B. — On trouvera dans la plupart des ouvrages ci-dessus des références et des bibliographies plus complètes.

## WAR WELLAAT ATAO, SINERIEN.

Le règlement des différents concours B.A.S. paru en 1955 et 1956 dans les numéros d'AR SONER. Il est loin d'être complet et parfait. Tout pensonneur, tout sonneur isolé qui aurait des remarques ou des critiques à formuler devra les faire parvenir avant le 15 mai à la direction du journal. Le règlement définitif sera élaboré ensuite et sortira pour le 1<sup>er</sup> Juillet.

comme doigté du binou bras il devient impossible à un sonneur de jouer convenablement des deux instruments bombardés et binou. C'est très regrettable, car dans un bagad des « talbardariens » sont quelques fois appelés à remplacer au pied levé des « biniciariens » pour équilibrer les pupitres, les fabricants ne pourraient-ils réussir à nous doter d'instruments à doigtés identiques. Le travail du pensonneur serait bien simplifié et les progrès plus rapides.

Depuis l'adoption du doigté dit écossais

P. LAVANANT.

## AVIS IMPORTANT

Ce numéro est le dernier servi aux Sonneurs dont la cotisation 1957 n'a pas été versée à la Trésorerie Générale (M. Robert Marie, rue Maupertuis, Rennes).



## Prix de l'Entente Culturelle Bretonne

« Le prix 1956 de l'Entente Culturelle Bretonne de la région parisienne, qui visait à récompenser une œuvre littéraire ayant particulièrement honoré la Bretagne depuis la guerre, a été partagé par le jury en deux récompenses de 40.000 et de 20.000 francs, respectivement attribuées à l'écrivain trégorrois Maodez Glanndour (abbé Louis Le Floc'h) pour ses œuvres poétiques et bibliques en langue bretonne, et à M. R. Desmazières de Séchelles pour son étude sur « Châteaubriand et l'âme celtique ».

« Maodez Glanndour est un des grands noms de la jeune littérature bretonne. Après avoir animé pendant plusieurs années les revues « Studi hag Ober » et « Kaierou Kristen » à caractère littéraire, philosophique et religieux, il a publié en 1949 aux Editions La Mouette, à La Baule, « Komzou Bev », recueil de poèmes remarquables par la limpidité et la délicatesse des touches, la profondeur de la pensée et la musicalité du style. Il s'est consacré en outre à mettre à la disposition de ses compatriotes une traduction moderne de la Bible, dont cinq fascicules ont paru depuis 1952 (deux d'entre eux avec la collaboration de P. Médard et de l'abbé Clerc). Là encore se reconnaît la maîtrise de l'écrivain, usant des incomparables ressources de la langue bretonne pour rendre les nuances du texte archaïque. Il est regrettable que l'insuffisance de la culture bretonne d'une trop grande partie du clergé et du public de Bretagne ait obligé Maodez Glanndour, aujourd'hui recteur de Louanec, à présenter plusieurs fascicules sous forme ronéotypée.

M. Desmazières de Séchelles, journaliste et professeur, né à Brest d'un père rennais et d'une mère trégorroise, s'est attaché dans « Châteaubriand et l'âme celtique » (Prud'homme, St-Brieuc, 1948) à souligner le rapport du génie de Châteaubriand à celui de sa race : gravité essentielle, nostalgie de pureté et d'abandon même dans ses faiblesses, esprit ombrageux et indépendant, communion avec la nature, soit d'un renouvellement. Le romantisme fut à certains égards une réalisation celtique. Ce livre, selon le vœu de son auteur, a donné à ses lecteurs bretons, en leur faisant mieux connaître Châteaubriand, une plus claire conscience de la valeur de leur patrimoine spirituel.

« Bien qu'une insuffisante publicité ait pu restreindre le nombre d'ouvrages soumis au jury, celui-ci s'est félicité d'avoir pu récompenser deux écrivains d'une haute valeur et d'un mérite tout particulier ».

## Assemblée Générale de la Fondation Culturelle Bretonne

L'Assemblée Générale de la Fondation Culturelle Bretonne s'est réunie à la Chambre de Commerce de Saint-Brieuc le dimanche 9 décembre sous la présidence de M. le Docteur Dujardin assisté de MM. Mœnar, Hellas, Falchun et Trepos.

Après un rapport d'activité et la présentation de la situation financière, l'Assemblée s'est préoccupée de l'action pour 1957 :

— Les éditions pédagogiques et littéraires comprenant :

1.) des manuels à usage scolaire ; 2.) des rééditions de classiques ; 3.) des brochures pour les maîtres ; 4.) brochures de propagande pour parlementaires et autorités diverses ; 5.) une revue littéraire.

— Les démarches au Ministère de l'E.N. (Enquête au Pays de Galles, l'incidence sur l'enseignement du breton de la réforme de l'enseignement, les problèmes de l'histoire et de la géographie régionale) ;

— La Journée de la langue bretonne qui a été fixée au jeudi de l'Ascension 30 mai 1957 ;

L'Assemblée Générale a félicité les groupes ayant participé à la Journée de

la Langue Bretonne avec félicitations spéciales au Bagad et au Cercle de Bourbriac ainsi qu'aux groupes de Quimper.

Avant de se séparer, deux motions ont été adoptées à l'unanimité :

**Première Motion :** L'Assemblée Générale réunie à Saint-Brieuc demande à la Commission parlementaire du C.E. L.I.B. d'intervenir vigoureusement :

1.) — pour que la réforme de l'enseignement, loin de réduire à néant l'enseignement du breton inscrit dans la loi du 11 janvier 1951, lui donne un développement conforme à l'intérêt comme aux légitimes revendications des populations bretonnantes ;

2.) — pour que soit réalisée au plus tôt l'enquête en Grande-Bretagne promise en vue de chercher dans l'exemple gallois les éléments qui permettront d'organiser en Bretagne un enseignement efficace de la langue bretonne.

**Deuxième Motion :** L'Assemblée Générale, réunie à Saint-Brieuc présente ses remerciements à M. Tanguy-Frigout, Ministre des Anciens Combattants, Président de la Commission Parlementaire du C.E.L.I.B., pour ses initiatives lucides et résolues en faveur de l'enseignement de la langue bretonne.

## GROUPÉ FINISTERIEN D'ETUDES PREHISTORIQUES (SOCIÉTÉ DES AMIS DU MUSÉE PRÉHISTORIQUE FINISTERIEN)

### RESULTATS DU CONCOURS POUR LE PRIX DÉCERNÉ EN 1956

Le Groupe Finistérien d'Etudes Préhistoriques (Société des Amis du Musée Préhistorique Finistérien, à Saint-Guénolé-Penthoric, musée dépendant de la Faculté des Sciences de l'Université de Rennes) ayant décidé la fondation d'un prix, décerné à intervalles variables, destiné à couronner des mémoires scientifiques consacrés à la Préhistoire ou à la Protohistoire armoricaines, et dont les auteurs seraient de jeunes chercheurs de moins de 30 ans, l'a décerné pour la première fois à la fin de l'année 1956. Ce prix, renouvelant la tradition des récompenses décernées autrefois par le Groupe, sera de nature à encourager les travaux de qualité.

Le montant du Prix pour 1956 avait été fixé à 25.000 frs, somme à laquelle s'ajoutait 10.000 frs qui avaient été versés en supplément à cet effet par l'Entente Culturelle Bretonne.

Le Jury était composé de : MM. Rechinowski, ancien élève de l'Ecole Polytechnique, Président-Directeur général de Sociétés, Post-Président du Rotary-Club de Paris, Président du Groupe Finistérien d'Etudes Préhistoriques ; G. Gaudron, Ingénieur des Arts et Manufactures, Inspecteur Principal des Musées de Province, Secrétaire Général de la Société Préhistorique Française, Membre d'honneur du Groupe Finistérien ; G. Chabal, Architecte du Gouvernement, Architecte honoraire des Monuments Historiques, Vice-Président du Groupe Finistérien ; P. Merlat, Professeur à la Faculté des Lettres de Rennes, Directeur de la 5<sup>e</sup> Circonscription des Antiquités historiques ; P.R. GIOT, Maître de Recherches au C.N.R.S., Directeur de la 4<sup>e</sup> circonscription des Antiquités Préhistoriques, Secrétaire Général du Groupe Finistérien d'Etudes Préhistoriques.

Plusieurs mémoires de très haute tenue ont été présentés. Par 4 voix contre 1 le Jury a décidé les attributions suivantes :

**Premier Prix :** 15.000 frs, décerné à un mémoire de MM. J. Briard et J. L'Helgoualc'h, intitulé « Chalcolithique, Néolithique Secondaire, Survivances néolithiques à l'Age du Bronze Ancien en Armorique ». Ce mémoire se voit décerner en outre le Prix supplémentaire de 10.000 frs accordé par l'Entente Culturelle Bretonne, pour contribuer à son impression, laquelle ne pourra se faire que sous forme ronéotypée dans les « Travaux du Laboratoire d'Anthropologie de la Faculté des Sciences de Rennes ».

**Deuxième Prix :** 10.000 frs, décerné à un mémoire de M. Cl. Champoué, intitulé : « L'exploitation ancienne de cassitérite d'Abbatz-Notay (Loire-Inférieure), contribution aux problèmes de l'étain antique ». Ce mémoire sera imprimé dans les « Annales de Bretagne » publiées par la Faculté des Lettres de Rennes.

Le Bureau du Groupe Finistérien d'Etudes Préhistoriques remercie tous ceux de ses membres qui ont tenu à majorer leur cotisation ou à faire des versements spéciaux pour ce Prix et ont ainsi assuré le succès de cette entreprise. Il est à espérer que quand dans quelques années le Groupe Finistérien se verra à nouveau dans la possibilité de décerner le Prix, des mémoires de qualité scientifique aussi remarquable seront présentés.

2 Janvier 1957.

Le Président du Groupe Finistérien d'Etudes Préhistoriques,  
Président du Jury :

P. RECHINOWSKI.

Le Secrétaire Général : P.R. GIOT.

## BUHEZ AR CHEVRENNOU

### LE BAGAD DE REIMS

Le Bagad de Reims a fait sa première sortie officielle le 27 janvier à l'occasion de la Fête des Rois célébrée par deux cents Bretons de l'Amicale Bretonne.

Cette petite assemblée était présidée par S.A. la Princesse de Polignac, originaire du Morbihan, tante du Prince Reigner de Monaco, qui malgré son âge et sa maladie, réserva sa seconde sortie pour le baptême du premier bagad créé à l'est de Paris.

Le programme de ce premier concert fera sans doute sourire les bagad chevronnés qui ont quelques années d'existence, mais pour un jeune groupe lancé loin du pays ce n'est déjà pas si mal et nous serions heureux

de voir les jeunes bagadou de Bretagne exécuter avec la même justesse, les mêmes départs et arrêts — malgré l'absence de batterie — interpréter des airs comme Bale Kadoudal (à 2 parties), Bale Kevrenn Rostrenn, Bale Kamp Fouenant, Bale Emgan Landivisau, ou Brec'hedig...

Evolutions, démarrages, arrêts impeccables, que peu de Bagadou s'activent en Bretagne mettent au point dès le début avec autant de souci.

Le Bagad a adopté les couleurs suivantes : « Grenat et blanc ». Sa devise est « Pevoc'h ha Levenez ». Une profonde amitié unit tous les sonneurs

et ce n'est pas ce qui est le moins remarquable dans cette section B.A.S.

L'esprit B.A.S. du début, esprit breton en un mot, y fait régner la discipline, librement consentie dans la joie et la gaieté. C'est un vrai bagad breton qui se veut digne des fondateurs de notre chère Assemblée.

Comme il se doit notre groupe est une « Ecole de Fierté Bretonne » et chacun d'entre nous a à cœur de représenter dignement la Bretagne, en tous lieux et à tout moment. Gâs et filles savent qu'à travers eux est jugé le pays, aussi ont-ils le souci constant de porter di-



(Photo Sélection Jacques - Reims)

De gauche à droite : Louis Falry, Claude, Yves, René Postec, Alexandre Merrien, Borde Uhelvar, Roger Gruher, Guy Le Batard.

(Photo prise à Reims le 27 Janvier 1957)

Le recrutement des batteurs s'avérait difficile, et pourtant depuis cette « première », des jeunes gens se sont présentés et commencent leur entraînement.

Les activités parallèles sont le chant choral (un chœur important exécuté déjà de nombreux chants bretons à plusieurs voix) et la danse (le Cercle groupe déjà une dizaine de couples de danseurs).

Des cours de breton, des conférences et des projections de film complètent la formation des militants.

Toutes ces activités folkloriques et culturelles se font sous le nom du « Cercle Celtique Armor ». C'est sans doute le groupe folklorique breton le plus complet de toute la Kevrenn-Via.

La Ville de Reims a déjà pris l'habitude de voir défiler son Cercle Celtique, à la St-Yves notamment ; elle sait déjà qu'un bagad est formé et attend le beau temps pour pouvoir le fêter comme il convient.

gnement le costume national. Ce qui fit dire à l'un de nos vétérans, Alexandre Merrien, un Guttingampais ami de Polig : « Béni soit le Seigneur dans tous les temps de nous avoir fait naître Breton ! »

Et cette autre réflexion d'un sonneur de 18 ans à des demoiselles qui voulaient se mettre en « gis-Ker » pour danser : « N'en faites rien, vous êtes tellement plus belles avec vos costumes bretons »...

Là où le soleil passe, le Breton passe ! dit le dicton. A Reims, comme en d'autres lieux éloignés du sol natal, les Bretons se réveillent et reprennent conscience de leur personnalité. Ces « Pell diouz an neiz » donnent bien souvent des leçons d'esprit breton à ceux restés au pays et qui ne savent pas apprécier leur chance ! Le Bagad de Reims, après ceux de Tours et de Paris, viendra-t-il un jour se mesurer aux Bagadou de Bretagne au Concours de Brest ? C'est ce que nous lui souhaitons.

AR FURCHER

## LE DESTIN FRANÇAIS DE L'ARMORIQUE

En présentant notre ouvrage, le Destin Français de l'Armorique, suivi du sous-titre « Nouvelles Propositions pour une Histoire de Bretagne », nous avons voulu marquer notre désir de contribuer, dans la limite de nos moyens, à la recherche de la vérité historique sur un sujet aussi considérable.

KLIMRATH a écrit que « rien dans la nature ni dans l'Histoire ne change par des transitions brusques et mal ménagées ; une succession insensible de degrés intermédiaires lie toujours l'état antérieur à l'état qui le suit... Ce qui est aujourd'hui était hier ; il n'y a de toujours l'état antérieur à peine saisissable ». (Essai sur l'étude historique du Droit. Œuvres T. I, p. 11).

Ainsi l'effort tenté par les Bretons pour s'ériger en nation indépendante s'est heurté, dès l'origine, à un énorme obstacle : la persistance du concept romain.

L'ordre romain avait permis à leurs pères de fonder une famille aux bases solides, de s'enrichir et de transmettre leurs biens.

Sous l'action de l'Eglise, ce souvenir s'est perpétué jusqu'à la Renaissance du Droit Romain, avec la nostalgie de l'âge d'or juridique perdu !

C'est pour le retrouver, que tant d'yeux se sont tournés dès l'aube du moyen âge vers les universités de Paris et d'Orléans, qui, entraînés, dès lors, dans le sillage français toute l'élite bretonne.

L'Ordre Romain avait quadrillé la Gaule, d'un réseau administratif où les villes étaient hiérarchisées entre elles, et la qualité de la ville se réfléchissait sur celle du laïc qui présidait à ses destinées.

Lorsque l'Eglise eut calqué son organisation sur celle de Rome, elle hiérarchisa ses églises et les dignitaires qui les gouvernaient, selon la qualité de la ville romaine où elles avaient été fondées.

C'est ainsi que TOURS, capitale de la III<sup>e</sup> Lyonnaise devint ville métropole et résidence du chef de la province ecclésiastique qu'elle forma.

La Bretagne se trouvait comprise dans cette division et pour des siècles d'histoire, ses évêques furent contraints d'être investis par l'archevêque de TOURS, prélat fidèle d'une ville demeurée constante au service du Roi de France.

On sait aussi que les populations qui passèrent la mer pour s'établir en Bretagne étaient de celles qui avaient connu la conquête romaine. Elles partageaient avec les Gallo-Romains d'Armorique, une même opinion sur le pouvoir légitime.

La tentative de Noinios et de ses successeurs fut ainsi jetée bas, alors et surtout que les invasions normandes, survenant vers la fin de sa dynastie, contraignirent les Bretons à effectuer un repli national en pays français.

Toute la suite en découle : voyant le destin de la Bretagne en proie à des intrigues qui l'imbriguaient dans un système où elle serait devenue vassale de la Normandie, la raison d'Etat, exigea des princes français qu'ils intervinssent.

Dès lors, on assista aux efforts déployés par la France pour que le Duc de Bretagne portât au Roi non seulement l'hommage, mais encore l'hommage lige.

Parallèlement, l'intérêt des Princes français était que la dynastie fût et restât de souche Capétienne, et c'est ainsi que, depuis Pierre MAUCLERC, tous les ducs de Bretagne furent les petits-fils d'Hugues Capet !

Lorsqu'on étudie, enfin, sous l'angle patrimonial la gestion des héritages devenus en partie communs aux maisons de France et de Bretagne et les alliances matrimoniales réalisées, souvent grâce à l'appui de la papauté, on aperçoit que toutes les conditions étaient réalisées pour que l'Union se fasse.

Il restait, pour conclure, à étudier la lente assimilation du duché au reste du Royaume, depuis Charles VIII jusqu'à Louis XV. C'est l'objet des derniers chapitres qui nous mènent jusqu'à la Révolution et à la fin du peu d'autonomie que détenait encore la Bretagne.

André TANGUY, Diplômé d'Etudes Supérieures de Droit Privé, de Droit Public, d'Histoire du Droit et de Droit Romain. Ancien élève titulaire à l'Ecole Pratique des Hautes Etudes.

### Sommaire de l'ouvrage

#### 1<sup>re</sup> PARTIE

##### « LA PATERNITE ROMAINE »

- Chapitre I. Les Celtes et le droit romain.
- Chapitre II. L'Eglise et les Cadres administratifs romains.
- Chapitre III. La Troisième Lyonnaise.
- Chapitre IV. Immigrations Britto-Romaines.
- Chapitre V. La Querelle de Tours et de Dijon.
- Appendice Les Normands.

#### 2<sup>e</sup> PARTIE

##### « LA BRETAGNE ENTRE LE ROI ET L'EGLISE »

- Chapitre I. Questions relatives à l'hommage porté par le Duc de Bretagne au Duc de Normandie.
- Chapitre II. Questions relatives à l'hommage lige porté par le Duc de Bretagne au Roi de France.
- Chapitre III. La filiation capétienne des Ducs de Bretagne.
- Appendice Questions relatives aux alliances matrimoniales et aux acquisitions patrimoniales.





## Pour la Statue de Nominoë

... Œuvre de tant de jours en un jour effacée !... Faut-il qu'il en soit ainsi fait de la statue de Nominoë ?

En 1951, le sculpteur Raffig Tullou réalisait son rêve, et celui de bien des Bretons, en élevant une statue à la mémoire de Nominoë ; il y consacra tout son art, y mit toute son âme, et voilà que pour une question pécuniaire de 600.000 francs, on voudrait à tout jamais faire disparaître l'image même de notre civilisation.

Raffig Tullou offrit bénévolement la maquette, ses heures de labeur acharné afin de réaliser son idéal, seuls les entrepreneurs réclament le prix de l'érection de la statue, et celui du socle. Raffig Tullou a offert le maximum, a donné le meilleur de lui-même, puisse son geste généreux être suivi par bien d'autres encore, et ainsi, la haute stature de Nominoë régnera désormais tranquillement à Bains-sur-Oust en Haute-Bretagne, et les héritiers de notre siècle et de ceux à venir pourront contempler l'allure martiale de celui qui fut en grande partie le fondateur de la Bretagne.

Ce serait trahison que de laisser ainsi anéantir le visage même de notre glorieux passé, il est là notre symbole vivant de la Bretagne ; de son socle il semble que sa silhouette altière nous protège et nous encourage, oui ! c'est lui notre symbole, notre symbole de fierté bretonne.

Bretons ! avez-vous oublié qui fut Nominoë ?... C'est lui qui consacra l'existence même de la Bretagne, qui favorisa le renouveau actuel de l'esprit breton sous toutes ses formes !

Non ! non ! Bretons ! Unissons-nous, entraïdons-nous, et ne nous laissons pas séparer de l'une de nos plus grandes gloires nationales, gardons-la, défendons-la, pour nous et pour les générations futures ; cotisons-nous, il suffira que chacun mette son obole, chacun selon ses moyens, pour sauvegarder l'honneur de notre passé breton.

En optant pour la garde de la statue, c'est un hommage que nous rendons à la Bretagne et au père de l'œuvre, l'artiste Raffig Tullou.

Soazig GUERIN.

### Le monument à "Nominoë"

Souscription :

Guy Mounier, Abidjan	2.000
Le Noblet, Vincennes	300
P. M.	2.000
Souscrivez,	4.300

Qu'il ne soit pas dit que les Bretons sont incapables de payer un monument élevé à la mémoire de leur premier Roi le fondateur de la Bretagne.

Adressez les fonds à M. Monjarret, Comité Nominoë, 34, rue Carnot, Lorient, CCP Nantes 349-02.

## HOR FAMILH VRAS

GANEDIGEZ (Naissance) : Madame et notre ami Youenn Herlédan, Secrétaire Général de Kevrenn C'hlaizik, sont heureux de vous faire part de la venue à leur foyer d'un petit Jean-Yves. A Quimper, le 24 Février 1957.

Tangi, Mala, M'ha, Nelwenn, Rivell ha Goulven AL LOUARN, o chom o Keronna (Yevrez, Bro c'Hall), a zo laouen de lavarout deoc'h o deus bet ur c'hour vihan : KATELL. (O'ar Sul 3 o vix c'hwevrez).

DIMEZI (mariage) : Notre ami Pierre Quantel, de Tréméven (F.) est heureux de nous faire part de son mariage avec Mlle Marie-Rose Broudie. A Quimper le 2 janvier 1957.

Notre ami Yann Luncien, du Bogad-Kemper, est heureux de vous annoncer son mariage avec Mademoiselle Denise Benot. A Quimper, le 9 Février 1957.

A tous, AR SONER présente ses meilleurs vœux et ses félicitations.

## Le cas du biniou Goulven

On conte à Pont-Aven que Goulven de Riec, Biniou de son vivant, aimait à boire sec, Et plus à caresser les filles à la danse. Etant mort, sa pauvre âme alla, quelle imprudence ! Sans détours loqueter à l'huis doré du ciel. — Holà ! J'arrive droit, St-Pierre, de Breiz Izel. Oh j'ai mené trente ans sur la route et les landes Au son de mon biniou, les folles sarabandes Je veux dire, en passant, bonjour aux saints d'Armor Aler et Thégonnec, Yves et d'autres encor Et comme je fus oins jadis par le baptême Me soumettre au verdict du jugement suprême ». St-Pierre, interloqué, ne sut répondre mot ! Il restait là, béat, devant l'hôte nouveau Dont un rire fendait la rouge face Puis il eut un frisson. « Quel mauvais vent t'amène ? Hé ! Malheureux ne sais-tu pas qu'un jugement Est superflu pour toi, que l'éternel tourment Seul peut purifier ce qui te reste d'âme. Si ce n'est elle encore qui ne souille la flamme. — Là ! sourit le breton... Et le maître du lieu ? Je ne partirai point avant d'avoir vu Dieu ». Le vieux saint grommela — « C'est bien chose inutile... — Sait-on ? — Las ! J'en suis sûr — Mais encore ? — Sois tranquille ». Goulven suivit St-Pierre et les voilà tous deux Dans le ciel cheminant parmi les bienheureux On arriva bien vite au tribunal céleste Du « Tok plat », mon Goulven salue en un grand geste Mais on se détournait pour rire. Un saint d'Armor Dont Rome n'avait pas visé le passeport Cria pourtant — « Bousser ! — Kenavo, dit notre homme. Par ma foi le damné fleurait le jus de pomme. Il avait dû mourir étant ivre à demi. Dans sa barbe un lambeau de dentelle avait mis D'un souvenir d'amour le profane trophée. Sa malice animait sa trogne ébouriffée Tout pavosé qu'il fut et en plein paradis Des vestiges récents de ses péchés maudits St-Yves qui passait ruminant quelque glose Lui proposa : « Pays ! Si je plaçais ta cause ? » — Bah ! répondit Goulven. Je ferais mieux que toi ». Mais le saint avocat lui fit signe du doigt Que l'heure était venue à présent de se taire. Il obéit. D'ailleurs, on citait son affaire... Un ange l'accusa pendant une heure ou deux Discourant, ergotant, savant et filandreux Toussant et disséquant, accablant avec zèle Egrenant des péchés la longue kyrielle... Goulven baillait et les voisins firent bientôt comme eux Semblait rêver là-haut et sourire en lui-même Ce fut tout... Gloire à Dieu qui, justicier suprême Les autres inclinaient le chef, l'air entendu : S'il n'était pas brûlé, c'est qu'il serait pendu ! Mais le gars confiant regardait Dieu sourire, Et Dieu lui demanda — « Qu'as-tu Goulven à dire ? — Je buvais à Riec. J'aimais à Pont-Aven — Vraiment ? dit l'Eternel... Alors j'absous Goulven.

GUENHAEL

N. B. — Ce poème amusant, qui fleurit pour le moins la cinquantaine, nous a été communiqué par un de nos amis, d'origine riecquoise, en hommage au bon cidre de chez lui qu'il tient pour le meilleur de Bretagne.

## PLADENNOU NEVEZ

(Disques nouveaux)

Breiz A Gan (La Bretagne chante) avec les « Kanerien Bro-Leon » de Landivisiau, chorale et solistes sous la direction de l'abbé Abjean. 33 tours 1/3 Foxgrave dir N° V. 6689, en vente chez M. l'abbé Abjean, Presbytère, Landivisiau (Fr.).

Six chansons populaires, chœurs mixtes a capella et Six cantiques populaires, chœurs et solistes avec orgue.

Face A :

1. Salud Breiziz
2. Paotrod Rosko
3. Ar pilhaouer
4. An hini a garan
5. Tuchant e arriù en han
6. Spered an tan

Face B :

1. Pedenn eus ar mintin
2. Mari hor mamm garantez
3. Ni ho salud o leur a c'has
4. Piou l'avaro
5. Gwelit va daoulagad
6. Lavaromp ar japeled

— Avec « Breiz a gan », la chorale de Landivisiau présente au public son 5° microsilon.

## Pout apprendre le breton

### SKOL - OBER

Cours gratuits  
par correspondance

M. GOURLAOUEN  
30, Rue de la Corderie  
DOUARNENEZ (F)

— Cantiques Bretons par Yvon Le Marchadour et les « Kanerien Bro Léon ». Direction : abbé R. Abjean.

1. Ar Baradoz
2. Ar Purkator
3. Cantique N.-D. du Folgoët
4. Angelus

— Disque « Mouez Breiz », 45 tours. Médium N° 4525.

Marches et Danses écossaises par le « Muirhead's et Sons Pipe-Band » de Grangemouth, champion du monde 1955 et 1956. Enregistré aux Fêtes de Cornouaille 1956.

Disque « Mouez Breiz » 45 tours. Médium N° 4.529.

## JEUNE BRETAGNE

(AR VRO)

Journal mensuel  
du Fédéralisme Breton

B. P. 59 Brest

Abonnements :

— ordinaire	350 frs
— de soutien	1.000 frs
— sous enveloppe	600 frs

Quatre mélodies de Paul Le Flem chantées par Madalen et Yvon Le Marchadour. Au piano : Gérard Pondaven.

Mandoline : Paroles de Verlaine.  
Soleils couchants : Paroles de Verlaine.

Le Grillon des Foyers : Paroles de Daniel Thalys.

Clair de Lune : Paroles de Louis Even.

Disque « Mouez Breiz » 45 tours médium N° 4527.

Bretonned... Breizh a vevo keit ha ma chomo bev ar Brezhoneg.

Evit rein skoazell d'ar re a labour evit ar Brezhoneg.

Preinit... Lennit... ha roit.

Levriou ha kelaouennoù e brezhoneg.

— Noël bretons par la chorale du Petit Séminaire de Ste-Anne d'Auray. Direction abbé P.J. Dérian. Disque Ducretet-Thomson, 45 tours, D.P. Médium N° 490 V 252.

1. Jezus Kroedur (Diskan) : Kamb Noél.

Deit Mesi, hep dalé).

3. Peh trouz 'zo ar en doar

4. E-Kreiz en noz didrouz.

Bro Goz Hon Tadou Pedenn An Arvoriz. La Mer (de Guy Ropars), par Yvon Le Marchadour. A l'orgue : Gérard Pondaven. Disque « Mouez Breiz » 45 tours, Médium N° 4.526.

## EDITIONS B. A. S. ET AR SONER

KANAOUENNOU — 12 chants bretons harmonisés à 4 voix mixtes par JEF LE PENVEN, l'exemplaire ordinaire ..... 150 frs  
l'exemplaire de luxe ..... 240 frs

KAN A DISKAN, chants bretons sur feuilles volantes, les 6 franco .... 50 frs

YAOUANKIZ A GAN, 15 chants bretons harmonisés à 2, 3 et 4 voix mixtes par Polig Monjarret, l'exemplaire ordinaire ..... 125 frs  
l'exemplaire de luxe ..... 200 frs

PETRA EO B.A.S. (Qu'est-ce que B.A.S. ?). Numéro spécial d'AR SONER (vendu 80 francs en 1952) contre 20 francs de timbres.

Cartes postales « CHANTS BRETONS », la carte ..... 10 frs  
par 50, la pièce ..... 7 frs

INSIGNE B.A.S. (vert, blanc, rouge, violet, jaune, orange) la pièce .. 140 frs

SKOL AR BINIOU, de Dorig Le Voyer ..... 190 frs

CHOUZ ER BEUZ, 80 airs recueillis et notés par Polig Monjarret .... 300 frs

TRAITE ELEMENTAIRE DE BINIOU, d'Emile ALLAIN ..... 300 frs

METHODE DE BOMBARDE, de Yann L'HELGOUALCH ..... 300 frs

DEK SONENN, de Roperh er Mason ..... 180 frs

Ces tarifs sont ceux réservés aux membres de B.A.S. Majoration de 33 % pour les libraires et non B.A.S.

S'adresser à Robert MARIE rue Maupertuis, RENNES. C. C. P. Rennes 1244-77.



## PAPIER A LETTRE BRETON

AR SONER vient d'éditer des blocs de papier à lettre portant en exergue le drapeau à bandes noires et blanches.

Le bloc de 50 feuilles, franco : contre 8 timbres à 15 francs.

Sonneurs de bagadou, groupez vos commandes :

10 blocs, franco ..... 1.100 frs

20 blocs, franco ..... 2.000 frs

Passez vos commandes à AR SONER, 34, rue Carnot, LORIENT (Morbihan).



la chaîne  
de nos amis

EVIT HO YEC'HED, GRIT GANT AN HOLEN-MOR HEPKEN !

**COBRASEL**



**SEL FIN**

En boîte de carton de 0 kg. 500

**SEL GROS**

En boîte de carton de 1 kg.

Marque "COBRASEL"

Le Sel Marin Breton  
Lavé, Séché

AN HOLEN-MOR A ZO GWELLOC'H  
EGET AN HOLEN-MAEN

HA MARC'HATMATOC'H EO !

COMPAGNIE BRETONNE DES SELS MARINS DE L'OUEST  
BATZ (Loire-Inférieure) Téléphone 57 Batz

**" STOUVTOUL "**

- PRODUIT D'ENTRETIEN ET D'ETANCHEITE POUR SACS DE BINIOU.
- Contenance 1/4 de litre.
- Prix de vente du bidon : 400 frs, port en sus.

FOURNISSEUR EXCLUSIF :

**Dorig LE VOYER**

Rue B. de la Rogerie

RENNES (Ile-et-Vilaine)

Le Gérant Responsable : Félix MONJARRET  
Editions et Imprimerie de Bretagne, Lorient

C.P.P.P. N° 24062

10<sup>e</sup> ANNEE — N° 101 — Le Numéro : 80 francs

M A E | M A I 1957  
MEZHEVEN | JUIN

**AR SONER**

LA REVUE DU FOLKLORE VIVANT DE BRETAGNE  
ORGANE MENSUEL DE BODADEG AR SONERION



Hervé LE MENN

Président d'Honneur de B. A. S.



## TARIF DE LA PUBLICITE

1 numéro .....	2.000 francs
3 numéros .....	4.000 francs
6 numéros .....	6.000 francs
12 numéros .....	10.000 francs

En vente au C.E.L.I.B.

## Inventaire des Possibilités d'Implantations Industrielles en Bretagne

par Michel PHILIPPONEAU, agrégé de l'Université, docteur ès-Lettres  
Préface de M. Emile ROCHE, président du Conseil Economique

### SOMMAIRE

*1re partie. — Conditions générales de l'industrialisation.*  
Chapitre Ier. — Pourquoi implanter de nouvelles industries en Bretagne.

Chapitre II. — Les possibilités des matières premières.

CHAPITRE III. — Le marché.

Chapitre IV. — La main-d'œuvre.

Chapitre V. — Les conditions techniques des implantations industrielles.

Chapitre VI. — Les avantages fiscaux et financiers.

*2e partie. — Les secteurs régionaux.*

Chapitre Ier. — La Bretagne orientale.

Rennes ; les villes satellites de Rennes (Vitré, Châteaubourg, Montfort-sur-Meu) ; Redon ; Fougères ; Dol ; Saint-Malo ; Dinard ; Dinan ; les bourgs-marchés de Bretagne Orientale.

Chapitre II. — La zone littorale septentrionale.

Saint-Brieuc ; Lamballe ; Guingamp ; les agglomérations du Trégorrois (Lannion, Trébeurden, Paimpol) ; Morlaix.

Chapitre III. — Le secteur littoral occidental.

Landivisiau ; Lesneven ; Landerneau ; Brest ; Châteaulin ; Douarnenez.

Chapitre IV. — Le secteur littoral méridional.

Pont-l'Abbé ; Quimper ; Concarneau ; Quimperlé ; Lorient ; Hennebont ; Auray ; Vannes.

Chapitre V. — La Bretagne Centrale.

Pontivy ; Loudéac ; Ploërmel ; Josselin ; Pluvigner ; Quintin ; Callac ; Carhaix.

Le volume, 170 pages, format 21 x 27 ; 19 figures et cartes ; 16 vues aériennes — 950 francs franco, à verser au C.E.L.I.B. 3, rue du Départ Paris (14<sup>e</sup>) — C. C. P. Rennes 295-41.

10<sup>e</sup> ANNEE — N° 101

M A E | M A I 1957  
MEZHEVEN | J U I N

# AR SONER

ORGANE MENSUEL DE BODADeg AR SONERION

Rédaction - Administration :

Polig MONJARRET

34, Rue Carnot, LORIENT

Tél. 4-52 (Morbihan)

C. C. P. Nantes 1436-15

Directeur : Dorig LE VOYER

Service des ventes et publicités

Robert FAVENNEC

B.P. 3 QUIMPERLE (Finistère)

ABONNEMENTS :

3 mois ..... 180 frs

6 mois ..... 300 frs

Un an ..... 500 frs

Soutien ..... 1.000 frs

Etranger et F.O.M. .... 700 frs

Le Numéro : 50 frs

## Qui ne dit rien consent...

L'extrême espèce d'injustice, c'est que ce qui est injuste soit tenu pour juste. (PLATON).

Le 23 Avril dernier, j'ai adressé à M. le Ministre de l'Education Nationale la lettre que voici :

LORIENT, le 23 AVRIL 1957

Monsieur le Ministre,

Je vous adresse par ce même courrier, sous pli séparé, le Diplôme de Médaille d'Or de la Renaissance Française, qui me fut décerné le 26 avril 1955.

Je n'entends pas conserver ce diplôme, et ce pour les raisons suivantes :  
1<sup>o</sup> Le sabotage organisé ou l'application des Lois que les Parlementaires Bretons ont — au prix de quels efforts ! — réussi à faire promulguer (Loi Deixonne et Plan Breton) sont une preuve que la Bretagne est constamment bajouée et que le Régime Français actuel n'est digne d'aucune confiance.

2<sup>o</sup> L'émigration annuelle de 25.000 Bretons ne semble pas, de ce fait, être sur le point de trouver une solution. Cette émigration est, en effet, la conséquence première du maintien de mon pays en état d'infériorité en ce qui concerne l'industrie et les domaines agricole et maritime. Il m'est pénible de constater que les forces vives de la Bretagne doivent s'expatrier pour ne pas crever de faim.

3<sup>o</sup> Les faveurs spéciales dont jouissent les Bretons en temps de guerre ne semblent pas devoir être étendues équitablement aux autres régions de France. Ces chiffres parlent d'eux-mêmes :

GUERRE 14-18 — BRETAGNE : 240.000 morts (sans compter ceux qui sont décédés des suites de cette guerre), soit :

1 soldat breton sur 14 habitants ;

Total des autres régions de France : 1 soldat sur 28 habitants

Autres pays belligérants : Allemagne : 1 soldat sur 35 habitants.

Grande Bretagne : 1 soldat sur 66 habitants

Italie : 1 soldat sur 79 habitants.

Ce qui revient à dire que la Bretagne a été la première victime de cette guerre.

GUERRE 39-45 — Les prisonniers bretons étaient, proportionnellement deux fois plus nombreux que ceux des autres régions de France.

GUERRE D'ALGERIE — La réponse de M. le Ministre de la Défense Nationale à la question écrite posée par M. le Président Pléven, Président du C.E.L.I.B., est une preuve nouvelle que les Bretons sont les éternels sacrifiés, puisqu'ici encore, ils sont proportionnellement plus nombreux que les autres citoyens français, à se battre dans les djebells.

4<sup>o</sup> La représentation de la Bretagne au Parlement et au Sénat n'est pas établie en fonction de l'importance de la population bretonne, et il est humiliant et révoltant de constater que certains départements du sud de la France sont deux fois mieux représentés, en ce qui concerne le nombre du moins, que les départements bretons.

5°) Les événements d'hier, lundi de Pâques 1957, sont « la dernière goutte qui fait déborder le vase ».

Ce jour-là, comme chaque année depuis 1953, le Souvenir Breton (Unvaniez Koad-Keo) organisait une cérémonie sur les tombes des militants bretons morts pour la Défense des Droits de la Bretagne, dont notamment sur celle de l'abbé Yann-Vari Perrot, Recteur de Scrignac (Finistère), lâchement assassiné par des inconnus le 12 décembre 1943.

Pour la première fois il m'était possible d'assister à cette cérémonie.

Un déploiement inattendu de Forces de Police — près de 150 gendarmes casqués et armés de mousquetons et de mitraillettes — interdisait l'accès du tombeau de l'abbé Perrot aux Pèlerins de ce Lundi de Pâques. Je considère cette utilisation de la Force armée contre des pèlerins en bonne part composés de femmes et d'enfants, comme une atteinte à la Liberté et à l'Honneur des Bretons.

Si je me plais à reconnaître ici la correction et la dignité des représentants des Renseignements Généraux des Côtes-du-Nord et du Finistère, de même que celles des officiers et hommes de la Gendarmerie Nationale, je déplore la présence de représentants de la D.S.T., équipés de caméras avec télé-objektifs dans les cimetières.

Dans un pays qui se dit civilisé, démocrate et épris de Liberté, il ne doit pas être interdit d'aller se recueillir sur des tombes.

D'autre part, la présence de ces forces armées interdisant l'accès du tombeau de l'abbé Perrot a donné à cette cérémonie un caractère politique qu'elle n'avait pas et créé dans l'esprit de mes compatriotes une confusion voulue.

Pour toutes ces raisons, et pour bien d'autres encore qu'il serait trop long d'énumérer ici, j'estime devoir me séparer de cette preuve officielle de ma participation à la Renaissance de la France. Je ne puis, en effet, honnêtement, conserver une distinction accordée par un régime qui foule aux pieds le droit le plus élémentaire de l'Homme : celui d'aller se recueillir sur la tombe d'un ami.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma considération distinguée.

POLIG MONJARRET,

Artisan,

Secrétaire Général de « Bodageg ar Sonerion »,

Rédacteur en Chef d'« Ar Soner »,

Membre de l'International Folk Music Council,

Ex-membre du Conseil d'Administration de la Confédération des Groupes Folkloriques Français,

Ex-Co-Secrétaire de la Fondation Culturelle Bretonne,

Ex-Secrétaire Général de « Kendalc'h ».

..

Cette lettre peut se dispenser de commentaire.

Cependant je tiens à préciser à ceux qui en auraient capté des échos, dénaturant et ma pensée et mes écrits, qu'elle ne fut pas écrite sous le coup de la colère.

Elle ne traduit d'ailleurs qu'imparfaitement l'indignation de ces quelques centaines de pèlerins du Lundi de Pâques 1957.

Malgré le silence complice de la presque totalité de la Presse française ces événements, qui rappellent étrangement ceux de l'occupation nazie, ont transpiré à l'étranger et de nombreuses gazettes de divers pays en ont fait état, et souvent dans des termes assez durs pour le régime.

Le moins qu'on puisse dire c'est qu'il a été perdu là une magnifique occasion de rester tranquille. Mais il est bien tard pour « prévoir » les conséquences directes ou indirectes de tels actes.

Les a-t-on mesurées en haut-lieu comme il convenait ? J'en doute fort.

..

On souffre autant des lois, qu'on souffrait autrefois des crimes. (TACITE).

Au cimetière de Nizon (Finistère), pendant le chant du Libera sur la tombe des frères Tattevin, un policier filmait les pèlerins. Les frères Tattevin, 16 ans et 18 ans, avaient eu les parties coupées, la langue arrachée, les yeux crevés, avant d'être abattus comme des chiens. Leurs parents en pleurs ont-ils apprécié à sa juste valeur cette opération « cinéma » ? J'en doute aussi.

Auguste Boched a été « descendu » alors qu'il priait devant une petite grotte qu'il avait confectionnée de ses mains à l'orée de la Forêt de Duault dont il avait la garde. Emile Boched, officier de marine, fut abattu à la sortie du cimetière où venait d'être inhumé son frère.

Se trouve-t-il à Saint-Servais une seule personne capable d'expliquer ces crimes ? Je suis certain du contraire.

L'abbé Perrot a été tué le dimanche 12 décembre 1943, alors qu'il revenait de la chapelle de Saint-Corentin où il avait célébré la messe. Les absurdités entendues parfois sur le compte de ce saint homme font douter de l'intelligence humaine. Il est aussi ridicule de lui attribuer la paternité de la formation militaire qui porta son nom que d'attribuer par exemple à Nominé celle du Bagad Féminin de Redon !

Quand il n'est pas indispensable de châtier, il est indispensable de ne pas châtier. (A. MAUROIS).

Madame du Guerny, du château de Pengilly (C.-du-N.) fut assassinée dans des conditions que la décence m'oblige à taire. Les sévices atroces qu'elle subit avant d'être abattue rappellent les tortures moyennageuses et les camps de concentration.

Et que dire des assassinats de Christian Le Part, de Rochefort-en-Terre ; de Padellec, de Bubry ; de Paul Gaic, de Plessala ; de l'abbé Lec'hvien, de Quimper-Guézennec ? et de bien d'autres ?...

Il est impossible qu'un homme de lettres qui a pensé librement, ne soit pas persécuté en France. (VOLTAIRE, 1754).

..

De deux choses l'une :

Où ces morts que nous voulions honorer étaient des traîtres et leur châtiement était mérité, auquel cas ils doivent être officiellement flétris et leurs « justiciers » récompensés et décorés.

Où ils ont été abattus « par erreur » (j'aime cet euphémisme) et ils doivent être, non moins officiellement, réhabilités et honorés comme ils le méritent, et leur assassins recherchés et jugés.

En France, on laisse en repos ceux qui mettent le feu et on persécute ceux qui sonnent le tocsin. (CHAMFORT).

Et je parle là en connaissance de cause puisque j'ai moi-même été victime de deux attentats, l'un le 3 novembre 1943 et l'autre au début de mars 1944. Je ne dois la vie qu'à la force de mes poings en ce qui concerne la première tentative, et qu'à une légère erreur de ces prétendus patriotes en ce qui concerne la seconde. (1)

Il est des crimes autorisés par les senatus-consultes et les plébiscites. (SENEQUE).

..

Je ne pense pas que ce soit servir la cause de la Résistance que de vouloir justifier à tout prix les crimes qui ont été commis sous son couvert. De nombreux résistants sincères, et que je connais bien, souhaiteraient qu'une bonne fois soient éclaircis ces mystères qui, loin d'émouvoir la cause pour laquelle ils ont risqué leur vie, et souvent payé très cher, ne font que l'entacher.

Désormais pour un bon nombre de Bretons l'assassinat de l'abbé Perrot apparaîtra comme un acte juste, comme un châtiement mérité.

Désormais aussi pour un bon nombre de Scrignacois les pèlerins qui voudront honorer sa mémoire ne seront que de vulgaires agitateurs politiques, puis de nombreux prêtres, des femmes, des enfants, des jeunes gens — qui n'avaient pas encore dix ans le 12 décembre 1953 ! — ont été refoulés comme de dangereux manifestants par des gendarmes armés !

Quelle est cette gloire qu'on peut trouver au marché ? (CICERON).

Qui donc a pu inspirer de telles mesures ? Quelles raisons ont pu être invoquées pour les justifier ?

Dans ces temps de haine et de mensonge, l'art que l'on a porté à la plus haute perfection est l'art de colonnier ceux que l'on assassine.

(André CHENIER, à l'Assemblée Nationale, 1792).

Cet arrêté du maire de Scrignac interdisant toute cérémonie sur la tombe de l'abbé Perrot est un point de Droit discutable. Il fut cependant fait appel à la Force pour l'appliquer.

En cet an de grâce 1957, comme en d'autres temps pas si éloignés, il est juste de dire que la Force prime le Droit.

Viendra-t-on encore nous parler de Budapest ?

Polig MONJARRET.

(1) Il est bon de noter qu'aucun responsable de la Résistance de la région de Guingamp ne fut au courant de ces deux attentats, et que jamais l'ordre de m'abattre ne fut donné par eux. Du moins l'ont-ils affirmé et rien ne me donne à penser qu'ils ne disent pas la vérité.

Je puis donc croire à une « initiative privée », à un acte isolé, à une basse vengeance...

Mais si j'avois été abattu la Résistance n'aurait-elle pas endossé la responsabilité de ma mort ?... Et de quels méfaits ne m'aurait-on pas accusé à posteriori pour la « justifier » ?

C'est, j'en suis convaincu, le cas des frères Tattevin, des frères Boched, de Madame du Guerny, de l'abbé Perrot et de nombreuses autres victimes de ces temps troublés.

## L'Arrêté du Maire de Scrignac...

M. le Maire de Scrignac pour prendre cet arrêté a invoqué une loi, et de fallacieux prétextes.

Considérant que :

— les formalités légales n'ont pas été remplies et que la manifestation (sic) projetée est de nature à troubler l'ordre public (resic !), le maire de Scrignac arrête :

Art. 1<sup>er</sup>. — Est interdite sur le territoire de la commune de Scrignac, le 22 avril 1957, toute manifestation destinée à commémorer la mort de l'abbé Perrot.

Art. 2. — Est en outre interdite la circulation de tous véhicules sur les voies ci-après désignées :

- Chemin vicinal n° 7 de Scrignac à Kervran ;
- Chemin vicinal n° 5 de la Croix-Rouge à Scrignac par Lanuzon ;
- Chemin rural de Coatquéau à Kermeur ;
- Chemin rural de Kervran à Kermaria.

Art. 3. — La Gendarmerie est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera adressé pour visa, au Sous-Préfet de l'arrondissement.

Fait à SCRIGNAC, le 19 Avril 1957.

Le Maire : COANT.

Vu pour l'exécution :

CHATEAULIN, le 20 Avril 1957

Le Sous-Préfet : (Illisible)

## Où en sommes-nous ?

Depuis plusieurs années nous avons vu le nombre de contradictions dans « Ar Soner » au point de vue technique et voici donc quelques-unes de celles-ci auxquelles j'aimerais connaître la réponse de Dorig et de quelques membres de la Commission technique et d'autres sonneurs. Je pense que ces réponses dans notre journal feraient le profit de tous ceux qui ne savent plus à quel saint se vouer.

— Le binious doit être doux, un écho de la bombarde. Or, nous avons, maintenant, des levriadoù, avec lesquelles il n'est pas commode de fournir un jeu nuancé et de qualité comme bombarde. Il vaut mieux y aller à gros coups de sabots pour se faire entendre et donner l'impression. Je dis bien, de mener le couple — tout au moins avec certains biniaouerien.

En bagad comme en couple, la proportion est pourtant la même. Pourquoi avoir changé donc ? Est-ce que cela en valait la peine ?

Les bourdons écossais : des murmures d'abeilles et on a crié pour avoir des bourdons qui font du bruit alors que Dorig préconise de boucher un ténor pour le jeu en couple. Je pense donc que pour un bagad trois anciens bourdons suffisaient bien.

Ses augmentations de puissance des sons ont exigé des sacs plus grands, des anches plus dures, aux bombardiers qui doivent faire du bruit. Irons-nous aussi loin dans ce sens que l'augmentation de tonnage des bateaux ?

— Pour continuer, le a fallu allonger les bombardes, afin que la clé donne le la bemol du levriad. Où est passé le talent du talabarder de ce côté-là ?

— On nous a changé le doigté des instruments. Nous ne voyons plus les RE et SOL bémol si facile à jouer autrefois. Pourquoi ?

N'était-il point plus logique de partir de l'instrument, pour faire des méthodes.

Le sonneur devant jouer en couple, et il y en a encore, est parfois gêné par les acrobaties de doigté qu'il faut faire. Aussi les fait-il ?

— Je pense que même en se servant des méthodes écossaises on pouvait très bien les adapter au doigté de nos instruments.

Je suis partisan de lutter, et craindre les difficultés au lieu de les contourner.

— La bombarde est plus mise en valeur avec le biniau koz qui a ses richesses qu'avec le biniau braz. Il est plus vite gênant d'entendre un ancien biniau braz qui ne suit pas bien sa bombarde, c'est certain. Mais s'il s'agit d'un biniau de facture récente, c'est une vulgaire cacophonie s'il y a trois notes en désaccord. Et la tradition ?

— J'ai enfin remarqué le changement de timbre de nombre de levriadoù. Ils ne sont pas bretons ce qu'il y a de sûr.

Est-il plus joli d'entendre des notes aigres (SI et LA aigu écossais) que les notes pures dans l'aigu d'un chanter ?

Evolution veut-elle dire Progrès ou Recul ?

— Où en sommes-nous donc ?

R. GRUBER.

Le bagad de Lann-Bihoué est parti le 15 mai pour l'Amérique. Il en reviendra le 18 juillet.





## Commission Technique de B. A. S.

La Commission technique s'est réunie à Rennes le 24 février.

Etaient présents : Emile Allain (Nantes), Dorig Le Voyer, Christian Hudin, Jean L'Helgoualc'h (Rennes), Donatien Laurent (Paris), Ferdy Kerne, Henri Léon, William Pesce (Brest).

S'étaient fait excuser : Polig Monjarret, Albert Hémerly.

De nombreuses questions étaient à l'ordre du jour, mais, étant donné leur importance et le temps limité dont disposait la Commission, une seule d'entre elles a pu être étudiée entièrement : l'organisation du concours annuel à Brest. Le programme des examens de Sonneurs a été également abordé.

### A — Parution des airs du concours

Les airs du Concours, fixés lors de la dernière réunion de la Commission n'ont pas encore paru dans « Ar Soner ». La Commission ne déplore pas ce fait : en effet, les groupes prétendant à une catégorie doivent avoir atteint un niveau technique suffisant pour mériter au point les airs imposés en un temps relativement court. Ceci aura l'avantage d'éviter de voir se présenter des groupes se contentant de les apprendre par cœur, sans en approfondir la technique.

**B — Règlement du concours des Bagadou.** — Le règlement du concours tel qu'il figurait au n° 75 d'« Ar Soner », a été remanié. Le voici tel qu'il sera appliqué au prochain concours de Brest :

1°) **Concurrents :** Sont concurrents uniquement les bagadou constitués, c'est-à-dire les ensembles de binious, bombardes et tambours comprenant un minimum de 6 binious, 6 bombardes, 3 tambours de fond, et un total de 15 à 23 membres.

Chaque sonneur ou batteur ne peut concourir que dans un seul groupe.

### 2°) Catégories :

a) **Adultes :** Il existe 3 catégories parmi lesquelles les groupes sont répartis selon leur valeur.

Les résultats de l'année précédente sont impératifs. Les groupes ne peuvent se présenter que dans les catégories où les a classés le concours de l'année précédente. Toutefois, un groupe sera toujours autorisé à se présenter dans les catégories inférieures.

Si un groupe, classé lors du précédent concours, s'abstient de se présenter, il est automatiquement reclas-

sé en 3<sup>e</sup> catégorie. Toutefois, si cette abstention est motivée, son cas pourra être étudié par la Commission Technique, qui statuera souverainement.

b) **Juniors :** Il existe une catégorie spéciale pour enfants, dans laquelle peuvent concourir, à condition d'en formuler la demande au préalable, les ensembles de sonneurs et batteurs dont l'âge moyen est inférieur à 15 ans, et dont aucun des membres n'a pas dépassé 17 ans. Cette limitation d'âge s'étend aux Moniteurs faisant partie de la formation de concours.

En plus des instruments particuliers aux enfants, ces groupes peuvent concourir avec les mêmes instruments que les Adultes.

### 3°) Classement :

a) **ADULTES :** Les groupes sont classés comme suit :

#### — EN 1<sup>re</sup> CATÉGORIE :

1<sup>er</sup> prix : les groupes ayant obtenu une moyenne d'au moins 17 points sur 20.

2<sup>e</sup> prix : ceux ayant obtenu de 15 à 17 points.

3<sup>e</sup> prix : ceux ayant obtenu de 12 à 15 points.

Les groupes ayant obtenu moins de 10 points sont déclassés en 2<sup>e</sup> catégorie.

Les groupes ayant obtenu moins de 7 points sont déclassés en 3<sup>e</sup> catégorie.

#### — EN 2<sup>e</sup> CATÉGORIE :

Les 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> rubans sont attribués suivant la même moyenne que les prix de 1<sup>re</sup> catégorie.

Les 1<sup>ers</sup> rubans ayant obtenu 17 pts ou plus sont classés en 1<sup>re</sup> catégorie.

Les groupes ayant obtenu moins de 10 points sont rétrogradés en 3<sup>e</sup> catégorie.

#### — EN 3<sup>e</sup> CATÉGORIE :

Les 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> mentions sont attribuées suivant la même moyenne que les prix de 1<sup>re</sup> catégorie.

Les 1<sup>ers</sup> mentions, ayant obtenu 17 points, ou plus, sont classés en 2<sup>e</sup> catégorie.

b) **JUNIORS :** Des 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> mentions sont attribuées suivant les mêmes moyennes qu'en 2<sup>e</sup> catégorie.

c) **DANS TOUTES LES CATÉGORIES** — Adultes et Juniors — une moyenne de 19 donne droit, en plus du titre normal, au titre supplémentaire de « à l'unanimité ».

La note 7 dans l'un des chapitres servant à l'établissement de la moyenne, élimine un groupe du classement de sa catégorie, sans lui faire perdre ses droits à cette catégorie si l'ensemble de ses notes lui permet d'y rester quand même. Un 5, au moins, déclassé un groupe dans la catégorie inférieure, quelles que soient ses autres notes.

d) **GROUPES NON CONCURRENTELS.** — Ces groupes ne sont pas classés et sont considérés comme appartenant à une catégorie inférieure à la 3<sup>e</sup>.

### 4°) Jury.

a) **Composition.** — Le Jury sera composé d'au moins 4 membres, dont un Président. Le Président répartit les chapitres à juger entre les différents jurés, chacun pouvant noter sur un ou plusieurs chapitres.

On pourra admettre dans le Jury des jurés étrangers pour juger les chapitres purement techniques (binious et tambours). Mais en aucun cas, ces jurés ne pourront avoir la majorité.

Un ou plusieurs jurés noteront la présentation : ils délibéreront à part et fourniront au Président du Jury une note sur 30 dans ce chapitre qui sera le seul dans lequel ils pourront juger.

Les autres jurés seront isolés des concurrents et du public depuis le début des épreuves jusqu'à la fin des délibérations.

b) **NOTATION :** Le classement final sera obtenu en faisant la moyenne des notes obtenues sur 20 dans chacun des chapitres suivants : introduction — justesse — sonorité — cadence — binious — bombardes — tambours.

La note de présentation n'interviendra pas dans la moyenne générale. Elle ne pourra servir que pour le

classement (rachat — déclassement). Le Jury ne devra fournir aux concurrents qu'une seule note moyenne sur 20 par chapitre, ainsi que la moyenne générale.

c) **PROCLAMATION DES RÉSULTATS.** — Seul, le Président du Jury est habilité à publier les résultats.

Les décisions du Jury sont souveraines et sans appel.

Le Jury publie, à la suite du classement en prix, rubans et mentions, assorti des notes qui ont permis de les obtenir, le nouveau classement par ordre alphabétique des groupes, par catégorie, en fonction des déclassements et reclassements : ce nouveau classement est valable jusqu'au prochain concours annuel.

Le Jury fournira un commentaire écrit et détaillé du jugement d'après les notes que les jurés auront pu prendre sur tous les groupes.

### C — LE PROGRAMME DES EXAMENS DE SONNEURS.

Ce programme n'a pu être étudié dans son ensemble. Il sera mis à l'ordre du jour de la prochaine réunion, ainsi que les questions n'ayant pu être abordées :

— Moniteurs pour camps d'été.  
— Principes généraux d'adaptation de la musique bretonne à la technique instrumentale.

Le Secrétaire de Séance,  
WILLIAM PESCE.

Peuvent se présenter (catégorie « Senior ») :

en 1<sup>re</sup> catégorie : Rennes, Brest-St-Marc, Nantes, Brest-la Flamme, Quimperlé, La Baule, St-Pol.

en 2<sup>e</sup> catégorie : St-Brieuc, Fougères.

en 3<sup>e</sup> : Tous les autres.

La Commission Technique.

## A PROPOS DU CONCOURS

### — DEUX TITRES, UN AIR.

« Kerhet Bugallon » et « Bale Ar Bastored » sont les deux titres d'un même air. Cet air est imposé pour les triomphes de cette année.

### — ERRATA.

Numéro 100, page 20.

Lire : Bagadou juniors :

2<sup>e</sup> catégorie : même programme que pour la 2<sup>e</sup> catégorie d'adultes.

3<sup>e</sup> catégorie : même programme que pour la 3<sup>e</sup> catégorie d'adultes.

..

Donatien Laurent a été, à la fin du mois d'Avril, victime d'un très grave accident.

Une amélioration de son état s'est manifestée le 11 Mai, date à laquelle il a repris connaissance après 18 jours de coma.

Donatien est en traitement à Nantes, à la clinique St-Damien, rue Mondésir.

Nous lui adressons nos vœux de prompt rétablissement.

AR SONER.

## Le Breton dans les Toponymes

### A. — LES FAITS

Chute du breton parmi les peuples : c'est un fait que l'on commence à reconnaître officiellement et des journaux bretons ou bilingues l'ont découvert et dénoncé.

Rendons hommage à ceux de nos compatriotes « BREZONERGERIEN A GALON » qui s'efforcent par tous les moyens de maintenir et d'étendre l'usage de leur langue ; mais il est évident que celle-ci est sur son déclin.

Pierre Hélias et d'autres l'ont dit : du train où vont les choses, la Bretagne ne sera plus dans cinquante ans qu'une appellation géographique.

Et le sera-t-elle encore ?

### B. — LES CONSEQUENCES

Elles sont fort simples : disparition des témoignages écrits de la langue. Une langue morte ne laisse de témoignages écrits que dans la mesure où elle a été, pendant son existence, langue de civilisation et instrument de culture reconnu par les peuples qui l'ont assimilé.

C'est le cas du latin, (l'une des mieux connues parmi les langues mortes), langue d'une civilisation en expansion, elle a persisté après la chute de Rome, chez les peuples qui en avaient reçu la culture.

Durant des siècles après sa mort, les savants du monde entier l'ont utilisée pour l'exposé de leurs travaux, et à cause de cela les textes originaux des auteurs latins ont été conservés. Morte, en tant que langue parlée, elle vit encore dans les textes liturgiques et sur les monuments anciens et modernes.

Mais le breton : langue d'une civilisation supplantée par les autres, langue dont la valeur culturelle a été niée, sinon combattue, langue qui ne doit sa survie qu'à la tradition orale, de quels témoignages écrits peut-elle se prévaloir ?

Ils sont peu nombreux : les mieux connus sont le BARZAZ BREIZ et BUHEZ AR ZENT.

Ignorés des élites, quand ils ne sont pas méprisés, ils restent à moisir dans un coin de l'armoire de « mamm goz » et un jour, parce qu'ils sont inintelligibles pour eux, les petits-enfants les jettent au feu, ou les donnent au « pilhaouer ».

Un jour, à force de nous entendre parler de la littérature bretonne, les gallicisants nous diront : mais montrez-nous la donc votre littérature !

Qu'aurons-nous à montrer ? : quelques livres modernes, excellents d'ailleurs, mais souvent inaccessibles au peuple.

Mais ce n'est pas cela une littérature !

Une littérature, cela commence dans la nuit du Moyen-Age, et cela s'élève en un tronc puissant, se ramifie, s'étend et fleurit enfin jusqu'à nos jours.

Conséquence inéluctable de la disparition du breton en tant que langue maternelle, la littérature bretonne est, faute de lecteurs, condamnée à mort.

Mais, dira-t-on, il doit bien y avoir des textes anciens, remontant à l'époque féodale, où le breton était langue vivante connue de tous, et, sans doute, la seule connue du peuple. Hélas ! ces textes anciens l'ont défaut pour ainsi dire.

Le Breton, langue jamais enseignée, langue dont la valeur culturelle a constamment été niée et reniée même, tant par ceux qui l'ignoraient, que par ses ressortissants qui en ignoraient la valeur, est demeurée méconnue et par suite mésestimée. Les textes médiévaux, s'ils ont existé, n'ont intéressé personne et sont tombés en poudre.

Quant aux écrits, depuis la Renaissance jusqu'à nos jours, ils ont, en partie, subi et subissent, le sort des premiers.

Cependant, il est un témoignage de la langue, beaucoup plus tenace que les livres, ce sont les toponymes. Les lieux ont, en effet, été nommés par nos ancêtres dans leur langue et les appellations initiales transmises par tradition orale subsistent encore de nos jours.

Les exemples abondent dans le monde entier, de lieux, apparemment dépourvus de sens dans la langue moderne et qui s'expliquent par la langue que parlaient les premiers occupants.

Ne doit-il pas en être de même pour les toponymes bretons.

La réponse est simple : il suffit de regarder les plans et cartes officielles, les écritures et pancartes au long des routes, pour ne voir que des noms déformés et massacrés, jusqu'à en être vidés de leur sens.

Voici quelques exemples :

GOAREM LOCOT au lieu de	GOAREM AL LOGOD ou GWAREM AL LOGOD
KERBIQUET	KERBIKED
LA CROIX VERTE	AR GROAZ-VERR
KERAVICE	KER-A-VIZ
GARCE AR GARO	GARZ AR C'HARO
GARCE AR SAUSSE	GARZ AR SAOZ
ou AR SAUCE	ou AR ZAOZ
GRAS-MARIE	GARZ MARI
LE GARREAU	AR C'HARO
LE NOENNEC	AN OCHENEG
ou LOHENNEC	AN AODIG
LE NOTIC	ou AN ODIG
CHAPELLE DU CRAN	CHAPELLE DU KRANN
MENEZ FRESQUE	MENEZ FRESK
LES TOUSSAINES	AN TOSENN
KER-PUCE	KERPUNS
ou PERPINCÉ	KERZAOZ
KERSAUCE	LANN-KERZU
LANQUERZU	AR SALVER
LA SALLE-VERTE	

et puis il y a encore les innombrables

CROISSANT au lieu de KROAZ-HENT.

Laissons là cette liste absurde, qui pourrait être drôle s'il ne s'agissait de notre langue qui est méconnue, massacrée et tournée en ridicule devant tous !

Prenons garde ! une langue ne meurt pas seulement comme langue parlée, elle peut aussi mourir en tant que langue écrite, et ne laisser que des fragments intelligibles aux savants eux-mêmes, ou totalement faussés.

GARCE AR SAUCE n'était pas une fille qui tournait la sauce, mais GARZ AR ZAOZ c'était la haie de l'anglais.

GRAS-MARIE, n'était pas la grasse Marie, mais GARZ-MARIE : la haie de Marie.

Aucun VICE ne se pratiquait à KERAVICE, car KER-A-VIZ est un village orienté au Nord-Est.

A l'heure où le ministre autorise l'enseignement de notre langue, nous devons, moins que jamais, laisser dénaturer nos lieux par des fautes d'orthographe, qui, à la longue, rendent ces noms inintelligibles pour les bretonnants eux-mêmes. Ou alors, qu'on les remplace tous par des noms français, c'est plus simple, tout le monde comprendra et l'on ne fera plus de fautes.

### C. — LES REMEDES

Nous n'en voyons qu'un seul efficace : l'inscription des toponymes bretons en faisant usage des règles d'orthographe de la langue bretonne.

En effet, ainsi que nous l'avons dit plus haut, de telles déformations ne viennent pas seulement de l'ignorance de la langue, mais aussi de la conviction sincère (et fautive) que le breton n'est qu'un idiome sans règles précises et sans écriture.

Nous connaissons des gens instruits (gallicisants ou même bretonnants), que nous avons frappé de stupeur en leur apprenant qu'ils pouvaient trouver en librairie, grammaires et dictionnaires bretons.

Dès lors il ne faut pas s'étonner que les gens écrivent n'importe comment, ou en faisant usage de principes d'orthographe, qui ne sont valables que pour la langue française.

### D. — OBJECTION

Plusieurs objections nous ont été faites.

1° La Bretagne étant située en France, les toponymes doivent pouvoir être lus par tout « français moyen », vous ne pouvez donc pas transcrire les toponymes bretons à l'état brut ; il faut les « franciser ».

— Réponse : Il est inutile de « franciser » les noms de lieux pour les rendre lisibles aux français, puisque par une chance inespérée l'écriture du breton est phonétique, ou presque, et que la prononciation étant très proche de l'écriture, n'importe quel Européen connaissant l'alphabet romain pourra les lire aisément et les prononcer.

De plus, il y a une façon intelligente de franciser contre laquelle nous ne nous élevons pas.

Exemple : KOAD peut être francisé en COAT.

Mais franciser KROAZ-HENT en CROISSANT, est absurde, car il s'agit d'un croisement de route et non d'un croissant... de lune !

Enfin, nous considérons qu'il est aussi simple de noter les noms bretons en breton, car seul le dictionnaire breton en donne l'orthographe.

2° En rectifiant les toponymes, vous risquez une erreur d'interprétation et vous déformez définitivement le toponyme. Pensez aux savants qui recherchent l'étymologie d'un lieu dit et que vous aurez induits en erreur.

— Réponse : D'abord il n'est pas question de rectifier la graphie d'un nom dont le sens est inconnu, mais seulement de corriger les fautes d'orthographe. Cela se fait d'office pour un lieu dit français.

Le Bois-Vert ne s'écrit pas BOA-VAIR !

Le problème est le même, et devient plus grave pour le breton, langue non enseignée, car à partir du moment où un nom mal écrit s'étale sur une pancarte officielle, le peuple s'imaginerait que la graphie est également officielle, et la déformation prend racine.

3° Toutes les règles orthographiques sont artificielles, l'essentiel est que tous puissent lire et prononcer correctement. Donc, il importe de conserver une certaine souplesse et de faire à l'orthographe française quelques concessions.

— Réponse : Nous ne voulons pas montrer un purisme exagéré et nous reconnaissons qu'il est possible de « franciser » sans dénaturer les toponymes, ainsi :

KERBELLEC	au lieu de	KERBELEG
LANNEC	—	LANNEG
LOCMARIA	—	LOKMARIA
CASTEL	—	KASTELL
		etc..

Mais que dire de KERPUCE, village où il n'y a pas plus de puces qu'ailleurs, mais un puits (PUNS)

LE CARREAU qui n'a rien de commun avec celui des halles, mais qui concerne le CERF, (KARO ou KARV).

LES TOUSSAINES qui n'ont rien de commun avec la TOUSSAINT, mais se rapporte au sommet d'une colline, (TOSENN) et qui de plus est un singulier, alors pourquoi LES ? ? etc..

4° Il y a peut-être dans certains cas des confusions absurdes avec le français ; mais l'on ne saurait appliquer les conventions orthographiques bretonnes aux lieudits, pour les raisons suivantes :

a) L'alphabet breton ne comporte ni C ni Q  
b) La lettre G a toujours le son sur en breton, alors qu'elle a le son doux en français devant les voyelles e et i.

Vous ne pouvez donc pas modifier les nombreux

COSQUER	en	KOZKER
PENQUER	—	PENNKER
QUINQUIS	—	KENKIZ
QUEAU	—	KEO ou KEV

Vous ne pouvez non plus écrire les si fréquents

GUERNEVEZ	Comme	AR GERNEVEZ	
GUBODET	—	AR GEODED	
GUERGUEOT	—	AR GERGEOT,	etc...
GUERGUENOU	—		

Car l'on ne tarderait pas à entendre prononcer :

AR JERNEVEZ	
AR JEODED	
AR JERJEOT	etc...

Réponse A : Nous estimons que l'on peut et que l'on doit écrire :

KOZKER	
PENNKER	
KENKIZ	etc...

sans aucun inconvénient ni pour les bretonnants, ni pour les francisants, Et à ceux qui objectent que COSQUER et PENQUER est très facile à lire et prononcer pour un francisant, nous répondront que le francisant qui sait réellement lire sa langue devrait lire :

COSQUE
PANQUE

Car en français QUER se prononce QUE

Exemple : MANQUER
TRONQUER

en somme tous les infinitifs en QUER ! !

Quant à PEN, il doit se prononcer PAN

Exemple : la PENTE
le PENDU (au gibet)

Respectons aussi la langue française.

Il nous semble que la graphie bretonne, non équivoque est bien préférable.

— Réponse B : Evidemment, si nous écrivions

AR GERNEVEZ
AR GEODED

la prononciation pourrait s'en trouver altérée, mais pourquoi ne pas éviter l'écueil en écrivant sans article :

KERNEVEZ
KEODED

Un peu de bon sens et de bonne volonté arrange tout. Descartes nous dit que le bon sens est la chose du monde la mieux partagée. C'est vrai pour les Français en général, et pour les Bretons qui sont « LEUN A SKIANT VAT ». Mais il y a encore le problème des noms

Comme	AR GERGEOT
	AR GERGENNOU

Et bien, nous les écrivons sans article, comme suit :

KERGHEOT
KERGHENNOU

en durcissant le G avec un H comme cela se fait en français dans des noms comme ENGHIEU LES BAINS.

Mais est-ce bien nécessaire ?

Le français moyen n'est-il pas fait à l'idée du G dur devant E et I par sa connaissance de l'anglais usuel :

SCRIPT GIRL
GIVE ME
TO GET, etc...

Ne prenons pas les gens pour des imbéciles « an dud n'int ket ken sot ». En résumé, nous estimons que les noms de lieux doivent être écrits avec l'orthographe de la langue dont ils proviennent.

Cela se fait bien pour d'autres langues (pourtant étrangères).

Il y a à Paris une rue WASHINGTON
un square YORKTOWN
une avenue de NEW-YORK
une station de SOLFERRINO
et de CAMPO-FORMIO

Nul n'a eu l'idée d'écrire :

OUACHINGNETONE
YORQUETAOUNE
NOUILLORQUE
SOLFERRINEAU, etc..

sous le fallacieux prétexte qu'un français ne doit pas être choqué par une graphie d'aspect étranger ou rébarbatif.

Alors pourquoi cette exception pour le breton, (langue non étrangère) et dont l'aspect n'est nullement rébarbatif lorsqu'il est écrit correctement.

Enfin, dernière objection, et cette fois de la part de nos amis les plus convaincus :

Toutes ces dénaturations lamentables de nos noms de lieux, viennent de la méconnaissance de notre langue par les élites, et de la mauvaise volonté due à l'ignorance crasse : vous perdez votre temps. « Netra d'ober gant ar c'hallaoued » (rien à faire avec les Français).

Et combien de fois avons-nous entendu cette réflexion de dépit :

« NETRA D'OVER GANT AR C'HALLAOUED »

(Les Français nient notre culture, et ne peuvent pas comprendre une culture qui ne soit pas la leur). Cela est peut-être vrai parfois pour ceux d'entre eux qui sont aveuglés par le bandeau d'une culture exclusivement greco-latine. Mais les autres ! Et d'abord a-t-on essayé de leur expliquer. Croyez-vous qu'un individu initié aux déclinaisons latines soit obligatoirement incapable de comprendre ce que sont les mutations ?

Il ne peut être question d'apprendre le breton à tout le monde.

Nous voyons cependant les moins doués d'entre nous écrire correctement les mots de l'anglais usuel.

WHISKY — LAVATORY — EXIT — MEETING — CROSS-COUNTRY — LIBERTY-SHIP — SPEAK ENGLISH — NO SMOKING — AND SO ONE... tout simplement parce qu'ils ont eu des notions sommaires mais suffisantes et entretenues de plus par tous les écrits, journaux, magazines, écriteaux, publicités de toutes sortes.

Si l'on commençait par écrire correctement le breton sur les plaques indicatrices, le peuple ne serait pas long à s'initier.

En résumé, si l'on ne prend pas au plus tôt des dispositions efficaces, nous allons rapidement vers une défiguration du pays breton par le truchement d'une toponymie à base de



COSQUER  
PENQUER  
QUELIN  
QUERNEAU  
QUENEGUE  
QUEAU  
QUENEQUELAIN

et le breton sera alors vraiment « liquidé » condamné à n'avoir jamais existé.  
Si les hiéroglyphes égyptiens ont pu être déchiffrés après tant de siècles, c'est qu'ils sont intacts.

Quel champollion du siècle à venir pourra jamais reconnaître un nom breton dans :

COSQUER qui fait penser à COQUE  
QUERNEAU (QUE, semble latin — EAU : terminaison française  
LE VILIN ?  
LE VALY ?  
CRECHE AR GORRET  
LES TOUSSAINES  
LE CROISSANT  
QUINQUIS qui ressemble à QUINQUES

évidemment, si l'on écrit

KOZKER (vieille ville)  
KERNEO (ville neuve)  
AR VILIN (le moulin)  
AR VALI (le boulevard).

tout s'explique.

Mais comment imaginer seulement la graphie bretonne correcte si nous laissons liquider les derniers témoins qui en subsistent.

Que l'on ne nous objecte plus que l'orthographe bretonne tromperait les savants : nous sommes bien persuadés du contraire.

KOZKER est breton sans équivoque, tandis que COSQUER, d'aspect français, est d'autant plus ambigu, que ceux qui l'écrivent ainsi, écrivent également KERGOZ comme si KER et QUER étaient deux mots différents.

Et pourtant KERGOZ et KOZKER sont synonymes.  
Même remarque à propos de PENNER qui l'on francise en PENQUER alors que l'on écrit KERBENN, comme si ces mots étaient d'origine totalement différente !

En résumé, nous constatons que si quelques toponymes ont pu être francisés sans être dénaturés, la plus grande partie d'entre eux sont complètement vidés de leur sens.

De là ces noms qui n'ont plus aucun sens, même pour les spécialistes de la toponymie, les plus avertis.

Or, tous ces noms avaient un sens précis autrefois, et s'il est impossible de le retrouver, c'est qu'ils ont été dénaturés par l'emploi abusif d'un système orthographique inadéquat.

Autant écrire de l'arabe avec des idéogrammes chinois !

## E. — MOYENS

Le moyen qui nous semble le plus efficace serait de former une sorte de commission chargée de veiller à l'inscription correcte du breton sur les pancartes et autres panneaux officiels.

a) Cette commission pourrait prendre le nom de Commission de sauvegarde du breton dans la notation des lieux dits.

Elle se composerait, en premier lieu, de personnes ayant une connaissance approfondie du breton écrit et parlé, aussi nombreuses que possible.

Elle devrait, en second lieu, recevoir un certain nombre d'intellectuels « francisants » car il s'agit avant toute chose, de faire connaître à tous l'orthographe des noms bretons que nous réclamons. Car nous le répétons, les langues latines et celtiques ne sont pas inconciliables, elles ne sont pas sans rapports ; le français et le breton ont des racines communes.

Le breton n'est pas une langue « imperméable » à tout gallicisant.

Nous devons le faire connaître.

b) La Commission donnerait son avis aux municipalités et autres services publics, chaque fois qu'il serait question de poser un écriteau ou de remplacer une ancienne pancarte signalant un lieudit ou un site ayant un nom breton.

c) Afin de se faire connaître et de faire connaître l'objet dont elle s'occupe, la Commission pourrait éditer un petit fascicule, résumant les particularités essentielles de la langue.

LE VILAIN  
LE VALY  
TOULANAY  
CRECHE AR GORRET  
LES TOUSSAINES  
LE CROISSANT  
LE QUINQUIS, etc...

Alphabet  
Articles  
Mutations

et leur incidence dans la formation d'un toponyme.  
Enfin ce fascicule comporterait un lexique des principaux préfixes, adjectifs et suffixes que l'on rencontre dans les lieudits. Car en breton comme dans la plupart des langues, ce sont les mêmes racines qui reviennent sans cesse avec des adjectifs et suffixes différents, qui en font varier le sens à l'infini.

Lorsque cette Commission sera constituée, elle aura, soyons-en sûrs, l'agrément du Touring-Club de France (et sans doute d'organisations analogues). Car, en vérité, nous savons que les touristes sont fort déçus de traverser la Bretagne sans lire de noms bretons, sinon ces horreurs que nous avons signalées.

A l'heure où nous nous efforçons d'obtenir des Pouvoirs Publics qu'ils se préoccupent de l'orthographe du breton, il convient de signaler qu'une importante maison de commerce (entreprise privée) donne résolument le bon exemple et rédige sa publicité au long des routes dans un breton des plus purs :

DILHAT LABOUR, AR RE WELLA.

Puisse cet exemple porter ses fruits.  
En attendant, félicitons les services publicitaires de la Maison « Mont St-Michel » pour son érudition et son « brezoneg eus an dibab ».

Les paroles s'envolent, mais les écrits demeurent. Nous croyons avoir constaté que cette propagande a déjà produit son effet bénéfique.

Soyons sûrs que le jour où l'on lira sur les pancartes, les noms de nos villages, chapelles, calvaires et autres sites bretons, correctement écrits, notre breton sera comme les vêtements Mont St-Michel : NEVEZ BEPRED

## F. — CHAMP D'ACTION DE LA COMMISSION

Certains esprits s'inquiètent déjà de notre action future, et nous prient de considérer que ces

GARCE — KERBIQUET — QUINQUIS et les innombrables CROISSANT ne sont pas les fruits amers d'une francisation inopportune, mais au contraire, les témoins du breton le plus pur, tel qu'il s'écrivait aux environs des 15<sup>e</sup> et 16<sup>e</sup> siècles et seraient donc à respecter.

Nous précisons alors que la Commission excluera en principe de ses travaux, les toponymes qui ont déjà conquis leur place au dictionnaire des communes, ou qui sont déjà inscrits depuis longtemps sur des plaques de rues, places, etc...

La Commission entend ne s'occuper dans un avenir proche que :

- Des toponymes anciens, mais auparavant peu connus et qui étant nommés tous les jours dans la langue moderne, doivent évidemment être transcrits dans la même langue.
- Des toponymes nouveaux.

Il s'en forme tous les ans : croisements de routes nouvelles, quartiers neufs, etc...

Par un malheureux hasard, ce sont toujours des CROISSANT, des PENQUER et des CRECHALAN que l'on voit apparaître sur les nouvelles plaques.

Le Père Maunoir n'y est pour rien... Doue d'e bardono ! Il y a donc « francisation » inopportune.

J.-P. BOUCHER,  
Ingénieur géomètre topographe E.T.P.

## M. André LE TROQUER

Président de l'Assemblée Nationale.

accepte la Présidence de la Journée de la Langue Bretonne 1957

Depuis 1952, une collecte annuelle, en faveur de l'enseignement de la langue bretonne, a lieu dans les rues des cinq départements bretons, avec l'autorisation de Monsieur le Ministre de l'Intérieur et des Préfets des départements intéressés.

Cette année, cette collecte qui consiste en une vente d'insignes, aura lieu le jeudi de l'Ascension 30 Mai.

Un Haut-Comité de Patronage de cette journée a été créé et comprend un nombre impressionnant de personnalités de tous horizons (politiques, religieux, militaires, savants).

La Présidence de ce Haut-Comité Régional est assurée par M. André LE TROQUER, Président de l'Assemblée Nationale, Député de la Seine.

## Les Dinannais précurseurs du Fédéralisme

Au moment où l'actualité nous porte à envisager des solutions politiques fédérales et que de larges mesures de décentralisation sont souhaitées et réclamées dans tous les domaines, peut-être serait-il bon de jeter un coup d'œil en arrière et de revenir à l'histoire de notre bon vieux duché. Il semble symboliser toutes les villes de Bretagne, Dinan fait alors figure de bastion avancé et s'oppose au pouvoir central de Paris. C'est à ce sujet que, dans son livre intitulé « Dinan et ses environs » édité en 1857, Luigi Odorici, Conservateur de la bibliothèque nous relate les événements suivants :

« La Bretagne tout entière, attachée à ses libertés et à ses franchises, et voyant son parlement menacé, se réveille une dernière fois, en 1788, à l'appel du courageux Comte de Botherel, procureur-général, syndic des Etats (dont la devise comme il le disait lui-même, serait toujours celle de la Bretagne qu'il défendait en ce moment suprême, *Potius mori quam Fœdari*), e t protesta de toute son énergie contre le projet par lequel on demandait la suppression de tous les Parlements, et leur remplacement par Assemblée dite Nationale et unique pour toute la France.

Voici la protestation que Dinan adressa au Roi en cette occasion (22 juillet 1788) :

« La Communauté de ville de Dinan a, d'une voix unanime, déclaré adhérer aux représentations de la commission intermédiaires et à celle qu'elle pourra faire tant pour le maintien des droits, franchises et privilèges de cette province, que pour opérer le rétablissement du Parlement ».

Au commencement de 1791, on se décida à fermer les couvents à Dinan ; le découragement gagnait tout le monde. Le torrent courait sur une pente trop rapide ; il venait de Paris, il grondait trop haut pour qu'on pût l'arrêter.

Aux derniers mois de 1792, quelques communes s'insurgent, la prison de Dinan se remplit, les deux églises paroissiales deviennent deux casernes, La Montagne s'élève au milieu de la place Saint-Sauveur, l'émigration s'effectue et la guerre comble la mesure des misères publiques.

En 1793, pendant que le club installé dans l'église des Jacobins, où il avait dressé un « otelle » à la patrie, se livrait à ses saturnales, et se chauffait avec les boiserie des autels, un bataillon de Girondins, proscrit du Finistère, arriva à Dinan, où il fut reçu avec fraternité. Dans cette même année, 93 !!! par suite de dénonciations, plusieurs administrateurs et entr'autres le président ou gouverneur du district, M. Charles Néel, accusé de pactiser avec les ennemis de la République, et de s'opposer à ce qu'on JACOBINISA les habitants de Dinan, fut mis en état d'arrestation.

Voici la pièce originale, signée du proconsul Le Carpentier lui-même :

« Nous Représentant du peuple délégué par la Convention Nationale dans le département de la Manche et autres environnants,

En exécution de notre arrêté No 826 émané à la suite de la proclamation par nous adressée aux citoyens de la commune et district de Dinan ;

« Et d'après les informations à nous transmises desquelles il résulte que le 18 de ce mois, plusieurs individus se sont permis d'entrer de leur propre autorité dans la maison d'arrêt de la ville de Dinan, au mépris de la loi et malgré les représentations du concierge ; que là ils ont fait un dîner splendide avec les détenus, et que s'étant rendus ensuite à la société populaire, ils ont cherché à attendre les citoyens sur le sort de ces mêmes détenus dont ils ont promis la délivrance, ainsi que l'arrestation des sans-culottes nommés par la représentation nationale, en remplacement des fonctionnaires infidèles ;

« Considérant que le citoyen Gouverneur chargé de mission par le Comité de salut public depuis le mois de septembre dernier (vieux stile) était, ainsi que le citoyen Corbigny, Commissaire du conseil exécutif, actuellement rappelé à Paris, à la tête des individus qui se sont permis non seulement de violer la loi par leur entrée illicite dans la maison d'arrêt de Dinan, mais encore de provoquer avec un parti coupable, la défaveur du peuple sur les opérations légales de l'un de ses représentants ;

« Considérant que la mission des citoyens Gouverneur et Corbigny était absolument étrangère aux mesures de sûreté générale ; que d'ailleurs dans aucun temps et surtout dans un gouvernement révolutionnaire qui a rigoureusement déterminé les limites de chaque fonction, il n'appartient à aucun agent subalterne de s'immiscer dans les opérations des Représentants du peuple, et moins encore de les décréditer ;

« Considérant qu'indépendamment de ces délits les citoyens Corbigny et Gouverneur se sont constitués ouvertement les protecteurs et les coryphées des modérés et des fédéralistes de Dinan et que dans plus d'une occasion ils ont

cherché à compromettre et même à rivaliser la représentation nationale, ainsi que du tout nous avons les preuves acquises ;

« Arrêtons que le citoyen Gouverneur sera sur le champ mis en état d'arrestation et gardé chez lui sous bonne et sûre garde, jusqu'à nouvel ordre, et que les scellés seront en même temps apposés sur tous ses papiers par le Comité de Surveillance de Dinan après examen et procès-verbal ; de laquelle opération il nous sera aussitôt rendu compte par ledit Comité.

« Et quant au citoyen Corbigny, attendu qu'il est retourné à Paris, copie du présent et les pièces jointes seront envoyées au Comité de salut public pour être par lui statué ce qu'il appartiendra.

« Chargeons les administrateurs du District de veiller à la prompte et sûre exécution du présent, à l'effet de quoi ils requerront en tant que de besoin le Commandant de la gendarmerie nationale à Dinan.

« Port-Malo, le 14 Germinal, l'an 2<sup>e</sup> de la République.

LE CARPENTIER. »

Tel était alors l'état d'esprit des habitants de Dinan qui entrevoyaient peut-être qu'un tel régime centralisé et une telle constitution pouvaient aller très loin, et leur enlever ces droits qu'ils voulaient conserver et auxquels tous les Bretons étaient profondément attachés.

A notre époque alors qu'un courant d'idées fédéralistes est lancé dans le monde, il ne tient qu'à nous de le faire nôtre, de savoir l'exploiter et de retrouver ainsi ce que nous avons perdu — A nous de faire parler l'avenir.

TOG DU.

## Grand Prix Littéraire de Langue Bretonne (PRIX JAKEZ RIOU)

La « Fondation Culturelle Bretonne » décerne tous les ans, comme on le sait un prix littéraire pour une œuvre écrite en breton armoricain et qui procède d'une inspiration originale, à l'exclusion de toutes traductions ou adaptations d'œuvres françaises ou étrangères.

Cette année les œuvres présentées pour le concours devront parvenir, en quatre exemplaires, à la « Fondation Culturelle Bretonne », Boîte Postale 17, Brest. Le dernier délai des dépôts est fixé au 1er juin.

En raison du 20<sup>e</sup> anniversaire de la mort du poète Jakez Riou, le prix de cette année portera son nom et sera décerné indifféremment à une pièce de théâtre, une œuvre en vers, une nouvelle ou un ensemble de nouvelles, un roman éventuellement à un essai.

Les écrivains qui concourent pour le prix doivent accorder une option pour la publication de leur œuvre à la F.C.B., sans que celle-ci soit tenue de procéder à cette publication, qui, en tout état de cause, interviendrait dans l'orthographe universitaire.

Le montant du Grand Prix Littéraire de langue bretonne est fixé à CINQUANTE MILE FRANCS (50.000).



## hor familh VRAS



GANEDIGEZH (Naissance). — Yann LE GOAS — Fennegvrenn-Bariz — hog e wreg e za leouen de gemen deoc'h ganedigezh o merc'h GWENOLA.  
E Douarnenez — Sul ar Bleuniou 1927

Yves et Maryvonne Gloaguen ont la joie de vous annoncer la naissance de leur petit frère TANGUY.  
Port de Concarneau, le mars 1927.

M. et Mme Hervé Le Meur (Kevrenn C'hizig) ont la joie de vous annoncer la naissance de leur fils POL.  
Ergué-Armel, le 25 mars 1927.

DIMEZI (Mariages)  
Mlle Michelle Potier et M. Jean Stéphan ont été unis en l'Eglise Saint-Gildas d'Auray, le 23 avril 1927.

Mlle Alix Rudin et M. Joseph Pilpré ont été unis, en l'Eglise Saint-Laurent de B'ennes, le 25 avril 1927.

Mme Joffré et notre ami et collaborateur Job Joffré sont heureux de vous faire part du mariage de leur fille Josette, avec M. Maurice Chesnaller, en l'Eglise Saint-Gildas d'Auray, le 25 avril 1927.

« Ar Soner » leur présente ses meilleurs vœux de bonheur.

## A propos de la "Grammatica Celtica"

A propos des airs de la « Grammatica Celtica », Donatien Laurent m'écrit : « Je viens de recevoir « Ar Soner » et j'y vois ton article sur les airs bretons de la « Grammatica Celtica » de l'abbé Dumoulin. J'avais de mon côté cherché à en savoir plus long sur l'auteur faute de pouvoir consulter sa grammaire. Voilà ce que j'ai pu trouver :

L'abbé Alain Dumoulin est né en 1741 à Lanvéoc dans la presqu'île de Crozon. Il fut professeur à Plouguernevel et recteur d'Ergué-Gabéric avant d'émigrer à Prague au moment de la révolution. A son retour sous le Concordat il revint à Ergué-Gabéric puis fut nommé chanoine honoraire, curé de la cathédrale de Quimper et enfin vicaire général. Il est mort à Quimper en mai 1811.

L'air du troisième cantique est bien connu. Il est encore chanté dans tout le Finistère sous les paroles mêmes que donne l'abbé Dumoulin. Il a été publié par l'abbé Henry dans son recueil de cantiques en 1842 et c'est l'air de la chanson des laboureurs qui se trouve dans le « Barzaz Breiz ».

Pour ceux désireux d'en connaître plus long sur l'abbé Dumoulin et son ouvrage j'indique qu'un article a été consacré à ce sujet par Loth dans les « Annales de Bretagne » (1892-93, p. 727).

J'indique aussi que j'ai enregistré pour « Mouez Breiz » l'un des deux airs profanes contenus dans la « Grammatica Celtica ». Il s'agit de celui dont les paroles commencent ainsi : « *Ur vag nepes a 20 invaïtet* ».

E. A.

M. Loisel a mal compris plusieurs vers de la première strophe de la « Chanson profane ». Il faut lire en breton :

- 1 Diouzh ar mintin  
E vez kent trist ma min  
Ken n'am ket bet ur banne gwin  
D' am lakaat da c'hoarzhin.
- 5 Neuze (é) skoar ma feultrin  
En ur c'hwalen pint ha chopin.  
Tostet d'ar robin  
Degaset din  
Ar jus eus ar resin
- 10 (A) c'hellse gwellaat din.  
Bezañ (a) c'hellfe ma rivin  
Mes me garo ar gwin.

En français :

- 1 Au matin  
Ma mie est triste d'abord,  
Tant que je n'ai pas eu une goutte de vin  
Pour me faire rire.
- 5 Alors je frappe ma poitrine  
En répandant pinte et chopine.  
Tout près du tire-vin,  
Apportez-moi  
Le jus du Raisin
- 10 Qui pourrait me guérir.  
Il pourrait être ma ruine  
Mais j'aimerais (quand même) le vin.

Le texte est de Haute-Cornouaille comme le montre l'infinitif en —en de c'hwalen (v. 6). Ce texte est bien connu en vannetais (hoalein) et en gallois (chwaler).

Il était bien inutile de supposer que le texte contenait des fautes de grammaire comme s'il fallait voir le verbe *pediñ* au troisième vers. Au contraire, il est très correct : l'emploi de la forme d'habitude du verbe *avoir* suivant la forme d'habitude du verbe *être*.

Il n'y a aucune raison de ne pas prendre robin (v. 7) dans son sens normal de robinet de barrique.

(A) c'hellse (v. 10), a encore le conditionnel irréel en —se comme en moyen-breton et en vannetais (KLT moderne —je).

A. J. RAUDE.

## LE MONUMENT DE NOMINOÉ Premier Roi de Bretagne SERA PAYÉ

Depuis son érection à Bains-sur-Oust, en juin 1952, le monument du Fondateur de l'Unité Bretonne est resté impayé.

Les factures suivantes, dont certaines sont entre les mains de services contentieux, sont à régler :

M. Derrien (L'Hopital-Camfrout) fournisseur du bloc de granit .....	190.000 fr.
M. Beggi (Quimper) sculpteur du monument .....	300.000 fr.
Les Imprimeurs Réunis (Quimper) fournisseurs de divers papiers au Comité des « Amis de Nominé » .....	22.000 fr.
Autres factures (transport du monument de Quimper à Bains, frais divers), environ .....	50.000 fr.
	<b>562.000 fr.</b>

Un premier acompte de 20.000 frs a été versé au service contentieux de M. Beggi. Mais nous sommes encore loin du compte.

Si chaque Société Bretonne (groupe folklorique de Bretagne ou Amicale de Bretons émigrés) acceptait de souscrire une somme de 2 à 5.000 frs, si chaque membre de groupe folklorique versait 100 frs, cette affaire, en suspens depuis cinq ans, serait liquidée en quelques jours.

Dans un groupe folklorique de Bretons émigrés une jeune fille a pris l'initiative de collecter elle-même les souscriptions de ses camarades ; elle m'écrit : « chacun donne selon ses moyens, 50 frs, 100 frs, j'ai même eu un billet de 500 frs !... »

C'est là une initiative excellente, et combien plus efficace que tous les appels lancés dans les revues et journaux bretons, appels qui restent trop souvent sans écho.

Combien de groupes folkloriques, d'associations culturelles, d'Amicales de Bretons émigrés, suivront cet exemple ? Je veux espérer que nul ne voudra s'abstenir.

NOMINOÉ, appelé le « Père de la Patrie », créateur de la Bretagne dans ses limites actuelles, après la célèbre bataille de Ballon en 948, a attendu onze siècles pour être glorifié comme il le méritait.

Et la Bretagne ne serait pas capable de lui payer une statue ? C'est impensable !

Qu'est-ce que 5.000 frs sur un budget de société ? Quel membre d'association Bretonne n'accepterait de se priver d'un paquet de cigarettes ou d'un apéritif pour payer ce monument ?

L'Entente Culturelle Bretonne est la première association à avoir compris l'importance de cette affaire, et son trésorier, M. Jacques Damou, a versé aussitôt au Comité de Liquidation une somme de dix mille francs. Que l'E.C.B. en soit ici remerciée, et que son geste généreux serve d'exemple.

Souscrivez...

Polig MONJARRET.

### POUR PAYER LE MONUMENT DE NOMINOÉ

TOTAL précédent .....	4.300
Comtesse de Rohan-Chabot .....	5.000
Louis Batharel, Paris .....	300
Claude Petton, Erquy .....	350
Ar Soner .....	5.000
Entente Culturelle Bretonne .....	10.000

Abbé Robert, Dinard .....	500
William Pense, Brest .....	1.000
Abbé Job Fouichet, Lanvégen .....	300
Abbé Le Liboux, Lanvégen .....	300
E. B. Lorient .....	1.000
Y. Nicol, Lorient .....	1.000
A. Hamery, Lorient .....	1.000
	<b>20.100</b>

Adressez les fonds à Pol MONJARRET,  
Trésorier Comité Nominé, 34, rue Carnot,  
LORIENT, C. P. RENNES 249-02.



## KOUN BREIZH

PENNTIERN, *Présidence d'Honneur de Droit Historique*. (Cette présidence suprême est réservée à un grand nom breton de notre Histoire nationale).

POELGOR AL LEVIEREZH, *Conseil Directeur*.

Pennsturiour (Président) : Rafig TULLOU, Sculpteur breton, à Rennes, auteur du monument du Roi Nominô à Bains-sur-Oust.

Amaezhour (Secrétaire) : Jean OLLIVIER, Commis administratif, Rennes.

Armezhour (Trésorier) : Raymond JEGADEN, Comptable, Rennes.

Deleuriad (Délégué général) : Baron Armel de WISMES, Chevalier de l'Ordre souverain et militaire de Malte, Ecrivain et Peintre de marine, Nantes.

Kannad ar Bruderezh (Délégué à la Propagande) : Vicomte Alain Ch. BIDARD DE LA VILLETANET, Nantes.

Aluzennour Meur (Grand Aumônier) : Très Révérendissime Père Dom Alexis PRESSE, Abbaye de Boquen, par Plénée-Jugon (C.-du-N.).

Pour la correspondance concernant KOUN BREIZH (Souvenir Breton), écrire à M. R. TULLOU, 3, rue de Clisson, Rennes.

Pour les envois de fonds, verser au nom de : M. Raymond JEGADEN, 78 bis, boulevard Emile-Combes, Rennes. C.C.P. n° 966-34 Rennes.

Le « Koun Breizh » organise à Saint-Aubin du Cormier (I.-et-V.), le 30 juin 1957, une cérémonie commémorative de la défaite des armées bretonnes en 1488.

(Communiqué).

## HERVÉ LE MENN

Président d'Honneur de B. A. S.

Hervé Le Menn n'est un inconnu pour aucun sonneur. Il est le véritable premier pionnier de la renaissance de notre musique nationale.

Né à Saint-Guénolé en 1899, Hervé Le Menn était le onzième enfant d'une famille de cultivateurs. Il alla à l'école jusqu'à l'âge de 17 ans puis aida son père à la ferme. Quatre de ses frères firent la guerre de 14-18 et lui-même fut mobilisé en mars 1918.

Quand il revint à la ferme trois années plus tard, il se décida à apprendre le métier d'électricien. Après avoir travaillé en plusieurs villes bretonnes, il fut contraint d'émigrer et, depuis 1925 habite Paris.

C'est vers 1927 qu'il entreprit de « faire quelque chose » pour la musique populaire bretonne.

Cinq ans après, en 1932, il fonda la « Kenveurezh Ar Vinioerien » (K.A.V.). Les quatre premiers membres de la première association musicale bretonne étaient Hervé Le Menn, Marcel Audic, Dorig Le Voyer et Cheun ar C'hann (neveu d'Hervé Le Menn). En 1935 il démissionna de K.A.V. et fonda la Kenveurezh Sonerion Pariz (K.S.P.).

(K.S.P.).

Ses deux fils, 19 et 17 ans, sont tous deux membres du Bagad Bleimor depuis plusieurs années.

P. M.

## BAGAD DE REIMS

Le samedi 4 Mai avait lieu le bal au profit du Comité Celtique Armor et des Paris en Mer.

Grand succès du bagad qui était mené par les 2 plus jeunes sonneurs, Annois Gruber, 9 ans 1/2, fille du Penn-soner et Ifrig Belloc'h, 12 ans. Airs de bagad et danses bretonnes eurent un grand succès et le duo fut fait « Joyeux Eucorbade » interprété par les 2 petits qui jouèrent impeccablement

et qui furent bissés.

Le Ministre de la Marine honora le bal de sa présence et félicita nos 2 enfants qui l'avaient surpris agréablement par leur assurance et la perfection de leur jeu.

La danse du topié, farandales et rondes au son du binioù eurent un succès fou et inattendu dans ce pays qui n'entend que rarement nos instruments nationaux.

Grand progrès de tous les sonneurs dans la qualité du jeu et l'ordonnement.

R. G.

## LIVRES & REVUES

Vient de paraître aux Editions AL LIAMM :

### GEOTENN AR WERC'HEZ ha danevelloù all de JAKEZ RIOU

Sur Rives numéroté ..... 850 frs  
Sur Alfa numéroté ..... 550 frs  
Sur papier ordinaire ..... 400 frs

En vente chez P. BODENAN, 3 Chemins des Potiers, ERGUE-ARMELE (Finistère). C.C.P. Rennes 212-23.

VIENT DE PARAÎTRE

### Jarl PRIEL AMAN HAG AHONT

le troisième volume des souvenirs « Va Zammig Buhez » et « Va Buhez e Rusia ».

Un livre 290 pages.  
Sur vélin pur fil « Rives » numéroté (franco) ..... 1.500 frs  
Sur Alfa-Mousse numéroté ..... 1.200 frs  
Ordinaire ..... 850 frs  
P. BODENAN, 3, Chemin des Potiers, Ergue-Armel, Quimper. C.C.P. 212-23 Rennes.

## CONCOURS DE MONOGRAPHIE

L'ENTENTE CULTURELLE BRETONNE attribuera à la fin de l'année un prix à la meilleure monographie consacrée, soit à un canton rural, soit à une ville de Bretagne.

Les concurrents sont invités à demander le règlement détaillé de ce concours à l'adresse ci-après :

M. Hervé LE MENN  
3, rue Francis-Garnier  
Paris (XVII<sup>e</sup>) Seine.

Le prix sera d'un montant de 30.000 francs.

Les ouvrages, tant imprimés que manuscrits, seront acceptés.

## Pour apprendre le breton SKOL - OBER

Cours gratuits par correspondance

M. GOURLAOUEN  
30, Rue de la Corderie  
DOUARNENEZ (F)

## JEUNE BRETAGNE

(AR VRO)

Journal mensuel du Fédéralisme Breton

B. P. 59 Brest

Abonnements :  
— ordinaire ..... 350 frs  
— de soutien ..... 1.000 frs  
— sous enveloppe ..... 600 frs

## L'EDITION BRETONNE

### 6 LIVRES sous presses en même temps

La grande revue littéraire bretonne « AL LIAMM » poursuit avec méthode et ténacité son effort remarquable dans le domaine de l'Édition.

Ces jours-ci sortent coup sur coup :

1. — Une réédition du chef-d'œuvre incontesté de notre littérature moderne : GEOTENN AR WERC'HEZ.

Toutes les nouvelles du grand écrivain Jakez RIOU.

2. — Le troisième volume des souvenirs du Trégorrois Jarl PRIEL, lauréat du Prix de la Fondation Culturelle Bretonne « Emgleo Breiz » : AMAN HAG AHONT, faisant suite à « Va Zammig Buhez » et « Va Buhez e Rusia ».

3. — ISTAR LENNEGEZH AN AMZER VREMAN.

Le premier ouvrage de littérature de grande envergure. Ce livre, qui sera illustré de nombreux portraits, est dû au travail de Fanch ELIES et connu sous le nom de ABOELEN.

4, 5 et 6. — En plus de ces trois ouvrages pour adultes AL LIAMM continue sa série de LIVRES ILLUSTRÉS EN COULEURS pour Enfants. 3 nouveaux titres viennent s'ajouter à ceux déjà existants qui sont : FAGYR E VAEV ELAS de Perrault, MERCIER AR BOJENN d'Anderson, AR CHEMAER BINAH KALONER de Grimm, et ROBINSON KRIZO de Edgard Poe.

A votre demande il pourra vous être adressé gratuitement un exemplaire de la revue AL LIAMM ou vous trouverez le liste des principaux ouvrages déjà parus. Écrivez à M. Robert NUON, Directeur d'AL LIAMM, 132, rue de Verdun, BREST.

## JOURNÉE DE LA LANGUE BRETONNE

Chers Compatriotes,

Bientôt ce sera de nouveau la Journée de la Langue bretonne. Des jeunes gens et jeunes filles de notre pays, des enfants parfois, nous tendront la main pour demander notre aide en faveur du breton. Qu'ils en soient félicités. Et puissent-ils recevoir bon accueil de tous.

L'argent recueilli servira à faire imprimer des livres en breton, à soutenir l'action des défenseurs du breton, à donner des prix aux enfants qui auront le mieux appris le breton à l'école.

Il fut une époque où les enfants ne restaient pas longtemps à l'école : le temps d'apprendre à lire, à écrire, compter, d'apprendre un peu de français. Mais bientôt tout enfant devra rester à l'école pendant 10 ans au moins. Le temps d'apprendre beaucoup de choses. De bien apprendre le français. D'apprendre le breton aussi.

Il faut que nos enfants sachent la langue de leurs parents et grands-parents, la langue qui donne un sens aux noms de famille qu'ils portent, aux noms de lieux où ils vivent. L'école sans breton fait d'eux des étrangers dans leur propre terroir. Il est temps d'introduire le breton à l'école. Les bretonnants ont leur mot à dire sur ce point. C'est leur droit. Et leur droit sera reconnu s'ils se donnent assez de peine pour le défendre. Lors de la Journée de la Langue Bretonne, soyez généreux pour les défenseurs de notre droit.

La langue française s'est taillé sa large place en Basse-Bretagne. Et il est bon, il est nécessaire qu'elle garde cette large place. Par contre, il n'est pas bon, il n'est pas convenable que la langue bretonne soit laissée à la porte, ou qu'elle disparaisse. La langue bretonne est chez elle en Bretagne.

En laissant mourir leur langue, en supportant qu'on lui fasse la guerre, les Bretons se font du tort dans l'opinion générale. En défendant leur langue, ils s'imposent un peu plus au respect de tous.

**MAINTENIR LA LANGUE BRETONNE, C'EST SAUVEGARDER NOTRE REPUTATION ET NOTRE HONNEUR.**

TANGUY-PRIGENT,

Ministre des Anciens Combattants

Président de la Commission Parlementaire du C.E.L.I.B.

## Goulennoù ha Respontoù

GOULENN. — Quel est le sens exact dans une maison de :

Penn-an-traon ;

Penn-an-nec'h ;

Penn-al-lae.

N'est-ce pas la partie gauche et la partie droite (en entrant) ? Qui peut confirmer ou rectifier ?

J. P. C.

### EXAMENS

Trec'h Seizern-Ruz.  
Roger Gruber, Penn-soner de Reims a passé son Ruban Rouge en présence de Polig Monjarret (arnodennec) et Jakez Ducomp, à Lorient, le 3 février 1957.

Hanter-Drec'h.  
Claude Daspic, du Bagad de Reims, a passé avec succès l'examen du Ruban Vert, en présence de Roger Gruber, à Reims le 12 mai 1957.

### A VENDRE

Biniou Braz « Davig » 2 bourdons, bois colonial, état neuf, s'adresser à Roger Gruber, Missy-sur-Aisne par Gony Le Long (Aisne).

## AR SONER JOURNAL INTERDIT EN AFRIQUE DU NORD

Depuis plus d'une année de nombreux sonneurs accomplissant leur service militaire en Afrique du Nord ou rappelés en Algérie, se plaignaient périodiquement de ne pas recevoir Ar Soner. Cependant chaque envoi était contrôlé au départ. Les numéros devaient être détruits ou jetés aux rebus, puisque, mises à part quelques rares exceptions, ils ne revenaient jamais à l'Administration expéditrice. Lorsqu'un sonneur militaire changeait de secteur ou était rendu à la vie civile, il en était de même.

Il a fallu une exception (due sans doute à une erreur ou à une distraction) pour que notre ami Claude Courdier, du bagad de La Baule, vienne éclairer ma lanterne. C'est à Pierre Locquet, du même bagad, que nous devons de reproduire le document ci-contre.

Ce document est la preuve formelle du sabotage organisé dont a été, et est encore victime notre bulletin. La mention « Journal nationaliste, interdit » (ce dernier mot souligné), suivie de la classique « signature » anonyme, nous éclaire enfin sur la disparition d'une part importante de chacun de nos envois.

AR SONER,  
JOURNAL NATIONALISTE !

Mais oui !

Sans doute dans l'esprit borné de quelques badernes, s'intéresser à quelque chose de breton c'est desservir la France ! Nous ne voyons pas en effet, quelle autre signification les susdites badernes pourraient donner du mot « nationaliste » accolé à celui d'« interdit ». On n'interdit que ce qui est néfaste !

En somme nous voilà, nous, sonneurs bretons, assimilés aux Mau-Mau, aux Fellahgas et autres poseurs de bombes de l'I.R.A. !

C'est un bien grand honneur qu'on nous fait là ! Mais qu'en pensent ceux de B.A.S. qui combattent en Algérie ? Et les parents et amis des sonneurs qui y sont tombés ??

Ils seront charmés d'apprendre que leur bulletin est interdit ! C'est là que pense une mesure propre à raffermir leur courage et à les persuader de la justice de la cause pour laquelle ils risquent leur vie.

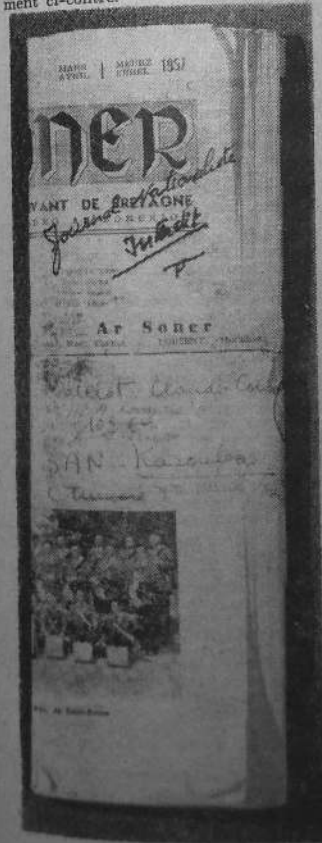
Car cette interdiction ne peut être le fait d'un quelconque vague-mestre. S'il s'était agi d'un cas isolé dans un secteur déterminé nous aurions pu le penser, mais la généralisation de cet interdit à toute l'A.F.N. nous autorise à croire que l'ordre est venu de bien haut.

Qui n'a pas lu dans Le Télégramme cet appel d'un officier breton servant dans le Sud-Algérien et réclamant des binous et des bombardes pour ses troupes

Voilà qui est paradoxal : le bulletin des sonneurs est interdit, mais des instruments bretons sont demandés par voie de Presse pour maintenir le moral des troupes ! Nous ne pouvons d'ailleurs qu'applaudir à une telle initiative et je suis heureux de féliciter ici le Bagad Koad-Serc'ho d'avoir entendu cet appel et offert une bombarde.

Il me faut préciser aussi le sens accordé à ce mot « Nationaliste ».

Pour la quasi totalité des Bretons, quatre termes sont synonymes : « Breiz Atao », « Séparatiste »,



« Autonomiste » et « Nationaliste ». De même que tous les appareils de photo sont pour eux des « Kodack » et les réfrigérateurs des « Frigidaires », tous les « Nationalistes » sont des « germanophiles », des « collaborateurs » et bien entendu des anti-Français.

Si en certains milieux bretons on évite de prononcer certains mots par crainte du « qu'en dira-t-on » ou tout simplement de s'écorcher la langue, je pense, quant à moi, que cette politique de l'autruche ne fait que renforcer certaines suspicions chroniques et rédbitoires.

Ce n'est pas en effet en évitant de regarder les choses en face, d'appeler un chat un chat, que nous mettrons les jeunes générations en face de leurs responsabilités devant ces problèmes délicats.

C'est à mon avis ce silence prudent qui est parfois à l'origine des nombreuses vocations extrémistes de ces dernières années. La curiosité n'est pas que le fait des enfants mais aussi des jeunes gens, et nul ne me contredira quand je dis qu'il suffit parfois de leur défendre une chose pour qu'aussitôt on éveille en eux le besoin de la connaître. En donnant ce caractère tabou aux problèmes politiques bretons on en élargi le prestige. En ne signalant pas les voies dangereuses on a invité discrètement les curieux à s'y aventurer. Or le passé est là pour nous forcer à reconnaître que rares sont ceux qui en sont revenus.

Pour ces jeunes que leur sincérité et leur enthousiasme risquent d'entraîner bien loin, il est bon de rétablir la situation et de préciser le sens que chaque mot a réellement, et ce, en fonction du passé et des actions connues des défenseurs des idées exprimées par ces mots.

Le *Séparatisme* c'est la négation de la France, la recherche d'une rupture totale et définitive entre la Bretagne et la France, la création d'un État Breton indépendant, maître absolu de ses destinées. Pour y parvenir tous les moyens sont bons y compris surtout les moyens illégaux.

L'*Autonomisme* c'est la recherche d'un régime particulier pour la Bretagne sans pour autant sortir de la communauté Française.

*Breiz Atao* était le titre du journal du Parti National Breton. Viendrait-il à quelqu'un aujourd'hui l'idée de traiter un quidam de « Ouest-France » ou de « Paris-Pressé » ? Je ne vois pas quelle définition accorder à ce terme, sinon à travers le caractère injurieux qu'on veut lui donner généralement, le sens de « séparatiste ».

De nombreux séparatistes et autonomistes se sont, dans le passé, intéressés aux questions économiques, sociales, linguistiques, artistiques, folkloriques, etc... De leurs activités mul-

tiples, et surtout d'une épuration générale de toutes les tendances du Mouvement Breton en 44-45, est née une confusion, voulue ou non au départ, mais en tout cas savamment entretenue depuis. (En 44-45 le militant séparatiste, l'écrivain breton, le sonneur de binioù, le grammairien, le folkloriste, etc... se sont retrouvés sous le même toit derrière les mêmes barreaux). Aujourd'hui encore il suffit de montrer un peu d'intérêt pour une question bretonne quelconque pour s'entendre traiter d'*Autonomiste* ou de « *Breiz Atao* ».

De là sont nés ces excès de prudence et de circonspection dont s'en-tourent ceux qui ne s'intéressent qu'aux affaires apolitiques en général et culturelles en particulier. En vain d'ailleurs puisque tout ce qui est breton est *a priori* et automatiquement suspect !

A mon humble avis il y a là un danger. Si pour affirmer sa personnalité bretonne il faut à tout prix, en tout lieu et en tout moment, hisser le tricolore, chanter la Marseillaise et verser un pleur sur la Patrie en difficulté, et ceci pour n'avoir pas droit au titre de suspect, nous ouvrons la porte aux séparatistes. Qui veut la fin veut les moyens, telle a toujours été leur devise, et s'il le faut ils hisseront plus haut et chanteront plus fort, afin de noyauter en toute tranquillité, avec toutes les bénédictions jacobines... Ce sont là en effet de bien modestes concessions à leurs convictions profondes en regard des résultats possibles.

Le *Nationalisme* n'est pas de la politique. Il ne cherche pas de solution à un problème qu'il ne se pose même pas. La plus grande majorité des nationalistes le sont sans le savoir. C'est un état d'âme, un sentiment. Le nationaliste vit en Breton, pense en Breton, agit en Breton, élève ses enfants en Breton... Le seul fait de considérer Ar Soner comme un journal *Nationaliste* n'implique-t-il pas *ipso facto*, la reconnaissance de la Bretagne en tant que Nation ?

Et aussi surprenant que cela puisse paraître le Nationalisme n'est pas incompatible avec le civisme Français, avec la citoyenneté Française. Y.P. Kallo'h nous en a donné un exemple.

J'irai même plus loin et je dirai que pour moi le Nationalisme est la véritable forme du Patriotisme français. N'est-il pas naturel, normal, qu'un Breton soit attaché plus aux usages et aux besoins de sa Bretagne natale qu'à ceux des Causses, du Périgord ou de la Camargue ? Et qui ne trouverait pas là quelque chose d'extraordinaire qu'un Auvergnat par exemple puisse négliger l'Auvergne au profit d'une autre province ?

Les peuples qui composent la France puisent leur foi patriotique dans le sol même sur lequel ils vi-

vent. Et il n'y a rien de répréhensible, comme la dit J. Jaurès, à aisible, comme d'abord son village, son canton, son département, sa province et enfin ce tout dont ils sont parties infini ce tout dont ils sont parties infini. Ce qui serait au contraire surprenant c'est de voir chaque citoyen préférer à ses horizons immédiats des terres qu'il n'a jamais vues, qu'il ne verra sans doute jamais, qu'il ne souhaite même pas visiter !

La politique d'assimilation du régime français actuel qui entend tailler au même gabarit tous les citoyens, qu'ils soient blancs, jaunes ou noirs, peut être tenue pour responsable du séparatisme et de l'autonomisme. Seul le *nationalisme* n'est pas né d'une rancœur. Il a toujours existé et ne disparaîtra qu'avec la Bretagne. Il n'a pas besoin d'argument pour s'alimenter.

Le seul danger est de voir le nation-

naliste évoluer et peu à peu épouser les idées extrémistes. Des événements comme ceux du lundi de Pâques à Scrignac, des vexations comme cette interdiction de notre bulletin en Afrique du Nord, font beaucoup plus en faveur de cette évolution que tout envoi de circulaire d'un Comité clandestin de libération de la Bretagne !

Combien de jeunes se laisseront aller à leur rancœur ? Il ne le faut pas, et c'est pour cela que j'ai tenu à poser le doigt sur la plaie, à rompre ce mutisme qui loin de desservir la cause séparatiste lui est profitable.

Il est des chemins qui ne mènent à nulle part. Il en est d'autres où les bonnes intentions peuvent efficacement servir.

Malgré ces provocations gardons notre tête froide, et espérons encore en des jours meilleurs.

Polig MONJARRET.

## UNE INNOVATION AUX FÊTES DE CORNOUAILLE

Dans quelques jours, le programme des Fêtes de Cornouaille 1957, sera porté, au moins dans ses grandes lignes, à la connaissance du public.

Nous pensons qu'il sera aussi sensationnel que celui des années passées. Les demandes de renseignements qui affluent depuis plusieurs mois déjà, aussi bien de France que de l'étranger, confirment, s'il en était encore besoin, que les Grandes Fêtes de Cornouaille sont considérées comme une des plus importantes et des plus somptueuses fêtes folkloriques du monde.

C'est pour cette raison, que le Comité a estimé qu'il y avait lieu d'associer à ses propres efforts ceux de très nombreux admirateurs de nos Fêtes, qui les suivent depuis leur fondation et s'intéressent à leur développement futur.

Les admirateurs sont nombreux, non seulement en Bretagne, mais dans toute la France, et même à l'étranger.

Le Comité a donc décidé de créer à leur intention un *Comité d'Honneur*, auquel ils pourront adhérer et contribuer ainsi à développer l'œuvre que nous avons entreprise pour le bien de la Bretagne et de la France.

Des cartes de *Membres Bienfaiteurs* et de *Membres d'Honneur*, outre qu'ils intégreront leurs possesseurs dans le Comité d'Honneur, leur assureront les meilleures places pour les différents spectacles et manifestations organisées au titre des Fêtes de Cornouaille.

Pour cette cotisation annuelle de 10.000 frs, la carte de Membre Bienfaiteur donnera droit à 4 tickets d'entrée pour chaque spectacle.

Pour une cotisation annuelle de 5.000 frs, la carte de Membre Honneur donnera droit à 2 tickets d'entrée pour chaque spectacle.

Ces cotisations annuelles de Membres Bienfaiteurs et d'Honneur n'excèdent pas le prix des places auxquelles elles donnent droit, si bien que leurs détenteurs les recouvrent intégralement par la jouissance de ces places réservées.

Il est aisé de comprendre que les sommes ainsi collectées par le Co-

mité des Fêtes lui apporteront un précieux concours de trésorerie.

En faisant l'honneur au Comité de s'associer à lui par le prix de pareilles cartes, nos amis prouveront l'intérêt qu'ils portent à la plus grande manifestation de tradition populaire qu'il est possible de voir actuellement en France.

Tous ceux qui désirent manifester leur solidarité aux Grandes Fêtes de Cornouaille pourront se procurer les cartes de Membres Bienfaiteurs et de Membres d'Honneur, en s'adressant aux :

— Président : M. F. Bégot, 12, rue de Brest, à Quimper ;  
— Trésorier : M. R. Quéré, Pharmacien, 70, Quai de l'Odéon, à Quimper ;  
— Secrétaire général : M. J. Jéhannin, Assureur-Conseil, 4, boulevard de Kerguelin, à Quimper ;  
— Commissaire général : M. Chevillard, Représentant de Commerce, rue de la Libération à Kerfeunteun (Finistère).

Les cotisations peuvent être versées également au C.C.P. du Comité des Fêtes de Cornouaille, N° 8063 Rennes.

Dès la réception de ces cotisations, des cartes seront immédiatement adressées aux intéressés.

En temps utile, environ 15 jours avant les fêtes, les Membres Bienfaiteurs et les Membres d'Honneur recevront personnellement, soit 4 cartes, soit 2 cartes permanentes pour les entrées à tous les spectacles des Fêtes de Cornouaille 1957.



## MEMORIAL DE JOSEPH HALLEGUEN

Lors de sa réunion du 15 mai 1957, le Comité des Amis de Joseph HALLEGUEN a eu le grand plaisir d'admirer le bronze dont l'exécution a été confiée à l'artiste breton bien connu René QUILLIVIC, et qui fera revivre sur un tombeau, un visage cher entre tous aux Quimpérois.

Chacun pourra d'ailleurs admirer ce bronze, car il va être exposé dans la vitrine de M. LE GRAND, Photographe, place Terre-au-Duc à Quimper.

M. QUILLIVIC a présenté en même temps le plan d'ensemble de la stèle et du monument qui sera exécuté en granit d'Huelgoat, comme le célèbre monument des F.L.L. à Camaret.

Le Trésorier a fait connaître le montant réconfortant des souscriptions déjà versées. Au nom du Comité, je remercie bien vivement tous ceux qui ont répondu jusqu'ici à notre appel.

Nombreux sans doute sont encore ceux qui ont l'intention d'y répondre. Toutefois, le Comité a estimé qu'il y a lieu de clore la souscription à la date du 15 juin prochain.

La date de l'inauguration du mémorial au cimetière Saint-Joseph sera portée en temps utile à la connaissance de tous ceux qui auront participé à la réalisation de l'œuvre.

Le Président : Auguste DUPOUY.

## LA CURE MARINE

(DE LA PREVENTION A LA READAPTATION)

Rapport des Journées d'Etudes de Perros-Guirec et Roscoff  
6 et 7 Octobre 1956

### SOMMAIRE :

- Allocation d'ouverture par M. René Pléven, président du Comité d'Etude et de Liaison des Intérêts Bretons (CELIB) ;
- Introduction physico-bio-chimique médicale au milieu phyto-marin, par M. Le Floch, commissaire du Congrès ;
- L'eau de mer bretonne, par M. le Professeur Schmitt ;
- L'eau de mer, grand facteur de réadaptation, par M. le Professeur Leroy ;
- La Faculté de Médecine et le thermo-climatisme marin, par M. le Professeur Lamache ;
- La réadaptation et la récupération fonctionnelle en milieu marin, par M. le Docteur Bagot ;
- L'eau de mer et la tuberculose osseuse, par M. le Docteur Bith ;
- Le sens physiologique du phénomène d'acclimatement au bord de la mer, par le Docteur Guenot, d'Arcachon ;
- Propriétés thérapeutiques du climat de la Côte d'Azur, par le Docteur de La Farge ;
- Pourcentage de récupération pour la Sécurité Sociale allemande par la cure thermale marine, par le Docteur Otto James Lasius ;
- Le statut juridique et administratif de la « Station Climatologique classée », par M. Sarraz-Bournet ;
- Les problèmes hôteliers à l'égard du climatisme marin, par M. Lombard ;
- Mise en œuvre d'un programme d'action régionale pour le développement de la Cure Marine en Bretagne, par M. Martray, secrétaire général du C.E.L.I.B.

Le volume, 126 pages, 250 frs (franco 300 frs), à verser au C.E.L.I.B., 3, rue du Départ, PARIS (14<sup>e</sup>) — C.C.P. RENNES 295-41.

## PROJET D'ORGANISATION DE LA BRETAGNE

On nous prie d'insérer :

La campagne de signatures en faveur du Projet d'Organisation de la Bretagne se poursuit dans les départements bretons et parmi les Bretons émigrés. Un certain nombre de parlementaires et d'élus locaux ont donné leur approbation au Projet et suggéré que cette initiative sorte de son cadre actuel : le P.O.B. devra ainsi devenir la charte de base d'un mouvement organisé.

Nous faisons donc appel à tous nos compatriotes Bretons et leur demandons de nous accorder leur appui et de nous adresser leurs suggestions. Rappelons que le P.O.B. a pour but de doter la Bretagne, à la faveur d'une réforme administrative et constitutionnelle plus que jamais nécessaire, de l'organisation administrative régionale qui lui manque, et qui est seule susceptible de lui permettre de défendre efficacement ses intérêts économiques et culturels comme de résoudre ses problèmes sociaux.

Le Secrétaire : R. GOARANT,  
5, Rue du Docteur-Roux, LORIENT

Priz al levrioù : AR GOANTENN E KOAD AR C'HOUSK, ISTOR MEUDIG, AR C'HAZH HEUZIQU LER, MERCHIG AR ROZENN, PAOTR E VARV GLAS : 150 lur pep hinl.  
AR C'HEMENER BIHAN KALONEK, ROBINSON KRIZO : 180 lur pep hinl.  
Goulnenn Digant : P. BODENAN, 3, Chemin des Potiers, Ergué-Armel, Quimper. C.C.P. 212 23 RENNES.  
EVIT LAKAAT AR VUGALE DA GAOUT DOUJANS OUZH O YEZH, ROIT DEZHO LEVRIOU BREZHONEK.  
(Un doare EFEDUS d'ober bruderezh eo... Trugarez).  
VIENT DE PARAITRE  
EN VENTE AU C.E.L.I.B.

Kenvroad ker,  
Gouzout a rit en deus strollad AL LIAMM embannet dija pevar levr skeudennaouet evit ar vugale : MERCHIG ar ROZENN, PAOTR E VARV GLAS, ROBINSON KRIZO, hag AR C'HEMENER BIHAN KALONEK. Emañ o paouez lakaat da zont ermaez, en devezhiou-mañ, tri levr all c'hoazh : AR GOANTENN E KOAD AR C'HOUSK — ISTOUR MEUDIG — AR C'HAZH GANT HEUZIQU LER... Evel al levrioù a-raok ez eo skridoù nevez-mañ embannet, war bayer brav, gant 12 pajennad skeudennaou e liv. Bez ez int e-touez al levrioù bravañ bet embannet biskoaz evit vugale. Vrizh. Ha talvoudus e c'hlellet bezañ, n'eo ket ehpenk d'ar vugale a zo krog

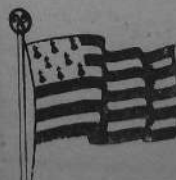
da lenn ar yezh a gomzont, met ivez d'an dud a zesk ar brezhoneg. Spi hon eus e plijo deoc'h kenvroad ker, prenañ anezho : pe evit ho vugale, pe evit ho plijadur hoc'h-un, pe hepken evit skoazellañ en o labour an nebeut familhoù a stourm da ober eus ar brezhoneg gwir yezh o vugale. E-pad ur miz, DA LAVAROUT EO BETEK AR 15 A VIZ MEZHEVEN, e vezo kaset al levrioù d'an dud kuit a vizoù post, hag e s'hello an dastumadenn glok (selzh levr) bezañ prenet evit 1000 lur hepken.  
Degemerit, kenvroad ker, hor Bennezh-Doue hag hor gourc'hemennaou breizhat.  
Ar Sekretour evit Embannerezh al levrioù vugale : Per DENEZ.

## EDITIONS B. A. S. ET AR SONER

KANAOUENNOU — 12 chants bretons harmonisés à 4 voix mixtes par JEF LE PENVEN, l'exemplaire ordinaire	150 frs
l'exemplaire de luxe	240 frs
KAN A DISKAN, chants bretons sur feuilles volantes, les 6 franco	50 frs
YAUANKIZ A GAN, 15 chants bretons harmonisés à 2, 3 et 4 voix mixtes par Polig Monjarret, l'exemplaire ordinaire	125 frs
l'exemplaire de luxe	200 frs
PETRA EO B.A.S. (Qu'est-ce que B.A.S. ?). Numéro spécial d'AR SONER (vendu 80 francs en 1952) contre 20 francs de timbres.	
Cartes postales « CHANTS BRETONS », la carte	10 frs
par 50, la pièce	7 frs
INSIGNE B.A.S. (vert, blanc, rouge, violet, jaune, orange) la pièce	140 frs
SKOL AR BINIOU, de Dorig Le Voyer	190 frs
C'HOUEZ ER BEUZ, 80 airs recueillis et notés par Polig Monjarret	300 frs
TRAITE ELEMENTAIRE DE BINIOU, d'Emile ALLAIN	300 frs
METHODE DE BOMBARDE, de Yann L'HELGOUALC'H	300 frs
DEK SONENN, de Roperh er Mason	180 frs
LA LUTTE BRETONNE A SCAER, R.Y. CRESTON	500 frs

Ces tarifs sont ceux réservés aux membres de B.A.S. Majoration de 33 % pour les libraires et non B.A.S.  
S'adresser à Robert MARIE rue Maupertuis, RENNES. C. C. P. Rennes 1244-77.

## PAPIER A LETTRE BRETON



En réédition. Passez vos commandes, n'attendez pas.

Le bloc de 50 feuilles, franco : contre 8 timbres à 15 francs.

Sonneurs de bagadou, grouppez vos commandes :  
10 blocs, franco ..... 1.100 frs  
20 blocs, franco ..... 2.000 frs

Passez vos commandes à AR SONER, 34, rue Carnot, LORIENT (Morbihan).

500 blocs vendus en deux mois !

la chaîne  
de NOS AMIS

EVIT HO YEC'HED, GRIT GANT AN HOLEN-MOR HEPKEN !

**COBRASEL**



**SEL FIN**

En boîte de carton de 0 kg. 500

**SEL GROS**

En boîte de carton de 1 kg.

Marque "COBRASEL"

AN HOLEN-MOR A ZO GWELLOC'H  
EGET AN HOLEN-MAEN

Le Sel Marin Breton  
Lavé, Séché

HA MARC'HATMATOC'H EO !

COMPAGNIE BRETONNE DES SELS MARINS DE L'OUEST  
BATZ (Loire-Inférieure) Téléphone 57 Batz

## " STOUVTOUL "

- PRODUIT D'ENTRETIEN ET D'ETANCHEITE POUR SACS DE BINIOU.
- Contenance 1/4 de litre.
- Prix de vente du bidon : 400 frs, port en sus.

FOURNISSEUR EXCLUSIF :

**Dorig LE VOYER**

Rue B. de la Rogerie

RENNES (Ile-et-Vilaine)

Le Gérant Responsable : Felig MONJARRET  
Editions et Imprimerie de Bretagne, Lorient

C.P.P.P. N° 26062

10<sup>e</sup> ANNEE — N° 102 — Le Numéro : 80 francs

JUILLET | GOUHERE 1957  
AOUT | EOST

# AR SONER

LA REVUE DU FOLKLORE VIVANT DE BRETAGNE  
ORGANE MENSUEL DE BODADEG AR SONERION



Corentin LE BERRE

de la Kevrenn de Quimperlé, tombé en Algérie le 1<sup>er</sup> Août 1957

## TARIF DE LA PUBLICITE

1 numéro .....	2.000 francs
3 numéros .....	4.000 francs
6 numéros .....	6.000 francs
12 numéros .....	10.000 francs

## FOLKLORE DE BRETAGNE

DISQUES 78 TOURS ET MICROSILLONS

### Mouëz - Breïz

Demandez Catalogue à M. WOLF

5, Rue Astor

QUIMPER

10<sup>e</sup> ANNEE - N° 102

JUILLET | GOUHÈRE  
A OÙT | E O S T 1957

# AR SONER

ORGANE MENSUEL DE BODADEG AR SONERION

Rédaction - Administration :

Polig MONJARRET

B. P. 307 L'ORIENT

Tél. 4-52 (Morbihan)

C. C. P. Nantes 1436-15

Directeur : Dorig LE VOYER

Service des ventes et publicités

Robert FAVENNEC

B.P. 3 QUIMPERLE (Finistère)

ABONNEMENTS :

3 mois ..... 180 frs

6 mois ..... 300 frs

Un an ..... 500 frs

Soutien ..... 1.000 frs

Etranger

et F.O.M. .... 700 frs

Le Numéro : 50 frs

## La Bretagne face au Monde Moderne

*Le Monde a évolué trop vite, depuis trois quarts de siècle, pour que l'adaptation nécessaire des esprits et des structures sociales ait pu se faire à la même cadence, avec ordre, et dans le respect des valeurs primordiales. A peine commence-t-on, dans un domaine donné, à tendre vers un certain équilibre, que des innovations plus ou moins sensationnelles obligent à tout remettre en question. C'est ainsi que disparaissent sans cesse en même temps qu'un certain nombre de composantes sociales surannées et de préjugés néfastes, un nombre au moins égal de traditions fondamentales qui donnaient à la vie toute sa saveur.*

*Doit-on se lamenter ou se réjouir du chaos actuel ? Les deux à la fois sans aucun doute. Les changements auxquels nous assistons ont leur bon et leur mauvais côté. Ce qui manque le plus ce sont les esprits capables de voir les choses d'assez haut pour orienter l'évolution inévitable dans un sens qui soit une régénération sans rupture avec la tradition.*

*C'est un lieu commun de dire que la Bretagne a conservé son particularisme jusqu'au seuil du XX<sup>e</sup> Siècle en raison de son isolement matériel, et que depuis que cet isolement a cessé, elle perd peu à peu son âme. Si l'on n'avait à déplorer que la dis-*

*sont d'irremplaçables valeurs humaines qui f... le camp.*

*Les périls que court la Bretagne sur le plan culturel sont immenses. Le risque existe que d'ici quelques décades le breton ne soit plus parlé nulle part et ne soit plus étudié que comme une curiosité dans quelques facultés des Lettres, que le costume breton ne soit plus qu'un objet de musée, porté seulement à titre de reconstitution historique par de gentils petits cercles folkloriques du genre de ceux qu'on peut voir fleurir aujourd'hui en Anjou ou en Bourgogne. Le paysage lui-même, qui a tant contribué à façonner la psychologie de nos pères, aura peut-être perdu tout caractère. Ne parlons pas des landes qui ne seront bientôt plus qu'un souvenir, mais les talus auront laissé la place à de vastes champs désolés et sans arbres, les maisons seront des cubes de béton armé et nos estuaires rocailleux seront barrés d'usines hydrauliques... Nos vieux chants, nos légendes seront oubliés, les vieillards paysannes se passeront à contempler sur l'écran du poste de télévision les vedettes stéréotypées de Paris, qui ont tant de succès parce que n'ayant rien à ex-*

### Par Yann BREKILIEN

*partition du costume et des danses, le mal ne serait pas bien grand, quoique le costume soit par lui-même un symbole, une profession de foi. Mais le peuple breton prend de plus en plus l'habitude de penser français. Le rêve occupe déjà moins de place dans sa vie, il s'efforce de se plier à la froide et artificielle logique des Latins et se laisse éblouir par le pragmatisme terre-à-terre des Anglo-Saxons. Cette dépersonnalisation ne lui est d'ailleurs pas particulière : le même phénomène se produit à travers le monde entier. On voit les Arabes abandonner leurs glorieux costumes pour le veston et la casquette, les Japonais remplacer les samourai par les businessmen, les Sioux jouer au bridge et les Nègres prier en latin. Tout cela, ce*



primer elle n'encourt aucune contradiction !

Les périls sont immenses, certes. Mais à côté de cela, Dieu merci, les raisons d'espérer sont immenses aussi. La culture latine a pénétré jusqu'au fond de nos campagnes, mais elle a commencé partout à se désagréger. Paris lui-même, malgré son orgueil, n'y croit plus. La lutte est engagée entre les vieux barbares du classicisme et les naïfs adorateurs du progrès. Mais entre ces deux positions extrêmes, aussi néfastes l'une que l'autre pour une véritable culture humaine, il y a place pour « quelque chose » d'autre que personne n'arrive encore à concevoir mais dont tous les esprits un peu ouverts sentent la nécessité. Ce vide de la culture, est-ce que ce ne pourraient être les Celtes qui le combleront, comme cela s'est déjà produit au Moyen-Age et au sortir de la Révolution ?

La langue bretonne perd du terrain ? Certes. Mais elle gagne du prestige. On n'ose plus l'attaquer en face. Les élites cultivées se mettent à l'étudier, la place qui lui est due lui sera faite fatalement dans l'enseignement, parce qu'on ne peut s'opposer à la volonté farouche d'un peuple. Et s'il est vrai que c'est le prestige de la langue française qui a fait abandonner par beaucoup la langue de leurs ancêtres, il faut avouer — qu'on le déplore ou qu'on s'en réjouisse — que ce prestige diminue rapidement. Le français n'est plus une langue internationale. La langue internationale est désormais l'anglais. Les pays d'Outre-Mer où nos colonisateurs avaient imposé la culture française sont en train de s'en débarrasser les uns après les autres.

Dans l'Europe de demain le français ne sera peut-être plus, comme le breton, qu'une langue minoritaire. Certains prendront sans doute conscience, à Paris, qu'il vaut mieux s'unir dans le malheur que se combattre et que le sort des diverses « petites langues » est lié.

Car il est temps de penser les choses à l'échelon européen. L'avenir est à ceux qui sauront le faire avec assez de lucidité. Et il n'y a pas de doute que dans l'Europe de demain la Bretagne aura sa place. Il suffit pour cela que l'élite de ses fils renonce à s'enfermer dans une tour d'ivoire et se mette à regarder bien au-delà du Couesnon. La Celtie ne peut se réaliser elle-même que si elle s'élève à l'échelon humain, que si elle fait don d'elle-même au reste du monde pour lui apporter son message.

Il suffit de regarder autour de nous pour constater que la Bretagne est encore bien vivante et dynamique et qu'un immense espoir se mêle au progrès des forces de destruction. Si les masses bretonnes glissent dans le conformisme, une élite de plus en plus nombreuse se dresse dans un non-conformisme bien dans le caractère de la Race. La cause de l'enseignement du breton gagne chaque jour du terrain. Grâce à B.A.S. la musique instrumentale traditionnelle est ressuscitée de ses cendres, et cela donne l'exemple de ce qui pourrait se faire dans tous les domaines, aussi bien dans celui du costume que dans celui de la création d'établissements d'enseignement et d'instituts culturels, dans celui des fêtes, de la radio, du cinéma, etc... : une rénovation, une modernisation, dans le sens de la tradition.

## Une lettre du Comité Général des Fêtes Bretonnes à Monsieur le Président de BODADEG AR SONERION

Brest, le 20 Août 1957.

Monsieur le Président,

A l'issue du cinquième Festival des Cornemuses, nous tenons, Monsieur le Président, à venir vous apporter, au nom de tout le Comité, les plus vives félicitations pour le succès remporté par les Bagadou, les 3 et 4 Août 1957.

Ces journées ont prouvé que la formule des Concours de Bagadou a stimulé l'ardeur de ces derniers et les progrès d'années en années s'avèrent étonnants.

Les évolutions de masse sur le terrain du Stade ont enthousiasmé les spectateurs et le tout fut couronné par un triomphe qui, sans conteste, n'a jamais été égalé jusqu'à ce jour.

Nous formons le bon espoir que les progrès constatés ne feront que s'amplifier dans les années futures et en vous demandant de transmettre nos félicitations à vos bagadou, nous vous prions de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de nos sentiments distingués.

Le Président de la Commission du Folklore  
L. KERMORGANT.

## DEUX POIDS, DEUX MESURES...

LA LOI DU PLUS FORT EST TOUJOURS LA MEILLEURE  
(La Fontaine).

Un Breton émigré m'écrit...

Monsieur le Rédacteur en Chef,

Je suis ce que vous appeliez un « émigré ». J'ai quitté le pays depuis 1946 et je suis employé dans la Creuse depuis dix ans. Chaque année je viens passer mes congés dans ma famille ; ce bain de jouvence sur les plages des Côtes-du-Nord me permet de tenir le coup...

C'est pendant mes dernières vacances que j'ai incidemment fait connaissance avec votre revue AR SONER et que j'ai lu vos articles.

Ils mériteraient la plus large diffusion tant ce qu'ils contiennent est vrai. Ils surtout été frappé par la concision et la précision de votre lettre au Ministre de l'Éducation Nationale. Cette histoire de Serignac n'a pas pour moi la même importance que pour vous car je n'ai jamais appartenu à une société bretonne et j'étais beaucoup trop jeune avant guerre pour me souvenir des meetings séparatistes, mais je n'approuve pas quand même ce qui s'y est passé. Ce qui m'a le plus intéressé dans votre lettre c'est le paragraphe à : « La représentation de la Bretagne au Parlement et au Sénat, etc... ». Mon département d'adoption, la Creuse, n'est en aucun cas comparable à l'un ou l'autre des départements bretons, tant au point de vue population qu'au point de vue richesse ; cependant comme vous le dites il est beaucoup mieux représenté à Paris « quant au nombre du moins » que n'importe quel département breton. Je peux donc dire que moi, breton « émigré », je suis « deux fois mieux » représenté que n'importe lequel de mes compatriotes resté au pays...

Une autre lettre d'un Breton d'Ille-et-Vilaine :

... en sommes nous voilà, nous sonneurs bretons, assimilés aux Mau-Mau, aux Fellahgas et autres poseurs de bombes de l'I.R.A. !

Que voulez-vous dire ? J'ai énormément de sympathie pour tous ceux qui luttent pour sauver leurs libertés et maintenir l'intégrité de leur patrie. Je ne connais pas assez le problème Mau-Mau pour le juger, mais je connais les Anglais et d'instinct ma sympathie va aux Mau-Mau et à l'I.R.A...

Deux lettres qui semblent toucher deux problèmes différents. Deux lettres qui méritent un commentaire. Tout d'abord merci à notre lecteur de la Creuse des précisions qu'il nous apporte. Il nous permet de conclure : « Un Breton de Bretagne vaut deux fois moins que n'importe quel homme de la Creuse, Breton émigré ou pas, puisque ce département, avec une population deux fois moins importante que celle des Côtes-du-Nord, a pratiquement autant de représentants au Sénat ou à la Chambre des Députés ».

Par contre, les troupes combattant en Algérie sont composées d'environ un Breton sur quatre ! Ceci compense bien cela sans doute ! Quant à l'I.R.A. et aux Mau-Mau, mon opinion personnelle est de peu de poids. J'ai moi aussi énormément de sympathie pour l'I.R.A. J'ai connu à Dublin en 1949 deux membres de l'I.R.A. ; j'ai bu moult « Guinness » en leur compagnie dans un « pub » des environs de Grantham Street et j'ai conservé de cette brève rencontre un souvenir excellent. Je me souviens particulièrement de chiffres qu'ils me citèrent et qui étaient alors d'actua-

lité : quelques mois plus tôt dans le Comté de Fermanagh (Ulster) les nationalistes avaient gagné UN siège ; les « Tories » (parti anglais) avaient eu moins de voix et en avaient gagné DEUX (précisions confirmées plus tard comme on va le voir).

À la suite de cette rencontre je me renseignais sur le système électoral établi par les Anglais dans les « six comtés du Nord ». J'ai trouvé ces précisions dans un livre de la collection « Petite Planète » des « Editions du Seuil » ; ce livre, « IRLANDE », de Camille Bourinquel, est ce que j'ai lu de plus complet et de plus condensé sur l'Irlande ; je le recommande chaleureusement à tous ceux que les questions celtiques ne laissent pas indifférents.

En voici un extrait (pages 67 et 68) : « Politiquement, enfin, est Ulster c'est un peu le mouton à cinq pattes. Un Parlement qui vise et un Gouverneur qui supervise. Mais le bâtiment est là bien équilibré, bien grec sous toutes les faces, dans le parc de Stormont. Un peu en quarantaine quand même... avec ces grilles, ces pelouses, ces distances prophylactiques. Le Palais de la S.D.N. sous

Hitler ! vous vous souvenez comme c'était triste... beau tout de même à cause de l'idée. Or pas du tout, cela fonctionne à plein — tout le contraire d'une abstraction. Pour l'essentiel : la Guerre et la Paix, les Finances, l'Armée, la diplomatie et le commerce, les impôts, les taxes, les douanes, les poids et mesures, les câbles, les brevets, les titres de noblesse... c'est Westminster qui décide. (L'Irlande du Nord y est d'ailleurs représentée par deux députés.) « L'autonomie de l'Irlande du Nord, écrit Rivoallan, se borne, à peu de choses près, aux fonctions dévolues, en France, à un Conseil général. »

A protestant Parliament for a Protestant People, avait dit Lord Craigavon, ex-Captain Craig. C'est là que le bât blesse. Plus d'un tiers de la population n'entre pas dans le compte protestant people. Ce n'est plus du tout de la bonne arithmétique, même pas parlementaire.

Il y a un mot gerrymandering qui s'applique au découpage intentionnel des circonscriptions. Le « Webster's International Dictionary » donne la définition suivante : « Gerrymander : diviser un Etat ou un Comté en circonscriptions électorales de façon anormale et déloyale dans le but de donner à un parti politique un avantage sur ses adversaires... » Le Nord a ses virtuoses du gerrymandering. Aux élections générales de février 1949, dans le Fermanagh, les nationalistes ont eu 15.000 voix ; gain : un siège. Les Tories, 13.000 voix ; gain : deux sièges.

Mais le cas le plus patent est celui de Derry. La ville ayant une majorité nationaliste substantielle (29.000 voix contre 18.000), se trouve scindée en deux parties, et l'une d'elle rattachée à une région s'étendant à huit miles dans la campagne afin d'écartier les nationalistes.

C'est surtout dans les Conseils de Comté, les Conseils urbains ou de district ruraux que le jeu se perfectionne. Ainsi pour le :

County Council en Tyrone :

70.595 nationalistes : 12 sièges,  
54.991 Tories : 23 sièges ;

Borough Council d'Enniskillen :

2.780 nationalistes : 7 sièges,  
2.100 Tories : 14 sièges ;

Urban Council d'Omagh :

3.573 nationalistes : 9 sièges,  
2.168 Tories : 12 sièges ;

Rural Council de Strabane :

58,9 % nationalistes : 9 sièges,  
49,1 % Tories : 20 sièges.

Ces procédés ne sont guère mieux accordés au libre jeu de la démocratie que les « pouvoirs spéciaux » qui visent à restreindre en fait les libertés individuelles des opposants. Si l'équilibre ne peut être maintenu qu'à ce prix, est-il vraiment nécessaire de recourir à cette fiction de la représentation populaire ? Mieux vaudrait, en tout cas, admettre que le maintien des Six Comtés en dehors de la communauté irlandaise exige pour un temps indéfini l'état d'exception.

Le malaise peut donc s'éterniser. Même si un catholicisme plus libéral pouvait trouver avec le protestantisme des accommodements, d'autres antagonismes subsisteraient encore : la crainte de voir augmenter le chômage ou diminuer le niveau de vie... Les solutions proposées ont trop de logique, pas assez de prise, hélas ! sur la réalité. Nous dépasserions grandement notre propos en les passant en revue. Il est à craindre que les motions favorables à la réunification votées par divers organismes de temps à autres au Massachusetts, en Illinois, en Rhode Island ou en Californie, ne changent pas grand-chose à ce fait que 750.000 Anglo-Irlandais fidèles à l'Angleterre et à la couronne refusent de devenir une minorité.

Comment ose-t-on appeler « démocratie » un système qui se moque à ce point des lois même de la plus élémentaire démocratie ? Si de tels faits ne suffisent pas à justifier les menées terroristes de l'I.R.A., ils peuvent à mon sens les expliquer. Et, d'instinct, moi aussi, je me sens prêt à accorder ma sympathie aux Mau-Mau.

Je réproue personnellement la violence, mais j'admets qu'un peuple poussé à bout par les exactions de l'occupant, par son aveuglement et sa surdité devant toute proposition de solution pacifique et légale, soit appelé à l'employer. N'est-ce pas là le dernier langage que semblent comprendre les Etats puissants et omnipotents ? N'est-ce pas là aussi le seul moyen qui reste à un peuple occupé de faire entendre sa faible voix dans le monde ?

L'injustice est mère de la révolte. Et c'est une injustice semblable dont nous Bretons sommes victimes. Le « gerrymandering » ne figure pas au Larousse mais il existe cependant chez nous. Le système actuel de représentation des peuples français est établi sur des bases à peu près identiques. Un département surpeuplé ou pratiquement désert a droit à un nombre de représentants sensiblement égal, ce qui défavorise évidemment les départements à population importante.

Ceci non plus ne justifie pas le séparatisme breton mais il peut peut-être aider à l'expliquer. On peut dire que la plupart des arguments séparatistes étaient de valeur, basés sur des faits authentiques, et c'est sans doute ce qui permit à ces extrémistes de trouver des échos favorables dans le peuple breton. *Supprimer ces arguments c'est aussi du même coup supprimer le séparatisme.* Et il n'y a pas deux façons de supprimer ces arguments ; il faut que la justice et l'équité prennent le pas sur l'injustice ; il faut que chaque département soit représenté en fonction du nombre de sa population et non plus en fonction

d'un quadrillage antique et désuet. Et ce n'est là qu'un aspect du problème. Je reste convaincu qu'il peut être solutionné légalement, ce pourquoi je suis hostile à toute violence et je supplie mes jeunes compatriotes de ne pas se laisser entraîner en dehors des voies légales. Les erreurs passées doivent nous servir de leçon. N'écoutez pas les appels d'un certain « Comité de Libération de la Bretagne » et, comme je l'ai déjà écrit ici : « devant les provocations, les injustices, gardons notre tête froide et espérons encore en des jours meilleurs ».

Polig MONJARRET.



## HOR FAMILH VRAS



GANEDIGEZ (Naissances). — Notre ami Michel Robert (B.A.S.) et Madame sont heureux de vous faire part de la naissance de leur second enfant qui a reçu le prénom de MIKAEL. A LA BAULE, le 29 Juillet 1957.

Jobig Bertho hag e Wreg a zo laouen da gemenn deoc'h ganedigezh o mab HERVÉ. Ar Man, Bro-c'hall, d'ar 4 a viz East 1957. GWENHAEL.

Gweltoz, Gwénhaela hag Ewon Er Fur a zo laouen de gas doaré deoc'h a hanedigezh o hoerig GILLEMED Elen Mar-Loeizaig, en Nannet.

D'en 8 Viz Gwenholon 1957, 24, rue Du Couédic, En Orient.

KANV (Deuil). — Le Kevrenn de Quimper est en deuil pour la seconde fois. Un autre membre de ce groupe, Corentin Le Berre, bien connu dans toutes les associations folkloriques de Bretagne, vient de tomber en Algérie, le 1<sup>er</sup> Août.

Notre ami Pierre Guillet, de la Kevrenn d'Auray, a eu lui aussi la douleur de perdre son frère en Algérie.

### LA B. A. S. EN DEUIL

Plusieurs membres de notre Grande Famille sont tombés en Algérie. Les deux derniers en date sont Tino LE BERRE, de Quimper, et le frère de notre ami Pierre GUILLET, d'Auray.

Tous les sonneurs sont invités à porter au haut du grand bourdon, ou au pavillon de la bombarde, le crêpe noir du deuil.

LE COMITE DIRECTEUR.

DIMEZI (Mariages). — Mlle Gaët Rual, fille de notre ami Georges Rual, s'est unie à M. René Billon, en l'église paroissiale de Kerlaz (Finistère), le 27 Juillet 1957.

Jean Jamet, de Saint-Servan, s'est marié avec Mlle Christiane Quennesson, en la Cathédrale de Saint-Malo, le 20 Juillet 1957.

Notre ami Jean Le Cornec (B.A.S. Rennes et JEB), de Remungol, est heureux de vous annoncer son mariage avec Mlle Maryse Durand en l'église Saint-Michel de Brest, le 20 Juillet 1957.

Notre ami Yves Griveau, chat du Bagad « Quic en Groigne » de Saint-Malo, et Madame sont heureux de nous annoncer le mariage de leur fille Mariannick avec M. Yves Lebreton, en l'église N.-D. des Grèves, Saint-Malo, le 6 Juillet 1957.

Mlle Jeanine Cadoret et M. Louis Fieut se sont unis en l'église de Pont-Aven, le 21 Septembre 1957.

A tous, nos vœux les meilleurs.

# TARZ AR MOR (POLIG)

(Konk-Kerne, d'ar 24 a viz Eost 1957)

A  $\text{♩} = 90$

A  $\text{♩} = 90$

ECHU B

ECHU B

B

C

C

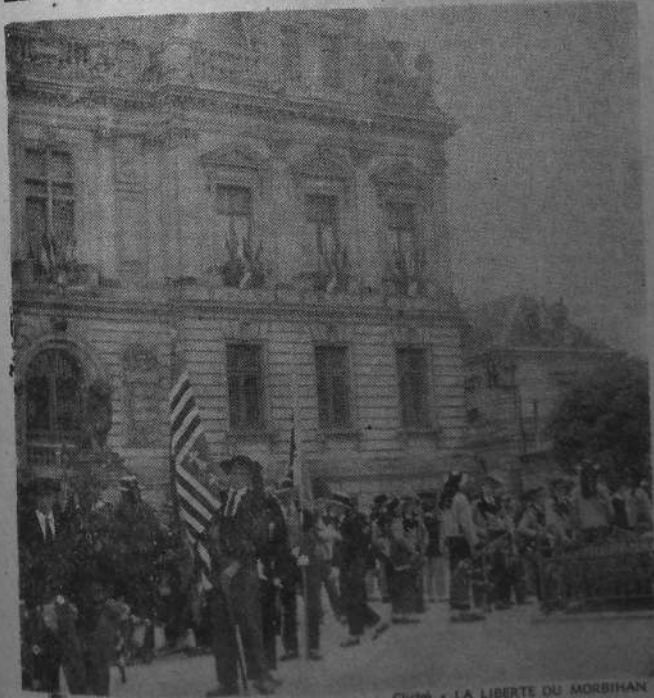
DC

DC

Cet air peut être interprété en marche (noire = 110) ou en concert (noire = 90). Il se compose de trois parties (A.B.C.). En A, les Bombardes jouent la première ligne, les Binious la seconde. En B, les binious se scindent en deux groupes. En C, les Bombardes sonnent la première ligne, les Binious la seconde ; à la reprise les Bombardes se taisent et les Binious se scindent en deux groupes, l'un jouant la partie de bombarde.

Cet air peut aussi convenir à 3 sonneurs : 1 Bombarde et 2 Binious.

## LE CONCOURS DES BAGADOU MORBIHANNAIS



Clône • LA LIBERTÉ DU MORBIHAN •

Les Bagadou morbihannais se préparent à passer devant le jury (voir page 21)



# LE CONCOURS DE BREST

1<sup>re</sup> Catégorie : Albert Hémy, Donatien Laurent, Dorig Le Voyer, Jakez Malard et Iain Holland, leading-drummer du « Muirhead's & Sons Pipe-Band » de Grangemouth.

2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> Catégories (y compris bagadou d'enfants) : Albert Hémy, Emile Allain, Yann L'Helgoualc'h, Kristian Hudin, Ferdy Kerne et Yannick Martin.

## CLASSEMENT :

A) BRUDED (adultes).

1<sup>re</sup> Catégorie : Pas de Premier Prix décerné.

2<sup>e</sup> Prix : 1.) Bagad Brest Saint-Marc (Brest) ; 2.) Bagad Roazhon (Rennes) ; 3.) Bagad Brest Ar-Flamm (Brest).

3<sup>e</sup> Prix : 4.) Bagad Ar Baol (La Baule) ; 5.) Bagad A-Naoned (Nantes). Commentaires. — Meilleure batterie : Rennes — Meilleur ensemble de bombardes : Brest Ar-Flamm — Meilleur ensemble de binious : Brest St-Marc.

2<sup>e</sup> Catégorie : Premier Ruban : Bagad al Lise, Sant-Brieg (Saint-Brieuc). Pas de deuxième Ruban décerné.

Troisième Ruban : Bagad ar Vartoloded, Lann-Bihoué (B.A.N. Lann-Bihoué). Classés sans Ruban : Bagad Kemperle (Quimperlé) — Bagad Raoul II Fougères (Fougères).

Le Bagad du Lycée de Saint-Brieuc monte en Première Catégorie. 3<sup>e</sup> Catégorie : Première mention : Bagad Quic-en-Groigne, Saint-Malo (Saint-Malo).

Pas de deuxième mention décernée. Troisième mention : Bagad Kel'h Keltiek Sant-Brieg (Saint-Brieuc — Bagad Nomenoe, Redon (Redon)).

Classés sans mention : Bagad Landerne (Landerneau) — Bagad Koad-Serc'ho (Moriaix-Ploujean). Non classé : Bagad Kombrit (Combrit).

Le Bagad Quic-en-Groigne de Saint-Malo monte en deuxième catégorie. Commentaires. — 2<sup>e</sup> Catégorie : Bagad du Lycée de Saint-Brieuc. — Très bon ensemble. Bon ensemble de Bombardes. Bon ensemble de Tambour. Très bon accord et bonne sonorité des Binious. Groupe digne de la 1<sup>re</sup> Catégorie.

BAGAD B.A.N. LANN-BIHOUE : Ensemble : Bombardes accordées un peu hautes par rapport aux binious. Très bonne cadence. Bonne sonorité. Batterie un peu lourde et trop appuyée.

Bombardes : Bonnes attaques sauf la première partie du « War zu an Heol ». Sonorités très agréables surtout dans l'aigu. Bon ensemble.

Binious : Sonorité étouffée. Travail d'ensemble mais aucun travail individuel (absence de notes d'ornementation) ; manque de technique en somme.

Batterie : Grosse caisse trop sourde. Bonne cadence. Jeu varié. Bon ensemble mais sonorité quelconque.

BAGAD KEMPERLE : Ensemble : Justesse assez bonne. Cadence un peu irrégulière. Batterie un peu lourde ; de bonnes idées mais fait songer au chemin de fer !!!

Bombardes : Justesse défectueuse (la bémol faux), son hétérogène. L'ensemble bombarde laisse à désirer.

Binious : Mauvais équilibre en levriadou et bourdons. Souffle irrégulier ; variation des bourdons. Tendance à l'accélération.

Batterie : Bon ensemble mais trop lourd. Manque de variété dans les battements. Accélération.

BAGAD RAOUL II, FOUGERES : Ensemble : Correct ; sonorité médiocre ; cadence irrégulière.

Bombardes : Sonorité meilleure sur la fin. Bonne cadence ; on peut dire que les bombardes « sauvent la situation ».

Binious : Mauvaise technique de l'accord et du souffle. Mauvais : doublé de FA, doublé de RE ; bon « lammlusk » DO-RE. Essai de travail.

Batterie : Perte de cadence. Ensemble pas mauvais mais pas assez soutenu.

3<sup>e</sup> Catégorie : BAGAD QUIC-EN-GROIGNE, SAINT-MALO : Ensemble : Très bon. Bon équilibre des pupitres. Battements imparfaitement adaptés à l'air.

Bombardes : Bonnes bombardes ; les groupes de doubles croches sont un peu bousculés. Il y a un certain style.

Binious : Très bons bourdons, très bon levriadou ; dignes, en travaillant, de la première catégorie.

Batterie : Roulements pas assez serrés. Mauvais débuts. Bonne sonorité et cadence ; variété dans le jeu.

BAGAD DU C.C. DE SAINT-BRIEUC : Ensemble : Tambours ténors trop forts ; grosse caisse trop puissante. Bombardes trop faibles par rapport à l'ensemble. Des qualités cependant.

Bombardes : Très justes et « si fondues » qu'on les entend à peine.

Binious : Bons levriadou ; jeu homogène ; les bourdons sabotent la sonorité. La partition n'est pas toujours suivie. Travail nécessaire.

Batterie : Le jeu de la batterie est peu audible, la grosse caisse fait trop de bruit !

BAGAD NOMENOE, REDON : Ensemble : Bon mais bombardes un peu faibles ; partitions pas très exactement exécutées.

Bombardes : Justesse pas absolue. Donne l'impression de « souffler » dans l'instrument, pas d'en jouer.

Binious : Mauvais équilibre entre bourdons et levriadou. On constate un travail réel, mais il en reste encore beaucoup à faire.

Batterie : Assez bonne sonorité. Bon jeu d'ensemble mais pas beaucoup de variété.

BAGAD KOAD-SERC'HO de MORLAIX-PLOUJEAN : Ensemble : Bonne sonorité. Cadence un peu lourde. Ralentissement de plus en plus marqué dans la « Marche des débutants ». Manque de synchronisation entre batterie et chant.

Bombardes : Bombardes si justes et si fondues qu'on ignore leur existence. Binious : Homogénéité certaine. Les binious « freinent » parfois. Le FA est faux. En dépit d'un travail qui se constate il en reste encore beaucoup à faire.

Batterie : Ensemble trop lourd (surtout grosse caisse et ténors). Jeu trop simple.

BAGAD LANDERNE (Landerneau) : Ensemble : Aucune appréciation.

Bombardes : trop faibles.

Binious : Déséquilibre entre bourdons et levriadou. Bourdons désagréables. Bonne cadence cependant. Nécessité d'étudier les notes d'ornementation.

Batterie : Ensemble moyen, sans variété ; faiblesse dans la cadence.

BAGAD KOMBRIT (Combrit) : Ensemble : Aucune appréciation.

Bombardes : Aucune appréciation.

Binious : Dans l'ensemble, du bruit. Deuxième air meilleur.

Batterie : Sans appréciation.

B) KRENNARDED (Juniors) :

1<sup>re</sup> Catégorie : Néant.

2<sup>e</sup> Catégorie : Aucun Ruban n'est décerné.

Classé : Bagad de Paimpol.

3<sup>e</sup> Catégorie : Première mention : Bagad Ar Vilin C'hlas, Penhars — Bagad du C.C. de Renne (avec indulgence du Jury).

Deuxième mention : Bagad Boulvriac (Bourbriac) (avec indulgence du Jury).

Troisième mention : Bagad Konk-Kerne (Concarneau).

Non classé : Bagad Sant-Nazer (Saint-Nazaire).

Les Bagadou : Ar Vilin C'hlas (Penhars), et Kel'h Keltiek Roazhon (Rennes) montent en deuxième catégorie « Krennarded ».

N.B. — Par « indulgence du Jury » il faut entendre que les Juges ont estimé qu'en dépit des quelques dixièmes de points qui leur manquaient certains groupes devaient recevoir une récompense supérieure ou être admis dans une catégorie supérieure.

Commentaires : 2<sup>e</sup> Catégorie :

BAGAD DE PAIMPOL : Ensemble : Premier air : exécution non conforme à la partition. Batterie lourde et mal adaptée. Assez bonne sonorité.

Bombardes : Correctes dans l'ensemble, moins bonnes dans l'aigu. Cadence convenable et bien maintenue.

Binious : Bon travail en bagad mais pas de travail sérieux individuel.

Batterie : Mauvais roulements. Ensemble lourd. Pas de jeu d'ensemble.

3<sup>e</sup> Catégorie :

**BAGAD AR VILIN C'HLAS (Penhars) :** Ensemble : Très bonne justesse. Excellente sonorité ; excellent ensemble.

**Bombardés :** Sonorité très pleine, puissante, aisée, très musicale. Le seul groupe qui possède la vraie sonorité de bombarde. Elles ont fait passer au jury un moment musical vraiment extraordinaire. Un ensemble de bombardés que ne possèdent pas toujours les groupes d'adultes. Air libre excellent ; très bonne technique.

**Biniou :** Bon équilibre ; bourdons-levriadou. Souffle à surveiller cependant ; surveiller aussi l'aigu. Pas de doigté parfait individuellement.

**Batterie :** Grosse caisse trop lourde. Jeu simple, parfois un peu « cliqué de cuivres ». Bonne sonorité et bonne cadence.

**BAGAD DU C.C. DE RENNES :** Ensemble : Bon ensemble digne de la deuxième catégorie. « Kerhet bugulion » inexact à la seconde mesure.

**Bombardés :** Air libre très nettement supérieur à « Kerhet bugulion » pour tant simple (LA bécarre aigu faux dans cet air). Bon ensemble.

**Biniou :** Souffle irrégulier. Bon doigté (sans doute le meilleur de la catégorie mais pas encore parfait cependant).

**Batterie :** Battements variés. Grosse caisse trop forte. Très bon jeu d'ensemble.

**BAGAD DE BOURBRIAC :** Ensemble : Bombardés un peu plus aigus que les biniou. Bon équilibre des pupitres. Se méfier des cadences trop lentes.

**Bombardés :** Bon ensemble, un peu lent.

**Biniou :** Trop lent. Anches trop douces qui font ressortir le souffle irrégulier.

**Batterie :** Assez bonne. Manque de variété dans les battements. Ceux-ci gagneraient à être plus secs.

**BAGAD DE CONCARNEAU :** Ensemble : Bonne cadence, mais faux bourdons.

**Bombardés :** Justesse difficile à juger à cause des bourdons. Ensemble convenable.

**Biniou :** Bourdons déplorables. Regrettable car les levriadou paraissent justes. Bonne cadence ; le doigté a besoin d'être travaillé.

**Batterie :** Bonne exécution. Eviter un coup fort sur le 2<sup>e</sup> temps (faible).

**BAGAD DE SAINT NAZAIRE :** Une seule qualité éventuelle : bonne cadence régulière. On ne sait si le bagad a eu tort ou raison de se présenter au concours.

Ces commentaires des quatre chapitres : Ensemble, Bombardés, Biniou, Batterie, ont été faits par le juge responsable de chaque chapitre.

## POINTS OBTENUS

BAGAD	Batterie	Biniou	Bombardés	Ensemble	Total	Moyenne
BREST SAINT-MARC	16,5	17,7	15,	16,	65,2	16,3
RENNES	17,75	17,2	14,9	14,	63,85	15,96
BREST AR FLAMM	15,5	17,375	15,4	14,6	62,875	15,719
LA BAULE	15,75	15,5	12,65	12,	55,90	13,975
NANTES	15,5	14,05	11,7	9,	52,75	12,56
LYCEE M-BRIEUC	16,5	18,	17,	18,	69,5	17,375
LANN-BIHOUE	16,5	11,	16,	16,	59,5	14,875
GUIMPERLE	13,	10,	11,5	15,	49,5	12,375
FOUGERES	13,5	10,	13,	12,8	49,3	12,325
SAINTE-MALO	16	18	17	17	68	17
C. C. SAINT-BRIEUC	10	17	13	16	56	14
REDON	13,25	13,	13,	15,4	54,65	13,6625
LANDERNEAU	8,75	12,	11,	12,	43,75	10,9375
KOAD-SERC'HO	8,75	10,	10,	14,	42,75	10,6875
COMBRIT	6,5	5,	4,	6,	21,5	5,375
PAIMPOL	6,	9,	13,	12,6	40,6	10,15
MOULIN VERT	15,25	17,	15,5	19,	70,75	17,69
C. C. RENNES	17,	14,	18,	17,	66,	16,5
BOURBRIAC	14,	13,	17,	14,4	58,4	14,6
CONCARNEAU	16,	9,	13,	14,	52,	13,
SAINTE-NAZAIRE	9,2	5,	4,	3,	21,2	5,3

# Concours des meilleurs Sonneurs de Bretagne

GOURIN, 29 SEPTEMBRE 1957

100.000 FRANCS DE PRIX

offerts par le Comité des Fêtes de Gourin

## 1. — PRINCIPES GENERAUX

Art. 1. — Le Concours des Meilleurs Sonneurs de Bretagne est ouvert à tous les sonneurs de Bretagne ou vivant hors de Bretagne, inscrits à l'une ou l'autre des associations de sonneurs : *Bodadeg ar Sonerion, Kenveuriez, Sonerien Paris, Kenveuriez ar Vinioerion*, ou n'appartenant à aucune association.

Art. 2. — Les couples de sonneurs classés Hors-Concours au dernier concours de Quimper en 1949, ne peuvent participer à ces épreuves. Ils sont LE GUEVEL et LE GRUMELEC, de Paris, Prix d'Excellence 1949, et Auguste SALAUN, père et fils, de Bannalec, Prix d'Honneur 1949.

Art. 3. — Ce concours s'adresse aux couples de sonneurs traditionnels : Biniou-Bombarde. Il est recommandé, comme le veut la tradition, d'adjoindre à ce couple le batteur de tambour.

Art. 4. — Les couples de sonneurs désirant participer aux épreuves devront être présents au moment du tirage au sort qui sera fait le dimanche 29 septembre 1957, à Gourin, à 8 h. 30.

Art. 5. — Les épreuves commenceront à 9 heures précises. Les résultats seront communiqués à 18 heures et prix et récompenses décernés aussitôt.

## 2. — INSCRIPTIONS

Art. 1. — Le couple, ou le trio s'il y a un tambour, doit s'inscrire avant le 28 septembre dernier délai, auprès de M. le Président du Comité des Fêtes, Gourin. Joindre une enveloppe timbrée à l'adresse du chef du couple (le sonneur de bombarde, comme l'exige la tradition).

Nous désirons participer au CONCOURS DES MEILLEURS SONNEURS DE BRETAGNE que vous organisez à GOURIN le 29 septembre prochain.

SONNEUR DE BOMBARDE : Nom... prénom... né le... à...  
adresse exacte...

SONNEUR DE BINIOU :  
(Biniou kos, biniou braz)

TAMBOUR (éventuellement) :

Nous acceptons le règlement du concours et sommes disposés à le respecter.

Signature du Sonneur de Bombarde.

P.S. — Cette inscription est valable pour la (ou les) région(s) suivantes(s) : (voir article 6 du paragraphe 3 : ORGANISATION).

Art. 3. — Le couple de sonneurs étant indissociable l'inscription d'un couple (ou d'un trio) ne peut se faire séparément. C'est-à-dire qu'il est impossible pour un sonneur appartenant à un couple de se présenter en une autre catégorie en compagnie d'un autre sonneur. Il en est de même pour le batteur de tambour.

## 3. — ORGANISATION

Art. 1. — Les sonneurs inscrits, et présents à Gourin le 29 septembre au matin (8 h. 30) s'engagent à respecter le règlement du concours, et à participer aux activités prévues par le Comité des Fêtes. Ils s'engagent à ne pas quitter la ville avant l'annonce des résultats et la distribution des prix et récompenses.

Art. 2. — Les candidats porteront obligatoirement un costume breton. Si le sonneur appartient à un groupe constitué (Bagad) il pourra se présenter dans la tenue uniforme de ce groupe : uniforme militaire, scout, uniforme B.A.S., etc... Seront éliminés les sonneurs se présentant en tenue « civile ».

Art. 3. — Interdiction de boire de l'alcool avant et pendant les épreuves.

Art. 4. — Tout couple de sonneurs qui se présentera devant le jury avec des instruments mal accordés sera automatiquement éliminé. Il ne sera pas toléré de bourdon faux.

Art. 5. — Les épreuves commenceront à 9 heures précises. Les résultats seront communiqués à 18 heures. Les vainqueurs de chaque catégorie se présen-

teront alors devant le jury pour le PRIX D'EXCELLENCE et le PRIX D'HONNEUR. Ces prix d'Excellence et d'Honneur seront aussitôt annoncés et les récompenses attribuées.

Art. 6. — La Bretagne est divisée en QUATRE REGIONS MUSICALES :

a) CORNOUAILLE-SUD. — Limitée au nord par une ligne allant de Plozevez-Portzay à Langonnet et à l'est par l'Ellé.  
b) CORNOUAILLE-MONTAGNES. — Limitée au sud par une ligne allant de Mur-de-Bretagne à Douarnenez en passant par Gourin, Laz, Châteaulin. Au nord par les Monts d'Arrez, à l'est par une ligne allant de Mur-de-Bretagne au Faouët, en passant par Perret, Lescouët-Gouarec, Saint-Michel de Glomel, Plouaret et Belle-Ile en Terre.

c) VANNETAIS. — Limite à l'ouest : l'Ellé. Au nord la frontière départementale exceptions faites pour la région pourlette des Côtes-du-Nord : Mellionec, Lescouët-Gouarec, etc... A l'est Muzillac, Elven, Josselin.

d) LEON - TREGOR - HAUTE-BRETAGNE. — Tout le reste de la Bretagne.

Art. 7. — Chaque sonneur peut s'inscrire dans la catégorie de son choix ou dans plusieurs catégories.

Art. 8. — Dans chaque catégorie, le couple de sonneurs interprétera deux airs dont obligatoirement une danse. L'autre air pouvant être une marche ou une mélodie.

Art. 9. — Il ne sera fait aucune distinction entre les couples possédant un binou bras à 2 ou 3 bourdons, ou ceux possédant un binou koz. Le groupe possédant un bateau sera également jugé sur le jeu du tambour.

Art. 10. — Un sonneur de binou peut se présenter dans une catégorie avec un binou koz, et dans une autre catégorie avec un binou bras. Mais le sonneur de bombarde doit être le même.

Art. 11. — En se présentant devant le jury, le sonneur de bombarde annoncera dans l'ordre : ses nom et prénom, le nom et le prénom de son compère. Puis il dira ce qu'ils vont interpréter : « une danse de la région de ... une mélodie (ou une marche de la région de ...) ». Cette présentation se fera en breton pour les airs de Basse-Bretagne.

Art. 12. — Le nombre des candidats et le temps limité accordé aux épreuves ne permettra pas à chaque couple de tenir le plateau bien longtemps. Le jury aura donc la faculté d'interrompre l'épreuve dès que son opinion sera faite, et sans que pour autant le couple candidat ne soit lésé.

#### 4. — PRIX ET RECOMPENSES

Art. 1. — Prix d'Excellence :	8.000 francs	—	8.000.
Prix d'Honneur :	7.000 francs	—	7.000.
1 <sup>er</sup> Prix de Catégorie :	6.000 francs	—	24.000.
2 <sup>e</sup> Prix de Catégorie :	5.000 francs	—	20.000.
3 <sup>e</sup> Prix de Catégorie :	3.000 francs	—	12.000.
4 <sup>e</sup> Prix de Catégorie :	2.000 francs	—	8.000.
5 <sup>e</sup> Prix de Catégorie :	1.600 francs	—	8.000.
6 <sup>e</sup> Prix de Catégorie :	1.200 francs	—	4.900.
7 <sup>e</sup> Prix de Catégorie :	800 francs	—	3.200.
8 <sup>e</sup> Prix de Catégorie :	600 francs	—	2.400.
9 <sup>e</sup> Prix de Catégorie :	400 francs	—	1.600.
10 <sup>e</sup> Prix de Catégorie :	300 francs	—	1.200.

AU TOTAL .. 100.200

En outre, de nombreux prix en nature : faïences, objets d'art, poulets, lapins, bouteilles d'apéritifs, de vins, seront offerts aux concurrents. Deux (ou trois) diplômés par couple seront décorés après les épreuves.

#### 4 bis. — EPREUVE SPECIALE DE LECTURE A VUE

Art. 1. — Une somme de 20.000 francs (vingt mille francs) est en outre destinée à récompenser les gagnants d'une épreuve spéciale de lecture à vue.

Cette somme est offerte en partie par l'ENTENTE CULTURELLE BRETONNE, dont le siège est à Paris 17<sup>e</sup>, 3, rue Francis-Garnier (9.000 francs) et par B.A.S. (11.000 francs).

Art. 2. — Les prix seront ainsi répartis :

1 <sup>er</sup> Prix :	6.000 francs
2 <sup>e</sup> Prix :	5.000 francs
3 <sup>e</sup> Prix :	4.000 francs
4 <sup>e</sup> Prix :	3.000 francs
5 <sup>e</sup> Prix :	2.000 francs

TOTAL : 20.000 francs

Art. 3. — Les candidats s'inscriront le matin du concours au moment du

tirage au sort. Ils indiqueront en outre la tonalité dans laquelle doit être écrit l'air qui leur sera soumis.

Art. 4. — Cet air sera différent pour chaque couple ; ainsi le déchiffrage des premiers ne pourra profiter aux suivants.

Les airs seront composés le matin même du concours. Ils seront de :

8 mesures en 4/4,

ou de 4 ou 6 mesures en 2/4 ou 6/8.

Des mélodies ou marches à mesures irrégulières pourront être proposées.

La cadence métronomique imposée correspondra, s'il s'agit d'une danse, à la cadence habituelle des marches bretonnes ; il sera d'ailleurs précisé : marche de lutteurs, marche nuptiale, etc...

Art. 5. — Chaque couple interprétera 3 fois l'air imposé. Une seule partition sera confiée au couple, écrite dans le ton demandé. Au cas où les deux sonneurs ne liraient pas dans le même ton, l'un des deux devrait nécessairement transposer.

Art. 6. — Exceptionnellement, pour cette épreuve, les couples pourront se dissocier. C'est-à-dire qu'un talabarder pourra se présenter à cette épreuve avec un binouier autre que celui avec lequel il se présente dans l'une ou plusieurs des catégories définies au paragraphe II, art. 6.

Art. 7. — Autant d'airs seront écrits que de candidats se seront inscrits le matin. Chaque air portera un numéro. Un tirage au sort spécial sera effectué au moment de cette épreuve : chaque talabarder tirera un numéro, lequel correspondra à l'air qui lui sera imposé. Ce numéro correspondra également à l'ordre de passage devant le jury.

Art. 8. — Pour cette épreuve le jury ne sera pas caché des concurrents.

Art. 9. — Les prix et récompenses seront également décernés à 18 heures.

#### 5. — NOTATION ET JURY

Art. 1. — Le Jury et composé de cinq membres fournis par l'association BODADEG AR SONERION et agréés par le Comité organisateur du Concours de Gourin.

Ces cinq seront obligatoirement sonneurs « de couple ». Dans toute la mesure du possible ils seront originaires de différentes régions musicales de Bretagne. Ce jury ne sera connu des concurrents que le matin même du concours, au moment du tirage au sort.

Art. 2. — Chaque couple sera noté de la manière suivante :

a) Chaque couple présentera deux airs, obligatoirement. Chaque air sera noté sur 20.

Chaque couple peut donc obtenir le maximum de 20 points  $\times$  2  $\times$  par 5 membres du jury, soit un total de 200 points. Cette notation sera ramenée à la moyenne de 20 et seule cette note sera proclamée.

b) Pour obtenir le Premier Prix de Catégorie la moyenne de 17 sera exigée. Si cette moyenne n'était pas obtenue, le prix de catégorie ne serait pas décerné. Par contre la somme prévue serait attribuée au couple premier de la catégorie, mais avec le titre de second prix.

c) Les candidats aux Prix d'Excellence devront avoir obtenu la moyenne de 17 dans l'une ou l'autre des catégories. (Seuls les premiers prix de catégorie pourront se présenter).

La moyenne de 17 sera également exigée pour le Prix d'Excellence. La somme pourra être attribuée au vainqueur mais sans le Prix d'Excellence, qui deviendrait alors Prix d'Honneur.

d) Les candidats au prix d'Honneur (les seconds prix de catégorie) devront, pour se présenter à ces épreuves, avoir obtenu la moyenne de 14 dans l'une ou l'autre des catégories.

Cette moyenne de 14 sera également exigée pour le Prix d'Honneur. Si cette moyenne n'était pas obtenue, la somme serait tout de même attribuée mais le titre deviendrait « Second Prix d'Honneur ».

Art. 3. — Aucun air n'est imposé. Chaque couple a donc la faculté de choisir lui-même les deux airs qu'il interprétera.

Par contre, en cas d'ex-aequo pour la finale (Prix d'Excellence et Prix d'Honneur) le jury pourra, pour départager deux ou plusieurs concurrents, imposer une nouvelle épreuve avec un air choisi par lui et accepté par les concurrents en présence.

#### 6. — DISQUALIFICATION

Art. 1. — Ne seront pas admis à se présenter aux épreuves :  
Les sonneurs qui ne se seront pas fait inscrire comme il est dit aux articles 1 et 3 du paragraphe 2 (Inscriptions).

Les sonneurs qui se présenteraient en retard aux épreuves, ou n'auraient pas participé au tirage au sort ; (sauf en cas de force majeure : accident, retard de train ou de car, incident mécanique, etc...).



**Seront éliminés :**

Les sonneurs qui quitteraient la ville avant la proclamation des résultats, ou contesteraient les décisions du jury, ou ne conserveraient pas une tenue digne et correcte pendant toute la journée.

Art. 2. — Comme il est dit aux articles 2, 3 et 4 (paragraphe 3), seront éliminés les couples qui se présenteront en tenue « civile » ; les couples qui ne respecteraient pas la tempérance ; les couples qui négligeraient l'accord parfait des instruments.

Art. 3. — Seront également disqualifiés les couples qui ne respecteraient pas le folklore musical de la catégorie dans laquelle ils se présentent. Exemples : un couple se présente dans la catégorie VANNETAIS et interprète une danse typiquement Cornouaillaise ; un couple se présente dans la catégorie TREGORLEON - HAUTE-BRETAGNE et interprète une marche de lutteurs vannetaise, etc., ou un air celtique vulgarisé chez nous ou encore un air de Botrel (ces exemples sont pris dans le Concours de Quimper 1949).

Le Jury tiendra toutefois compte de l'interprétation des folklores (airs de danses montagnardes en Trégor ; danses de Sud-Cornouaille dans le Pays du Scorff ; danses pourlottes dans la région « Fanch-fisel », etc.).

L'interprétation d'un air non breton, ou d'un air écrit par le sonneur lui-même et qui ne « sonnerait » pas breton, entraînerait automatiquement la disqualification du couple.

**« DASSON UR GALON »**

RESONNANCES D'UN CŒUR  
avec une traduction française  
en regard

Poèmes, chansons, gwerzes, récits,  
de Loeiz HERRIEU

— Indispensable aux jeunes des  
Cercles, Bagadou, Kevrennou...

— Source authentique de la poésie, de  
la pensée, de la tradition bre-  
tonnes.

— L'ouvrage contient un récit dé-  
taillé de la noce bretonne de jadis ;  
document d'un intérêt exceptionnel  
pour renouveler et enrichir les  
noces de chez nous.

— Grâce à la traduction en regard,  
« DASSON UR GALON » est une ou-  
baine pour ceux qui apprennent le  
breton.

Nota. — Beau volume avec la photo  
de l'auteur.

Edition ordinaire : 600 frs (port :  
75 francs).

Edition de luxe : 1.000 frs (port :  
110 francs).

Chez M. l'Abbé M. HENRIO, 9, rue  
Duguesclin, Auray.

C. C. P. 1617-66 NANTES  
M. HENRIO — MERIADEC  
Institution Saint-Ivy — PONTIVY

**Goulennoù ha Respontoù**

Réponse à la question posée dans le  
numéro de juin 1957 :

1.) Si la maison est construite sur  
un terrain incliné :

Penn-an-traon voudrait dire le pi-  
gnon de la maison situé dans la partie  
basse du terrain.

Penn-an-nec'h : pignon... situé dans  
la partie la plus haute du terrain.

Penn-an-lae : pignon en haut.

2.) Si la maison est construite sur  
un terrain plat :

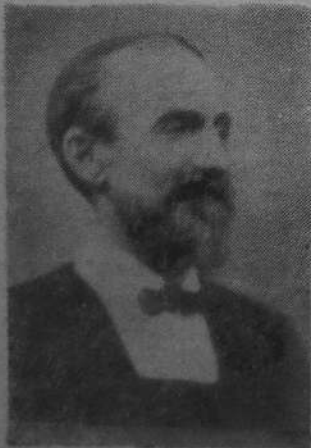
Penn-an-traon : rez-de-chaussée.

Penn-an-nec'h : premier étage.

Penn-an-lae : à l'étage supérieur.

**AVIS A NOS LECTEURS**

Les nombreux lecteurs qui ont passé  
commande de Blocs de Papier à lettre  
breton devront attendre la réimpression  
d'une 3<sup>e</sup> édition, le stock étant  
épuisé depuis la mi-juillet.



Loeiz HERRIEU

**Pour le Monument à NOMINOE**

Nous pensons qu'il est bon de rappeler dans quelles conditions fut érigée la  
statue à notre premier Roi, à Bains-sur-Oust (I.-et-V.) le 29 Juin 1952.  
Qui était membre du Comité de Patronage ?

**COMITE DE PATRONAGE**

M. CORNU, Secrétaire d'Etat aux Beaux-Arts, Sénateur des Côtes-du-Nord.  
M. BENEDETTI, Préfet d'Ille-et-Vilaine, Inspecteur général de la 3<sup>e</sup> Région.  
M. MONTELL, Ancien Ministre, Député du Finistère.  
M. Guy LA CHAMBERE, Ancien Ministre, Député d'Ille-et-Vilaine, Maire de Saint-Malo.  
M. Yves ESTEVE, Sénateur d'Ille-et-Vilaine.  
M. Yves VOURC'H, Sénateur du Finistère.  
Docteur A. RUPIED, Sénateur d'Ille-et-Vilaine, Président du Conseil général, Maire de Vitry.  
M. Marcel DUBOIS, Sénateur de Loire-Inférieure, Maire de La Baule.  
Docteur DUBOIS, Sénateur du Finistère.  
M. PENVIDIC, Député d'Ille-et-Vilaine.  
M. SAMSON, Député d'Ille-et-Vilaine.  
M. LECOURTOIS, Conseiller général de Questembert.  
M. LECOURTOIS, Vice-Président du Conseil Général de la Loire-Inférieure, Maire de  
Vicome de DRESNAY.

Fégréac.

M. le Maire de Dol-de-Bretagne.

M. le Maire de Vendôme (Loir-et-Cher).

Comte Jean de GOUYON, Ancien Sénateur, Maire de Cournon.

S. E. le Cardinal ROQUES, Archevêque de Rennes, Primat de Bretagne.

S. E. le Cardinal LE BELLEC, Evêque de Vannes.

M. le Curé-Archiprêtre COULON, Redon.

M. le Chanoine GUILLLOU, Curé de Bains-sur-Oust.

M. le Chanoine PEPIN, Supérieur du Collège Saint-Sauveur de Redon.

M. le Chanoine FAVE, Curé de Saint-Pol-de-Léon, Directeur du Bleu-Brug.

Dom Alexis PRESSE, Abbé de Bocquen.

M. l'Abbé L. LE FLOC'H, Ecrivain breton.

M. l'Abbé LAGREE, Professeur à l'Université Catholique d'Angers, Ecrivain breton.

M. P. MOCAER, Ancien Conseiller Général du Finistère, Président de Kendalc'h et de l'Asso-  
ciation bretonne des relations interceltiques.

M. Fr. BEGOT, Vice-Président de Kendalc'h, Président du Comité des Fêtes de Cornouaille.

M. Doris LE VOYER, Président de Bodadeg ar Sonerion (B.A.S.).

M. LAURENT, Président de Ker Vreiz, (Paris).

Marquise de l'ESTOURBEILLON.

Colonel de KERANGAT, Secrétaire général de l'Association Bretonne.

M. Xavier de LANGLAIS, Professeur aux Beaux-Arts de Rennes, Ecrivain et Peintre.

M. P. LOISEL, Grand Druide de Bretagne.

M. F. MARQUER, diplômé d'Etudes Supérieures de Celtique.

M. P. QUINTIN, Président de l'Amicale des groupes folkloriques de Haute-Bretagne.

M. M. MESNARD, Président de l'Amicale des Cercles Celtiques Loire-Vilaine.

M. Jean LE GOFF, Ecrivain breton.

M. B. KERGOURLAY, Conseiller général du canton de Rosporden et Président de l'Amicale  
des Cercles Celtiques de Cornouaille-Léon-Trégor.

M. P. LE TOUZE, Président de l'Amicale des Cercles Celtiques du Pays Vannetais.

Qui était membre du Comité Actif ?

**COMITE ACTIF**

Président d'honneur : M. le SOUS-PREFET et M. le MAIRE de REDON.

M. Michel de HALGOUET, Conseiller général d'Ille-et-Vilaine, Maire de Renac, Président de  
l'Association Bretonne et du Syndicat d'Initiative de Redon.

Vice-Présidents : Comte de SAINT-GERMAIN, Maire de Bains-sur-Oust, et M. HOUSSIN,

Adjoint au Maire de Redon.

Secrétaire Général : M. P. MONJARRET, Quimper.

Secrétaire Générale adjointe : Mlle Y. de LAIGUE, Bahurel en Redon.

Trésorier : M. Jean HOUSSIN, Place de la République, Redon.

Qui était membre du Comité ?

**MEMBRES**

REDON : MM. Calard, du Châlas, Evenou, M<sup>r</sup> Fauvel, Fleury, Gommeriel, M<sup>r</sup> Houis, Abbé

Jouquand, de Keraoulland, Lafitte, Mlle Lemasson, MM. A. et J. Mottasi, Nédélec, de Parades,

M<sup>r</sup> Pitois, J. Ricordel, Mlle Riaud, MM. Régen, Robin, Saugat, Schuller, Simon, Dr Thébaud,

Yviquel.

BAINS : MM. Ablain, J. Dagnaud, Macé, J. Mesny, J. Penhoët, P. Renoud.

**APPEL A TOUS LES BRETONS ET AMIS  
DE LA BRETAGNE**

Voici des extraits d'un imprimé édité en 1952 par le Comité « LES AMIS  
DE NOMINOE ». Si ce Comité a disparu la statue demeure, et les factures sont  
encore à payer...

Nominoë, vainqueur des Franks-Germains, à Ballon, près de Redon, sau-  
veur de la civilisation celtique sur le continent, grand organisateur du peuple  
breton qui le considère comme l'équivalent du Roi Arthur, l'un des meilleurs  
fils de Bretagne auquel soit dû notre admiration et notre reconnaissance,  
n'avait pas encore le moindre monument.

Malgré les propositions, les demandes les plus pressantes faites depuis un siècle par des écrivains éminents comme La Borderie, Audren de Kerdel, la Villemarqué, de l'Estourbeillon, de Laigue, etc., aucune statue n'avait été élevée lui-même. L'indifférence bretonne allait-elle durer jusqu'à la fin des temps ?

Le 29 juin dernier, à l'occasion du XI<sup>e</sup> Centenaire de la mort de ce grand conquérant, grâce à l'action décisive de jeunes Bretons et du concours de l'Association « Kendale'h », de la revue « Ar Soner », et de leurs éminents amis, le monument tant attendu a été inauguré solennellement à Bains-sur-Oust en présence de diverses personnalités, des membres du Collège bardique de Bretagne et d'un grand concours de peuple.

A la grand-messe, Dom Alexis Presse, Père Abbé de Boquen, présenta, dans un magnifique discours, le héros chrétien que fut Nominé. A l'issue de l'office, aux pieds de la statue du héros qui se dresse à une hauteur de six mètres, taillée dans un bloc de granit bleuté de Kersanton, par le Maître Raffig Tullou, les discours du Barde Kalondan et de M. du Hailgouet, conseiller général de Redon, célébrèrent dignement les vertus guerrières et organisatrices de Nominé.

Au nom du Gouvernement et au sien propre, M. le Sous-Préfet de Redon, en termes choisis, sut également rendre hommage au vieux Souverain breton.

Artistes, chorales, cercles celtiques, champions de lutte bretonne, collaborèrent au beau succès de cette journée. La fête se termina par l'inauguration d'un tumulus à Ballon, œuvre bénévole de tous les cultivateurs de Bains-sur-Oust, donnant ainsi un bel exemple de fidélité, de désintéressement et de solidarité, dirigés par M. le Chanoine Gullou, leur recteur, éminent érudit.

Chaque association, chaque société, chaque groupe breton, chaque particulier, se fera un devoir et un point d'honneur de contribuer dans la mesure de ses moyens, aux frais du monument élevé à la grandeur de Nominé, celui sans lequel la Bretagne n'existerait plus.

Un Livre d'or conservera les noms de tous les souscripteurs et sera remis à la mairie de Bains-sur-Oust.

Membres bienfaiteurs : 5.000 frs ; adhérents : 1.000 frs ; honoraires : 500 frs ; actifs : 100 frs.

La souscription est ouverte au C.C.P. Rennes 134-87 « Les Amis de Nominé », place de la République, Redon (L.-et-V.). (1)

LE COMITE.

## BREF APERÇU HISTORIQUE

Au début du IX<sup>e</sup> siècle, la Bretagne, divisée en petites Principautés indépendantes les unes des autres et parfois solidaires contre l'envahisseur commun, se trouvait livrée à la menace du puissant Empire franko-germanique, dont les troupes faisaient sentir une menace constante sur les limites du territoire breton.

La Bretagne ne représentait pas l'unité actuelle ni la superficie qui devaient devenir plus tard l'œuvre de Nominé.

Après les tentatives désespérées des princes bretons Jarnithin, Morvan, Gwionac'h, la Bretagne se trouvait livrée à la merci du Conquérant, c'est donc dans ces heures désespérées qu'un homme va surgir.

Comprenant l'inutilité d'une lutte inégale, un Breton de grande intelligence, Nominé, va devenir l'homme de confiance de l'Empereur Louis Le Débonnaire.

Nominé, prince breton du pays de Vannes, va donc administrer la Bretagne sous le règne de l'Empereur Louis et de ce fait jettera les bases d'une organisation politique unifiée.

Présentant les jours sombres qui vont s'abattre sur l'Empire d'Occident, Nominé, malgré l'instabilité du pouvoir impérial lors de la querelle entre l'Empereur et ses fils, va rester fidèle à son serment de fidélité. Lorsque après cet incident, l'Empereur reprendra le pouvoir, celui-ci ne pourra plus rien refuser à Nominé.

Mais le destin de l'Empire frank va se précipiter.

843 : c'est l'année du traité de Verdun et le partage de l'Empire. Nominé est sommé par le nouvel Empereur Charles le Chauve de prêter serment, mais comme l'Empire a déjà subi un démembrement, Nominé, chef des Bretons, refuse un nouveau serment.

Conséquences inévitables : 29 juin 845, l'Empereur Charles le Chauve entreprit une grande offensive et entra en Bretagne. L'armée impériale des Franks et des Saxons se heurta aux forces bretonnes stationnées sur le territoire de la Commune de Bains-sur-Oust.

La bataille dura trois jours ; elle fut à l'avantage des Bretons. Les troupes germaniques taillées en pièces refluèrent sur Le Mans et Charles le Chauve dans son désastre abandonna la couronne impériale et ses bagages.

C'est donc la plus grande page de l'histoire de Bretagne qui s'est déroulée sur le territoire de la commune de Bains. Nous sommes fiers que la Bretagne du XX<sup>e</sup> siècle se souvienne et que les descendants des vaillants défenseurs de la Patrie bretonne aient eu à cœur d'élever une statue au « Père de la Patrie ».

(Extrait du programme des Fêtes du 29 Juin 1952).

De ce peuple sans cohésion, éparpillé, prêt à tomber en poussière, Nominé par l'unité de commandement et la création de la monarchie bretonne, fit un corps unique, un faisceau solidement lié, avec un seul cœur et une seule tête, capable de combiner un effort puissant et unanime pour défendre, contre toute attaque, sa vie et sa liberté...

...Voilà le service que Nominé a rendu à la Bretagne, aux Bretons de tous les temps ; car si nous-mêmes aujourd'hui pouvons nous parer de ce nom, c'est à lui que nous le devons ; sans lui, depuis bien longtemps, il n'y aurait plus de Bretagne, ni de Bretons.

A. de la BORDERIE,  
« Histoire de Bretagne ».

(1) VerseZ votre obole à Pol MONJARRET, 18, Boulevard Joffre, LORIENT.  
C. C. P. RENNES 349-02.

SOUSCRIPTION	
TOTAL PRÉCÉDENT .....	30.300 f.
Abbé Le Calvez, Plouézec ..	500 f.
M. Camille Le Mercier d'Erm	1.000 f.
Dinard .....	500 f.
Anonyme .....	5.000 f.
Bagad Nominé, Redon ..	5.000 f.
<b>Total</b>	<b>38.300 f.</b>

tique de Pierre HELIAS, TAN ha LUDU (Fou et Cendres), quatre pièces où s'expriment tour à tour, au rythme des saisons, l'amour, la plénitude de la joie, l'angoisse de la mort, le désespoir. Jouées sur différentes scènes, ces pièces étaient restées jusqu'à présent inédites. Leur réunion donne une idée suffisante de l'originalité et de la profondeur de l'inspiration poétique et dramatique chez Pierre HELIAS, dont la renommée d'écrivain a depuis longtemps dépassé le cadre de la Bretagne.

Nous remarquons également dans ce premier numéro très copieux, une nouvelle d'une forte intensité dramatique, « LOD ALL A VARV », de Pierre TREPOU, des poèmes de Renan AR MOUGN et de P.M. MEVEL, des récits de Yeun AR GOW et de Charles LE GALL, des études du docteur DUJARDIN, A. LE BERGE, G. BERNIER (en vannetais), un appel du docteur TRICOIRE aux jeunes, qui auront régulièrement leur place dans la revue. Autre originalité importante : une rubrique est consacrée au « Breton vivant du peuple » ; elle accueillera les propos et les essais sans prétentions littéraires, de tous ceux qui, quotidiennement, utilisent un breton concret, vivant et imagé.

« BRUD », en effet, se propose d'être la revue du breton vivant. Le style de ses articles démontre assez qu'on peut, en un breton pur et riche, exprimer toutes les nuances de la pensée et du sentiment, sans avoir recours à cette langue artificielle et hermétique, à ces mots fabriqués par les lexicographes, qui découragent les lecteurs obligés à chaque instant d'avoir recours au dictionnaire.

Revue originale, vivante, de lecture facile, BRUD mérite l'intérêt et le soutien de tous les bretonnants soucieux de l'avenir de leur langue.

Rédaction-Administration — Boîte Postale n° 17, BREST. Abonnement d'un an : 900 frs ; le numéro 250 frs. C. C. P. 1921-04 RENNES.

N.D.L.R. — Brud utilise l'orthographe universitaire.

## Le premier numéro de BRUD REVUE LITTÉRAIRE DE LA FONDATION CULTURELLE BRETONNE

Une revue littéraire trimestrielle en langue bretonne vient de naître. La présentation de son premier numéro, le samedi 27 juillet, à QUIMPER, dans le cadre de l'Exposition de la Langue Bretonne, a été l'un des événements importants des Grandes-Fêtes de Cornouaille.

La réalisation de cette revue, dont le nom « BRUD », peut se traduire par « RUMEUR, RENOMMÉE », constitue une étape importante dans l'activité de la Fondation Culturelle Bretonne pour préserver et enrichir le patrimoine culturel breton. Il a paru indispensable à cette puissante organisation, qui a déjà édité une série d'ouvrages bretonnes classiques ou contemporaines et d'ouvrages scolaires, de posséder un organe régulier pour diffuser les productions de tous les écrivains d'expression bretonne et apporter en même temps à un large public une matière abondante et variée.

Le premier numéro de « BRUD », 110 pages, présenté sous une élégante couverture en couleurs, réunit un nombre considérable d'ouvrages de qualité. La plus importante est, sans nul doute, la suite drama-

REUNION ANNUELLE DE B. A. S.

DIMANCHE 6 OCTOBRE 1957

HOTEL LE PODER  
à 10 heures précises

AURAY

# REVUES

Vient de paraître  
aux Editions AL LIAMM :

## GEOTENN AR WERC'HEZ ha danevelloù all de JAKEZ RIOU

Sur Rives numéroté ..... 850 frs  
Sur Alfa numéroté ..... 550 frs  
Sur papier ordinaire ..... 400 frs

En vente chez P. BODENAN, 3 Chemins des Potiers, ERGUE-ARMEL (Finistère). C.C.P. Rennes 212-23.

VIENT DE PARAITRE

Jari PRIEL

## AMAN HAG AHONT

le troisième volume des savoureux souvenirs « Va Zammig Buhex » et « Va Buhex e Rusia ».

Un livre 290 pages.  
Sur vâlin pur fil « Rives » numéroté (franco) ..... 1.500 frs  
Sur Alfa-Mousse numéroté ..... 1.200 frs  
Ordinaire ..... 850 frs  
P. BODENAN, 3, Chemin des Potiers, Ergué-Armel, Quimper. C.C.P. 212-23 Rennes.

## CONCOURS DE MONOGRAPHIE

L'ENTENTE CULTURELLE BRETONNE attribuera à la fin de l'année un prix à la meilleure monographie consacrée, soit à un canton rural, soit à une ville de Bretagne.

Les concurrents sont invités à demander le règlement détaillé de ce concours à l'adresse ci-après :

M. Hervé LE MENN  
3, rue Francis-Garnier  
Paris (XVII<sup>e</sup>) Seine.

Le prix sera d'un montant de 30.000 francs.

Les ouvrages, tant imprimés que manuscrits, seront acceptés.

## Pour apprendre le breton SKOL - OBER

Cours gratuits  
par correspondance

M. GOURLAOUEN

30, Rue de la Corderie

DOUARNENEZ (F)

## JEUNE BRETAGNE (AR VRO)

Journal mensuel  
du Fédéralisme Breton

B. P. 59 Brest

Abonnements :

— ordinaire ..... 350 frs  
— de soutien ..... 1.000 frs  
— sous enveloppe ..... 600 frs

## L'EDITION BRETONNE

### 6 LIVRES sous presses en même temps

La grande revue littéraire bretonne « AL LIAMM » poursuit avec méthode et ténacité son effort remarquable dans le domaine de l'Édition.

Ces jours-ci sortent coup sur coup :

1. — Une réédition du chef-d'œuvre incontesté de notre littérature moderne : GEOTENN AR WERC'HEZ.  
Toutes les nouvelles du grand écrivain Jakez RIOU.  
2. — Le troisième volume des souvenirs du Trégorrois Jari PRIEL, lauréat du Prix de la Fondation Culturelle Bretonne « Engleo Breiz » : AMAN HAG AHONT, faisant suite à « Va Zammig Buhex » et « Va Buhex e Rusia ».  
3. — ISTAR LENNEGEZH AN AMZER VREMAN.

Le premier ouvrage de littérature de grande envergure. Ce livre, qui sera illustré de nombreux portraits, est dû au travail de Fanch ELIES si connu sous le nom de ABEOZEN.

4, 5 et 6. — En plus de ces trois ouvrages pour adultes AL LIAMM continue sa série de LIVRES ILLUSTRÉS EN COULEURS pour Enfants. 3 nouveaux titres viennent s'ajouter à ceux déjà existants qui sont : FADTH E VARY GLAS de Perrault, MERC'HIK AR ROZENN d'Andersen, AR CHEMENER BIHAN KALONEK de Grimm, et ROBINSON KRUSO de Edgard Poe.

A votre demande il pourra vous être adressé gratuitement un exemplaire de la revue AL LIAMM où vous trouverez la liste des principaux ouvrages déjà parus. Ecrivez à M. Ronan HUON, Directeur d'AL LIAMM, 132, rue de Verdun, BREST.

## Association Bretonne d'Education Nouvelle

Une classe-pilote, qui s'inspirera des principes pédagogiques préconisés par la loi « Deixonne » sur les langues régionales, s'ouvrira à l'École Saint-Yves, Plouézec (Côtes-du-Nord), en Octobre 1957.

Les garçons en âge de fréquenter l'école primaire y seront reçus comme externes ou internes. Il leur sera donné, dans la mesure du possible, un enseignement bilingue Breton et Français qui les préparera à subir les épreuves des examens officiels : examen d'entrée en 6<sup>e</sup> et bourses 1<sup>re</sup> série (secondaire et complémentaire), examen d'entrée en 3<sup>e</sup> technique, et Certificat d'Études Primaires.

Les parents qui désireraient des renseignements complémentaires doivent s'adresser à M. l'Abbé LE CALVEZ, Skol Sant-Erwan, PLOUEZEC (C.-du-N.), qui pourrait éventuellement les visiter.

L'École est placée sous le patronage de l'Association Bretonne d'Éducation Nouvelle qui en assurera également le financement.

L'Association comprend :

- 1<sup>o</sup> des Membres Associés, les parents des élèves, dispensés de toute cotisation.
- 2<sup>o</sup> des Membres Coopérateurs, qui versent une cotisation annuelle de 1.000 frs.
- 3<sup>o</sup> des Membres Bienfaiteurs, qui versent une cotisation annuelle minima de 2.000 francs.

Le Conseil d'Administration :  
J. Le Bec, président ; Comtesse de Rohan-Chabot ; M. Gourlaouen ; J. Droniou, secrétaire ; A. Le Calvez, trésorier ; Y. Le Goff ; F. Ters ; J. Cadoual.

Envoyer les adhésions et les fonds à :  
M. l'Abbé Armand LE CALVEZ, directeur « Skol Sant-Erwan », PLOUEZEC (C.-du-N.), C. C. P. RENNES 863.85.



SONNEURS AU FRONT  
Guerre 14-18

## CENTRE D'ETUDES POLITIQUES DE BRETAGNE

Lors d'une importante réunion qui eut lieu à Kerfontaine le 26 Juillet 1957, groupant les responsables et amis du Juris-Club Celtique, il a été décidé que cet organisme porterait désormais le nom de CENTRE D'ETUDES POLITIQUES DE BRETAGNE.

Ce titre a été choisi, afin de mieux exprimer les buts poursuivis, de défense et d'études du patrimoine social et historique du peuple breton.

A l'issue de cette réunion, M. Marcel Guileysse, président du Centre d'Études Politiques de Bretagne, s'adressant aux jeunes présents, leur a exprimé sa satisfaction de voir, toujours plus nombreux, des jeunes Bretons décidés à militer pour la cause du peuple breton, dont leur idéal constitue la seule chance de salut.

Comme par le passé, les études et la vulgarisation des sciences politiques bretonnes seront poursuivies et, si possible, amplifiées.

Pour toutes demandes d'envoi de correspondance, s'adresser à M. Marcel Guileysse, 19, Boulevard de Port-Royal, Paris.

Le bureau n'est pas modifié : M. Marcel Guileysse, président ; Mlle Le Comte, MM. Le Cron et Toubiana, secrétaires ; M. Pédellec, trésorier.

(Communiqué)

## LA BRETAGNE REELLE

ORGANE DE RECHERCHE  
DU CELTISME MODERNE

Direction : J. Quatrebaufs, B.P. 128  
Rennes (1<sup>er</sup>-ot-V.) — C. C. P. Rennes  
754-82.

Provision : 1.000 frs pour 4 cahiers.  
Jeunes : 1/2 tarif, 500 francs les 4 cahiers.

Numéro spécimen sur demande.

L I S E Z

## BREIZ

Organe de Kendal'h

B. P. 3 9 9

RENNES



## La Cornemuse Polonaise



Référence : « *Szlakiem Kozła lubuskiego.*

*Pieśni i muzyka instrumentalna Ziemi Lubuskiej ».*

(On the trail the Bag-pipe of Great Poland & the Territories  
along the German-Polish Border). Gracord 1951

Page 86, Journal de l'International Folk Music Council, Vol. IX, 1957)

Dessins de Max LE FUR.

## Concours des Bagadou du Morbihan

VANNES, 8 SEPTEMBRE 1957

Les Bagadou vannetais de 3<sup>e</sup> catégorie se sont rencontrés à Vannes le 8 septembre. Le jury était composé de MM. Emile ALLAIN (Nantes), Jakez DUCAMP (Concarneau), Robert FAVENNEC (Quimperlé), Job JAFFRE (Auray), et Polig MONJARRET (Lorient).

Les Bagadou suivants se présentaient devant le jury : CAMORS, CLEGUER, GOURIN, GUEMENE, GUENIN, LORIENT et PONTIVY (adultes), et PLOERMEL et VANNES (juniors).

Les épreuves se sont déroulées dans l'enceinte de la Foire-Exposition.

### CLASSEMENT

Adultes : *Deuxième mention* : BAGAD AR MENEZ DU (Gourin).

*Troisième mention* : KERLEN PONDI (Pontivy).

Classés sans mention, dans l'ordre suivant :

3<sup>e</sup> : BAGAD DE CLEGUER.

4<sup>e</sup> : BAGAD DE CAMORS.

5<sup>e</sup> : BAGAD DE LORIENT.

6<sup>e</sup> : BAGAD DE GUEMENE-SUR-SCORFF.

7<sup>e</sup> : BAGAD DE GUENIN.

Juniors : *Troisième mention* : PETITS MEUNIERES DE LA TOUR (Vannes).

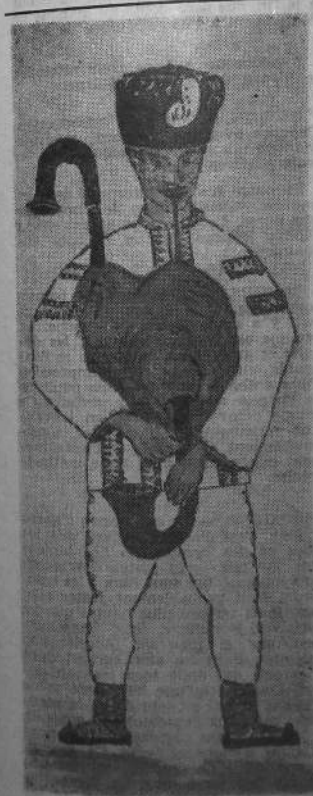
Classé sans mention : BAGAD DE PLOERMEL.

### NOTATIONS

Le système de notation appliqué à Brest a également été appliqué ici. Emile ALLAIN notait particulièrement les bombardes ; Jakez DUCAMP notait les binious ; Robert FAVENNEC notait les bateries ; Polig MONJARRET notait l'ensemble et Job JAFFRE, qui était le seul membre du jury à voir les bagadou prenait note de la tenue, des qualités d'évolution, etc...

### COMMENTAIRES

L'impression première du jury est l'infériorité très nette des bagadou morbihannais par rapport aux groupes de même catégorie des autres départements bretons. Aucun effort ne se constate dans le domaine de l'ornementation par exemple. La lecture des partitions, imposée ou non, est faite hâtivement, et les valeurs des notes ne semble pas tracasser outre



Dessin de Max LE FUR

mesure les responsables techniques de ces groupes.

Aucun bagad n'interpréta correctement « KERHET BUGULION » (Bale ar Bastored). La deuxième mesure de cet air comprend une noire pointée et une croche et non deux noires. Pourquoi la neuvième mesure, qui présente la même caractéristique, fût-elle, respectée ?

Même constatation dans la « Marche des Débutants » : les groupes de notes « croche-pointée-double-croche » ont été joués comme deux croches de valeur égale (sauf toutefois à Gourin où un léger effort a été fait en ce sens) ; les quatre doubles-croches étaient trop souvent l'occasion de cafourler et de se bousculer jusqu'à la mesure suivante !

GOURIN. — C'est le groupe qui a le mieux suivi la partition et le seul à avoir essayé de différencier une croche pointée d'une double-croche. Manque absolu de technique ; tendance à accélérer ; le premier air était interprété beaucoup trop vite. Manque d'assurance, et par conséquent de netteté, dans les départs ; arrêts corrects. Batterie correcte, sans grande originalité, mais qui prouve au moins un soul de synchronisation ; mieux vaut encore des battements monotones et trop réguliers qu'une cacophonie où chacun fait ce qu'il veut, ou ce qu'il peut. La grosse caisse est un peu faible et ne remplit pas son rôle, notamment dans les annonces d'arrêts. Soul de justesse.

PONTIVY. — Introduction moyenne ; même critique qu'à Gourin ; manque de netteté. Mauvaise lecture de la partition et notamment de la 3<sup>e</sup> partie de la Marche des Débutants. Cette partie commença par un véritable cafourillage qui se constata à chaque répétition. Justesse à peu près correcte, sans doute la plus correcte même, mais absence totale de bombardes. Celles-ci sont-elles muettes ou dotées d'anches trop douces ? Toujours est-il qu'on ne les entend pas et que le contraste qui devrait normalement exister pour un tel nombre d'instruments n'existe pas. Les reprises des binious ou les attaques de phrases ne sont nullement soulignées. C'est ce qui explique la baisse de moyenne de ce bagad.

VANNES. — Bon ensemble de caisse et tambours. Introduction très mauvaise, ne correspond pas à la mesure de l'air qui va suivre (par exemple dans l'air libre, introduction 4/4 pour une mesure 3/4). Accélération du début à la fin. Deux notes faussées ; ré et sol. Justesse correcte,

notamment des bourdons, ce qui semble être assez rare en Morbihan. La partition du premier air (Kerhet Bugulion) n'est pas suivie. Manque de sentiment dans l'interprétation. Timbre agréable.

Malgré cela bon groupe d'enfants et qui peut prétendre, en travaillant sérieusement les méthodes, à un surclassement l'an prochain.

GUÉMENE. — Batterie désordonnée ; tambours de fond = zéro. Justesse « relative ». Bourdons faux. La polyphonie fait souffrir encore plus quand l'accord parfait n'existe pas. Cadence correcte dans le premier air. Dans l'air libre accélération du début à la fin, due sans doute au manque de batterie ou à l'incompétence de celle-ci.

A beaucoup à faire pour atteindre le niveau des groupes ci-dessus.

GUENIN. — Mauvaise introduction. Cadence moyenne. Accord mauvais. Manque absolu de technique dans les trois pupitres.

En outre n'a pas interprété les airs imposés. Qualité dans le choix des airs libres. Ceux-ci sont agréablement choisis. Bonnes reprises et bons enchaînements.

CAMORS. — Possède de bonnes bombardes. C'est à peu près tout ce qu'il y a de bon dans ce groupe. La batterie est très quelconque ; les départs et arrêts sont médiocres et l'ensemble ne donne pas l'impression d'une entente entre les trois pupitres. La justesse est loin d'être parfaite. Ce groupe pourrait pourtant, en travaillant sérieusement, s'améliorer considérablement. On sent qu'un entraînement existe, mais loin d'une méthode précise.

CLEGUER. — Ce qui frappe d'abord le jury c'est l'accord séparé des binious et des bombardes. Les binious sont à peu près justes (levriadou) mais les bourdons sont faux ; les bombardes sont probablement justes elles aussi mais un peu plus hautes que les levriadou. Dommage, car l'ensemble n'est pas si mauvais. Accélération constante dans les airs, surtout dans le second qui était trop lent au départ. On sent qu'une bombe même le bagad et qui est loin d'être la meilleure, car dans l'ensemble on constate de bonnes notes piquées et de bonnes attaques d'enchaînements. Ce groupe, comme celui de Guénin, est un peu racheté par ses bombardes. La batterie ne vaut pas grand chose, ni les instruments mal réglés, ni les batteurs,

LORIENT. — Batterie inexistante. Introductions et arrêts mauvais. Mauvaise lecture des partitions plus remarquable ici encore que dans les autres groupes. La justesse est également très relative et l'équilibre des chapitres n'est pas établi. Manque de technique comme dans les autres bagadous. Le timbre n'est pas désagréable pourtant et on sent la présence de bons éléments ; manque d'homogénéité.

PLOERMEL. — Ici tout semble à faire. L'introduction est pénible ; la justesse n'est même pas relative, c'est faux ; la cadence est bousculée ; la sonorité est mauvaise. La batterie n'est cependant pas la pire de la jour-

née. Il y a même dans ce pupitre une certaine recherche de synchronisation, mais c'est à peu près tout. On ne peut pas tenir compte du mérite pour juger ; ce groupe est composé d'enfants de douze à quatorze ans sans doute, sans doute aussi existe-t-il depuis peu de temps. Le jury ne peut que lui conseiller de reprendre l'affaire au point de départ.

#### NOTATIONS (sur 20)

GOURIN : 15,5 — PONTIVY : 13,01 — CLEGUER : 11,875 — CAMORS : 11,45 — LORIENT : 11 — GUÉMENE : 9,625 — GUENIN : 9,35 — VANNES : 13,95 — PLOERMEL : 7,5.

## EXAMENS

HANTER-DREC'H. — Ont obtenu le Ruban Vert, en présence de Albert Hémy (Arnodennier) et de Lucien Bodin (Trec'h-Seizenn) :

Jean-Vital PROVOST, du Bagad Reoul II de Fouglères ; Yffig et Lannig COCHEVEL-LOU, du Bagad Bleimor de Paris ; Erwan LE MENN, du Bagad Bleimor de Paris, à Quimper le 28 Juillet 1957.

Toutes nos félicitations.

## On nous prie d'insérer...

Le rectificatif suivant, concernant l'article de Polig Monjarret publié dans le numéro précédent sous le titre « Qui ne dit rien consent ».

« Les frères Tattevin ont été abattus c'est un fait. Cette exécution a-t-elle eu lieu à tort ou à raison ? Je ne saurais te le préciser, et c'est également la question que je me suis posée bien souvent.

Ami de la famille, je connaissais de longue date Yannick, âgé de 22 ans et non de 18 au moment de sa mort. En 1943 je me suis occupé de son frère Georges-René lui donnant des cours particuliers et entreprenant, en l'absence de son père, des démarches pour son admission à l'école d'apprentissage maritime de Concarneau.

F.F.I. de dernière heure et incorporé au groupe de Pont-Aven, je me suis, pour les raisons précitées, aussitôt inquiété de leur sort. Je pense donc disposer de renseignements aussi sûrs que les tiens et puis l'affirmer que les frères Tattevin n'ont nullement été maltraités avant leur exécution.

Ils ont été abattus vraisemblablement dans un moment de précipitation la veille d'un parachutage d'armes alors que les Allemands se trouvaient déjà à la poursuite du groupe.

Y. BERTHOU,  
Expert-Maritime  
NEVEZ (Finistère)

DONT ACTE.

N.D.L.R. — Un « moment de précipitation » me semble quand même assez moine comme justification d'un double crime.

[P.M.]

## Kendalch communique :

Conseil d'Administration de Kendalch

QUIMPER, le 30 Juin 1957

Le Président Mocoër ouvre la séance à 10 heures et fait un exposé au sujet du but de la collecte en faveur de la langue bretonne et de l'orthographe universitaire.

Le Président donne ensuite lecture d'une pétition en faveur du mouvement Al Liamm et de différentes lettres, en sans contraire, émanant des groupements Ar Falz, enseignants laïques bretonnants, Bleun Brug et de groupes partisans de l'orthographe universitaire.

Après avoir entendu les interventions de Mme de Rohan Chébot, MM. Le Gall, Roy, Pilon, etc., le Président Mocoër demande au Conseil d'Administration de prendre une position nette au sujet de la quête officielle, en précisant que l'argent de cette quête doit être versé intégralement à la F.C.B. Le texte suivant est adopté à l'unanimité :

« Le Conseil d'Administration de Kendalch réuni le 30-6-1957 à Quimper, après avoir entendu les divers exposés au sujet de l'utilisation des fonds collectés par les groupes le jour de la quête officielle du Breton organisé par la F.C.B. ;

Décide que les fonds recueillis par les groupes et cercles de Kendalch doivent être intégralement versés au trésorier de la F.C.B.

Décide que tout groupe ayant accepté de participer à cette collecte et qui distrairait tout ou partie des fonds pour un autre objet sera automatiquement frappé d'exclusion ».

Il est décidé de faire connaître cette décision à tous les groupes par circulaire.

Le Président.

## LA SITUATION DES FORGES D'HENNEBONT et le Comité du Projet d'Organisation de la Bretagne

Le Secrétariat Central du Projet d'Organisation de la Bretagne, nous communique le texte d'une lettre ouverte, adressée à :

MM. les membres du Comité d'Entreprise de la Société des Forges d'Hennebont ; MM. les secrétaires des Unions départementales C.G.T., C.G.T.-F.O., C.F.T.C. ; MM. le Président du Conseil Général du Morbihan ; MM. le Président de la Chambre de Commerce de Lorient et du Morbihan et M. le Président de la Chambre d'Agriculture du Morbihan :

Messieurs,

Le Comité du Projet d'Organisation de la Bretagne suit avec la plus grande attention l'action engagée par les travailleurs de la Société des Forges d'Hennebont en vue de sauvegarder leurs moyens d'existence et d'empêcher la fermeture de cette importante usine dont l'activité est indispensable à la vie de plusieurs milliers d'habitants.

Le Comité rend hommage aux efforts du Comité d'Entreprise et des différents syndicats, appuyés par les représentants élus d'Hennebont et du Morbihan ainsi que par les Chambres de Commerce et d'Agriculture.

Tout en exprimant l'espoir le plus ferme que cette action énergique aboutisse à la satisfaction de tous, le Comité constate qu'une situation aussi déplorable n'aurait pu exister si une véritable politique de décentralisation administrative et économique était pratiquée en France.

Il constate le paradoxe alarmant qui consiste à soumettre à la volonté des frustes de Paris et aux décisions des Ministères centralisés, le droit à l'existence des travailleurs bretons. Il souligne aussi l'incapacité, une fois de plus révélée, des services centraux à résoudre les problèmes autrement qu'au jour le jour et sous la pression éternelle des intérêts, légitimement indignés.

En conséquence, le Comité demande aux représentants des élus des populations, aux représentants des Chambres de Commerce et d'Agriculture, aux représentants des Syndicats, au Comité d'Entreprise et à l'ensemble des travailleurs de prendre conscience qu'ils sont solidaires sur le plan régional pour éviter le retour de situations aussi catastrophiques et que leur action ne peut être véritablement efficace à longue échéance que s'ils réclament et obtiennent une réforme

des institutions dans le sens d'une décentralisation régionale des instances administratives et économiques.

A cet égard, le Comité rappelle que c'est pour obtenir les cadres régionaux indispensables à une véritable politique d'aménagement du territoire que le Projet d'Organisation de la Bretagne a été établi.

Sans la création de ces cadres régionaux, administratifs et économiques, les programmes d'action régionale consacrés par le Gouvernement resteront lettre morte ; sur la non-application du programme consacré à quatre des départements bretons, la lettre de M. le Président de la Chambre de Commerce, publiée dans le journal « La Liberté du Morbihan » en date du 10 août 1957 est suffisamment déabusée pour que nous ayons besoin d'insister.

Mais il ne suffit pas de constater que, loin d'assister à l'industrialisation promise de la Bretagne, nous assistons au contraire à un mouvement d'asphyxie économique qu'il faut l'affaire d'Hennebont ; encore est-il urgent de travailler, tous ensemble, à renverser la tendance et à créer le cadre nécessaire à la prospérité de notre région.

C'est pourquoi le Comité du Projet d'Organisation de la Bretagne demande à tous les destinataires de la présente lettre ainsi qu'à l'ensemble de la population, d'appuyer son effort par la signature du Projet d'Organisation de la Bretagne que nous joignons à notre appel.

Ce projet, établi sur des bases techniques indiscutables et en dehors de toute politique fractionnelle ou de parti est la seule chance qui reste de sauver la Bretagne pour que vive la France.

Le Secrétaire du Comité Central  
R. GOARANT.

PRENEZ DATE :

**ASSEMBLEE GENERALE  
DE KENDALC'H  
DIMANCHE 27 OCTOBRE 1957**

Priz al levrioù : AR GOANTENN E KOAD AR C'HOUSK, ISTOR MEUDIG, AR C'HAZH HEUZIQU LER, MERCHIG AR ROZENN, PAOTR E VARV GLAS : 150 lur pep him. AR C'HEMENER BIHAN KALONEK, ROBINSON KRIZO : 180 lur pep him.

Goulenn Digant : P. BODENAN, 3, Chemin des Potiers, Ergué-Armel, Quimper. C.C.P. 212 23 RENNES.

EVIT LAKAAT AR VUGALE DA GAOUT DOUJANS OUZH O YEZH, ROIT DEZHO LEVRIQU BREZHONEK.

(Un doare EFEDUS d'ober bruderez eo... Trugarez!)

Kenroad ker,

Gouzout a rit en deus strollad ALLIAM embannet dija pevar levre skudennaouet evit ar vugale : MERCHIG ar ROZENN, PAOTR E VARV GLAS, ROBINSON KRIZO, hag ar C'HEMENER BIHAN KALONEK. Emañ o paouez lakast da zont ermaez, en devezliou-man, tri levre all c'hoazh : AR GOANTENN E KOAD AR C'HOUSK — ISTOUR MEUDIG — AR C'HAZH GANT HEUZIQU LER...

Evel al levrioù a-raok ez eo skridoù nevez-mañ embannet, war bayer brav, gant 12 pajennad skudennaou e liv. Bez ez int e-touez al levrioù bravañ

bet embannet biskoaz evit bugale Vreizh. Ha talvoudus e c'helint bezañ, n'eo ket hepken d'ar vugale a zo krog da lenn ar yezh a gomzont, met ivez d'an dud a zesk ar brezhoneg.

Spi hon eus e plijo deoc'h kenroad ker, prenañ anezho : pe evit ho vugale, pe evit ho plijadur hoc'h-un, pe hepken evit skoazellañ en o labour an nebeut familhoù a stourm da ober eus ar brezhoneg gwir yezh o bugale.

Degemerit, kenroad aer, hor Bennozh-Doue hag hor gour-hemennou breizhat,

Ar Sekretour evit Embannerezh al levrioù bugale : Per DENEZ.

## EDITIONS B. A. S. ET AR SONER

KANAOUENNOU — 12 chants bretons harmonisés à 4 voix mixtes par JEF LE PENVEN, l'exemplaire ordinaire .....	150 frs
l'exemplaire de luxe .....	240 frs
KAN A DISKAN, chants bretons sur feuilles volantes, les 6 franco .....	50 frs
YAOUANKIZ A GAN, 15 chants bretons harmonisés à 2, 3 et 4 voix mixtes par Polig Monjarret, l'exemplaire ordinaire .....	125 frs
l'exemplaire de luxe .....	200 frs
PETRA EO B.A.S. (Qu'est-ce que B.A.S. ?). Numéro spécial d'AR SONER (vendu 80 francs en 1952) contre 20 francs de timbres.	10 frs
Cartes postales « CHANTS BRETONS », la carte .....	7 frs
par 50, la pièce .....	140 frs
INSIGNE B.A.S. (vert, blanc, rouge, violet, jaune, orange) la pièce .....	150 frs
SKOL AR BINIOU, de Dorig Le Voyer .....	300 frs
C'HOUEZ ER BEUZ, 80 airs recueillis et notés par Polig Monjarret .....	300 frs
TRAITE ELEMENTAIRE DE BINIOU, d'Emile ALLAIN .....	300 frs
METHODE DE BOMBARDE, de Yann L'HELGOUALC'H .....	180 frs
DEK SONENN, de Roperth er Mason .....	500 frs
LA LUTTE BRETONNE A SCAER, R.Y. CRESTON .....	500 frs
Ces tarifs sont ceux réservés aux membres de B.A.S. Majoration de 33 % pour les libraires et non B.A.S.	
S'adresser à Robert MARIE rue Maupertuis, RENNES. C. C. P. Rennes 1244-77.	

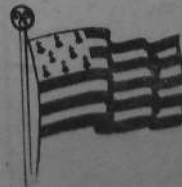
## PAPIER A LETTRE BRETON

En réédition. Passez vos commandes, n'attendez pas.

Le bloc de 50 feuilles, franco : contre 8 timbres à 15 francs.

Sonneurs de bagadou, groupes vos commandes :  
10 blocs, franco .....
 1.100 frs || 20 blocs, franco ..... | 2.000 frs |

Passez vos commandes à AR SONER, 34, rue Carnot, LORIENT (Morbihan).  
500 blocs vendus en deux mois !





# la chaîne de nos amis

EVIT HO YEC'HED, GRIT GANT AN HOLEN-MOR HEPKEN !

## COBRASEL



**SEL FIN**

En boîte de carton de 0 kg. 500

**SEL GROS**

En boîte de carton de 1 kg.

Marque "COBRASEL"

Le Sel Marin Breton  
Lavé, Séché

AN HOLEN-MOR A ZO GWELLOC'H  
EGET AN HOLEN-MAEN

HA MARC'HATMATOC'H EO !

COMPAGNIE BRETONNE DES SELS MARINS DE L'OUEST  
BATZ (Loire-Inférieure) Téléphone 57 Batz

## " STOUVTOUL "

- PRODUIT D'ENTRETIEN ET D'ETANCHEITE POUR SACS DE BINIOU.
- Contenance 1/4 de litre.
- Prix de vente du bidon : 400 frs, port en sus.

FOURNISSEUR EXCLUSIF :

**Dorig LE VOYER**

Rue B. de la Rogerie

RENNES (Ille-et-Vilaine)